Université Clermont Auvergne

École doctorale de lettres, sciences humaines et sociales

UMR Territoires

Rôle des acteurs du commerce et de la distribution dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale

Camille Billion

Géographie

Directrice de thèse : Sylvie Lardon

Co-encadrement de thèse : Virginie Baritaux, Salma Loudiyi

Soutenue publiquement à Clermont-Ferrand, le 4 octobre 2018

Composition du jury :
Virginie Baritaux, Maître de conférences, VetAgro Sup, co-encadrante de thèse
Claire Delfosse, Professeure, Université Lyon 2, LER, examinatrice
Stéphane Fournier, Maître de conférences, Montpellier SupAgro, examinateur
Sylvie Lardon, Professeure, AgroParisTech, et Directrice de recherche, INRA, directrice de thèse
Salma Loudiyi, Maître de conférences, VetAgro Sup, co-encadrante de thèse
Christine Margetic, Professeure, Université de Nantes, IGARUN, rapporteure
Michaël Pouzenc, Professeur, Université Toulouse Jean Jaurès, rapporteur
Laurent Rieutort, Professeur, Université Clermont Auvergne, examinateur

REMERCIEMENTS

La thèse a été une expérience de longue haleine, passionnante et enrichissante. Mais, avant tout, elle n'a pas été une expérience solitaire.

Je tiens en premier lieu à remercier chaleureusement mes encadrantes, Virginie Baritaux, Sylvie Lardon et Salma Loudiyi, qui m'ont accompagnée depuis la construction du sujet de thèse, alors que je terminais ma formation d'ingénieur en m'essayant en parallèle à la géographie, jusqu'à ma prise de poste à l'issue des trois années de formation complémentaire par la recherche (FCPR), à la DRAAF Centre – Val de Loire. Nous aurons finalement travaillé à distance de mes débuts (stage à l'étranger oblige) à la fin de la thèse ; la boucle est bouclée, d'une certaine façon ! Merci à vous trois pour votre encadrement cohérent (ce qui, à trois, constitue déjà un défi) et votre capacité plusieurs fois démontrée à m'aiguiller, me soutenir et m'encourager.

Je remercie bien entendu Christine Margetic et Michaël Pouzenc, qui ont accepté d'être les rapporteurs de ce manuscrit, ainsi que l'ensemble des membres du jury : Claire Delfosse, Stéphane Fournier et Laurent Rieutort.

Mes remerciements s'adressent aussi aux membres de mon comité de thèse, Monique Poulot, Serge Bonnefoy et Nicolas Bricas, qui m'ont accompagnée dans la construction de ma recherche, et m'ont largement inspirée pour la conduite de mon travail. J'adresse un remerciement particulier à Serge, qui m'a intégrée à ses réseaux et que j'ai désormais le plaisir de croiser à nouveau… Depuis le monde de « l'action ». Merci également à Alexandre Péry, directeur de l'école doctorale ABIES, pour son suivi et son enthousiasme communicatif.

Je tiens évidemment à remercier l'ensemble des acteurs rencontrés durant la thèse, et plus particulièrement pendant les phases passionnantes du terrain : à Figeac, Bénédicte Dupré qui m'a ouvert son carnet d'adresse et permis de reprendre le fil de la démarche étudiée ; à Lyon, Lilian Pellegrino qui a su retracer les évènements passés avec précisions (et passion !), avant de m'orienter à son tour vers les acteurs « immanquables » du terrain ; à Nantes, Dominique Barreau et Jean-Rolland Barret qui ont été mes deux « points d'entrée » sur place. Merci à eux et à chaque personne qu'ils m'ont permis de rencontrer, par le fameux effet « boule de neige » que connaissent ceux qui ont déjà conduit ce type de recherche.

A Clermont-Ferrand à présent, je souhaite tout particulièrement remercier Akim Bara, qui a plusieurs fois fait preuve de son intérêt pour mon travail, et m'a permis d'ouvrir les portes des commerçants qui jusqu'alors, restaient fermées.

Merci à tous les commerçants et distributeurs qui ont accepté de m'accorder un entretien, me permettant ainsi de m'immiscer dans un monde qui m'était inconnu, et dont j'espère retranscrire une partie de la complexité.

Je tiens à remercier tout particulièrement mes collègues à AgroParisTech : Vanessa, mon alter-ego brésilien, pour sa présence quotidienne et précieuse (tu me manques !). Merci aussi à Priscila, qui a su témoigner avec humour des moments les plus délicats de la

rédaction d'un manuscrit, pour mieux m'y préparer. Merci à François (pour les cartes, les chansons, les blagues et le dépannage « logistique » de la dernière ligne droite), Sylvain, mais aussi Fanny (pour ses relectures, en plus du reste), Virginia, Patricia, Stéphanie et Carine.

Merci aux chercheurs d'AgroParisTech et de VetAgro Sup, qui ont pu se rendre disponible en cas de besoin, dispensant de précieux conseils (Patrice, Mehdi, Karim, Laurent, Cécile, par exemple).

Un grand merci à mes parents, qui m'ont accueillie lors des moments les plus longs de la rédaction, où le découragement m'a guettée plusieurs fois. Il en fallait finalement plus que ça (et c'était sans compter la ténacité de mon encadrement) ! Merci aussi à Marie et Didier, qui ont suivi cette expérience avec plus de distance, mais se sont toujours montrés compréhensifs et intéressés.

Aux « couzins », probablement les amis qui connaissent l'expérience de la thèse de plus près, j'adresse un grand merci. A toutes les « couzinades » passées et aux prochaines, où les heures de rédaction ne seront plus qu'un lointain souvenir.

Aux vendéennes, les SLECS, merci d'avoir su me changer les idées tout en portant de l'intérêt à ce travail, dont j'ai essayé de vous parler parfois sans vous assommer. Vous m'êtes indispensables, et je suis très heureuse de vous dédier ce petit mot.

Enfin, j'adresse un merci tout particulier en forme de point final à Alix, qui m'a non seulement soutenue et accompagnée durant ces années de thèse, mais l'a aussi en partie vécue. Merci pour ta présence au quotidien, ta capacité à t'éclipser lorsqu'il le fallait, et ta patience, largement éprouvée à travers cette expérience. A cette période mouvementée qui touche à sa fin, et à nos projets à venir.

AVANT-PROPOS

Quand les intermédiaires brouillent les pistes…

Septembre 2014. Dans un hypermarché, un rayon entier est consacré aux produits « *D'Ici* » ; ailleurs, un magasin nous invite : « *Mangez frais, achetez local !* » ; en ligne, un site Internet de vente de produits locaux multiplie ses « ruches » sur le territoire français…

Au démarrage de la thèse, le foisonnement d'initiatives axées sur la mise en avant de produits locaux est manifeste : la relocalisation alimentaire semble omniprésente, et elle est largement relayée par les médias. Dans la nébuleuse des initiatives qui s'en revendiquent, certaines attirent particulièrement notre attention ; elles sont en effet portées par des acteurs jusqu'ici inhabituels sur ce « créneau » de l'alimentation locale. Ainsi, qu'il s'agisse d'une enseigne nationale de grande distribution alimentaire, du premier groupe coopératif agricole de France, ou encore d'un acteur émergent positionné sur la distribution en ligne de produits issus d'un territoire donné (pour ne faire écho qu'aux exemples mentionnés en préambule), la plupart de ces acteurs portent aujourd'hui des démarches orientées vers la promotion de produits locaux. Ces intermédiaires communiquent alors habilement autour des produits qu'ils commercialisent, allant parfois jusqu'à les mettre véritablement en scène sur leurs points de vente, physiques ou virtuels. Malgré la grande diversité des acteurs concernés, tous prennent en charge la distribution de produits, c'est-à-dire qu'ils permettent la mise à disposition des produits aux consommateurs, se situant à l'interface entre production (ou transformation) et consommation alimentaire.

C'est précisément cette position d'intermédiaire qui a, au départ, piqué notre curiosité : en effet, ces acteurs « dénotent » quelque peu dans le mouvement de la relocalisation alimentaire, jusqu'ici largement investi par les acteurs de la production agricole à travers l'essor des circuits courts. L'intervention des distributeurs en matière de relocalisation alimentaire peut alors interroger (notamment quant aux articulations possibles avec les initiatives préexistantes, portées par des acteurs distincts dont certains cherchent précisément à se détacher des circuits et infrastructures du système alimentaire conventionnel), et il est à ce jour peu documenté. De fait, si plusieurs travaux témoignent du fait que l'intérêt progressif porté à la question de l'alimentation et de sa provenance touche aussi bien les pouvoirs publics que les consommateurs, peu d'entre eux mentionnent celui des acteurs plus conventionnels du système alimentaire, tels que les commerçants et distributeurs. Ainsi, les différents types d'acteurs de la distribution impliqués dans la relocalisation alimentaire, tout comme leurs stratégies et les modes d'organisation associés à celle-ci, sont à ce jour peu visibles et contribuent à « brouiller les pistes » en la matière.

Cette thèse trouve donc son origine dans la volonté de clarifier ce qui apparaît aujourd'hui comme un véritable enchevêtrement d'initiatives, de projets et d'acteurs.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. Contexte et problématique de recherche 17
I.1. Une question alimentaire largement remise au goût du jour 17
I.2. Les acteurs du commerce et de la distribution, maillons « oubliés » des systèmes alimentaires 18
I.3. Un champ de recherche en structuration autour de l'alimentation 19
II. Présentation des questions de recherche 21
III. Démarche méthodologique adoptée 22
III.1. Une entrée par des démarches de gouvernance alimentaire territoriale 24
III.2. Une entrée territoriale : le PETR du Grand Clermont 24
IV. Organisation du raisonnement et plan de la thèse 27

CHAPITRE I : CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

I. Du productivisme à la relocalisation alimentaire : dynamiques et évolutions à l'œuvre dans les systèmes alimentaires 30
I.1. Des crises aux dysfonctionnements du système alimentaire dominant : vers une remise en cause progressive 30
I.1.1. Mise en place d'un système alimentaire productiviste 30
I.1.2. Des évolutions marquées au stade de la distribution alimentaire 33
I.1.3. Des crises alimentaires aux dysfonctionnements du système alimentaire dominant : vers une prise de conscience globale 34
I.1.3.1. Un phénomène de remise en cause du système agro-industriel… 34
I.1.3.2. … Marqué par un climat de défiance envers les acteurs intermédiaires de la distribution, dans les systèmes alimentaires 36
I.2. Des initiatives visant à rapprocher production et consommation sur les territoires ... 38
I.2.1. Des systèmes alimentaires alternatifs fondés sur la relocalisation alimentaire 38
I.2.2. Des distributeurs impliqués dans la relocalisation alimentaire 41
I.2.2.1. Commerçants et distributeurs : un maillon central des systèmes alimentaires 41
I.2.2.2. Une diversité de stratégies s'inscrivant dans la relocalisation alimentaire 42
I.2.2.3. La grande distribution 44
I.2.2.4. Autres acteurs du commerce et de la distribution 45
I.2.2.5. Des acteurs émergents en matière de relocalisation alimentaire 46
I.3. L'alimentation : vers un nouvel objet de préoccupation publique 49
I.3.1. Une mise à l'agenda politique progressive 49
I.3.2. Réformes territoriales et territorialisation des politiques publiques : un contexte facilitateur pour la relocalisation alimentaire 51
I.3.3. Prise en charge de l'alimentation par les politiques publiques en France 53
I.3.3.1. D'une politique alimentaire essentiellement agricole et sanitaire… 53
I.3.3.2. … Vers une « véritable » politique alimentaire en France 55

I.4. Une thématique suscitant une certaine effervescence 57
I.4.1. Des enjeux forts pour les territoires… 57
I.4.2. … Comme pour la recherche et les organisations associées 58
I.5. Des évolutions à l'origine de changements en matière de gouvernance alimentaire . 60
II. Relocalisation, mise en politique de l'alimentation et place des intermédiaires du commerce et de la distribution : une revue de littérature 61
II.1. Systèmes alimentaires alternatifs : origines et déclinaisons..... 61
II.1.1. Systèmes alimentaires alternatifs : des initiatives foisonnantes..... 62
II.1.1.1. Deux approches convergentes dans la littérature 62
II.1.1.2. Des systèmes porteurs d'une « promesse de différence » (Le Velly, 2017) 64
II.1.2. Des systèmes alimentaires alternatifs fermés aux acteurs « conventionnels » 65
II.1.3. Des systèmes à l'origine d'évolutions en matière de gouvernance alimentaire 66
II.2. Cadres disciplinaires et thématiques de prise en considération de l'alimentation comme clé d'analyse des sociétés et des espaces 67
II.2.1. La géographie française consacrée à l'alimentation et ses développements 68
II.2.2. Les « Agri-Food Studies » : vers une approche plus systémique de l'alimentation..... 71
II.2.3. L'Urban Food Planning et sa progressive diffusion en France..... 73
II.2.3.1. L'Urban Food Planning : un champ de recherche récent centré sur les villes 73
II.2.3.2. Les objets d'étude de l'Urban Food Planning : stratégies alimentaires urbaines et « Food Policy Councils »..... 74
II.3. Acteurs du commerce et de la distribution dans les travaux de recherche : des acteurs « oubliés » ?..... 76
II.3.1. Commerce et distribution : un « lien manquant » dans le panorama des travaux consacrés à la relocalisation alimentaire 77
II.3.2. Les approches de la géographie du commerce 78
III. Synthèse de la revue de littérature et présentation des questions de recherche 79
IV. Conclusion du chapitre I..... 83

CHAPITRE II : DEFINITION D'UN CADRE POUR L'ANALYSE DE LA PLACE DES ACTEURS DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION DANS LES PROCESSUS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

I. La gouvernance : origines, évolutions et déclinaisons au niveau territorial..... 85
I.1. La gouvernance territoriale : premiers éléments de définition 86
I.1.1. La gouvernance en tant qu'indicateur des recompositions de l'Etat 86
I.1.2. La gouvernance territoriale comme traceur de nouvelles modalités d'action publique territoriale . 88
I.2. Les dispositifs d'action publique comme entrée d'analyse des processus de gouvernance territoriale..... 90
I.2.1. Organiser la participation des acteurs : une entrée par les dispositifs d'action publique 90
I.2.2. Conflits, controverses et rapports de pouvoir : effets des processus de gouvernance..... 92
I.3. Un cadre d'analyse des situations de gouvernance territoriale 93
II. Pour la construction d'un cadre d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale... 97
II.1. Un cadre d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale encore peu conceptualisé dans la littérature..... 97
II.2. Une première grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale..... 101

III. Appréhender les acteurs du commerce et de la distribution dans leur diversité 103
III.1. Constitution de l'échantillon d'étude et élaboration d'une typologie des acteurs du commerce et de la distribution 103
III.2. Appréhender les acteurs du commerce et de la distribution dans leur diversité 104
CONCLUSION DU CHAPITRE II 109

CHAPITRE III : ANALYSE DE TROIS SITUATIONS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE : EMERGENCE, LOGIQUES ET EFFETS

I. Méthodologie et présentation des cas d'étude 111
I.1. Identification et sélection des démarches étudiées 112
I.1.1. Trois situations de gouvernance alimentaire territoriale 112
I.1.2. Mode de recueil et d'analyse des données 115
I.2. Présentation des démarches étudiées 117
I.2.1. A Figeac, un « projet alimentaire territorial » couplé à un signe de reconnaissance collectif 118
I.2.1.1. Un territoire à dominante rurale, pour des enjeux de déprise agricole 118
I.2.1.2. Un projet à la gouvernance et à l'animation originales 120
I.2.2. A Lyon, la création d'un « Conseil local pour une alimentation durable » 123
I.2.2.1. Une agglomération à l'identité alimentaire 123
I.2.2.2. Un programme d'échanges européens sur l'alimentation durable 124
I.2.3. A Nantes, la préfiguration d'une stratégie alimentaire métropolitaine 125
I.2.3.1. Une action historique en matière de préservation foncière 125
I.2.3.2. Vers un « projet alimentaire territorial » nantais 126
II. Une lecture des processus de gouvernance alimentaire au cœur des trois démarches 127
II.1. Emergence de l'enjeu alimentaire sur les territoires 127
II.1.1. Des démarches ancrées dans les préoccupations agricoles 127
II.1.2. L'économie sociale et solidaire : un « canal de diffusion » de l'alimentation 129
II.2. Pour une action publique alimentaire dépassant une approche en « silos » 130
II.2.1. Vers des approches transversales et intégrées de l'alimentation… 130
II.2.2. … Qui interrogent les compétences des collectivités en la matière 131
II.2.2.1. Une difficile intersectorialité dans le traitement de la question alimentaire 131
II.2.2.2. Des variations en termes d'organisation des services et de portage politique des démarches... 133
II.3. Des tensions entre échelles de décision : l'alimentation comme enjeu de pouvoir . 134
II.3.1. L'alimentation comme champ émergent d'action publique : des prémisses à une tendance à suivre 134
II.3.2. Création de lieux d'interactions et mise en place d'acteurs collectifs 135
II.3.3. Des acteurs publics en posture de coordination 136
II.4. Des mécanismes de gouvernance convergents 137
II.4.1. Une volonté de formaliser des scènes d'échanges sur l'alimentation 137
II.4.2. Une légitimité disputée sur la question alimentaire 139
II.5. Des démarches peu ouvertes aux acteurs du commerce et de la distribution 141
II.5.1. Des processus de mobilisation des acteurs proches 141
II.5.2. … pour des démarches reposant essentiellement sur des acteurs alternatifs de l'alimentation.... 143
II.5.2.1. Des participants avant tout « alternatifs » 143
II.5.2.2. Commerçants et distributeurs : vers une plus grande intégration 144

III. Un cadre conceptuel pour apprehender les processus de gouvernance alimentaire territoriale 146
Conclusion du chapitre III 148

CHAPITRE IV : ETUDIER DES POTENTIELS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE : LE CAS DU GRAND CLERMONT

I. Présentation du territoire d'étude 152
I.1. Un territoire entre ville et campagne 153
I.1.1. Une région marquée par les activités agricole et agroalimentaire 153
I.1.2. Une métropole d'interface entre l'urbain et le rural 154
I.2. Le Grand Clermont : une échelle pertinente pour penser une situation de gouvernance territoriale de l'alimentation ? 156
I.2.1. Le Grand Clermont, un territoire de projet permettant de penser les complémentarités entre urbain et rural 156
I.2.2. Situation de la municipalité clermontoise 161
I.3. La situation commerciale sur le Grand Clermont 162
I.3.1. Caractéristiques de l'appareil commercial du Grand Clermont 162
I.3.2. Stratégie commerciale du Grand Clermont 164
I.4. Une question alimentaire progressivement affichée sur le territoire 165
II. Méthodologie pour l'étude de cas du Grand Clermont 168
II.1. Méthodologie d'enquête et mode de recueil des données auprès des distributeurs, sur le territoire du Grand Clermont 169
II.1.1. Un « contournement » nécessaire des obstacles méthodologiques 169
II.1.2. Constitution de l'échantillon des acteurs du commerce et de la distribution 170
II.1.3. Le recueil des données : méthodologie d'enquêtes et grille d'entretien mobilisée 172
II.1.4. Traitement des données 173
II.2. Des entretiens auprès d'acteurs publics locaux 175
II.2.1. Une phase de restitution 175
II.2.2. Méthode de recueil de la représentation des acteurs publics en matière alimentaire et commerciale 176
III. Un retour au local : Contexte, éléments de discours et pratiques des acteurs du commerce et de la distribution 179
III.1. Une tendance globale, portée avant tout par les consommateurs 179
III.1.1. Un « retour au local » fortement médiatisé 180
III.1.2. Des attentes nouvelles des consommateurs 181
III.1.3. Médiatisation et remise en cause de la légitimité des acteurs du commerce et de la distribution 183
III.1.4. Tensions et concurrences entre acteurs du commerce et de la distribution 186
III.1.4.1. Une médiatisation de la question alimentaire à l'origine de tensions entre acteurs 186
III.1.4.2. Finalement : un retour au local non spécifique au territoire clermontois 187
III.2. Des pratiques d'approvisionnement en évolution 187
III.2.1. L'approvisionnement local : entre adaptation aux attentes des consommateurs et soutien aux filières locales 188
III.2.2. Différentes conceptions du « local » 190
III.2.3. Identification de la production locale et sélection des produits 190
III.2.4. Des pratiques d'approvisionnement diversifiées 195

III.2.5. Conditions de vente, contractualisation et fixation des prix… 196
IV. Regards croisés sur le rôle des institutions en matière d'alimentation et de distribution alimentaire 199
IV.1. Des pouvoirs publics peu reconnus et peu sollicités en matière alimentaire par les acteurs de la distribution..... 199
IV.1.1. Des pouvoirs publics mal identifiés par les distributeurs sur la question alimentaire … 199
IV.1.2. … Malgré une progressive affirmation de la question alimentaire à l'agenda politique local 200
IV.2. Acteurs publics et acteurs du commerce et de la distribution : des « mondes » scindés 201
IV.2.1. Des institutions jugées parfois opaques : de la difficulté d'identifier un interlocuteur pertinent pour les distributeurs 202
IV.2.2. Des acteurs publics locaux mal « outillés » pour appréhender le secteur de la distribution alimentaire 204
IV.2.3. Un dialogue délicat entre acteurs publics et privés 206
IV.3. Enjeux commerciaux et registres d'intervention de l'acteur public 209
IV.3.1. Des liens oscillant entre régulation et soutien à l'activité commerciale 209
IV.3.1.1. L'acteur public : un régulateur, pour des actions dédiées et spécifiques en fonction de l'espace considéré 209
IV.3.1.2. Un rôle de soutien public aux acteurs du commerce et de la distribution 211
IV.3.1.3. Des interactions fondées sur des préoccupations quotidiennes 213
IV.3.2. Des espaces d'échanges rares 215
IV.3.3. Ancrage territorial et revendications des acteurs du commerce et de la distribution 217
IV.4. Interactions et potentiels d'intégration à partir des champs alimentaires 220
Conclusion du chapitre IV : Acteurs du commerce et de la distribution : de liens difficiles à de possibles interactions sur le territoire du Grand Clermont 231
1. Convergences et différences de points de vue en fonction des distributeurs..... 231
2. Des synergies public / privé délicates 232

CHAPITRE V : DISCUSSION

I. Processus de gouvernance alimentaire territoriale et intégration des acteurs..... 235
I.1. Des démarches alimentaires territoriales porteuses de modèles agricoles et alimentaires : des freins identifiés 236
I.1.1. Des acteurs porteurs de démarches… et de modèles agricoles et alimentaires 237
I.1.2. Des acteurs du commerce et de la distribution placés au cœur des oppositions entre modèles.... 239
I.2. Des contacts limités, pour des interactions difficiles 241
I.2.1. Une action publique commerciale avant tout axée sur la régulation 242
I.2.2. Une méconnaissance réciproque entre acteurs publics territoriaux et acteurs du commerce et de la distribution 243
II. Une lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale 245
II.1. Un outil de compréhension des processus : une grille de lecture systémique et inclusive 245
II.1.1. Une construction pas à pas, pour une articulation entre les entrées de « terrain » de la thèse ... 245
II.1.2. Une lecture de « gradients » de situations de gouvernance alimentaire territoriale ?..... 248
III. Du caractère intégrateur des processus de gouvernance alimentaire territoriale 249

III.1. Un enjeu central : dépasser les tensions entre modèles 250
III.2. Une capacité à tisser des liens entre acteurs publics et privés, sur la question alimentaire..... 253
III.2.1. Modalités de prise en charge la question alimentaire par les acteurs publics territoriaux 253
III.2.2. Une capacité des acteurs publics territoriaux à agir en « intersectoriel » ?..... 256
III.2.3. Des compétences à développer pour les acteurs du commerce et de la distribution 258

CONCLUSION GENERALE

I. Principaux apports de la thèse 261
II. Perspectives de la thèse 263

BIBLIOGRAPHIE 267

ANNEXES

Annexe 1 : 283
Annexe 2 : 285
Annexe 3 : 287
Annexe 4 : 291
Annexe 5 : 295

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Itinéraire méthodologique de la thèse et liens entre les productions de la thèse ... 26

Figure 2 : Cadrage conceptuel de la gouvernance alimentaire territoriale (adapté de Wiskerke, 2009)..... 99

Figure 3 : Carte de localisation des trois démarches étudiées en France (source : UMR Territoires, mai 2016)..... 115

Figure 4 : Carte de situation du Pays de Figeac 119

Figure 5 : Emboîtement des échelles institutionnelles autour de la communauté de communes du Grand Figeac (source : www.grand-figeac.fr) 120

Figure 6 : Aperçu du signe de reconnaissance collectif créé dans le cadre de la démarche « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » (source : www.pays-figeac.com) 122

Figure 7: Carte des communes membres de Nantes Métropole 126

Figure 8 : Arènes d'échanges de la démarche « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » et leur composition (source : www.pays-figeac.fr) 138

Figure 9 : Photographie de l'agglomération clermontoise dans un écrin de verdure - vue de Clermont-Ferrand depuis le Puy de Chanturgue (source personnelle, novembre 2015)..... 155

Figure 10 : Organisation territoriale du Grand Clermont au 1er janvier 2017 (Source : www.legrandclermont.com/le-territoire consulté le 30 juillet 2017)... 157

Figure 11 : Carte de l'espace agricole et forestier sur le Grand Clermont (source : SCoT du Grand Clermont, 2010)..... 158

Figure 12 : Offre commerciale alimentaire du centre-ville de Clermont-Ferrand, selon la typologie présentée (réalisation : UMR Territoires, juin 2017)..... 164

Figure 13 : Extrait de la campagne de communication liée à la mise en oeuvre du marché dominical à Clermont-Ferrand, place de Jaude..... 167

Figure 14 : Localisation des acteurs du commerce et de la distribution rencontrés ..... sur le Grand Clermont 172

Figure 15 : Acteurs publics (élus et techniciens) rencontrés sur le Grand Clermont et emboîtement d'échelles..... 178

Figure 16 : Affichage de l'origine des salades chez un primeur au marché Saint-Pierre, à Clermont-Ferrand (à gauche) ; dans un supermarché, à Ceyrat (à droite) (source personnelle, mai 2016) 185

Figure 17 : Activité des abattoirs des animaux de boucherie en Auvergne en 2013 (Source : DRAAF Auvergne, 2014)..... 193

Figure 18 : Localisation des initiatives alimentaires périurbaines au Grand Clermont (fond de carte : site Internet du Grand Clermont)..... 201

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Grille d'analyse simplifiée de la gouvernance territoriale (adapté de Rey-Valette et al., 2011) 95

Tableau 2 : Grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale 102

Tableau 3 : Classement catégoriel des établissements commerciaux pour l'alimentaire (d'après Mérenne-Schoumaker et Soumagne, 2014. Source : http://www.cnfg.fr/commissions/commerce/) 105

Tableau 4 : Typologie des acteurs du commerce et de la distribution 108

Tableau 5 : Typologie des acteurs rencontrés pour chaque démarche 116

Tableau 6 : Grille de lecture de la gouvernance alimentaire territoriale, à partir de l'analyse des démarches 147

Tableau 7 : Liste des acteurs (commerçants et distributeurs) interrogés, selon la typologie adoptée 171

Tableau 8 : Trame thématique de la grille d'entretien à destination des commerçants et distributeurs 173

Tableau 9 : Grille d'analyse des entretiens conduits auprès des commerçants et distributeurs 174

Tableau 10 : Liste et fonctions des acteurs publics interrogés sur le Grand Clermont 178

Tableau 11 : Champs alimentaires investis par les acteurs du commerce et de la distribution sur le Grand Clermont, en fonction des projets mis en œuvre 224

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les années récentes ont vu la question alimentaire s'imposer progressivement dans le débat public. Cette dernière est en effet au cœur des préoccupations des consommateurs, comme des pouvoirs publics, à la faveur de la multiplication de crises et de scandales alimentaires. L'alimentation fait désormais figure de question éminemment politique, qui n'est plus uniquement du ressort de États ni de celui des acteurs privés, souvent mis en cause dans les crises alimentaires qui voient le jour à partir des années 1990. Au contraire, elle apparaît aujourd'hui comme faisant l'objet de nouvelles coordinations entre acteurs, intégrant par exemple la société civile (Renting et Wiskerke, 2010). Des évolutions sont donc à l'œuvre en matière de gouvernance alimentaire (Lamine *et al.,* 2012).

A partir des évolutions constatées dans les systèmes alimentaires, aussi bien en termes d'acteurs, que d'échelles et de reconfigurations entre ces dernières, cette thèse se consacre à l'émergence d'une gouvernance alimentaire à une échelle territoriale. Nous faisons le choix d'étudier le rôle d'acteurs bien spécifiques, les acteurs du commerce et de la distribution, dans ces processus en évolution.

I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE

En Europe et plus particulièrement en France, à partir d'un traitement de la question avant tout abordée sous l'angle quantitatif (produire pour assurer l'autosuffisance alimentaire du pays), puis plutôt liée à la qualité sanitaire des produits (Fouilleux, 2008), la question alimentaire est désormais abordée sous l'angle de la qualité des produits, et sa contribution à l'émergence de systèmes alimentaires plus durables (Lamine *et al.,* 2012).

I.1. Une question alimentaire largement remise au goût du jour

La question alimentaire a largement réinvesti les agendas médiatiques comme politiques depuis les années 1990. Cette évolution est associée à un phénomène de prise de conscience générale, liée aux dysfonctionnements et aux crises nombreuses du système alimentaire agro-industriel dominant. Le système alimentaire peut être envisagé comme « *un réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, État, espace plurinational), et participant directement ou indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée* ». (Rastoin et Ghersi, 2010). Cette définition souligne à la fois les notions d'échelles et d'espaces au cœur des systèmes alimentaires, mais aussi la complexité de ces systèmes, liée notamment à la diversité des acteurs qui y prennent part.

La forte déconnexion constatée entre production agricole et consommation alimentaire face au système alimentaire agro-industriel, a conduit les consommateurs à porter un intérêt renouvelé à leur alimentation (Bricas *et al.,* 2013). En particulier, les attentes de ces derniers évoluent vers une alimentation durable. Cela se traduit par un foisonnement d'initiatives citoyennes visant à favoriser le rapprochement entre production et consommation, et à soutenir des modes de production et de distribution « alternatifs ». Cette remise en cause touche l'ensemble des étapes du système alimentaire, et particulièrement les étapes intermédiaires qui sont probablement les plus opaques pour le consommateur final, aux stades de la transformation et de la distribution alimentaires. En particulier, le modèle représenté par la grande distribution, qui représente en France les deux tiers des achats alimentaires des ménages (INSEE, 2018) est particulièrement décrié, notamment car il est considéré comme captant l'essentiel de la valeur ajoutée au détriment des acteurs de la production agricole (Chambolle et Allain, 2003).

De façon générale, on assiste donc à une défiance forte des consommateurs, comme d'un ensemble d'acteurs (associatifs, publics en particulier) à l'égard du système alimentaire en place. Cette défiance conduit à une volonté de regagner du terrain sur la question alimentaire. Ce mouvement passe à la fois par la volonté de connaître l'origine des produits par les producteurs, et l'exigence de produits dont l'origine est tracée, sains et de qualité différenciée, souvent fondée sur le lien au territoire. Il conduit ainsi au développement des « *systèmes alimentaires alternatifs* » (Deverre et Lamine, 2010), qui proposent des modèles de développement différents et sont voulus plus durables. En parallèle, les pouvoirs publics et plus particulièrement les gouvernements locaux se positionnent sur la question alimentaire, dans un contexte de territorialisation des politiques publiques associées.

Ainsi, la multiplication des acteurs actifs en matière alimentaire et le foisonnement d'initiatives qui en découle, conduisent à des évolutions de la gouvernance alimentaire (Wiskerke, 2009 ; Marsden, 2013).

I.2. Les acteurs du commerce et de la distribution, maillons « oubliés » des systèmes alimentaires

Le développement d'initiatives alimentaires sur les territoires, tout comme la littérature scientifique consacrée aux évolutions à l'œuvre dans les systèmes alimentaires, laissent rapidement entrevoir que certains acteurs – en particulier, des acteurs « intermédiaires » des systèmes alimentaires (à l'image des transformateurs, grossistes, commerçants…) – sont peu visibles, mais aussi peu pris en compte dans ces dynamiques.

Les initiatives qui se développent se consacrent en effet prioritairement aux multiples alternatives pouvant être envisagées face à un système alimentaire dominant, et reposent sur acteurs très différents : associations de consommateurs, collectivités territoriales, mais aussi entreprises s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, etc. Les acteurs plus « conventionnels » ou « traditionnels » des systèmes alimentaires se trouvent alors, d'une certaine façon, laissés de côté, tant par leur inscription que leurs liens au

système alimentaire conventionnel. De plus, ces acteurs – industriels de la transformation alimentaire comme acteurs du commerce et de la distribution par exemple – ne sont généralement pas envisagés comme des acteurs de la relocalisation alimentaire. Pourtant, un certain nombre d'initiatives portées par des distributeurs montre au contraire qu'ils ont parfaitement intégré ces fonctionnements (Baritaux et Billion, 2018), à l'image de l'identification en magasins des produits achetés en local, par exemple. Les acteurs du commerce et de la distribution suscitent notre intérêt car ils peuvent représenter les acteurs « par excellence » de l'approvisionnement alimentaire, du fait de leur position d'interface entre production agricole et consommation alimentaire. De fait, ils assurent le lien entre ces derniers et contribuent à combler les séparations d'ordre spatial, mais aussi relationnel entre ces acteurs. Commerçants et distributeurs prennent d'ailleurs en charge un certain nombre de fonctions spécifiques, parfois indispensables à l'acheminement des produits jusqu'au consommateur final (Dioux et Dupuis, 2009). Envisager la participation de ces acteurs aux processus à l'œuvre – de reterritorialisation et relocalisation de l'alimentation en particulier – nous semble donc présenter un intérêt tout particulier, notamment dans la perspective de développement de systèmes alimentaires plus durables ; et parce que leur rôle prépondérant dans les systèmes alimentaires en fait aujourd'hui des acteurs « incontournables » de ces systèmes.

L'originalité de cette thèse tient donc à la fois au fait (i) d'adopter une approche géographique pour étudier les intermédiaires du commerce et de la distribution (face au faible nombre de travaux qui s'y consacrent), ainsi qu'à (ii) la perspective d'étudier leur rôle au sein de dynamiques de relocalisation alimentaire dont ils sont généralement écartés, et qui sont de fait, peu étudiés. En effet, ces dynamiques se trouvent au cœur des évolutions touchant les processus de gouvernance.

I.3. Un champ de recherche en structuration autour de l'alimentation

Les dynamiques survenues en matière alimentaire sont largement documentées par la littérature scientifique, qui témoigne à la fois d'un mouvement de « *tournant vers la qualité*[1] » (Goodman, 2003) en matière d'alimentation, et de l'apparition des « *systèmes alimentaires alternatifs* » (Deverre et Lamine, 2010).

Dans les pays anglo-saxons, le courant de l'*Urban Food Planning* se consacre également à l'alimentation à partir d'une entrée à nouveau urbaine, centrée sur la ville et son aménagement (en lien avec des questions d'architecture, urbanisme, etc.). Les auteurs s'inscrivant dans ce champ de recherche revendiquent une approche en termes de systèmes alimentaires. De nouveaux objets de recherche apparaissent ainsi, à l'image des stratégies alimentaires urbaines initialement apparues dans les pays anglo-saxons et qui se développent désormais en France, ou encore des « *Food Policy Councils* » ou conseils de politique alimentaire, qui sont des instances territoriales d'échanges sur les enjeux

[1] « *quality turn* »

alimentaires. On assiste en effet progressivement à l'émergence de véritables politiques alimentaires, souvent portées par de grandes agglomérations, qui suscitent l'intérêt des travaux de recherche.

La question alimentaire se structure donc progressivement en tant que champ de recherche, à partir d'un ensemble de travaux, français comme anglo-saxons. Ce champ n'est néanmoins pas unifié à ce jour. De plus, et malgré la revendication d'une nécessaire approche systémique par les auteurs pour aborder la question alimentaire dans toutes ses dimensions, force est de constater que les acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires sont bien souvent laissés de côté par les travaux actuels. Les étapes de transformation et distribution alimentaire font donc généralement figure de « *liens manquants*[2] » (Clark et Inwood, 2009) parmi l'ensemble des travaux consacrés à ces thématiques. Ces évolutions témoignent donc de la difficile prise en compte des acteurs des systèmes alimentaires, au-delà des seuls acteurs de la production agricole, des consommateurs, ou encore de la restauration collective.

Certains travaux portent sur les changements d'échelles associés aux dynamiques de relocalisation alimentaire, en considérant notamment des échelles intermédiaires de raisonnement des complémentarités entre l'urbain et le rural, ou entre la production et la consommation. Ces travaux développent des approches inédites, dont certaines peuvent permettre d'envisager la participation d'acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires à la relocalisation alimentaire.

Enfin, quelques travaux se consacrent à la coordination des acteurs au niveau territorial, et aux modes de coordination entre ces derniers. Ces travaux forment un corpus de recherche centré sur la question de la gouvernance et de ses évolutions récentes, qui s'étend progressivement en France. Le cadre analytique de Wiskerke (2009), en particulier, propose un premier cadrage de la gouvernance alimentaire territoriale. Ainsi, l'auteur propose une lecture des processus de gouvernance alimentaire vers un mode plus « *intégré* » et « *territorial* ». Il décrit de la sorte les principaux types d'acteurs intervenant dans ces processus (société civile, acteurs du marché, gouvernements locaux), et la façon dont leurs relations évoluent autour d'un enjeu alimentaire territorialisé. L'approche proposée par Wiskerke pour appréhender et décrire les processus de gouvernance alimentaire territoriale présente néanmoins certaines lacunes. En effet, elle ne permet pas de décrire finement les interactions entre ces acteurs autour de l'enjeu alimentaire, et ne prend pas en compte le caractère dynamique des processus de gouvernance.

Ces premiers éléments de contexte nous ont donné à voir, d'une part, le faible nombre ou la quasi-absence de travaux consacrés à certains acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires, et d'autre part l'émergence de dynamiques et processus de coordination inédits entre acteurs de l'alimentation. Ces derniers sont bien souvent portés par des acteurs publics, qui réinvestissent peu à peu la question alimentaire.

---

[2] « *missing link* »

II. PRESENTATION DES QUESTIONS DE RECHERCHE

Le croisement des apports empiriques, de la littérature scientifique ainsi que des résultats d'un terrain exploratoire (qui sera présenté plus en détail par la suite) nous ont permis de poser deux postulats :

(i) L'alimentation possède un caractère à la fois systémique et intégrateur d'acteurs, comme d'enjeux ;

(ii) le territoire apparaît comme le niveau d'intégration de l'ensemble des acteurs et des enjeux de l'alimentation. Il est désormais envisagé comme le niveau pertinent de cette intégration.

S'articulant autour de ces postulats, notre question de recherche est la suivante :

Les processus de gouvernance alimentaire territoriale permettent-ils d'intégrer la pluralité des acteurs de l'alimentation, dans les territoires ?

En effet, les évolutions à l'œuvre dans les systèmes alimentaires, comme les premiers cadrages conceptuels consacrés à la question dans la littérature, mettent particulièrement en évidence l'instauration de nouvelles modalités et processus de gouvernance alimentaire. Ces processus sont porteurs d'une conception systémique de l'alimentation, mais sont également supposés rapprocher les acteurs autour des enjeux alimentaires territorialisés.

Aussi, notre question de recherche est ensuite déclinée en deux sous-questions :

(i) Quels sont ces processus de gouvernance alimentaire territoriale ?

(ii) Comment les acteurs du commerce et de la distribution s'intègrent-ils dans ces processus ?

Ces deux sous-questions impliquent la mobilisation de cadres conceptuels distincts, qui feront l'objet du chapitre II, ainsi que de méthodologies adaptées, présentées respectivement aux chapitres III et IV. En particulier, la description des processus de gouvernance alimentaire territoriale impose d'en préciser les cadrages, qui seront exposés au chapitre II. De plus, le caractère intégrateur de ces processus est abordé dans la thèse sous l'angle de la participation des acteurs du commerce et de la distribution à ces processus, dont la diversité et l'approche choisie pour les aborder seront également présentés au chapitre II.

Pour compléter ces questions de recherche, nous fondons notre travail sur deux hypothèses : la première repose sur le rôle des acteurs publics territoriaux dans l'intégration de l'ensemble des acteurs aux démarches alimentaires territoriales. Nous supposons en particulier qu'ils sont à-mêmes d'assurer cette intégration. Notre seconde hypothèse se fonde sur la capacité des acteurs du commerce et de la distribution, à jouer un rôle dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale étudiés.

Cette thèse vise donc en premier lieu, à rendre compte des évolutions à l'œuvre dans les processus de gouvernance alimentaire aux échelles territoriales. Elle vise par ailleurs à

analyser le rôle d'acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires, les acteurs du commerce et de la distribution, dans ces processus. Il s'agit ainsi d'envisager la coordination entre des acteurs aux fonctionnements et stratégies distinctes, particulièrement entre ces acteurs privés et les acteurs publics. Pour traiter ces questions, nous nous inscrivons dans la dynamique de « retour au local », au cœur des processus de gouvernance alimentaire en évolution. Se focaliser sur les acteurs du commerce et de la distribution est alors original, d'une part au regard du sujet choisi – les travaux consacrés aux dynamiques qualifiées d' « alternatives » dans les systèmes alimentaires et plus précisément aux évolutions à l'œuvre en matière de gouvernance alimentaire étant avant tout centrés sur les producteurs, les consommateurs et les pouvoirs publics – d'autre part quant à la discipline géographique, qui consacre peu de travaux à ces acteurs du commerce et de la distribution. Les travaux en géographie du commerce sont en effet peu orientés sur la question du positionnement des acteurs du commerce et de la distribution dans les dispositifs publics.

III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ADOPTEE

Nos questions de recherche n'étant pas traitées par la littérature scientifique, et ne disposant par ailleurs pas de cadrage théorique abouti sur la gouvernance alimentaire territoriale, nous avons fait le choix de réaliser un travail de terrain exploratoire. Ce dernier visait à faciliter l'appréhension d'un sujet encore peu exploré. Des entretiens exploratoires (n = 20) ont donc été conduits auprès de divers acteurs (organisations professionnelles de la distribution, collectivités locales, associations de développement territorial, etc.), à l'échelon régional – auvergnat – et national, pour certaines structures. Ces entretiens visaient à juger de la pertinence du sujet de recherche tel qu'il était envisagé, mais également à préciser et d'affiner autant que possible nos questions à partir des éléments issus du terrain. Les acteurs rencontrés ont été sélectionnés au regard de leur potentiel d'action sur des circuits alimentaires de proximité, au niveau régional (Auvergne) et national.

Cette phase exploratoire de la recherche, que nous avons envisagée comme un véritable « défrichage » du sujet de recherche, a permis de confirmer certains éléments fournis par la littérature. Les types d'acteurs rencontrés, ainsi que grille d'entretien mobilisée pour cela, sont présentés en annexes 1 et 2. En particulier, ces entretiens ont mis en évidence la nécessaire clarification quant à la diversité des acteurs du commerce et de la distribution, présentant chacun des caractéristiques, comme des modes d'organisation et de fonctionnement, bien spécifiques. Les acteurs de la distribution interrogés ont mis en évidence leur rôle dans la mise en œuvre d'un approvisionnement de proximité (Billion *et al.,* 2016). Ces entretiens exploratoires ont également révélé, de manière empirique, les cloisonnements existants entre mondes d'acteurs, particulièrement entre acteurs publics et privés. Les acteurs interrogés ont en effet exprimé à la fois le caractère méconnu des secteurs du commerce et de la distribution (en termes d'acteurs, de fonctionnements, etc.), ainsi que la défiance pouvant exister vis-à-vis de ces acteurs.

Par ailleurs, le faible nombre de travaux consacrés à la gouvernance alimentaire territoriale implique une recherche empirique basée sur des situations de terrain, qui convoquent des processus de gouvernance alimentaire territoriale. La recherche empirique a pour fonction de faire émerger une grille d'analyse propre de ces processus. Le travail de terrain occupe donc un rôle central dans la thèse, du fait de l'absence de cadres conceptuels et théoriques de référence sur la question. Ainsi, pour répondre aux questions de recherche, l'approche développée dans le cadre de cette thèse est fondée sur plusieurs entrées. Nous croisons en effet à la fois l'étude d'un processus, celui de la construction d'une gouvernance alimentaire territoriale, à l'étude d'acteurs bien spécifiques, les acteurs du commerce et de la distribution.

La démarche de recherche est donc structurée de la façon suivante : la première étape consiste en l'étude de dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale. Elle vise à faire émerger, en croisant la littérature scientifique et les cas d'étude sélectionnés, une grille d'analyse des processus de gouvernance alimentaire territoriale. La seconde étape consiste à nous focaliser plus particulièrement aux acteurs du commerce et de la distribution. Pour cela, nous mobilisons la grille d'analyse préalablement complétée pour l'appliquer à un territoire vierge de tout dispositif, tels qu'ils ont pu être étudiés dans l'étape précédente. Ce recueil des visions des acteurs du commerce et de la distribution croise celle des acteurs publics. Cette « double entrée » vise à donner à voir la façon dont une situation de gouvernance alimentaire territoriale peut se structurer et en particulier, à identifier les potentiels en la matière. Étant à l'étude d'un sujet actuel et en constante évolution, nous avons également fondé notre démarche de recherche sur des allers et retours réguliers entre le terrain et la littérature scientifique, chacun alimentant l'autre au fur et à mesure de notre avancement.

La revue de littérature et la phase de recherche exploratoire réalisées ayant permis d'identifier certaines lacunes et de préciser la pertinence de notre objet de recherche – le caractère intégrateur des processus de gouvernance alimentaire territoriale, et le rôle spécifique que peuvent y jouer acteurs du commerce et de la distribution – nous nous sommes ensuite dotée de grilles de lecture et d'analyse des processus étudiés.

Ces dernières permettent à la fois de décrire et rendre compte de processus de gouvernance alimentaire territoriale, mais aussi d'appréhender les commerçants et distributeurs dans leur diversité. Afin de croiser la complexité des objets étudiés (acteurs du commerce et de la distribution d'une part, processus de gouvernance alimentaire territoriale d'autre part) nous avons fait le choix de scinder notre approche en deux, à travers deux entrées principales, dotées de méthodologies propres et adaptées.

La participation des acteurs du commerce et de la distribution aux processus de gouvernance alimentaire territoriale est envisagée à partir de leurs interactions avec les acteurs publics, mais aussi de leurs positionnements dans les dynamiques de relocalisation.

III.1. Une entrée par des démarches de gouvernance alimentaire territoriale

Afin de pouvoir décrire finement les processus à l'œuvre en matière de gouvernance alimentaire territoriale, nous avons conduit l'analyse de trois démarches en France correspondant à des dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale, et s'en revendiquant. Ce travail impliquait l'étude de processus en construction, et encore non aboutis. Pour cela, nous avons fondé notre démarche sur des études de cas, qui sont adaptées à notre travail notamment du fait de la polyvalence qu'elles peuvent offrir quant aux méthodes de recueil des données. De plus, cette méthode se prête particulièrement à l'étude de dynamiques en cours, puisqu'elle offre la possibilité d'étudier un phénomène dans son contexte de manière dynamique (Yin, 2009), ce qui correspond précisément aux processus de gouvernance alimentaire étudiés ici. Enfin, les allers et retours réguliers entre les différents « terrains » d'étude et la littérature, réalisés au cours de la thèse, appuient la nécessité de se fonder sur une approche par études de cas, particulièrement adaptée à ce type de pratique.

Pour étudier le rôle et la place des acteurs du commerce et de la distribution dans certains dispositifs publics en matière d'alimentation, nous avons avant tout cherché à identifier des exemples de ces dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale en construction en France.

La première étape méthodologique a consisté à identifier ces dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale. Trois cas ont été sélectionnés, et ont permis de préciser la grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale (chapitre III), issue initialement de la littérature. Cette grille complétée a finalement été mobilisée pour l'étude d'un quatrième terrain (chapitre IV), afin d'y étudier les processus de gouvernance alimentaire territoriale.

III.2. Une entrée territoriale : le PETR du Grand Clermont

En contrepoint de l'analyse des trois démarches, nous avons investi un territoire où aucun dispositif de ce type n'était présent. En effet, notre volonté à travers cette entrée « territoriale », était d'être en mesure d'expliciter le potentiel de gouvernance alimentaire territoriale sur un territoire donné, en sortant du cadre défini d'un dispositif tel que ceux étudiés à travers les trois exemples précédemment cités. La lecture de ces potentiels a été rendue possible par la mobilisation de la grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale, élaborée dans le cadre de cette thèse.

Le fait qu'aucune démarche telle que celles que nous avons étudiées ne soit présente sur le territoire du Grand Clermont, constituait un défi à la fois méthodologique et empirique. Cette situation laissait en effet la voie à de nombreuses possibilités quant à la mise en place d'une situation de gouvernance alimentaire territoriale (par rapport à certains verrouillages pouvant être observés à l'étude des démarches), permettant alors de se focaliser exclusivement sur les *potentiels* pouvant émerger en la matière. Nous avons donc envisagé le terrain clermontois comme un véritable contrepoint à l'analyse des dispositifs présentés

plus tôt. L'absence de processus de coordination visibles a pu complexifier le travail de recherche, aussi bien quant à l'appréhension du terrain que dans la conduite des entretiens et leur analyse, et c'est pourquoi il nous semblait fondamental de disposer d'une grille d'analyse préalable à l'investissement du terrain clermontois.

Le croisement entre ces deux approches permet de proposer une réponse à nos questions de recherche, en fournissant à la fois les clés de lecture des situations de gouvernance alimentaire territoriale, mais également les freins et leviers identifiés à la participation d'acteurs comme les commerçants et distributeurs à ces processus.

La figure 1 reprend sous forme de schéma, l'itinéraire méthodologique développé ici. Elle décrit, en particulier, de quelle façon s'articulent les deux « entrées » du terrain, en croisant l'analyse des dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale, et l'étude plus spécifique des interactions entre acteurs publics territoriaux, et acteurs du commerce et de la distribution.

Figure 1 : Itinéraire méthodologique de la thèse et liens entre les productions de la thèse

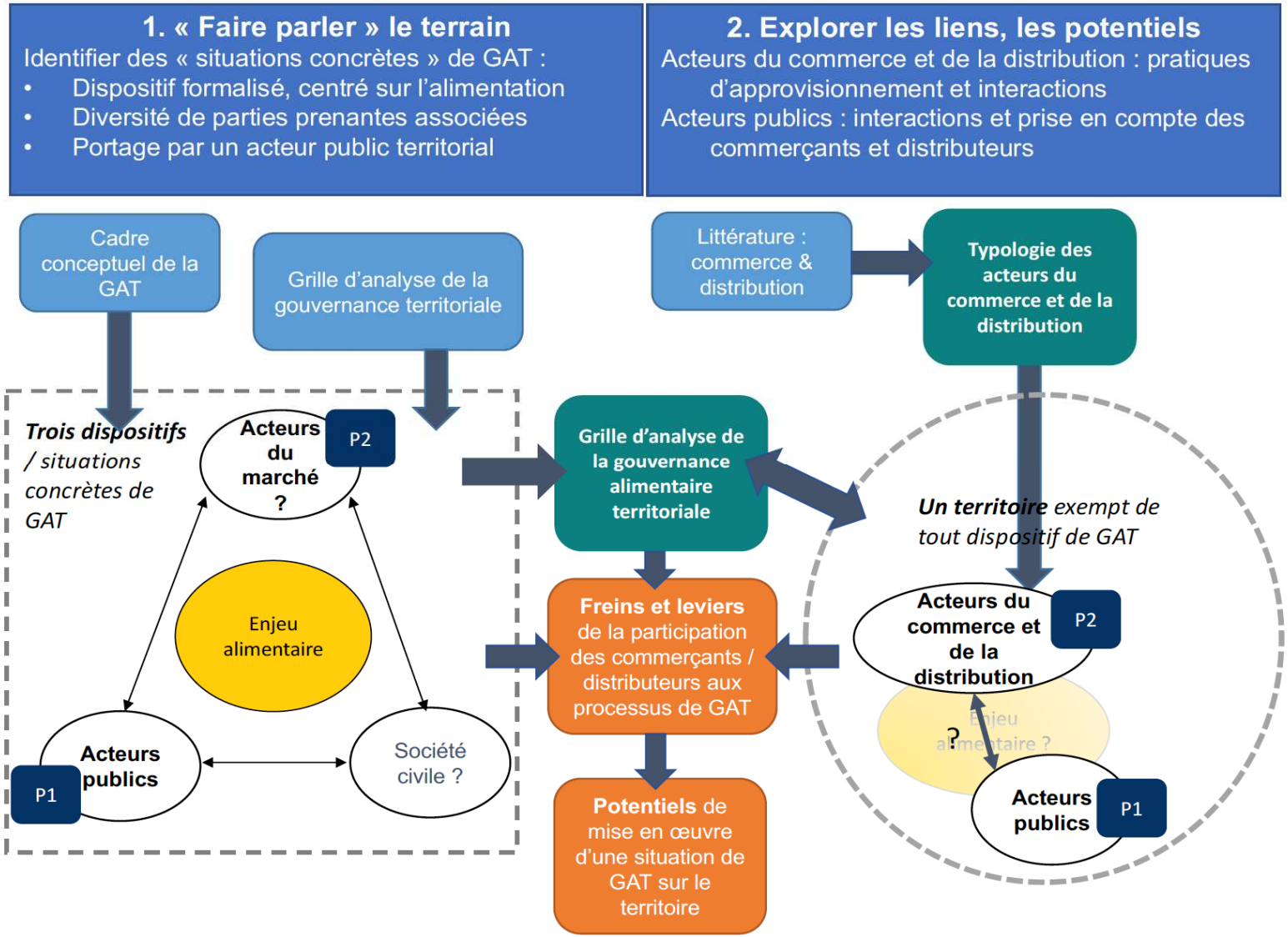

IV. ORGANISATION DU RAISONNEMENT ET PLAN DE LA THESE

La thèse est organisée en cinq chapitres, qui s'articulent de la façon suivante : le premier chapitre revient sur les évolutions en cours en matière d'alimentation, partant des premières crises survenues dans le système alimentaire dominant et de sa progressive remise en question, avant d'aborder l'ensemble des initiatives alternatives développées en contrepoint de ce système dominant. Ces évolutions impliquent le fait qu'une diversité d'acteurs soit désormais active en matière alimentaire, y compris des acteurs privés comme ceux du commerce et de la distribution.

Le chapitre 2 présente le cadre d'analyse mobilisé pour la thèse. Il retrace en particulier l'origine de la notion de gouvernance, son application à différents contextes (en termes d'échelles, de territoires ou de secteur considérés), et développe plus précisément la notion de gouvernance territoriale. Le croisement de deux cadres conceptuels nous permet de poser une première grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale. C'est cette grille, permettant d'identifier les principales caractéristiques d'un dispositif et d'un processus de gouvernance alimentaire territoriale, qui sera mobilisée pour l'analyse des cas d'étude. Ce chapitre de cadrage théorique présente également la typologie réalisée pour appréhender les acteurs du commerce et de la distribution étudiés.

Le chapitre 3 correspond à l'exposition des résultats, issus de l'étude de trois dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale sélectionnés en France (à Nantes, Lyon et Figeac). Il présente dans le détail les trois dispositifs retenus ainsi que les raisons pour lesquelles ils ont été sélectionnés et la méthodologie mise en œuvre pour les étudier, avant de les analyser à l'aune de la grille de la gouvernance territoriale préalablement présentée. Ces dispositifs donnent à voir divers processus d'émergence de la question alimentaire sur les territoires, et plus particulièrement la façon dont elle est prise en charge au niveau local. Les dispositifs ou démarches sélectionnés associent les pouvoirs publics locaux à une diversité d'acteurs, que nous présentons en précisant notamment le type d'acteurs impliqués, et la façon dont ils le sont. Nous nous attardons particulièrement sur la participation des acteurs du commerce et de la distribution aux trois dispositifs, en exposant les modalités et les raisons de leur prise en compte, souvent limitée. Des éléments liés aux tensions et conflits de légitimité entre acteurs sur la question alimentaire sont également exposés. Le caractère plus ou moins alternatif des dispositifs présentés est discuté. Enfin, l'analyse des trois dispositifs nous permet de compléter la grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale, en construisant de la sorte une grille qui sera ensuite mobilisée (chapitre quatre) pour décrypter les potentiels (à travers les freins et leviers pouvant être relevés sur un territoire) de construction d'une situation gouvernance alimentaire sur un territoire donné.

Le chapitre 4 correspond à l'exposition des résultats liés au terrain conduit sur le Grand Clermont. Il est introduit par la présentation de ce terrain et décrit notamment la pertinence de ce territoire au regard de nos questions de recherche. Il s'attache ensuite, après une présentation de la méthodologie adoptée pour l'étude de ce cas, à décrire les pratiques et

conceptions des acteurs du commerce et de la distribution enquêtés concernant l'alimentation en général, et plus spécifiquement en lien aux questions de relocalisation alimentaire. Une analyse croisant les perceptions des commerçants et distributeurs d'une part, et celles des acteurs publics locaux d'autre part, est également présentée. La lecture du terrain clermontois à l'aune de la grille de la gouvernance alimentaire territoriale préalablement élaborée, permet finalement d'envisager le potentiel que présente le territoire en matière de gouvernance alimentaire territoriale, sur lequel nous nous attardons particulièrement.

Le chapitre 5 est celui de la discussion. Il permet de revenir à la fois sur les concepts théoriques mobilisés et développés dans la thèse, mais aussi sur « l'outillage » (la grille de lecture) développé pour celle-ci. Ce chapitre est articulé en premier lieu autour des hypothèses de recherche, en revenant dans un premier temps sur la capacité des acteurs publics territoriaux à intégrer la diversité des acteurs de l'alimentation aux processus de gouvernance alimentaire territoriale, puis à la capacité des acteurs du commerce et de la distribution à jouer un rôle dans ces processus. Puis, le chapitre revient sur la grille de lecture proposée à travers la thèse, en reprenant les étapes de sa construction et la façon dont elle a été mobilisée sur les terrains de recherche, ainsi que ses principales limites. Enfin, le chapitre 5 propose une réponse à la question de recherche, centrée sur le caractère intégrateur des processus de gouvernance alimentaire territoriale.

Pour finir, la conclusion reprend les principaux apports de la thèse, mais également les perspectives de recherche identifiées.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Depuis quelques années, le fort intérêt porté aux questions alimentaires est perceptible, aussi bien à travers le développement d'initiatives nombreuses sur les territoires, que par la multiplication des travaux de recherche qui y sont consacrés. La question alimentaire couvre néanmoins une grande diversité de thématiques et d'enjeux, ce qui implique une diversité d'approches, pour la recherche comme pour les acteurs des territoires, eux-mêmes issus d'horizons très différents.

Ce chapitre vise avant tout à retracer les principales évolutions survenues au sein des systèmes alimentaires, au niveau global comme local, en centrant le propos sur la place et le rôle des acteurs intermédiaires du commerce et de la distribution dans ces évolutions. Il revient également sur la façon dont la littérature scientifique aborde et traite ces questions.

En effet, acteurs du commerce et de la distribution occupent un poids considérable au sein des systèmes agroalimentaires, par leur rôle d'intermédiaire entre les stades de la production et de la consommation. Paradoxalement, ils semblent peu visibles dans les récentes dynamiques alimentaires (orientées notamment vers la relocalisation de l'alimentation) comme dans les travaux de recherche consacrés aux évolutions des systèmes agroalimentaires, qui considèrent pour l'essentiel ces acteurs à la marge.

Ce chapitre présente deux corpus de littérature, consacrés pour l'un aux enjeux des processus de relocalisation alimentaire, et pour l'autre à la distribution et au commerce alimentaire.

Nous y présentons les principaux apports des travaux consacrés aux processus de relocalisation alimentaire, en s'appuyant à la fois sur les littératures anglo-saxonne et française. Ces travaux éclairent les différentes approches adoptées pour l'étude de ces processus, selon des ancrages disciplinaires et des objets de recherche distincts, ainsi que les questionnements qui en découlent. Ils traitent des changements associés au développement des systèmes alimentaires dit alternatifs, et à l'émergence de politiques publiques en faveur de la relocalisation alimentaire. Les travaux consacrés au commerce et à la distribution alimentaire sont également présentés, en s'attachant notamment à montrer la faible prise en compte de ces acteurs par les acteurs publics porteurs de politiques alimentaires territoriales, malgré le poids non négligeable des premiers dans les systèmes agroalimentaires.

Notre propos à travers ce chapitre vise avant tout à rendre compte de l'attrait récent suscité par la question alimentaire, et de la façon dont il s'est traduit dans les territoires comme dans les travaux de recherche. En particulier, nous mettons à jour certaines « zones grises » (aussi bien en termes d'acteurs, d'enjeux ou d'approches) encore non explorées de la question alimentaire et laissées de côté, aussi bien par les initiatives alimentaires développées sur les territoires, que par la littérature. Ce chapitre vise donc à présenter la

façon dont notre question de recherche s'est construite, en se fondant, dans une première partie (I), sur un retour sur les expériences développées dans les territoires (contexte empirique) ainsi que, dans la seconde partie (II), sur la littérature anglo-saxonne comme francophone consacrée à la question (contexte théorique).

I. DU PRODUCTIVISME A LA RELOCALISATION ALIMENTAIRE : DYNAMIQUES ET EVOLUTIONS A L'ŒUVRE DANS LES SYSTEMES ALIMENTAIRES

Nous revenons dans cette partie sur les éléments ayant contribué à la mise en place d'un système alimentaire dit « agro-industriel » (Rastoin et Ghersi, 2010), marqué notamment par une déterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation. Cette déterritorialisation est caractérisée par une progressive distanciation des consommateurs à la production agricole et à l'origine des produits (géographique, ou en termes d'identité du producteur). Puis, nous présentons la façon dont les effets néfastes du système en place ont contribué à une prise de conscience globale autour de l'alimentation. En particulier, l'apparition d'un ensemble d'acteurs nouveaux sur la question alimentaire, et le repositionnement du rôle joué par les gouvernements à plusieurs échelles géographiques (locaux comme nationaux, voire internationaux) en la matière, ont largement contribué à un regain d'intérêt porté à l'alimentation. Enfin, nous présentons la façon dont la thématique alimentaire est saisie en France, aussi bien par les collectivités locales, que la recherche publique ou les bureaux d'étude privés.

I.1. Des crises aux dysfonctionnements du système alimentaire dominant : vers une remise en cause progressive

Les évolutions survenues en matière alimentaire depuis la révolution industrielle, puis avec plus de force à l'issue de la Seconde Guerre mondiale dans un contexte de croissance démographique sans précédent, ont contribué à la mise en place d'un système industrialisé et intensif, aujourd'hui dominant. Les dérives de ce système – en termes économiques, sociaux ou encore environnementaux – sont aujourd'hui largement décriées. Ce dernier succède à un système alimentaire auparavant fondé sur la proximité entre les lieux de production agricole et de consommation alimentaire.

I.1.1. Mise en place d'un système alimentaire productiviste

Héritage productiviste de l'après-guerre, le système agro-industriel aujourd'hui dominant dans les pays du Nord est marqué par son caractère particulièrement intensif et globalisé (Marsden et Morley, 2014). Ce dernier s'est mis en place à partir de la révolution industrielle au XIXe siècle (Fournier et Touzard, 2014), qui a notamment permis d'acheminer les produits alimentaires sur de plus longues distances, par l'amélioration et la diffusion des techniques de conservation et la modernisation des moyens de transport et de communication en particulier (Fumey, 2007). Détaché de la contrainte de la proximité géographique entre la

production et la consommation, le système alimentaire jusqu'alors essentiellement fondé sur une économie de proximité, relationnelle et géographique, se déconnecte progressivement de cette dernière pour reposer au contraire sur des chaînes de distribution plus longues, qui s'organisent sur des distances géographiques de plus en plus étendues. La période suivant la Seconde Guerre mondiale a ensuite été cruciale pour l'évolution des agricultures européenne et française ; l'impératif de productivité qui a marqué cette période a en effet conduit à une « *triple révolution* » (Rieutort, 2009), opérant à la fois sur les plans technique, politique et économique. Cette révolution a avant tout été technique, par la mobilisation de techniques nouvelles en agriculture (mécanisation de l'agriculture, utilisation d'engrais et de pesticides, etc.) mais aussi par les évolutions survenues dans les secteurs de la transformation et de la distribution alimentaires. Elle a été politique, par l'encouragement de cette industrialisation à travers le déploiement de la politique agricole commune (PAC) à partir de 1962. Elle a enfin été économique, par l'inscription désormais globale des échanges alimentaires et l'évolution des modes de gestion des entreprises, liée à un mouvement de financiarisation débuté dans les années 1970 (Clapp, 2014). Ces évolutions sont concomitantes à un processus d'urbanisation croissante et de développement du travail salarié (des femmes notamment) conduisant à des changements dans les modes de vie et les habitudes de consommation. Elles sont en particulier marquées par une diminution de la préparation des repas à la maison pour privilégier, au contraire, la consommation de repas hors domicile ou l'achat de plats préparés. Ces évolutions des modes de consommation sont notamment rendues possibles par l'augmentation des revenus des consommateurs. L'urbanisation contribue également à accroître l'éloignement entre les zones de production et de consommation, l'agriculture se trouvant progressivement « repoussée » par la progression urbaine.

L'agriculture a, pour sa part, suivi un mouvement d'intensification et une spécialisation en « bassins de production », au détriment des terroirs (Rieutort, 2009) et des spécificités locales. Ces changements ont conduit à la spécialisation des productions et des filières associées, ainsi qu'à un mouvement de concentration de l'agriculture et des activités agroalimentaires. Le phénomène de concentration est particulièrement marqué aux stades de la transformation et de la distribution alimentaires (Renting *et al.,* 2003). Cette concentration est à la fois horizontale entre opérateurs ayant le même type d'activité, et verticale, certains opérateurs prenant en charge des fonctions jusqu'alors dévolues à d'autres acteurs du système alimentaire par des processus de fusion-acquisition. Le phénomène de « *plateformisation* », en est l'un des exemples les plus caractéristiques : il correspond à la prise en charge, par la grande distribution alimentaire de la fonction de gros, en créant ses propres centrales d'achat (Michel, 2014).

La spécialisation agricole en bassins de production, particulièrement marquée dans la mise en place du système agro-industriel dominant, a conduit à un mouvement de « *déterritorialisation* » de l'agriculture, vue comme une distension des liens « *entre agriculture […] et territoire* » (Lescureux, 2004). Cette dernière se trouve en effet

déconnectée de ses territoires et terroirs d'autrefois, pour fonctionner au contraire selon une logique de filières, dans un système alimentaire avant tout orienté vers la recherche de productivité et de rentabilité. Ce mouvement impacte de fait l'alimentation, puisqu'on assiste également aux stades intermédiaires du système alimentaire à une « *rupture du lien au lieu entre le produit et le local* » (Margetic, 2005) du fait notamment de l'essor des industries agroalimentaires (IAA) qui visent avant tout à offrir régularité et homogénéité des produits aux consommateurs. Le développement conjoint de la grande distribution alimentaire contribue également à distancier le consommateur de la production agricole, et donc de son alimentation (Fischler, 1990), la grande distribution étant caractérisée par l'opacité de ses modes d'approvisionnement (passant pour la majeure partie par des centrales d'achats), par le grand nombre d'opérateurs pouvant intervenir au sein du circuit de distribution et par un mode de distribution de masse auquel les produits standardisés se prêtent particulièrement.

On assiste ainsi au passage d'un système alimentaire initialement fondé sur la proximité entre les lieux de production et de consommation et rythmé par les échanges entre ville et campagne, à une déconnexion forte entre production et consommation, qui participe de la mise en place d'un système alimentaire agro-industriel fortement déterritorialisé. Les consommateurs se trouvent distanciés des lieux de production agricole, parfois éloignés des villes, qui concentrent l'essentiel de la population. Ils sont également peu au fait de l'origine des produits qu'ils consomment, aussi bien en termes géographiques que relationnels, en lien avec l'identité du producteur. La distanciation entre production agricole et consommation alimentaire opère donc à la fois sur les plans géographique (disparition de la proximité physique entre les lieux de production et de consommation), économique (augmentation du nombre d'intermédiaires entre les producteurs et les mangeurs) et cognitif, les consommateurs n'étant plus au fait des différentes étapes de la chaîne alimentaire (Fouilleux, 2008). Cette distanciation est à l'origine de craintes et appréhensions nombreuses pour les consommateurs (Esnouf *et al.,* 2011). Elle impacte également leurs comportements alimentaires, qui s'homogénéisent peu à peu. Ce phénomène s'accompagne également d'un lissage des spécificités régionales, prioritairement dans les pays riches (Fumey, 2007), contribuant à la dégradation du lien entre les produits et les territoires.

Ces changements généraux ont finalement contribué à inscrire le système alimentaire dans un fonctionnement global, les producteurs agricoles étant désormais insérés dans les marchés nationaux, voire internationaux. L'évolution générale du système alimentaire a également touché les consommateurs, ces derniers ayant accès à une offre alimentaire de plus en plus homogène et standardisée, impactant de la sorte les régimes alimentaires. Le temps dédié à la préparation des repas s'en est aussi trouvé modifié, les mangeurs ayant accès à des produits de plus en plus transformés (Ascher, 2005). La forte intensification du système alimentaire s'est poursuivie au niveau mondial jusque dans les années 1960 et 1970, du fait de la croissance démographique alors sans précédent. Elle a été rendue possible à la fois par les avancées technologiques, mais aussi par un soutien fort des

politiques publiques (en particulier de subventions aux agriculteurs) appuyant le développement d'un système agro-industriel productiviste (De Schutter, 2014). Le mouvement d'intensification et le productivisme touchent ainsi l'ensemble des étapes des systèmes alimentaires, et notamment la distribution.

I.1.2. Des évolutions marquées au stade de la distribution alimentaire

Les évolutions générales constatées dans les systèmes alimentaires sont particulièrement prononcées au stade intermédiaire de la distribution, marqué notamment par une multiplication du nombre d'acteurs intermédiaires, mais surtout une concentration des acteurs. Les activités du commerce et de distribution alimentaire sont en effet caractérisées par un double mouvement de globalisation et de déterritorialisation (Busch, 2014), les chaînes de distribution s'inscrivant désormais (et pour la plupart) dans un fonctionnement global. Ces évolutions découlent notamment de la prise en charge de l'alimentation par les acteurs privés intermédiaires des systèmes alimentaires, qui ont contribué en premier lieu à l'organisation des circuits de distribution alimentaire (Bognon, 2014). Pour Bognon (2014, p. 156), « *le corps commercial fait la démonstration […] de sa capacité à organiser un approvisionnement suffisant pour les populations urbaines croissantes.* ». A la suite des transformateurs, les distributeurs prennent ainsi progressivement le pas des industriels dans le pilotage des chaînes alimentaires (Richards *et al.,* 2013). Cette montée en puissance des intermédiaires du commerce et de la distribution, dont le rôle devient notamment central avec les processus d'urbanisation, renforce le rôle de la distribution dans la gouvernance de l'alimentation.

En France, le développement de la grande distribution alimentaire à partir des années 1960 (Daumas, 2006) a largement contribué à ces évolutions. Le fonctionnement des groupes de distribution est en effet marqué par une forte déterritorialisation, les grandes surfaces « *tend[ant] à se développer de manière autonome et selon des règles, des procédures et des mécanismes où le territoire s'efface au profit d'un espace-support des stratégies de la grande distribution* » (Fellman et Morel, 1998). L'une des conséquences du développement de la grande distribution alimentaire a été, pour partie, la disparition progressive du « petit commerce », compris comme une forme traditionnelle et historique de commerce alimentaire, indépendante et de petit format. La grande distribution a en effet contribué à modifier les pratiques de consommation, en s'adaptant à l'évolution des styles de vie en lien avec la périurbanisation (les grandes surfaces étant elles-mêmes implantées en périphérie urbaine) et contribuant à lisser les habitudes alimentaires des consommateurs par la proposition d'une offre standardisée, dessaisonnalisée, ainsi que de nombreux plats préparés. Certains auteurs, à l'instar de Péron (1991), n'imputent cependant pas uniquement la disparition du petit commerce indépendant à la survenue de la grande distribution alimentaire, mais également à la faible résilience de ces derniers. L'auteur montre ainsi qu'entre 1980 et 1988, 10 % des communes françaises ont perdu leur dernière épicerie (en milieu urbain comme rural) ; cependant, une part de ces petits commerces

indépendants a été en capacité de se renouveler et ainsi, de se maintenir dans le temps. Péron (1991, p. 183) regrette ainsi « *l'inadaptation des établissements archaïques* » comme facteur essentiel de leur disparition, dans le contexte de développement de la grande distribution. Cette dernière, du fait de la multiplication des supermarchés et hypermarchés sur le territoire français, a entraîné la disparition des réseaux de proximité et appauvri le tissu commercial. En conséquence, de nouvelles formes de petit commerce se sont développées avec le renouveau des épiceries de quartier, et la création de supérettes alimentaires nombreuses, témoignant du renouveau des formats « *de proximité*[3] » (Gahinet, 2014), souvent sous enseigne des grands groupes de distribution, dans le commerce et la distribution.

I.1.3. Des crises alimentaires aux dysfonctionnements du système alimentaire dominant : vers une prise de conscience globale

Le constat de la déterritorialisation progressive du système alimentaire dominant, tout comme les multiples remises en cause dont il fait l'objet, ont conduit au développement de nombreuses voies « alternatives », en rupture avec ce système « conventionnel ». Ces alternatives au système agro-industriel visent en particulier à compenser le phénomène de déterritorialisation, en cherchant avant tout à rapprocher production et consommation sur les territoires. Elles sont ainsi orientées vers le rapprochement entre producteurs et consommateurs, rejetant souvent les acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires.

I.1.3.1. Un phénomène de remise en cause du système agro-industriel…

Le système agro-industriel dominant mis en place à l'issue de la Seconde Guerre mondiale a rempli un certain nombre de ses objectifs, liés notamment à sa productivité, au fait d'être en mesure de garantir la sécurité sanitaire des produits, ou encore à la réduction du coût des produits alimentaires pour les consommateurs (Rastoin, 2014). De nombreux dysfonctionnements de ce système sont cependant dénoncés aujourd'hui, certaines de ses externalités négatives faisant l'objet de critiques virulentes (Rastoin et Ghersi, 2010). Elles touchent par exemple à la dégradation des écosystèmes, à la baisse du revenu des petits exploitants et à la disparition des petites exploitations familiales, ou encore à la multiplication des maladies chroniques (allergies, obésité, diabète de type II, etc.) liées à l'évolution des régimes alimentaires. Le système alimentaire agro-industriel est par ailleurs vu comme à l'origine d'inégalités sociales fortes entre mangeurs, générant de véritables problématiques d'accessibilité à une alimentation « de qualité », tant en termes nutritionnels qu'organoleptiques ou encore de diversité. Cette remise en cause du système alimentaire dominant, a lieu dans un contexte global de mise à l'agenda du développement durable à l'échelle internationale comme locale (Béal *et al.,* 2011).

[3] Les formats de proximité correspondent à « des magasins en libre-service, dont la surface de vente s'étend de marchandises, de l'épicerie à la restauration rapide et ayant de larges horaires d'ouverture y compris le dimanche » (Baron *et al.,* 2001).

Conséquences d'un système alimentaire globalisé, les préoccupations alimentaires (liées notamment à l'assurance de la sécurité alimentaire pour tous) semblent à présent revenir sur le devant de la scène, à l'aune de crises répétées mentionnées par Max Sorre dès les années cinquante (Sorre, 1952). Ces dernières ne concernaient alors que les pays du Sud, avec une vision portant avant tout sur la dimension quantitative de la sécurité alimentaire, marquée par des « *inégalités de répartition des matières alimentaires* » (Sorre, 1952 ; p. 195). Les inquiétudes réapparaissant aujourd'hui sont avant tout liées à des préoccupations sanitaires, associées à la question de la qualité de l'alimentation, et touchent à présent les pays du Nord[4]. Pour Fournier et Touzard (2014) les dérives du « *modèle agro-industriel* » représentent donc une menace pour la sécurité alimentaire mondiale, définie à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation (1996) comme étant assurée « *quand toutes les personnes, en tous temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine* » (FAO, 1996). Les crises multiples survenues à tous les niveaux des systèmes alimentaires ont donc progressivement modifié la géographie de l'insécurité alimentaire. On assiste alors à un retour à l'agenda politique des gouvernements locaux de la sécurité alimentaire et ce, particulièrement dans les pays du Nord, qui s'en étaient détachés au cours des décennies précédentes. Cette dernière est désormais associée à un ensemble d'enjeux politiques, de santé publique, socioéconomiques ou encore écologiques (Sonnino, 2014), dans un contexte d'urbanisation croissante (Morgan, 2009 ; Morgan et Sonnino, 2010).

Malgré ces évolutions marquées sur les aspects de sécurité alimentaire globale, les premières prises de conscience sont tardives puisqu'elles n'apparaissent qu'à partir des années 1990 à la faveur de la multiplication de crises alimentaires – sanitaires, économiques ou écologiques – d'ampleur nationale ou internationale. Les inquiétudes des gouvernements européens en matière alimentaire dérivent en effet de scandales sanitaires survenus à partir des années 1990 (encéphalopathie spongiforme bovine ou crise de la « vache folle » en 1996, fièvre aphteuse en 2001 au Royaume-Uni, etc.). Ces dernières ont été suivies, plus récemment, par des crises alimentaires— plutôt d'ordre économique, cette fois-ci — d'ampleur mondiale survenues en 2007-2008, ayant conduit à l'augmentation drastique du prix de certains produits alimentaires de base comme la farine ou le riz (Morgan et Sonnino, 2010). Ces crises ont en partie été causées par l'instabilité grandissante des prix des matières premières agricoles, particulièrement impactées par le développement des biocarburants qui concurrençait directement la production agricole destinée à l'alimentation humaine. En réaction à la flambée des prix des denrées agricoles et alimentaires, des mouvements de contestation politique se sont organisés dans de nombreux pays touchés par cette

[4] La question de l'inégalité d'accès aux ressources alimentaires se pose néanmoins toujours, et est particulièrement liée aux problèmes de précarité alimentaire (Paturel, 2015).

augmentation. Plus récemment, on peut mentionner le scandale de la viande de cheval[5] ayant éclaté en 2013 en Europe, mettant une nouvelle fois en lumière l'opacité et la difficulté des opérateurs des systèmes alimentaires à assurer la traçabilité de chaînes de distribution très longues. La confiance des consommateurs envers un système alimentaire déjà remis en cause s'est donc à nouveau trouvée impactée par ce scandale.

Le contexte de crises à répétition a donc largement contribué à une prise de conscience générale concernant l'alimentation, traduisant l'entrée dans « *une ère radicalement nouvelle dans l'évolution du système alimentaire capitaliste*[6] » (Morgan et Sonnino, 2010). En effet, si les enjeux sanitaires et environnementaux étaient inscrits de longue date aux agendas politiques internationaux, de nouveaux enjeux, désormais économiques et sociaux, y figurent en lien avec l'alimentation et ce, y compris pour les pays du Nord (Esnouf *et al.,* 2011). Signe de cette prise de conscience émergente et mondiale, la première réunion consacrée aux questions alimentaires a été tenue par le G8 en avril 2009 (De Schutter, 2014). Elle a notamment permis d'afficher à nouveau la sécurité alimentaire en tant que priorité nationale des pays membres. Pour De Schutter (2014), si la prise de conscience est effective, de nombreux obstacles se dressent encore face au changement des politiques publiques agricoles et alimentaires, ces dernières étant toujours orientées en faveur du maintien du système productiviste en place. Ces obstacles sont notamment liés à un fonctionnement global du système alimentaire, les importations d'aliments à bas prix étant par exemple indispensables à l'approvisionnement alimentaire de certains pays pauvres. Malgré ces freins persistants, la sécurité alimentaire apparaît donc aujourd'hui comme une préoccupation qui touche les pays du nord comme les pays du sud.

Finalement, la multiplication des crises alimentaires conduit en particulier à une remise en cause des acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires, du fait des modèles techniques, économiques et organisationnels qu'ils portent. Ces acteurs sont en effet considérés comme responsables de l'opacité des chaînes de distribution alimentaire, de l'intensification des systèmes de production (tant agricoles qu'industriels) et de la progressive standardisation de l'alimentation à l'échelle mondiale, ou encore des problèmes associés à la répartition de la valeur le long des circuits de distribution alimentaire.

I.1.3.2. … Marqué par un climat de défiance envers les acteurs intermédiaires de la distribution, dans les systèmes alimentaires

[5] Il s'agit d'une fraude située à l'échelle européenne à partir de 2007, qui a conduit à faire passer de la viande de cheval pour de la viande de bœuf sur des lots de minerai de viande (chutes de viande ne pouvant être commercialisées en l'état aux consommateurs) présents dans des plats préparés. La fraude a impliqué un ensemble d'acteurs de la chaîne alimentaire, des abattoirs aux négociants commerciaux et transformateurs, et l'affaire a éclaté en 2013 au Royaume-Uni. Des anciens dirigeants de l'entreprise Spanghero et deux négociants néerlandais ont finalement été inculpés. Voir p. ex. l'article du Monde daté du 14 octobre 2016 : « Scandale de la viande de cheval : le parquet veut un procès pour deux ex-dirigeants de Spanghero ».

[6] « *We have entered a radically new era in the evolution of the capitalist agri-food system.* » (Morgan et Sonnino, 2010, p. 210).

Aujourd'hui, le poids croissant occupé par les acteurs du commerce et de la distribution au sein des systèmes alimentaires, conduit à focaliser une partie de l'attention sur ces derniers. Les distributeurs assimilés à la grande distribution, en particulier, souffrent d'une image négative, aussi bien du point de vue des consommateurs que des pouvoirs publics. En effet, ces acteurs ont largement contribué à l'allongement des chaînes de distribution alimentaire, dans un contexte de forte concentration de la distribution alimentaire. Ils ont dès lors contribué à opacifier les circuits de distribution alimentaire et à distancier en conséquence les consommateurs de leur alimentation. Les acteurs de la distribution se trouvent largement décriés et ce, y compris par les médias généralistes et le grand public.

Certaines thématiques sont ainsi récurrentes dans la presse, à l'image des marges de la grande distribution jugées « *exorbitantes* » (Girard, 2017) sur les produits alimentaires par l'association nationale de consommateurs UFC – Que Choisir, au sujet des produits issus de l'agriculture biologique. Les pratiques de certains intermédiaires se trouvent régulièrement contestées, contribuant de la sorte à mettre en avant la nécessaire re-création d'un lien direct entre producteurs et consommateurs. Plus tôt, le cri d'alarme du mouvement des « *Bonnets roses* » (Girard, 2016), largement relayé par la presse, a mis en évidence la faible rémunération des éleveurs de porcs bretons face à la concurrence des productions allemande et espagnole. Les négociations menées au niveau national entre les organisations professionnelles agricoles et les acteurs de la grande distribution ont finalement abouti à la fixation d'un prix de vente minimum par les principales enseignes (Système U et les enseignes membres de la Fédération du commerce et de la distribution), suite à un fort retentissement médiatique.

Les négociations entre la production agricole, la grande distribution alimentaire et les transformateurs se trouvent également au cœur des débats organisés dans le cadre des Etats Généraux de l'alimentation (EGA), débutés en juillet 2017 par le gouvernement Macron. Les EGA consacrent en effet plusieurs ateliers à la répartition de la valeur tout au long des filières, avec notamment un atelier centré sur la rémunération des producteurs et un autre consacré à l'amélioration des relations commerciales et contractuelles entre producteurs, transformateurs et distributeurs. Les échanges liés à la juste rémunération des producteurs sont parmi les plus repris et critiqués dans les journaux, qui regrettent notamment le fait que les présidences d'ateliers jugés stratégiques sur ces questions, soient confiées à des industriels ou des représentants de la grande distribution[7].

A l'image de la grande distribution, les acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires se trouvent donc régulièrement au cœur des polémiques qui émergent sur les effets néfastes de ces derniers, notamment parce qu'ils sont considérés comme captant l'essentiel de la valeur ajoutée au détriment de la profession agricole. Leur remise en cause régulière, conjointe à la perte de confiance des consommateurs envers le système alimentaire dans

[7] Voir par exemple l'article du Canard enchaîné daté du 27/09/2017 : « États généraux de l'alimentation : c'est l'agrobusiness qui régale », ainsi que les articles consacrés au sujet parus dans Le Monde le 3 octobre et les 8 et 9 octobre, dans le supplément « Économie et entreprises » du quotidien.

son ensemble, engendre une forme de défiance vis-à-vis des acteurs du commerce et de la distribution. Aussi, bien que ces derniers puissent être engagés dans les dynamiques de relocalisation, en particulier par le développement d'initiatives d'approvisionnement en produits locaux, ils sont rarement identifiés comme porteurs de telles initiatives. Pour Michel (2014) certains acteurs tels que les grossistes souffrent ainsi d'un manque de légitimité dans un contexte où le circuit court – soit le « sans intermédiaire » – est largement plébiscité. Commerçants et distributeurs investissent pourtant régulièrement le terrain de la relocalisation alimentaire (Baritaux et Billion, 2018), comme en témoignent par exemple certains articles de presse pouvant aussi bien être consacrés aux pratiques d'approvisionnement local de la grande distribution alimentaire, qu'à des systèmes de commercialisation innovants reposant sur l'usage d'Internet[8].

En réaction à la remise en cause du système alimentaire dominant et de la responsabilité des intermédiaires identifiés comme les agents de cette crise, les initiatives de relocalisation de la production et la distribution alimentaires se sont multipliées dans les territoires, à des échelles et en intégrant des acteurs divers (Lamine *et al.,* 2012). Ces dernières sont portées non seulement par les consommateurs et les producteurs eux-mêmes à travers le développement de la vente directe, mais également par certains acteurs publics qui agissent principalement via l'achat public, en se focalisant essentiellement sur l'approvisionnement local de la restauration collective (Izumi *et al.,* 2010).

I.2. Des initiatives visant à rapprocher production et consommation sur les territoires

Le niveau local apparaît comme central dans le mouvement de retour au cœur des débats de la question alimentaire et ce, notamment car la multiplication des scandales et crises alimentaires à l'origine d'une prise de conscience en la matière. Ce phénomène est conjoint à celui de la décentralisation en Europe (*a minima*, au Royaume-Uni et en France), les collectivités locales et territoriales voyant alors leurs compétences renforcées (Monod et De Castelbajac, 2013). Ce contexte offre aux gouvernements locaux des marges de manœuvre non négligeables pour se saisir des questions agricole et alimentaire : l'agriculture se trouve ainsi progressivement intégrée à la planification alimentaire par les gouvernements locaux, et ces derniers développent de plus en plus leur propre stratégie alimentaire (Drozdz, 2013).

I.2.1. Des systèmes alimentaires alternatifs fondés sur la relocalisation alimentaire

Les pressions exercées par les dérives du système alimentaire dominant se traduisent en partie par le développement d'initiatives prenant racine dans une forme d'opposition, ou de rupture, face au système en place. On assiste ainsi à une profusion d'initiatives voulues « alternatives » au modèle dominant, qui sont portées par une diversité d'acteurs du

[8] A l'exemple de cet article relatant le lancement d'un site de vente en ligne de produits locaux sur l'agglomération clermontoise : http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/puy-de-dome/clermont-ferrand/produits-locaux-portee-clics-clermont-ferrand-1362525.html

système alimentaire. Ces initiatives développées sur les territoires, les « *systèmes alimentaires alternatifs* » (Deverre et Lamine, 2010), ont en commun un ancrage local ou territorial marqué, une volonté forte de rapprocher producteurs et consommateurs, ainsi que le souhait de permettre le développement d'un système alimentaire plus durable (Goodman, 2003). Ils visent également à proposer une plus grande transparence que dans les circuits de distribution relevant du système alimentaire conventionnel. La plupart de ces alternatives prônent en particulier une « *consommation engagée* » (Dubuisson-Quellier, 2009), c'est-à-dire un rôle actif des consommateurs-citoyens dans les choix conduits en matière d'alimentation. Les consommateurs diversifient en effet progressivement leurs sources d'approvisionnement alimentaire, exprimant par ce biais leur volonté de « *reprendre le contrôle de leur alimentation »* (Bricas *et al.,* 2013).

Bien que les initiatives relevant des systèmes alimentaires alternatifs présentent une grande diversité, toutes sont orientées vers la reconnexion entre producteurs et consommateurs, en particulier du fait de l'intérêt que portent ces derniers à l'origine et la traçabilité de leur alimentation. Le rapprochement entre producteurs et consommateurs est envisagé en premier lieu au travers du développement des circuits courts, qui font en France l'objet d'une attention croissante depuis les années 2000 (Maréchal, 2008).

Nous revenons ici sur les différentes notions mobilisées par la littérature pour aborder le phénomène de rapprochement entre production et consommation, qu'il soit fondé sur des circuits visant à réduire le nombre d'intermédiaires entre production et consommation, ou plutôt sur le rapprochement géographique entre production et consommation. Les circuits courts, tels que définis par le Ministère en charge de l'agriculture en 2009, désignent ainsi un mode de commercialisation de produits agricoles en vente directe ou faisant intervenir un intermédiaire au maximum. Ils sont essentiellement constitués par la vente directe, qui implique un contact direct entre producteur et consommateur. En France, les circuits courts sont pratiqués par 21 % des producteurs agricoles (Agreste, 2012), tous produits confondus. Les modes de commercialisation retenus par le recensement général agricole ne tiennent jusqu'ici compte que de la vente directe ou à un intermédiaire, laissant alors de côté les circuits de proximité, qui peuvent être pratiqués par un plus grand nombre d'acteurs des systèmes alimentaires. Les circuits de proximité désignent des circuits faisant intervenir une proximité à la fois géographique et relationnelle entre producteurs et consommateurs (Praly *et al.,* 2014).

La définition des circuits courts étant axée sur la longueur des circuits (et donc, sur le nombre d'opérateurs intervenant dans la chaîne alimentaire), elle ne fait pas intervenir la proximité physique entre producteurs et consommateurs ; les circuits de proximité permettent donc d'envisager l'existence de circuits courts mais distanciés géographiquement, pouvant apparaître comme des aberrations au sens du développement durable. En effet, le caractère supposément durable des circuits courts s'en trouve alors impacté, les distances géographiques parcourues par les produits pouvant être conséquentes. La notion de « *local* », est quant à elle, malaisée à définir (Kneafsey *et al.,*

2013 ; Arnauld de Sartre *et al.,* 2010) : elle repose avant tout sur la conception d'un espace *a priori* infrarégional, celui des espaces de proximité géographique, sans pour autant faire intervenir la question de la longueur des circuits de distribution considérés. De façon générale, son acception varie en fonction des acteurs et initiatives considérés (Amilien, 2005) : le « local » peut ainsi désigner un rayon de 25 à 250 km autour du lieu choisi (qu'il s'agisse d'un périmètre administratif, d'un point de vente, etc.).

Au-delà des consommateurs et producteurs, qui sont placés au cœur des rapprochements évoqués plus tôt, les acteurs publics se positionnent aussi peu à peu comme des acteurs centraux de la relocalisation alimentaire. Certaines collectivités territoriales ambitionnent ainsi de « *rapprocher* » l'agriculture des villes, qui constituent les bassins de population les plus importants (Guiomar, 2014). L'action des collectivités passe par exemple par le soutien et la protection de l'agriculture périurbaine, la promotion de la consommation de produits locaux, la création d'évènementiels spécifiques (foires gastronomiques, repas à thèmes) destinés à améliorer la connaissance des produits agricoles sur les territoires, etc. La relocalisation s'applique ici à tous types de produits, y compris des produits « *banaux* » (Delfosse, 2012). Enfin, les initiatives publiques en matière d'alimentation s'orientent fortement vers la restauration collective, envisagée comme le levier principal dont disposent les acteurs publics vers la durabilité des systèmes alimentaires (Morgan et Sonnino, 2010).

La relocalisation de l'alimentation vise avant tout à contrer le phénomène de déconnexion entre les consommateurs et leur alimentation, constaté au sein du système alimentaire conventionnel. L'enracinement local est alors envisagé comme permettant une maîtrise accrue du système alimentaire par ses acteurs et notamment les consommateurs, soulevant de la sorte des questions de démocratie alimentaire (Hassanein, 2003). Pour Poulot (2014) la production locale apparaît en effet comme « *susceptible d'être suivie, connue et reconnue et […] moins suspecte* », et peut donc contribuer à améliorer la connaissance des consommateurs concernant l'origine, comme les circuits de distribution, empruntés par leurs aliments.

Les systèmes alimentaires alternatifs recouvrent finalement une grande diversité de réalités, depuis le développement de formes traditionnelles de vente directe (Chiffoleau, 2017) au commerce équitable, ou encore aux mouvements de justice alimentaire, particulièrement développés en Amérique du Nord par exemple (Hochedez et Le Gall, 2016). La capacité de ces systèmes à engager une transition vers une plus grande durabilité (des systèmes alimentaires), est souvent affirmée mais paraît finalement limitée. En effet, leur rôle en faveur d'une plus grande durabilité est parfois questionné, notamment quant à leur contribution effective à l'émission de gaz à effet de serre souvent prise pour acquise, ou à leur rôle dans une plus juste répartition de la valeur ajoutée, le long des circuits de distribution. De plus, la grande diversité des systèmes alimentaires alternatifs implique des initiatives disséminées, et parfois déconnectées ou peu mises en cohérence sur les territoires (Renting et Wiskerke, 2010) ; leur échelle d'inscription étant variable, cette mise en cohérence s'avère parfois délicate. Au-delà de la mise en cohérence entre ces initiatives à

l'échelle territoriale, la diversité des acteurs impliqués dans les systèmes alimentaires alternatifs nous interroge également sur la coordination (et les processus associés) entre ces derniers. Enfin, la grande majorité de ces initiatives étant centrée sur la relation directe entre producteurs agricoles et consommateurs, elles laissent généralement de côté les autres acteurs des systèmes alimentaires et notamment les intermédiaires, souvent perçus comme néfastes à leur bon développement et porteurs du modèle conventionnel qu'elles combattent. L'attention croissante portée à ces systèmes alternatifs conduit donc à négliger certains acteurs, qui occupent pourtant un rôle central dans la structuration des systèmes alimentaires (Pouzenc, 2016). C'est le cas des acteurs de la distribution, qui participent pourtant aux mouvements de relocalisation de l'alimentation.

I.2.2. Des distributeurs impliqués dans la relocalisation alimentaire

Les initiatives alternatives développées en contrepoint du système alimentaire dominant placent le lien entre producteurs et consommateurs au cœur de leurs démarches, au détriment des autres acteurs des systèmes alimentaires. Nous faisons au contraire le choix d'éclairer un aspect peu étudié, en nous focalisant sur les acteurs intermédiaires du commerce et de la distribution. Ces derniers occupent en effet un rôle central au sein des systèmes alimentaires, à l'interface entre producteurs et consommateurs, et prennent en charge l'essentiel de la distribution de produits alimentaires aux consommateurs.

Cette partie revient en premier lieu sur la définition retenue pour les acteurs du commerce et de la distribution. Puis, elle reprend la diversité des stratégies portées par ces acteurs, pouvant comporter un volet orienté vers la relocalisation alimentaire.

I.2.2.1. Commerçants et distributeurs : un maillon central des systèmes alimentaires

La littérature en sciences de gestion consacrée aux canaux de distribution fournit une entrée pertinente pour l'appréhension du commerce et de la distribution. En effet, le canal de distribution désigne « *l'ensemble des organisations indépendantes qui interviennent dans le processus par lequel les produits ou services sont mis à disposition des consommateurs et des utilisateurs* » (Kotler *et al.,* 2006). Ces organisations, que nous nommerons les acteurs de la distribution, sont présentes à tous les niveaux de la chaîne de distribution alimentaire (au stade de gros comme de détail), et regroupent une grande diversité d'activités (telles que la logistique, la vente en gros ou au détail, etc.) et d'organisations économiques, de très petites entreprises indépendantes aux firmes multinationales. Les acteurs de la distribution, qui sont spécialisés dans la prise en charge des fonctions de distribution, constituent un maillon central des systèmes alimentaires, en permettant la mise en relation des offres et demandes tout au long de la chaîne alimentaire. En fonction du type d'acteur considéré, mais aussi de sa position dans le canal de distribution et de la nature des produits commercialisés, les fonctions de distribution et leur prise en charge peuvent varier. Dioux et Dupuis (2009) distinguent ainsi trois grands types de fonctions de distribution : les fonctions

transactionnelles, relationnelles et expérientielles. Les premières désignent l'ensemble des opérations permettant la gestion des flux physiques pour la mise à disposition d'un produit ou service à l'utilisateur final. Elles correspondent donc aux fonctions d'achat et d'approvisionnement, de stockage, de transport et de répartition des produits, ou encore de conditionnement. Les fonctions relationnelles font référence à l'ensemble des actions permettant l'instauration d'un partenariat durable entre les acteurs du canal de distribution. Elles renvoient notamment aux fonctions liées à la circulation de l'information entre les acteurs. Enfin, les fonctions expérientielles, prises en charge essentiellement par les détaillants, permettent aux consommateurs de vivre une expérience (ludique, hédonique, etc.) lors de la fréquentation d'un point de vente. Ces fonctions et leur prise en charge confèrent donc aux intermédiaires du commerce et de la distribution un rôle de facilitateur des échanges entre l'amont et l'aval des filières, en comblant les séparations spatiales, temporelles, informationnelles et de propriété entre producteurs et consommateurs (Filser *et al.,* 2001). Nous proposons de nous fonder sur la définition exposée ici, en complétant le terme d' « acteurs de la distribution » par celui des « acteurs du commerce et de la distribution », afin de faire explicitement référence aux commerçants traditionnels (à l'image des commerçants indépendants par exemple), qui prennent en charge les mêmes fonctions et sont pris en compte pour la thèse.

Le rôle central des acteurs du commerce et de la distribution dans les systèmes alimentaires leur permet donc de largement contribuer aux dynamiques observées au sein de ces derniers. Nous focalisons avant tout notre attention sur les intermédiaires de la distribution de types « négociants », qui achètent la marchandise avant de la revendre en gros ou au détail. Cette catégorie d'acteurs se distingue des acteurs ne devenant pas propriétaires de la marchandise (courtiers, agents commerciaux, etc.) (Baritaux et Billion, 2018), qui ne nous concernent pas ici car ils ne permettent pas d'étudier les questions d'approvisionnement local des produits. Les acteurs de la distribution de type « négociant » peuvent aussi bien agir au stade de gros que de détail, qui sont tous deux considérés pour la thèse. Enfin, étant à l'étude des évolutions à l'œuvre dans les systèmes alimentaires, nous prenons exclusivement en compte les acteurs réalisant la distribution de produits alimentaires.

Les initiatives relevant des systèmes alimentaires alternatifs évoquées plus tôt ont montré qu'acteurs du commerce et de la distribution y étaient largement laissés de côté. Ces derniers portent pourtant un certain nombre d'actions pouvant s'inscrire dans la relocalisation alimentaire, comme nous allons le présenter.

I.2.2.2. Une diversité de stratégies s'inscrivant dans la relocalisation alimentaire

Acteurs du commerce et de la distribution prennent une part active au mouvement à l'œuvre de relocalisation alimentaire. Ainsi, face à l'engouement des consommateurs pour le local, les démarches visant à valoriser l'inscription territoriale de l'alimentation portées par des commerçants et distributeurs se multiplient, à l'image des initiatives d'approvisionnement local de certains points de vente, de la mise en place de rayons de

produits dits de « *terroir* » (Alavoine-Mornas et Camman, 1998) ou encore de la multiplication de produits à dénomination géographique sur les linéaires des grandes et moyennes surfaces (GMS) par exemple. Ces initiatives sont portées par l'ensemble des acteurs du commerce et de la distribution, aussi bien la grande distribution alimentaire (Pouzenc, 2016 ; Lyon *et al.,* 2003) que des petits commerces indépendants ou des grossistes, ou des acteurs plus spécifiques à l'image de certaines coopératives agricoles ayant développé une activité de distribution alimentaire.

Pour Chazoule *et al.* (2013), plusieurs types de liens au territoire peuvent ainsi être créés à travers la commercialisation des produits. Il peut s'agir de « *liens objectifs au territoire* », de liens tissés « *par la revendication et la protection du produit au territoire* » développées dans le cas des produits sous signe d'indication de la qualité et de l'origine (SIQO) notamment, ou encore de liens « *créés par la représentation proprement dite du produit dans son territoire* », touchant alors plutôt à la communication organisée autour de la commercialisation des produits sur les lieux de vente. De fait, commerçants et distributeurs peuvent aussi bien s'inscrire dans des « *circuits de proximité* » (Praly *et al.,* 2014) en relocalisant leur approvisionnement, ou valoriser l'ancrage territorial de productions « *localisées* » (sans qu'il n'y ait de proximité géographique), à l'exemple des produits de terroir et des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) (sans obligatoirement se fonder sur une proximité géographique entre le lieu de production et de commercialisation). Pour Marache et Meyzie (2015), l'ensemble de ces pratiques, tout comme leur mise en visibilité, contribuent au renouvellement « *[des] acteurs commerciaux et [des] modalités qui, de longue date, depuis la ville, jouent un rôle central dans la construction des produits de terroir, donc des terroirs eux-mêmes* ». Le rôle des commerçants et distributeurs dans ces démarches peut être illustré par diverses initiatives, reposant sur des acteurs et des modalités distinctes.

L'approvisionnement des acteurs de la distribution en direct auprès des producteurs marque le passage de relations strictement marchandes pour les échanges, à des relations de coopération entre fournisseurs et distributeurs. Ce phénomène est très marqué pour certains produits, particulièrement des produits fragiles et bien souvent cruciaux pour l'image des magasins (en grande distribution notamment) tels que les fruits et légumes, pour lesquels les marques revêtent peu d'importance et les échanges sont basés plutôt sur le « relationnel » que sur le « transactionnel » (Codron et D'Hauteville, 1998 ; Moati, 2010). Les partenariats entre l'amont et l'aval dans le cadre d'une réflexion à l'échelle d'un bassin de production peuvent donc constituer une voie à explorer à l'avenir pour les distributeurs en quête d'ancrage territorial (Durbiano, 1996). Certains partenariats se mettent en place entre les détaillants alimentaires et des associations de promotion des produits locaux par exemple, qui peuvent se charger de l'identification de l'offre locale et de la mise en relation entre entreprises agroalimentaires d'un territoire (ou sélection et accompagnement de celles-ci). Plusieurs marques territoriales (souvent régionales) sont ainsi développées en France, à l'image de « Bravo l'Auvergne » par exemple.

Pour Abatekassa et Peterson (2011), le fait de posséder une offre de produits locaux peut représenter une source de valeur ajoutée pour les intermédiaires de la distribution, tout en leur offrant des possibilités de différenciation. L'approvisionnement en direct de la grande distribution peut ainsi être motivé par la volonté d'assurer la fraîcheur de produits très fragiles (notamment certains fruits et légumes), celle d'affirmer une différenciation de l'offre standard proposée par les centrales d'achat (Alavoine-Mornas et Camman, 1998) ou encore pour profiter de la souplesse en résultant pour l'approvisionnement des points de vente (Christy et Scandella, 2011), qui permet de solliciter directement le producteur pour une livraison supplémentaire au cours de la journée. La volonté d'affirmation de l'ancrage territorial d'une enseigne de distribution, d'une centrale d'achat ou d'une coopérative est également à l'origine de logiques d'approvisionnement locales ou régionales de la part des distributeurs. Selon Beylier *et al.* (2011), ces logiques traduisent une recherche de proximité relationnelle avec le consommateur, que l'on retrouve aussi dans la multiplication récente des formats « *de proximité* » de nombreuses enseignes de la grande distribution (Gahinet, 2014).

Les stratégies des distributeurs en lien avec la valorisation de l'ancrage territorial des produits ne se limitent pas à la relocalisation des approvisionnements, comme le montre la création de chaînes de valeurs innovantes qui mettent en avant la qualité des produits agroalimentaires commercialisés (Sauvée et Valceschini, 2004). Les « filières qualité » créées par les distributeurs peuvent apparaître comme une simple mention de l'origine sur le produit concerné, mais se basent sur une relation tripartite entre distributeur, industriel et producteurs et sont adossées à des cahiers des charges stricts (Baritaux et Houdart, 2015). Les produits d'origine locale peuvent être commercialisés sous marque propre, ou via une marque de distributeur (MDD) « Terroir », qui consiste à « *regrouper sous une MDD ombrelle plusieurs spécialités régionales répondant à un cahier des charges relativement strict* » (Beylier *et al*., 2011), en travaillant avec des PME du territoire considéré pour l'approvisionnement. Le développement actuel des MDD s'oriente d'ailleurs vers des marques « *spécialisées* » ou « *thématiques* » (Moati, 2010), telles que les MDD concernant les produits de terroir ou les produits biologiques par exemple. Les stratégies concernant la marque sont distinctes suivant les enseignes (Christy et Scandella, 2011) : par exemple, Carrefour commercialise les produits de ses PME partenaires sous sa MDD propre, alors qu'Intermarché a tendance à conserver la marque de ses organisations de producteurs partenaires (bien que l'enseigne possède également une MDD « Itinéraires des saveurs »).

Si ces premiers éléments ont permis de retracer les principales logiques sous-jacentes aux stratégies faisant intervenir un approvisionnement local ou localisé, les stratégies portées par les acteurs du commerce et de la distribution diffèrent en fonction du type d'acteur considéré.

I.2.2.3. La grande distribution

La proposition d'une offre locale dans certains points de vente de la grande distribution n'est pas toujours un phénomène récent, mais ce dernier est de plus en plus visible et parfois

« *théâtralisé* » (Dupré, 2011) en réponse au contexte de préoccupations alimentaires grandissantes de la part des consommateurs. Cette communication prend cependant des formes variables suivant l'enseigne considérée. Elle dépend notamment de la définition du « local » retenue par les acteurs considérés, de leur mode d'organisation, de leur échelle d'action ainsi que de leurs capacités logistiques (ou de celles de leurs fournisseurs). Chez E. Leclerc par exemple, l'offre de produits locaux est identifiée en rayon avec le nom, l'adresse et la photo du producteur, couplés à des marques créées localement telles que « C'est du coin » en Loire-Atlantique ou « De chez nous » en Sologne (Chairopoulos, 2011). De la même façon, l'enseigne Carrefour met en avant ses partenariats locaux en installant des kakémonos dans les rayons concernés, présentant la situation géographique, le nombre de salariés, une photo du responsable ainsi que la philosophie de la petite et moyenne entreprise (PME) régionale concernée (Bachelier, 2014). Au contraire, certaines enseignes possédant une tradition de partenariats forts avec des PME ou producteurs locaux, à l'image de Système U, ne communiquent pas spécifiquement sur la provenance locale des produits composant leur assortiment. Praly et *al*. (2009) notent à ce sujet que certains détaillants considèrent ce type de promotion comme trop contraignante sur les étalages, par rapport à la faiblesse de la valeur ajoutée créée.

Les modalités d'organisation de l'approvisionnement local varient selon les points de vente, et peuvent être déterminées en particulier par l'organisation de l'enseigne du magasin. En effet, les magasins « indépendants » ont l'avantage de pouvoir payer les producteurs en direct, contrairement aux magasins « intégrés » qui doivent alors passer par une centrale d'achat. Des possibilités de contourner ces freins à l'approvisionnement local existent, à l'image de Carrefour qui a débuté son approvisionnement en produits locaux en partenariat avec la société Le Petit Producteur : cette dernière se charge d'identifier les producteurs pouvant approvisionner les points de vente de l'enseigne partenaire, et se consacre à la réalisation de la publicité sur lieu de vente (souvent appelée PLV) dans les magasins participant à cette démarche[9].

I.2.2.4. Autres acteurs du commerce et de la distribution

Les initiatives de valorisation du lien des produits à leur origine ne concernent pas uniquement la grande distribution alimentaire. En effet, une enquête réalisée par le Ctifl en 2007 (Glénot et Gros, 2007) auprès d'expéditeurs et grossistes en fruits et légumes, met en évidence l'intervention des acteurs du stade de gros dans la mise en place de démarches qualité en partenariat avec des producteurs, ainsi que dans la commercialisation de produits sous SIQO. Grossistes et expéditeurs peuvent en effet permettre à une offre locale de « peser » par rapport à une offre nationale, par leur capacité à agréger une offre parfois atomisée sur un territoire, facilitant l'accès au marché de la grande distribution pour certains producteurs dont les volumes de production seraient trop faibles pour intégrer la grande

[9] La revue Libre-Service Actualités évoque le lancement du partenariat dans un article de juillet 2010 : https://www.lsa-conso.fr/le-petit-producteur-entre-chez-carrefour,116316

distribution d'eux-mêmes (Vernède, 2011). L'approvisionnement et la distribution en local peuvent ainsi constituer une stratégie de différenciation des grossistes locaux, par rapport aux grands groupes nationaux. Enfin, certains grossistes proposent des services connexes à la constitution d'une offre de produits locaux, en prenant par exemple en charge un service de publicité sur lieu de vente (PLV) pour les enseignes partenaires : c'est le cas du groupe CRENO, qui propose des produits locaux et de saison à ses entreprises partenaires via l'initiative « Jardin d'ici », sa stratégie nationale d'ancrage territorial[10]. Les entreprises du groupe, réparties sur l'ensemble du territoire national, doivent offrir aux magasins partenaires une offre locale complétant l'offre de base des centrales d'achat. Les circuits fondés sur la proximité géographique représentent donc un potentiel de développement pour les grossistes, qui possèdent des capacités logistiques et organisationnelles leur permettant de proposer un service de délai minimum pour la livraison des produits agricoles (fruits et légumes principalement), offrant de la sorte à leur clientèle des produits de fraîcheur et maturité optimales. Ainsi, bien que les initiatives d'approvisionnement local portées par des acteurs de la distribution puissent conduire à une distanciation entre producteurs et consommateurs par l'intervention d'un ou plusieurs intermédiaire(s) dans le circuit de distribution (Praly *et al.,* 2009), la valorisation des produits peut se trouver dans la différenciation qualitative résultant de l'efficacité de l'approvisionnement et de la redistribution.

Les commerçants indépendants traditionnels (souvent artisans-commerçants) jouent un rôle en matière de relocalisation alimentaire, puisqu'un certain nombre d'entre eux pratique l'approvisionnement local. En effet, dans un contexte où il leur est particulièrement difficile de se maintenir face aux phénomènes de concentration touchant les industries agroalimentaires et la distribution (Baritaux et Billion, 2018) ce dernier peut constituer une possibilité de différenciation. Les commerçants indépendants jouent donc un rôle non négligeable dans le développement territorial, associé au maintien de la diversité de certains produits, mais aussi de filières et de lieux de vie (Delfosse, 2017). Enfin, l'articulation avec le développement de la vente directe par les producteurs eux-mêmes est néanmoins la source de certaines inquiétudes pour ces commerçants[11], qui peuvent considérer la diversification des exploitations agricoles (par des activités de transformations en particulier) comme une forme de concurrence déloyale (Vernède, 2011).

I.2.2.5. Des acteurs émergents en matière de relocalisation alimentaire

En-dehors des acteurs « traditionnels » de la distribution alimentaire cités précédemment, d'autres acteurs du commerce et de la distribution interviennent désormais en matière de relocalisation alimentaire. Les initiatives de valorisation des produits en circuits courts portées par des coopératives se sont ainsi récemment multipliées, avec l'ouverture successive de points de vente à Toulouse, Herblay ou à proximité de Blois par exemple. Ainsi,

[10] http://www.jardindici.fr/, consulté le 12 décembre 2018.

[11] Cette vision est particulièrement défendue par les organisations professionnelles du commerce alimentaire, à l'image des fédérations professionnelles des métiers.

le groupe InVivo a ouvert en octobre 2014, son premier magasin de produits locaux (Delvallée, 2014), proposant une offre composée à 70 % de produits fabriqués en Midi-Pyrénées. Le groupe InVivo détient 52 % des parts, le reste étant réparti entre les quatre coopératives à l'origine du projet (Vivadour, les Fermes de Figeac, Val de Gascogne et Arterris). L'ambition du groupe pour le futur est de développer ce type de magasins sous forme de franchises, en restant cependant l'actionnaire majoritaire au départ pour s'assurer de la cohérence du dispositif. A la même période, la coopérative Unicor a inauguré « Les halles de l'Aveyron » à Herblay (Val d'Oise), en suivant une logique semblable à celle d'InVivo. Il s'agit du deuxième magasin de la coopérative, qui indique compter sur sa maîtrise complète de la chaîne agroalimentaire pour mettre en place de tels « *circuits courts collectifs*[12] ». Le fait de doter les magasins d'une enseigne commune permet de rayonner au-delà des limites régionales, en continuant à proposer des produits à l'identité « terroir » forte (produits par des agriculteurs aveyronnais exclusivement). Ce type d'initiative est jusqu'alors porté par des groupes coopératifs importants (respectivement InVivo, Unicor ou un groupement de onze coopératives du Centre). En effet, de nombreux freins peuvent se poser à des coopératives de taille plus restreinte : gamme de produits limitée, problèmes de gouvernance éventuels, coûts de l'ouverture d'un magasin trop élevés et forte concurrence avec les GMS locales (Christy et Scandella, 2011). Les plus petites coopératives agricoles, qui participent fortement à la définition de la stratégie d'accès au marché de leurs adhérents, participent cependant à la relocalisation de l'alimentation par les circuits de distribution qu'elles empruntent, majoritairement locaux ou régionaux (Magrini *et al*., 2011).

Enfin, on assiste également à la multiplication de concepts de distribution alimentaire spécifiquement orientés vers la commercialisation de produits locaux, qu'il s'agisse de systèmes de commercialisation en ligne comme La Ruche qui dit Oui ![13], dont le réseau a essaimé sur l'ensemble du territoire français, ou de magasins ou sites Internet proposant exclusivement des produits locaux par exemple. Ces nouveaux intermédiaires de la distribution peuvent relever d'organisations distinctes : d'une part, des distributeurs émanant de grands groupes de la distribution, à l'image d'O'Tera du Sart (fondé par un membre de la famille Mulliez) ; d'autre part, il peut s'agir d'initiatives non issues de la distribution professionnelle et fondées sur un modèle collaboratif, visant à proposer une mise en réseau des acteurs, à l'image de La Ruche Qui Dit Oui !. Enfin, il peut s'agir d'initiatives plus locales orientées avant tout vers la mise en relation des producteurs et des consommateurs, issues de l'économie numérique.

Les initiatives présentées laissent finalement entrevoir le rôle joué par les commerçants et distributeurs dans la mise en œuvre d'un approvisionnement local. Ce rôle peut notamment se jouer sur la mise en avant de la proximité géographique entre producteurs et consommateurs, par la prise en charge de fonctions logistiques, de transport, de préparation des produits (par la constitution de lots, la découpe, l'emballage, etc.). Malgré ces

[12] http://www.lafranceagricole.fr/var/gfa/storage/fichiers-pdf/Docs/2014/hallaveyron.pdf
[13] https://laruchequiditoui.fr/fr

possibilités nombreuses, leur légitimité en la matière est régulièrement questionnée. En effet, force est de constater que les acteurs du commerce et de la distribution sont bien souvent absents, voire « négligés », dans les démarches publiques visant à une reterritorialisation de l'alimentation. L'exemple le plus frappant est certainement celui de l'approvisionnement local de la restauration collective, qui se développe largement sur l'ensemble du territoire français. En effet, les initiatives d'approvisionnement local de la restauration collective peuvent par exemple aboutir à la création de nouvelles plateformes de regroupement de l'offre locale, ne tenant pas compte des grossistes et expéditeurs déjà présents sur le territoire (Le Velly, 2011). Ces derniers réalisent pourtant déjà certaines des activités d'approvisionnement et de logistique nécessaires à la constitution et à la distribution d'une offre locale sur un territoire.

L'engagement des distributeurs en matière d'alimentation de proximité illustre finalement un phénomène à l'œuvre de « *réinvention locale des circuits longs* » (Chiffoleau, 2014[14]). Cette notion se réfère au fait que des acteurs relevant du système alimentaire conventionnel, tels que les commerçants et distributeurs, investissent circuits courts et relocalisation alimentaire. Ce phénomène n'est cependant pas synonyme de changements associés à la gouvernance des filières agroalimentaire. La diffusion des circuits courts peut amener à réfléchir à de nouvelles alliances entre producteurs et acteurs de la distribution ; au sein même de la grande distribution, l'engagement sur la voie de l'alimentation de proximité peut par exemple être à l'origine d'initiatives de mutualisation entre acteurs (concernant la recherche de fournisseurs, la logistique, le partage d'expérience et la visite d'exploitation, etc.). Certains partenariats se créent ainsi progressivement entre les intermédiaires du commerce et de la distribution, et des entreprises prenant en charge la promotion des produits locaux commercialisés par une enseigne (à l'exemple de la société « Le Petit Producteur » et sa marque collective Direct Producteur), ou entre des collectivités faisant la promotion d'une marque territoriale à l'échelle d'une région et les distributeurs (Bravo l'Auvergne par exemple). La promotion d'une marque territoriale peut donc être à l'origine de partenariats entre acteurs de la distribution et collectivités (Beylier *et al.* 2011) : en effet, le distributeur y joue un rôle clé dans la promotion d'une marque locale, de par les volumes commercialisés et sa capacité à réaliser des opérations de promotion et communication autour d'une telle initiative. Ainsi, les collectivités soutenant la création de marques collectives territoriales peuvent s'appuyer sur les initiatives individuelles de certaines enseignes, qui commercialisent des produits sous cette marque territoriale.

Pour finir, les initiatives portées par les acteurs du commerce et de la distribution illustrent la diversification progressive des processus de relocalisation alimentaire. Ces acteurs apparaissent en effet comme des acteurs de cette relocalisation. D'autres acteurs se

[14] Chiffoleau, Y. (2014). Séminaire INRA/Confédération paysanne, 21-22 octobre 2014 à Arras, France.

positionnent également en la matière, à l'image des pouvoirs publics ou des citoyens ; les initiatives qu'ils portent sont aujourd'hui largement médiatisées, par rapport à celles que nous venons d'évoquer.

I.3. L'alimentation : vers un nouvel objet de préoccupation publique

On assiste, à l'échelle internationale, à des évolutions dans la façon de saisir l'alimentation dans les politiques publiques. Cette partie propose de retracer la progressive mise en visibilité de la question alimentaire, depuis les échelles supranationales aux échelles locales. Elle reprend ainsi les évolutions récentes liées à la réforme territoriale (au niveau international, et plus particulièrement en France) qui contribue à la territorialisation des politiques publiques, notamment alimentaires, à l'exemple du programme national pour l'alimentation (PNA) en France. Ces évolutions témoignent d'une « effervescence » nouvelle sur la question alimentaire, qui se traduit aussi bien par un positionnement fort des collectivités sur la question, que par la constitution de nombreux réseaux de recherche et d'action qui s'y consacrent.

I.3.1. Une mise à l'agenda politique progressive

Le contexte récent témoigne d'une mise à l'agenda politique et médiatique de la question alimentaire et ce, d'abord au niveau des villes et régions urbaines, particulièrement dans les pays de tradition anglo-saxonne. L'alimentation était en effet jusqu'alors essentiellement abordée de manière indirecte par les pouvoirs publics, par le biais de politiques publiques sectorielles. Son traitement passait jusque-là essentiellement par des enjeux agricoles, de santé publique, environnementaux, etc. Plus récemment, certaines initiatives développées sur les territoires progressivement en Europe puis en France, laissent entrevoir un traitement plus transversal de l'alimentation, intégrant une diversité d'enjeux.

Bonnefoy et Brand (2014) retracent l'évolution de l'action publique alimentaire en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ils montrent qu'au départ essentiellement orientées vers l'offre et la sécurisation des approvisionnements, les politiques alimentaires ont progressivement été guidées par des préoccupations liées à la sécurité sanitaire des aliments, avant d'adopter plus tardivement un tournant territorial, et intégrant le caractère multifonctionnel de l'alimentation. Selon ces mêmes auteurs, la politisation de la question alimentaire trouve sa source dans celle de la question agricole périurbaine, dont les premières préoccupations ont pu émerger en France à partir des années 1970 au niveau local, avant d'être portées au niveau national à partir des années 1990, suite à la multiplication des crises sanitaires et environnementales. Les années 2000 marquent, quant à elles, l'émergence de l'alimentation à l'agenda politique français (Bonnefoy, 2011), et sa progressive territorialisation. A l'échelon local en effet, les enjeux alimentaires ont jusqu'ici été abordés par l'action publique de façon indirecte, via des actions sur le foncier agricole urbain et périurbain (Jarrige *et al.,* 2006 ; Loudiyi *et al.* 2011, Perrin *et al.* 2013), les

infrastructures logistiques et de distribution alimentaires (marchés de gros, halles alimentaires…) (Clark *et al.,* 2014 ; Gonçalves *et al.,* 2014), la restauration collective publique (Le Velly et Bréchet, 2011 ; Darly et Aubry, 2014 ; Sonnino, 2014), le rapprochement ville / campagne, etc. Ces approches plurielles permettent d'envisager diverses entrées, outils et leviers permettant aux collectivités d'intégrer l'alimentation à leurs politiques publiques. Les gouvernements locaux peuvent ainsi s'appuyer sur divers plans d'action (Plan Climat, Agenda 21, etc.), des outils initialement dédiés au développement durable, ou sur la mobilisation d'outils d'aménagement et de planification (SCoT, PLU, etc.) par exemple (Bonnefoy, 2008 ; Guiomar, 2011).

Les évolutions constatées vont donc dans le sens d'un rôle accru des villes en matière de politique alimentaire. Elles se sont progressivement tournées d'une part, vers leur agriculture périurbaine (à travers des approches liées à la préservation du foncier agricole notamment), et d'autre part vers la relocalisation alimentaire, par la promotion des circuits courts alimentaires. Les villes passent donc d'un rôle restreint sinon distancié (Marty, 2014) à un rôle plutôt prescripteur en matière d'agriculture périurbaine et d'alimentation. Villes et gouvernements urbains des pays du Nord prennent en effet conscience de l'enjeu que représente l'alimentation pour les sociétés actuelles. Elles se trouvent également au premier plan des préoccupations – notamment écologiques et politiques (Morgan et Sonnino, 2010) – liées à la croissance démographique de la planète, en tant qu'espaces de concentration de la majeure partie de la population. Cette préoccupation est avant tout liée à la notion de risque urbain (c'est-à-dire des risques de pénuries alimentaires, de risques sanitaires en lien avec les enjeux de santé publique, ou encore de sécurité nationale avec le phénomène des émeutes urbaines), mais également à l'enjeu de durabilité des systèmes alimentaires. A cet égard, la question alimentaire apparaît comme étant en mesure de mettre en lien des secteurs disjoints, notamment en matière de politiques publiques. L'alimentation des sociétés urbaines devient donc un enjeu prégnant pour les villes. Ce contexte conduit à porter la question alimentaire sur le devant de la scène internationale, interrogeant en particulier l'approvisionnement alimentaire des villes. Ce dernier ne pouvant reposer exclusivement sur les circuits courts, les politiques et stratégies alimentaires en construction doivent tenir compte de l'inscription nationale, voire internationale, des flux qui les alimentent (Coley *et al.,* 2009 ; Esnouf *et al.,* 2011). Morgan (2009) dans un article consacré à la planification alimentaire, identifie ainsi plusieurs villes en Amérique du Nord (New York, San Francisco…) et en Europe (Londres, Amsterdam) qui se positionnent sur la question alimentaire, à partir d'une diversité d'entrées (santé publique, accessibilité alimentaire, etc.) et selon des modalités distinctes (création de *Food Policy Councils* en Amérique du Nord, élaboration de stratégies alimentaires urbaines en Europe). En France, pour les gouvernements urbains, l'alimentation peut être perçue comme un moyen de rapprocher les villes de leur agriculture, contribuant ainsi au renforcement des liens urbain-rural, voire des liens entre villes, agriculture et alimentation (Lardon et Loudiyi, 2014).

Le contexte récent laisse donc entrevoir le fait que l'alimentation est devenue, en l'espace d'une décennie, un enjeu pris en compte par les territoires essentiellement urbains et périurbains. En effet, pour Brand (2014, p. 163), qui étudie précisément les liens entre l'urbain et le fait alimentaire, « *l'avènement en force [du fait urbain] contribue à faire évoluer [les] silos d'analyse vers une mise en lien des problématiques alimentaires et urbaines* ». Ainsi, après une période marquée par une forte centralisation et un rôle clé des Etats concernant la question alimentaire, particulièrement par rapport aux questions d'approvisionnement alimentaire et de sécurité sanitaire des aliments, les villes[15] et territoires semblent se réapproprier un rôle dans la gouvernance de leur alimentation (Daviron *et al.,* 2017) dans un contexte de territorialisation marquée.

I.3.2. Réformes territoriales et territorialisation des politiques publiques : un contexte facilitateur pour la relocalisation alimentaire

En France, les évolutions récentes des systèmes alimentaires sont concomitantes à des changements plus vastes survenus en matière d'action publique. Depuis les années 1980, les processus de décentralisation et de désengagement de l'Etat offrent plus de marge de manœuvre aux gouvernements locaux (Pinson, 2009). Les collectivités territoriales ont progressivement vu leurs compétences et leurs moyens accrus (Jarrige *et al.,* 2006) au fil de l'évolution du cadre légal français. Ce renforcement des compétences s'accompagne d'un mouvement de territorialisation des politiques publiques, caractérisé par un changement d'échelle dans la définition des problèmes publics, et par une évolution des modalités de traitement des problèmes publics (Duran et Thoenig, 1996 ; Faure, 2005). Ces changements permettent notamment aux collectivités locales de se saisir de certains enjeux qui ne figuraient pas dans leur périmètre d'action, à l'image de l'alimentation. Les approches dites « *bottom-up* » ou ascendantes (Barthe, 2009) sont alors favorisées pour la définition de certaines politiques publiques. A l'échelon local, de nouveaux acteurs participent à la prise de décision, générant des relations nouvelles, voire un changement structurel du pouvoir local à travers de « nouveaux modes d'action publique » qui passent notamment par le dépassement du clivage entre les secteurs public et privé (Baron, 2003). La société civile est ainsi progressivement associée à cette gouvernance en construction, à travers la diffusion croissante de dispositifs de démocratie participative.

Le contexte récent de la réforme territoriale, dont l'un des volets est paru au 1er janvier 2014 avec la promulgation de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), contribue également aux évolutions à l'œuvre en matière d'action publique. La loi MAPTAM rétablit en particulier la clause de compétence

[15] Si la thématique est particulièrement saisie au niveau urbain, les questions en lien avec l'accès à l'alimentation sont prégnantes dans certains territoires ruraux, parfois isolés et en déprise.

générale aux départements[16], et clarifie les conditions d'exercice de certaines compétences en distribuant ces dernières entre niveaux de collectivités territoriales. La loi crée par ailleurs le statut des métropoles (quinze métropoles ont ainsi vu le jour au 1er janvier 2015[17]), qui s'applique aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 400 000 habitants, situés dans une aire urbaine[18] de plus de 650 000 habitants. Les métropoles nouvellement créées ont en charge les compétences de développement économique, social et culturel ; d'aménagement de l'espace (zonages, infrastructures et réseaux) ; d'habitat ; de gestion des services d'intérêt collectif et enfin, d'environnement. L'ensemble de ces compétences fournit une diversité d'entrées possibles pour traiter de la question alimentaire (notamment à travers la question agricole, appréhendée par l'aménagement de l'espace, l'environnement ou l'économie). Ces réformes fragilisent sensiblement certaines collectivités territoriales, à l'image des départements, qui voient leur rôle s'amenuiser dans un contexte de métropolisation croissante des agglomérations françaises, et alors que certaines métropoles s'affirment progressivement aux échelles européenne et internationale. Les réformes territoriales conduisent donc à renforcer les compétences de certaines collectivités au détriment d'autres, qui pour certaines, voient leur rôle largement réduit sur les territoires. Le positionnement des collectivités sur une thématique « porteuse » telle que l'alimentation peut donc représenter une véritable stratégie de « re-légitimation » par la mise en œuvre de politiques publiques sur des champs nouveaux. Pour Lardon et Loudiyi (2014), les projets liés à l'approvisionnement local de la restauration collective constituent un moyen d'affirmation de la légitimité des collectivités locales, qui renforcent par là-même leur rôle d'interlocuteur pertinent auprès des acteurs de la profession agricole, en tissant des liens nouveaux avec ces derniers.

On assiste alors progressivement à l'émergence de dispositifs d'action publique spécifiquement orientés vers l'alimentation. Sa prise en compte en tant que « problème » en France dont l'action publique doit se saisir, s'exprime ainsi par la mise en œuvre d'une politique publique alimentaire nationale à partir de 2010. Cette dernière est construite suivant une perspective intersectorielle, et sa territorialisation est comprise comme une condition de réponse efficace aux enjeux à la fois globaux et locaux. La déclinaison régionale du programme national pour l'alimentation (PNA) en témoigne. En parallèle, le développement de stratégies et politiques alimentaires territoriales est caractéristique de l'engagement des collectivités locales en faveur d'une alimentation durable et souvent locale. De telles initiatives soulignent l'importance des formes de coopération entre acteurs

[16] Cette dernière devait en effet disparaître avec la réforme de 2010 mais a été rétablie, avant d'être à nouveau supprimée par la loi NOTRe du 7 août 2015 pour les départements et les régions. Des compétences précisées par la loi leurs sont désormais dévolues, suivant un principe de spécialisation des compétences.

[17] Les métropoles sont vingt-deux au 1er janvier 2018, chaque région comptant désormais au moins une métropole.

[18] Une aire urbaine est « un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 100 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci (INSEE, 2016).

autour de l'enjeu alimentaire, pour dépasser les « silos » de traitement de la question alimentaire et créer des passerelles entre acteurs et échelles.

Finalement, les changements survenus dans la conduite de l'action publique contribuent à accélérer la prise en charge de la question alimentaire, qui s'érige peu à peu en tant que « *problème public* » (Jobert, 1998), au niveau national comme local.

I.3.3. Prise en charge de l'alimentation par les politiques publiques en France

I.3.3.1. D'une politique alimentaire essentiellement agricole et sanitaire…

En France, les premières préoccupations en matière de politique alimentaire touchent avant tout à des enjeux de sécurité et de souveraineté alimentaire nationale, à la fois sur les plans quantitatif (visant à être en mesure d'apporter une ration alimentaire suffisante aux ménages) et qualitatif (garantir la sécurité sanitaire des aliments). Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'objectif central de la politique alimentaire est d'assurer la sécurité alimentaire du pays, qui passe notamment par son autonomie alimentaire et la recherche d'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis. Cet objectif est en accord avec la politique agricole commune (PAC), dont la création est actée par le Traité de Rome en 1957, qui prévoit d'« *accroître la productivité de l'agriculture* », de « *garantir la sécurité des approvisionnements* » ou encore, d'assurer des prix « *raisonnables* » pour les consommateurs (article 39 du traité de Fonctionnement de l'Union Européenne). Au niveau supranational et plus particulièrement européen, aucune politique commune n'existe en matière alimentaire (De Schutter, 2014 ; Malassis, 1992).

Par la suite, à partir des années 1980, la multiplication de crises à la fois environnementales et sanitaires contribue à faire apparaître des priorités nouvelles à l'agenda politique national, qui s'orientent préférentiellement sur « *la préservation environnementale et [le] développement rural* » (Fouilleux, 2008, p. 114).

Ainsi à partir des années 1980, une politique de certification de la qualité des produits alimentaires par l'origine prend forme, dont les prémices datent des années 1970 dans certains territoires (régions lyonnaise ou grenobloise par exemple). Au niveau national, le code rural définit les différents « signes officiels de qualité », qui reposent sur différentes conceptions de la qualité des produits. La qualité est déclinée selon la typicité des produits et leur attachement à un terroir (à travers les appellations d'origine contrôlée et indications géographiques protégées[19]) ; selon les modes de production agricole, à l'exemple de l'agriculture biologique (AB), dont la réglementation européenne date de 1991 pour les produits végétaux et 1999 pour les produits animaux (Fouilleux, 2008) ; ou encore selon la qualité organoleptique des produits, avec les Labels Rouges. Cette politique traduit un objectif de valorisation d'une production agricole, de la protection de certains systèmes de production et du maintien du revenu des agriculteurs. Elle relève donc avant tout d'une

[19] AOC et IGP.

politique agricole, environnementale et de développement rural, plutôt que d'une politique alimentaire en tant que telle.

La crise de la « vache folle » (encéphalopathie spongiforme bovine ou ESB), survenue en 1996, provoque ensuite une forte défiance des consommateurs à l'égard de la production de viande bovine. La sécurité sanitaire des produits apparaît comme une dimension renouvelée des politiques alimentaires : en réaction en France, l'Agence française de sécurité sanitaire et alimentaire (AFSSA, désormais ANSES) est créée au 1er juillet 1998 (Borraz *et al.,* 2008). Elle vise à offrir une expertise indépendante en matière de gestion des risques et de sécurité sanitaire des aliments. Parallèlement, les services dédiés à la gestion des risques sanitaires et à l'expertise européenne en la matière sont remaniés en 1998 (Fouilleux, 2008), et la Commission européenne publie en janvier 2000 un Livre blanc, couplé à une proposition de règlement sur la sécurité alimentaire, appelant notamment à créer une autorité européenne dédiée. Cette dernière sera effectivement établie deux ans plus tard : il s'agit de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), qui a pour objectif la formulation d'avis scientifiques indépendants concernant des risques potentiels liés à la sécurité alimentaire. Pour Fouilleux (2008), la diversité des directions générales concernées par la problématique de sécurité sanitaire des aliments à la Commission européenne témoigne d'un premier niveau de transversalité du sujet : cette dernière relève en effet de la direction de la Santé et protection des consommateurs, de l'Agriculture, et de l'Environnement.

Du fait de la forte valence sanitaire dans l'appréhension de l'alimentation par les politiques publiques, certaines tensions préexistantes se voient renforcées entre le Ministère en charge de l'agriculture, et le Ministère de la santé (Borraz *et al.,* 2008), le premier ayant affiché son rôle en matière de politique alimentaire, et particulièrement en matière de sécurité sanitaire des aliments, à l'issue des premières crises sanitaires survenues au début des années 1990 en « empiétant » sur le terrain du second.

Les évolutions à l'œuvre en matière de politique alimentaire laissent donc entrevoir une politique initialement axée sur la qualité de l'alimentation, à travers la garantie de la sécurité sanitaire des produits, mais également à travers la typicité de ces derniers via les signes officiels de qualité. Cette dernière aborde seulement par la suite un « tournant nutritionnel ».

La politique alimentaire française intègre la dimension nutritionnelle des produits à partir du début des années 2000, du fait de l'apparition de préoccupations nouvelles liées à des aspects de nutrition-santé et à la multiplication de maladies d'origine alimentaire (obésité, diabète de type II, allergies, etc.) (Loudiyi, 2017). Ainsi en 2000, les Etats Généraux de l'Alimentation marquent le lancement du Programme National Nutrition-Santé (PNNS), dans un contexte toujours incertain concernant la qualité sanitaire des aliments, héritage des crises sanitaires des années 1990. La politique alimentaire française est donc avant tout « nutritionnelle », sur la période comprise entre 2001 et 2010. Des efforts se font néanmoins jour pour permettre l'émergence d'une « *véritable politique de l'alimentation* », traduits notamment par l'avis du Conseil national de l'alimentation (CNA) n°49, qui énonce la

nécessité de « *reconsidérer la politique de l'alimentation pour qu'elle intègre ou fasse le lien entre des politiques actuellement disjointes, voire contradictoires […]. La politique de l'alimentation ne trouverait sa cohérence que dans une vision transversale intégrant les logiques propres des politiques agricoles, environnementales, industrielles, de santé publique, de la recherche, de la consommation et de développement.* » (CNA, 2005, p. 26).

La volonté d'aboutir à une politique alimentaire transversale se construit à partir de l'intégration graduelle de certains enjeux : d'abord environnementaux, avec le Grenelle de l'environnement en 2007 qui positionne l'Etat comme devant être exemplaire en matière d'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques. Puis, les enjeux socio-économiques sont pris en compte avec la relocalisation alimentaire, dans le sillage des assises de l'agriculture et du plan Barnier en 2008, avant sa régionalisation en 2009 (Loudiyi, 2017).

I.3.3.2. … Vers une « véritable » politique alimentaire en France

En 2010, le gouvernement français met en œuvre une politique alimentaire nationale dont l'ambition est la transversalité du traitement de la question alimentaire, qui passe par sa territorialisation.

Le premier Programme national pour l'alimentation (PNA), qui est un volet de la politique alimentaire nationale, a été instauré en 2010 par la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (article L.230-1 du Code rural et de la pêche maritime). Il s'agit pour la première fois de la définition d'une politique nationale de l'alimentation, qui a vocation à être déclinée en région. L'objectif initial du PNA est large. Il vise l'assurance de la sécurité alimentaire pour tous, en cherchant « *à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables.* ». Ce programme a progressivement évolué vers une définition plus précise des axes de travail à suivre. Ainsi, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 réaffirme sa pertinence et en redéfinit les grands axes : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial. La territorialisation de la politique alimentaire nationale se traduit par l'émergence des Projets alimentaires territoriaux (PAT), définis par l'article 39 de la loi évoquée. Ces derniers émergent notamment car ils sont fortement défendus par une députée écologiste de la Dordogne, Brigitte Allain, qui porte la question de la relocalisation alimentaire sur le devant de la scène nationale à partir de 2014.

Le PNA s'appuie fortement sur les expériences et initiatives locales menées par les collectivités territoriales en premier chef. Aussi, les PAT font l'objet d'une définition très vague au moment de leur annonce, la présentation du dispositif tenant en tout et pour tout, sur un document de quatre pages reprenant point par point les termes insérés dans la loi[20].

[20] Document : « Produire votre projet alimentaire territorial pour rapprocher production locale et consommation locale », publié par le MAAF en octobre 2014.

Lors de la parution du document, les services du Ministère en charge de l'agriculture (MAAF) s'appuient sur les services déconcentrés (DRAAF[21]) afin de faire remonter au niveau national, des initiatives pouvant s'apparenter à ce nouveau dispositif, politique dans sa nature. L'objectif de la démarche est de donner de la consistance à ces projets alimentaires, nés avant tout d'une volonté politique de placer l'ancrage territorial de l'alimentation au cœur de la politique nationale associée. La mise en œuvre des PAT croise donc à la fois une logique très descendante puisqu'il s'agit d'un dispositif initialement porté et insufflé par le MAAF, mais également ascendante, toute marge de manœuvre étant laissée aux territoires pour faire remonter des initiatives de PAT, et contribuer ainsi à stabiliser le cadrage national du dispositif. Cette articulation entre le national et le local est très caractéristique du phénomène de territorialisation des politiques publiques, qui consiste notamment en l'appropriation des cadres nationaux et à leur interprétation au regard des enjeux locaux. Elle est particulièrement complexe dans le cas des PAT puisqu'elle repose sur l'intégration d'une forme d'action publique « par le bas », et implique des difficultés d'appropriation « par le haut », avant un retour au territoire. Finalement, si le signal du MAAF est positif concernant l'intérêt porté à la reterritorialisation alimentaire par la promotion des PAT, aucun financement (en-dehors de l'enveloppe dédiée à l'appel à projets PNA[22]) n'est couplé à leur mise en place. De fait, c'est aux acteurs et aux territoires porteurs de d'initiatives alimentaires d'en déterminer les possibilités de financement (passant essentiellement par le programme de développement rural ou PDR), témoignant de l'importance des leviers d'action publique dans le cadre d'une politique publique incitative.

Certains éléments constitutifs des PAT sont affichés d'emblée par l'administration : ainsi, ces projets doivent faire l'objet d'une concertation et se placer dans la continuité de la réalisation d'un état des lieux agricole et alimentaire du territoire considéré. L'échelle envisagée pour leur mise en œuvre est celle du « *bassin de vie ou de consommation* ». Une diversité de partenaires est identifiée pour « faire » PAT : agriculteurs, collectivités territoriales, acteurs de la recherche et de l'éducation, acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) mais aussi entreprises et coopératives de distribution et de transformation, sont ainsi pressentis pour prendre part à un PAT. Le dispositif prend progressivement de l'ampleur, puisque les PAT font l'objet d'une rubrique dédiée dans le cadre de l'appel à projets PNA pour la période 2016-2017, en tant que projets permettant de « *rapprocher [les acteurs concernés] pour développer l'agriculture locale et promouvoir une alimentation de qualité* ». Les PAT en tant que dispositifs d'action publique se diffusent donc progressivement, ce qui se traduit notamment par le nombre de candidatures PAT par rapport aux candidatures de l'appel à projets PNA par exemple. Ces derniers sont en effet au nombre de quatre (pour dix-neuf lauréats) pour l'appel à projets 2014-2015 ; sept projets

[21] Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

[22] Soulignons par ailleurs qu'à compter de 2016, l'appel à projets national du PNA associe l'ADEME qui apporte des financements complémentaires. L'actuel appel à projets PNA apporte par ailleurs la contribution de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ce qui traduit ces formes d'intégration entre les enjeux agricoles, environnementaux et sociaux.

centrés sur l'ancrage territorial pour l'édition 2015-2016 de l'appel à projets, avant d'arriver à vingt-deux (sur quarante-sept projets lauréats) en 2016-2017, suite à un doublement de l'enveloppe dédiée à l'appel à projets par rapport à l'édition précédente, et un fléchage spécifique sur le volet PAT. Un dispositif de reconnaissance des PAT est par la suite instauré par la circulaire DGAL/SDPAL/2017-294 du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt du 30 mars 2017. Ce dernier vise à permettre un recensement des démarches PAT, ainsi qu'un soutien « indirect » (et par conséquent sans dotation budgétaire) de leur développement par la mise en valeur de ces derniers sur les territoires.

Le dispositif des PAT, tel qu'il est envisagé par l'Etat, mise ainsi sur le fait que la dimension transversale d'une politique publique alimentaire serait construite au niveau des territoires locaux. Le fait que les PAT intègrent une diversité d'acteurs avec une visée collective et partenariale marquée, révèle une forme de reconnaissance de la diversité des opérateurs des systèmes alimentaires et ce, y compris à l'échelle infranationale. En particulier, les acteurs du commerce et de la distribution disposent d'opportunités de s'insérer au sein de tels projets alimentaires. Cependant, les modalités de leur association ou de participation restent à préciser selon les contextes territoriaux. Le cadrage plutôt souple du dispositif serait alors particulièrement intéressant pour envisager la participation de ces derniers.

Ainsi, nous avons pu faire le constat que la question alimentaire était à l'origine d'une certaine effervescence en France, aussi bien sur les territoires, qu'au niveau politique ou encore scientifique, avec la multiplication de projets et réseaux de recherche consacrés à la question. Un tel engouement n'est pas sans générer des concurrences fortes sur la thématique, particulièrement dans la recherche et dans l'accompagnement des collectivités positionnées sur la question, comme nous allons l'exposer à la suite.

I. 4. Une thématique suscitant une certaine effervescence

L'alimentation apparaît comme une thématique prégnante et investie par un ensemble d'acteurs, depuis les villes qui sont aux premières loges de cette mise à l'agenda politique, aux territoires de projet qui l'intègrent aussi progressivement aux outils de la planification.

I.4.1. Des enjeux forts pour les territoires…

Les évolutions récentes liées à l'appréhension publique de la question alimentaire en France témoignent donc bien d'une remise au goût du jour de cette thématique. Cet intérêt renouvelé interroge cependant les compétences des collectivités concernées, car aucune ne possède à ce jour de compétence « alimentaire » en tant que telle ; elle est en effet inexistante, l'alimentation faisant jusqu'alors plutôt l'objet d'un traitement partiel, à partir de quelques thématiques déterminées.

En France, au-delà des agglomérations, certains territoires de projet, comme les intercommunalités ou des parcs naturels régionaux (PNR) par exemple, revendiquent un rôle actif en matière d'alimentation de proximité. A la différence des municipalités, les territoires

de projet sont de taille plus importante et intègrent différents types d'espaces et d'enjeux. Ils prennent ainsi en charge un rôle spécifique de coordination et de mise en lien entre acteurs et initiatives. Par ailleurs, ils constituent l'espace de construction de projets d'aménagement et de développement qui peuvent se traduire par la mise en œuvre d'outils relatifs à la planification stratégique, tels que les schémas de cohérence territoriale (SCoT). Ces échelles territoriales sont particulièrement pertinentes pour envisager des complémentarités ville / campagne ou plus largement, entre bassins de production et de consommation. Ces échelles se saisissent aujourd'hui de la mise en politique de l'alimentation au niveau infranational.

Un certain nombre de défis sont ainsi sous-jacents au saisissement de la question alimentaire par les gouvernements locaux, et le premier d'entre eux réside dans leur capacité à traiter divers enjeux de façon transversale. Les périmètres de l'action publique territoriale peuvent également se trouver déconnectés des bassins de production et de consommation (Capt *et al.,* 2014). Ensuite, la question alimentaire interpelle par sa complexité et en particulier, la diversité d'acteurs concernés, qu'il s'agisse des acteurs de la chaîne alimentaire ou d'acteurs publics.

I.4.2. … Comme pour la recherche et les organisations associées

Du fait de l'intérêt récent et marqué porté à la question alimentaire par un ensemble d'acteurs, mais aussi de sa forte médiatisation, on assiste à la multiplication de projets et de réseaux autour de l'alimentation. Ainsi, plusieurs réseaux (associant bien souvent acteurs du terrain et de la recherche) se sont structurés autour des diverses déclinaisons de la thématique alimentaire[23] et ce, à partir des années 2000, autour de la question de l'agriculture de proximité. De nombreuses journées d'étude ou de réflexion sont également consacrées à ces questions, à différentes échelles (elles sont par exemple aussi bien organisées par des réseaux ou fédérations nationales[24], que par des collectivités ou associations locales). L'association Terres en Villes (TEV), par exemple, a été créée en 2000 à Perpignan par six agglomérations. Partant de préoccupations avant tout centrées sur l'agriculture périurbaine, elle a progressivement ouvert son champ d'investigation pour aborder les enjeux de gouvernance alimentaire, une première fois (alors pionnière) avec le projet Gouvalim I en 2008, conjoint avec l'APCA, Trame, la FN CUMA et la FN CIVAM. Les priorités de TEV visent à « *aider à l'émergence de la question alimentaire territoriale, […] doter les acteurs de la méthodologie nécessaire à la co-construction de projets alimentaires locaux, […] contribuer à une meilleure prise en compte du territoire dans les politiques agricoles et alimentaires régionale, nationale et européenne* » (Bonnefoy et Wallet, 2016).

[23] On peut par exemple citer le réseau Terres en Villes (TEV) ; ou encore l'Association permanente des chambres d'agriculture (APCA), qui travaille sur la question avec TEV ; ou encore certaines Réseaux mixtes technologiques (RMT) associant acteurs et chercheurs autour de la thématique à l'image du RMT « Alimentation locale ».

[24] On peut citer par exemple les « 1ères Rencontres de l'alimentation durable » organisées par la Fondation Daniel et Nina Carasso en novembre 2016

L'association se place ainsi comme le « *lieu ressource des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération et de métropole »,* soit l'association référente sur ces questions en France.

Enfin, les offres d'accompagnement à la définition de stratégies alimentaires de territoire se multiplient, portées par une diversité d'organisations (croisant bien souvent recherche publique et bureaux d'études privés) et ce, sur l'ensemble du territoire français. La surabondance de projets peut entraîner une concurrence autour de la thématique alimentaire, entraînant un risque d'opportunisme, alors que certaines collectivités locales choisissent d'axer une partie de leur stratégie de développement sur la question. Par ailleurs, Bonnefoy et Wallet (2016) alertent sur le fait que la thématique alimentaire est « *militante, préemptée par des réseaux actifs et innovants comme la FN CIVAM et même certaines chambres d'agriculture* ».

La recherche n'est pas en reste sur la thématique alimentaire, puisque les travaux de recherche - action se multiplient également sur la question de la territorialisation de l'alimentation, à partir d'une entrée initialement ciblée sur le développement des circuits courts. Ainsi, les programmes « Pour et sur le développement régional » - PSDR 3[25] (2007-2011) affichent dès 2007 la thématique des circuits courts à travers les projets interrégionaux Coxinel ou Liproco (production locale, rapprochement production/consommation). Ensuite, le projet SALT (pour « Systèmes alimentaires territoriaux ») conduit à partir de 2009 par le réseau des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) Bretagne, est l'un des premiers à prendre le contrepoint du système agricole productiviste en place en Bretagne, en traitant des circuits courts et du rapprochement producteurs-consommateurs sur le territoire breton. Plus récemment, la dernière vague des projets PSDR finance pour la période 2015-2019 (PSDR 4[26]) plusieurs projets ayant pour objet les questions alimentaires et plus particulièrement sur la thématique de la « gouvernance alimentaire locale » : ainsi, un projet en Auvergne (Inventer), en Aquitaine (Perfecto), un projet interrégional Grand-Ouest – Rhône-Alpes (Frugal), un projet rhônalpin (SYAM) et un francilien (Agrige) sont en cours au moment de la thèse. Enfin, d'autres projets croisant recherche et développement émergent, tels que les projets Casdar[27] (à l'exemple d'Interval, qui étudie les coopérations entre producteurs agricoles et artisans commerçants). Ces derniers peuvent permettre de cibler certains aspects peu visibles ou laissés à la marge en matière d'alimentation de proximité, à l'exemple du projet cité précédemment.

Parallèlement à la multiplication et à l'évolution des projets, les thématiques et objets de travail évoluent aussi : depuis les circuits courts, à la relocalisation alimentaire (plus large) pour s'intéresser ensuite à la gouvernance alimentaire locale, qui devient un enjeu prégnant.

---

[25] Il s'agit de projets de recherche-action centrés sur le développement territorial présents. Le PSDR 3 comptait 36 projets répartis sur 10 régions.
[26] Le PSDR 4 compte 33 projets.
[27] Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural.

La question alimentaire apparaît donc à la fois comme un véritable « marché », mais également comme un enjeu de pouvoir et de légitimité pour les acteurs qui s'en saisissent (à l'image des collectivités locales, évoquées plus tôt).

I.5. Des évolutions à l'origine de changements en matière de gouvernance alimentaire

Pour conclure, les dynamiques à l'œuvre dans les systèmes alimentaires nous interrogent sur les nouveaux liens tissés entre acteurs de l'alimentation, ainsi que les tensions et concurrences existantes dans ce champ d'action, particulièrement lorsqu'ils concernent des acteurs non reconnus, voire considérés comme illégitimes à l'image des commerçants et distributeurs, dans les initiatives qui se multiplient sur les territoires.

En effet, les évolutions récentes survenues dans les systèmes alimentaires et plus particulièrement le développement de nombreuses alternatives au système conventionnel et dominant, ont contribué à porter l'alimentation sur le devant des scènes médiatique et politique internationales. Ce mouvement progressif de prise en compte, de reconnaissance et d'identification de la question alimentaire à différentes échelles, a conduit certains acteurs à l'investir. Ces acteurs sont aussi bien publics (à l'exemple des municipalités), issus de la société civile ou encore du « marché », à l'exemple des acteurs du commerce et de la distribution qui s'adaptent aux problématiques émergentes en matière alimentaire, en se positionnant comme des acteurs parties prenantes des dynamiques de relocalisation de l'alimentation.

La question alimentaire apparaît donc progressivement comme un objet d'action publique, investi par les acteurs publics au niveau local. La mise en politique de l'alimentation, particulièrement marquée dans l'urbain, n'est cependant pas sans générer certaines tensions. Ces dernières s'expriment aussi bien entre acteurs du marché, entre secteurs public et privé, qu'entre collectivités locales qui affirment leur rôle sur les territoires par cet intermédiaire. La recherche et les organisations associées (bureaux d'études, en particulier) se positionnent par ailleurs fortement sur la thématique, laissant apparaître le caractère particulièrement actuel et changeant (tant en termes d'acteurs que de thématiques) du champ alimentaire.

Finalement, ce contexte et les évolutions récentes dont il témoigne, mènent à nous interroger sur les articulations existantes – ou à envisager – entre les acteurs de l'alimentation, comme entre les initiatives qu'ils portent à l'échelle territoriale. Ces préoccupations interpellent notamment sur la façon de penser les coordinations entre des acteurs plutôt « classiques » ou « historiques » des systèmes alimentaires, et des acteurs émergents en la matière. Nous revenons ainsi, dans la partie suivante, sur la façon dont les évolutions liées à la question alimentaire et la façon dont les acteurs s'en saisissent sont traitées par la littérature, à la fois sur les aspects liés aux dynamiques de relocalisation alimentaire à l'œuvre, à la mise en politique progressive de l'alimentation, qu'aux questions découlant de la multiplicité d'acteurs désormais impliqués. Les travaux traitant de la coordination entre acteurs autour de l'enjeu alimentaire à l'échelle territoriale, sont avant

tout associés à la notion de gouvernance alimentaire ; nous présentons ainsi dans la suite le corpus scientifique consacré à cette notion. La partie suivante est également l'occasion de retracer la façon dont les acteurs du commerce et de la distribution, qui jouent un rôle peu mis en visibilité dans le processus de relocalisation alimentaire, sont pris en compte par les travaux de recherche.

II. Relocalisation, mise en politique de l'alimentation et place des intermediaires du commerce et de la distribution : une revue de litterature

Les éléments présentés dans la partie précédente témoignent de la grande diversité des « alternatives » développées en opposition au système alimentaire agro-industriel dominant. Ces dernières reposent sur des objectifs, des acteurs et des fonctionnements distincts. Nous nous appuyons à présent sur la littérature scientifique proposant une lecture de la diversité de ces initiatives et de ses effets, d'une part afin de rendre compte de cette diversité en témoignant de la confusion pouvant en résulter, et d'autre part pour expliciter le positionnement de certains acteurs (notamment publics) sur la question alimentaire et leur vision en la matière, laissant parfois de côté certains autres types d'acteurs.

La littérature anglo-saxonne a, la première, analysé le regain d'intérêt pour la question alimentaire à l'échelle des territoires, comme provenant avant tout de la vive critique exprimée à l'égard des dysfonctionnements du système agro-industriel, d'ordre économique, sanitaire ou encore écologique (Marsden *et al.,* 2010). Ces enjeux globaux interpellent les territoires, dont le rôle s'est vu renforcé progressivement en la matière. Différentes approches peuvent néanmoins être relevées sur ces thématiques. Cette partie reprend donc avant tout les principaux objets de recherche à l'étude, en croisant les apports des littératures anglo-saxonne et francophone. Elle reprend également les différents champs de recherche et leurs approches – disciplinaires ou pluridisciplinaires – de la question alimentaire, mais également des processus de coordination entre acteurs autour de l'alimentation. Enfin, cette partie présente les travaux consacrés aux acteurs du commerce et de la distribution, par ailleurs peu nombreux.

II.1. Systèmes alimentaires alternatifs : origines et déclinaisons

La remise en cause du système agro-industriel s'exprime notamment par l'émergence d'une diversité de systèmes alimentaires qualifiés d'« *alternatifs* » (Deverre et Lamine, 2010) et qui se définissent avant tout par une forme d'opposition au système en place. Les littératures consacrées aux systèmes alimentaires alternatifs, à la fois anglo-saxonne et française, permettent également l'illustrer la diversité de conceptions sous-jacentes aux projets alternatifs, en distinguant en particulier deux visions de ces systèmes. L'une (européenne) est plutôt ancrée dans une tradition ruraliste et le soutien à l'économie et l'agriculture locale, l'autre (anglo-saxonne) dans une opposition militante au système en place.

II.1.1. Systèmes alimentaires alternatifs : des initiatives foisonnantes

II.1.1.1. Deux approches convergentes dans la littérature

La contestation du système alimentaire agroindustriel s'accompagne du développement de schémas alternatifs, basés sur les produits dont l'origine et la qualité sont identifiés, sur des circuits courts et des entreprises « artisanales ». Plusieurs travaux rendent compte de cette diversité d'initiatives, qui s'inscrivent dans un mouvement de reterritorialisation à l'œuvre de l'agriculture et l'alimentation. Pour Rieutort (2009, p. 39), cette reterritorialisation désigne « *la reconstruction du lien au territoire dans sa dimension matérielle* ». Elle est notamment permise, voire encouragée, par l'évolution des cadres de l'action publique locale qui conçoivent l'activité agricole comme une activité territorialisée (*Ibid*, 2008) et s'accompagnent de dispositifs en accord avec cette conception (à l'exemple des mesures incitatives agro-environnementales, qui sont mises en place à l'échelle de la parcelle voire de terroirs).

Bowen et Mutersbaugh (2013) distinguent deux principales approches dans les travaux de recherche consacrées aux systèmes alimentaires alternatifs. La première, qui s'est notamment beaucoup développée dans les années 1990-2000, est portée essentiellement par des chercheurs d'Europe méditerranéenne. Cette approche est centrée avant tout sur le lien des produits aux territoires. Elle fait notamment référence à l'ensemble des travaux scientifiques consacrés aux systèmes alimentaires locaux (SYAL), fondés sur le concept de terroir (Fourcade *et al.,* 2010 ; Cañada et Muchnik, 2011). Les SYAL peuvent être définis comme « *des organisations de production et de service (unités de production agricole, entreprises agroalimentaires, commerciales, de services, restauration) associées de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique. Le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leurs savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations, se combinent dans un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée.* » (Requier-Desjardins, 2010, citant CIRAD-SAR, 1996). Les dispositifs permettant de valoriser le lien des produits à un terroir, comme les signes de la qualité et de l'origine (SIQO), relèvent pour les auteurs de cette première approche. La notion de terroir est avant tout liée à celle de la qualité des produits, en lien avec leur origine. Elle peut également être envisagée comme un moyen de construire un nouveau « local », où se retrouvent citadins comme producteurs agricoles (Delfosse et Bernard, 2007). Elle implique donc une proximité, parfois renouvelée, entre les sociétés urbaines et la production agricole proche. Les liens nouveaux qui émergent entre la ville et la campagne environnante, contribuent à re-territorialiser l'agriculture, permettant ainsi à des imbrications nouvelles entre ville et agriculture. Le phénomène de déconnexion à l'œuvre à travers la mise en place du système alimentaire dominant, a provoqué un mouvement inverse de renforcement du lien au territoire. On assiste ainsi finalement à une forme de « *tournant vers la qualité*[28] », selon les mots de Goodman (2003), caractérisé par la

[28] « *quality turn* »

recherche d'une qualité différenciée au sein de ces systèmes, la dimension locale des systèmes alimentaires alternatifs ainsi que leur « *encastrement*[29] » dans le territoire. Ainsi, pour cet auteur, les systèmes alimentaires alternatifs dans la littérature européenne sont avant tout liés à une préoccupation agricole, associée au maintien des exploitations agricoles sur les territoires (essentiellement ruraux). Ce maintien passe par la recherche de diversification de l'activité agricole sur les exploitations, et l'augmentation du revenu des agriculteurs. Les initiatives « alternatives » constituent alors essentiellement des marchés de niche, qui de ce fait ne concurrencent pas le système alimentaire dominant, et ne représentent donc pas une menace pour ce dernier.

La seconde approche identifiée par Bowen et Mutersbaugh (2013) renvoie à une conception anglo-saxonne des systèmes alimentaires alternatifs fondée sur la recherche de proximité entre producteurs et consommateurs. Ainsi, dans la littérature anglo-saxonne (et particulièrement Nord-Américaine), les systèmes alimentaires alternatifs sont avant tout associés à un discours politique d'opposition militante au système conventionnel. L'alternative y est plutôt envisagée comme une réponse aux dérives du système dominant, plutôt qu'en se focalisant essentiellement sur le rapprochement physique entre les lieux de production agricole et alimentaire et la consommation. Cette littérature se consacre également aux systèmes alternatifs, qui reposent sur la mise en place de modes de production différents tels que l'agriculture biologique, le commerce équitable, etc.

Les deux approches identifiées par Bowen et Musterbaugh (2013) sont donc convergentes, notamment sur l'objectif de relocalisation alimentaire. Cette perspective donne lieu à un ensemble des travaux consacrés aux circuits courts et aux circuits de proximité. Ces derniers ont été analysés par la littérature scientifique, à partir d'une vision fondée sur la proximité géographique et la relation directe entre production et consommation, évoluant peu à peu à la faveur d'une lecture plus fine des processus de relocalisation à l'œuvre.

Les circuits courts, qui font l'objet d'une attention croissante depuis les années 2000 (Maréchal, 2008), correspondent à un mode de commercialisation de produits agricoles en vente directe, ou faisant intervenir un intermédiaire au maximum. La notion de circuits de proximité (Praly *et al.,* 2014) est quant à elle fondée sur l'existence d'une proximité non seulement géographique, mais aussi relationnelle entre producteurs et consommateurs. Des acceptions différenciées en la matière peuvent exister, à l'image de Chiffoleau (2017) qui définit les circuits de proximité comme des circuits faisant généralement intervenir moins de deux intermédiaires, pour une distance géographique limitée (de l'ultra local au supra régional). La notion d'alimentation de proximité, qui repose sur l'existence de circuits de proximité, traduit plus largement, une volonté de reconquête de la fonction alimentaire de l'agriculture de proximité des bassins de consommation (Aubry *et al.,* 2012). Les circuits alimentaires de proximité offrent donc un cadre de réflexion intéressant, mais fournissent

[29] « *embeddedness* »

une vision restrictive des enjeux alimentaires en se cantonnant à la relocalisation alimentaire. En effet cette dernière, souvent considérée comme une fin en soi dans les initiatives de terrain, entraîne un risque de localisme « défensif » (Winter, 2003 ; Hinrichs, 2003), que certains auteurs qualifient de « *piège du local*[30] » à l'instar de Born et Purcell (2006). De fait, si l'hypothèse de l'alimentation envisagée dans une approche systémique est supposée être intégratrice, l'opposition entre systèmes alternatifs et conventionnels ne joue pas en la faveur de cette intégration. Les systèmes alimentaires alternatifs envisagent en effet l'alimentation essentiellement sous l'angle de la relocalisation.

Finalement, les visions développées par les différents courants de littérature se cantonnent à une conception plutôt alternative de l'alimentation, notamment en termes de modes d'organisation et de fonctionnement des systèmes alimentaires (échelle locale privilégiée, « petits » producteurs et vente directe des produits plutôt que grande distribution alimentaire, etc.). Cette conception alternative se retrouve aussi dans la volonté de rapprocher producteurs et consommateurs. Cela conduit bien souvent à laisser de côté certains acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires dans la littérature consacrée au systèmes alimentaires alternatifs, en cherchant à limiter les maillons intermédiaires des systèmes alimentaires.

II.1.1.2. Des systèmes porteurs d'une « promesse de différence » (Le Velly, 2017)

La qualification des systèmes alimentaires se positionnant progressivement en tant qu'« alternatives », en rupture avec le système dominant, peut apparaître comme un raccourci – parfois rapide – lorsqu'il s'agit de rendre compte des nombreuses initiatives en développement aujourd'hui. En effet, certains travaux montrent que sous une apparente homogénéité, ces systèmes couvrent une grande diversité de réalités, allant de l'opposition frontale et assumée au modèle agro-industriel dominant à des arrangements conçus comme autant de formes d'hybridation entre les systèmes (Fournier et Touzard, 2014). La diversité existante s'exprime avant tout à travers les termes mobilisés par les chercheurs pour rendre compte du mouvement à l'œuvre. Le travail de synthèse réalisé par Deverre et Lamine (2010) consacré aux systèmes alimentaires alternatifs[31] témoigne par exemple de cette diversité à partir des multiples expressions employées dans la littérature pour s'y référer : « *systèmes alimentaires alternatifs* », « *initiatives agroalimentaires alternatives* », « *systèmes alimentaires locaux* », « *systèmes alimentaires durables* », ou encore « *pratiques alimentaires alternatives* », pour désigner l'ensemble des initiatives et pratiques relevant des systèmes alimentaires alternatifs – ces dernières étant essentiellement mobilisées par les chercheurs, le terme « alternatif » étant rarement mobilisé par les protagonistes d'une initiative qui en relève (Holloway *et al.,* 2007).

---

[30] « *Local trap* »

[31] Il s'agit en l'occurrence d'un travail de synthèse base sur un corpus exclusivement anglo-saxon, en sciences sociales.

Pour Deverre et Lamine (2010), l'une des questions transcendant l'ensemble de la littérature consacrée aux systèmes alimentaires alternatifs est leur vocation, en tant qu'alternative au système dominant, ou en tant que forme de « *sous-système* » subordonné à ce dernier. Ces systèmes alternatifs partagent le fait de mettre en cause plusieurs aspects du système alimentaire agro-industriel, et en particulier « *les échanges à longue distance, l'homogénéisation des produits ou leur détachement des lieux et conditions de production* » (*Ibid*, 2010, p. 51). Les systèmes alimentaires alternatifs semblent également partager la recherche d'un développement plus durable, ainsi que l'association d'une diversité d'acteurs parties prenantes – qu'ils soient initiateurs, soutiens ou destinataires des initiatives qui les constituent.

Le critère fondamental de distinction entre la diversité d'alternatives développées jusqu'à aujourd'hui, semble donc être celui de l'engagement des acteurs impliqués (Chiffoleau, 2017). Selon Chiffoleau (2017), les systèmes alimentaires alternatifs couvrent ainsi des « *formes d'engagement modestes, mais à large échelle, à l'instar de la vente de produits locaux en supermarché, et des formes davantage reliées aux mouvements sociaux et politiques, mais touchant un faible public, illustrées davantage par les AMAP.* ». Cet engagement est donc lié à une forme d'opposition plus ou moins marquée au système alimentaire en place. Pour Holloway *et al.* (2007) les systèmes alimentaires alternatifs apparaissent comme autant de moyens de résister aux centres de pouvoir en place au sein des systèmes alimentaires. Ces derniers considèrent que le comportement des acteurs au sein des initiatives relevant des systèmes alimentaires alternatifs impacte leur façon de s'engager avec, ou de s'opposer aux relations de pouvoir préexistantes. Cette résistance peut être intentionnelle ou non (à travers certains discours et pratiques par exemple). De fait, si certaines pratiques mises en œuvre par les acteurs porteurs des « alternatives » au système alimentaire conventionnel ne remettent pas directement en cause les relations de pouvoir dominantes, la résistance peut s'exprimer de façon indirecte, par le discours des militants alternatifs par exemple. Elle questionne alors les relations de pouvoir en place.

II.1.2. Des systèmes alimentaires alternatifs fermés aux acteurs « conventionnels »

Les recherches consacrées aux systèmes alimentaires alternatifs s'appliquent en particulier à en dessiner les contours, s'attachant nécessairement à des questions associées à l'identité prônée à travers de telles initiatives. En particulier, l'intervention de certains types d'acteurs – notamment marchands – dans des initiatives considérées comme alternatives peut être envisagée comme une forme de récupération, de « conventionnalisation » (Sonnino et Marsden, 2006 ; Fournier et Touzard, 2014 ; Mount et Smither, 2014) de cette alternative et ainsi, constituer une menace pour le bon développement ou déploiement des systèmes alimentaires alternatifs sur les territoires.

Yuna Chiffoleau (2017, p. 31), dans un article consacré aux circuits courts alimentaires, exprime ainsi le fait que les circuits courts alimentaires révèlent « *les tensions qui traversent*

le monde agricole, notamment au sujet de l'ouverture aux nouveaux venus, non issus du milieu agricole, et aux coopérations intersectorielles et avec des consommateurs ». En effet, l'ouverture à des acteurs nouveaux venus peut affaiblir les ambitions ou fondements de ces démarches ainsi que le constate Poulot (2014) dans le cas de certaines AMAP en soulignant combien le marché de la vente directe et la commercialisation de produits alimentaires d'origine locale « *sont aujourd'hui récupérés dans des systèmes commerciaux [conventionnels] à la recherche d'une image positive, de terroir et de proximité* ». L'intervention d'acteurs des circuits alimentaires, au-delà des seuls producteurs et consommateurs, peut donc être perçue comme une menace pour ces initiatives. Leur rôle peut cependant être envisagé dans leur capacité à « *faire sortir le circuit court de l'achat militant ou de loisir, à cibler une clientèle beaucoup plus large que ne le peuvent les acteurs traditionnels* » (Brives *et al.,* 2017).

En creux, c'est l'opposition des modèles alimentaires et la difficile conciliation entre des acteurs conventionnels et alternatifs qui apparaît à travers les réflexions issues de la littérature, consacrées aux alternatives développées en contrepoint du système dominant, intensif et globalisé (Sonnino et Marsden, 2006). Dans cette perspective, Lamine (2015) décrit un échec du paradigme du développement durable ou de la relocalisation, exclusivement centré sur la relation entre producteur et consommateur en tant qu'uniques acteurs des systèmes alimentaires. Les intermédiaires, qui jouent pourtant parfois un rôle structurant au cœur de ces systèmes (Pouzenc, 2016), apparaissent comme négligés par l'essentiel du corpus de la littérature consacrée aux systèmes alimentaires alternatifs, voire plus largement à la relocalisation alimentaire. Lamine estime donc qu'il est « *nécessaire* » de dépasser le paradigme de la relocalisation, afin d'assurer la prise en compte de la diversité d'acteurs et d'institutions qui composent les systèmes agri-alimentaires.

L'assemblage des diverses initiatives évoquées forme finalement un mouvement alimentaire alternatif, que Wiskerke (2009) envisage comme le signe d'une « *nouvelle géographie alimentaire* ». Cette nouvelle géographie alimentaire, telle que développée par l'auteur, met en avant les coopérations qui lient des acteurs des gouvernements, du « marché » et de la société civile à travers les relations entre l'urbain et le rural, la tradition, la culture et la résolution de problèmes en commun (Halliday, 2015) afin de dépasser les tensions habituellement constatées dans la gouvernance des systèmes alimentaires.

II.1.3. Des systèmes à l'origine d'évolutions en matière de gouvernance alimentaire

Le mode de gouvernance dominant dans le système alimentaire agro-industriel en place répond plutôt à une gouvernance de « filière » (Christy et Scandella, 2011) s'inscrivant dans un fonctionnement global. Ce mode de gouvernance s'oppose à un mode territorial, les acteurs se situant avant tout en tant qu'acteurs des filières agroalimentaires, plutôt qu'en fonction de leurs liens au(x) territoire(s). La « *nouvelle géographie alimentaire* » prend le contrepied du fonctionnement centré sur les filières, en positionnant au contraire le niveau

local comme un échelon pertinent pour raisonner une politique alimentaire. Elle souligne alors l'importance d'une gouvernance alimentaire mise en acte à travers des politiques locales. Une telle recomposition se heurte cependant à des obstacles, tels que l'absence de structures économiques, organisationnelles ou logistiques en mesure de répondre aux besoins d'approvisionnement en produits locaux des consommateurs (Cleveland *et al.,* 2014). Certains dispositifs font ainsi progressivement l'objet de travaux de recherche, à l'image des « *food hubs*[32] » étudiés par Barham (2011) qui se situent à la croisée des systèmes alimentaires conventionnels et alternatifs. Ces dispositifs permettent en effet de regrouper une offre de produits locaux à partir d'une diversité d'acteurs de la production (souvent des exploitations agricoles de taille réduite), avant de redistribuer cette offre via des canaux divers qui peuvent comprendre les acteurs traditionnels de la distribution alimentaire, comme les grossistes (ces derniers peuvent trouver un intérêt dans un tel service puisque l'offre de produits locaux y est déjà agrégée, ce qui diminue les coûts de transaction). Les « *food hubs* » offrent par ailleurs une capacité de soutien aux petites et moyennes exploitations agricoles en leur permettant d'accéder à un marché important (Bosona et Gebrensenbet, 2011 ; Felicetti, 2014). Certaines stratégies alimentaires mises en œuvre par des villes de plus en plus nombreuses en Europe et Amérique du Nord (Los Angeles par exemple), promeuvent la création de tels outils pour favoriser le développement de systèmes alimentaires régionaux ou locaux (Sonnino, 2014).

Pour Morgan et Sonnino (2010) le contexte récent laisse ainsi entrevoir une « *nouvelle équation alimentaire* » dans laquelle l'alimentation est progressivement portée au-devant des scènes médiatiques et politiques internationales. Ce phénomène fait émerger des enjeux de souveraineté et de sécurité alimentaire, mais aussi environnementaux (*Ibid*, 2010) en lien avec l'alimentation. Villes et régions urbaines sont placées au cœur des enjeux de sécurité alimentaire, en tant qu'échelon adéquat pour la construction des systèmes alimentaires plus durables (Viljoen et Wiskerke, 2012 ; Perrin et Soulard, 2014). La focalisation sur les régions urbaines permet en effet de penser des complémentarités entre espaces agricoles et urbains à travers l'alimentation (Bonnefoy et Brand, 2014), interrogeant par-là même la place des territoires ruraux sur ces questions.

Les changements évoqués donnent finalement à voir le retour au goût du jour de la question alimentaire en tant que question vive pour les acteurs des territoires, autant que pour la recherche. Cette dernière apparaît désormais à l'agenda politique et ce, à toutes les échelles : du global au local.

II.2. Cadres disciplinaires et thématiques de prise en considération de l'alimentation comme clé d'analyse des sociétés et des espaces

Cette partie reprend les principaux apports des travaux scientifiques consacrés à l'alimentation, en revenant dans un premier temps sur les évolutions constatées dans la

[32] « *a centrally located facility with a business management structure facilitating the aggregation, storage, processing, distribution, and/or marketing of locally/regionally produced food products* ».

gouvernance de l'alimentation, et la façon dont elles sont retranscrites et étudiées par les différentes disciplines.

Nous revenons dans un premier temps sur les apports de la géographie française, qui aborde l'alimentation de façon marginale sans aller jusqu'aux questionnements consacrés aux modes de gouvernance de l'alimentation, puis aux acteurs du commerce et de la distribution. Les travaux issus de la géographie anglo-saxonne sont ensuite présentés, en revenant en particulier sur l'approche plus systémique qu'ils préconisent de la question alimentaire. Ces derniers portent en particulier de premières réflexions orientées vers les évolutions de la gouvernance alimentaire.

II.2.1. La géographie française consacrée à l'alimentation et ses développements

Si les géographes ont longtemps insisté sur le rôle fondamental de l'alimentation dans les vies humaines, mais aussi son importance cruciale pour la discipline, force est de constater que peu de travaux se sont consacrés à l'alimentation, avant un renouvellement récent des questions de recherche, au cours des années 2000. Des prémices ont néanmoins marqué les évolutions de la discipline, à l'image des travaux conduits par Vidal de la Blache qui envisage le régime alimentaire comme l'un des rapports entre l'homme et son milieu « *les plus tenaces* » (1922). Plus tard, Sorre (1952) poursuit ces réflexions en proposant une « *géographie de l'alimentation* ». Il plaide pour la prise en compte de la notion de régime alimentaire, qu'il estime centrale dans les travaux de géographie humaine, pourtant distanciés de tels objets jusqu'alors. Sorre met également en évidence le « *problème de l'alimentation* » qui fait suite à la seconde Guerre Mondiale, faisant connaître aux pays touchés des situations de crise alimentaire sans précédent. Il souligne enfin le « *paradoxe* » des régimes alimentaires de l'époque, qui font appel à une diversité de matières premières sans pour autant que ces dernières ne soient connectées à la terre, ni à l'acte de production agricole. En effet : « *Le monde entier est mis à contribution pour garnir la table de l'habitant de New York, et Londres ou de Paris* » (p. 193). Il met en évidence le processus de déconnexion entre production et consommation, caractéristiques d'un système alimentaire agroindustriel et en voie de globalisation, en axant particulièrement son propos sur les villes. Thouvenot (1980) s'inscrit explicitement dans la continuité du travail de Sorre, en conservant toutefois une approche très centrée sur la consommation alimentaire et les particularismes régionaux. Ce travail reste néanmoins isolé par rapport à l'évolution de la géographie qui suivra et malgré ces travaux précurseurs, l'alimentation sera, par la suite, relativement « délaissé » par les géographes. Pour Courade (1992), cela tient notamment au fait que le « problème alimentaire » soit particulièrement complexe et nécessite une approche spécifique, et probablement à la difficulté de mise en œuvre d'une démarche transdisciplinaire à cette période.

Dans les décennies suivantes, se sont développés des travaux en géographie rurale centrés sur la production agricole, puis les filières et les flux de marchandises agricoles. Ces travaux

suivent les évolutions du secteur agricole en France et en Europe, sur la période courant de 1950 à 1980. L'approche adoptée par les chercheurs passe d'une entrée focalisée sur une agriculture ancrée dans les territoires, à une vision prenant en compte l'émergence des filières agroalimentaires. Approches, concepts et objets étudiés par les géographes s'en trouvent ainsi impactés.

Dans un contexte croissant de spécialisation et de verticalisation des filières, les producteurs agricoles sont progressivement intégrés dans des filières à l'échelle nationale voire internationale, voyant alors leurs liens avec le géographiquement proche – et les lieux de consommation, la ville en particulier – s'étirer. Les auteurs soulignent donc la place à prendre de la géographie en matière alimentaire, puisqu'elle permet de rendre compte des spécificités régionales, tout en s'attachant particulièrement à les arrimer à un contexte plus global. De fait, d'une conception des approvisionnements alimentaires suivant le modèle de Von Thünen, fondé sur une organisation spatiale des productions agricoles en cercles concentriques autour de la ville, les géographes ont progressivement adopté une approche suivant les évolutions du système alimentaire, marquées par un processus de concentration et de spécialisation croissante de ses entreprises à partir de la seconde Guerre mondiale.

S'inscrivant dans cette dynamique, C. Margetic (2005) qui étudie les liens entre agriculture et industrie pour rendre compte de l'évolution de la géographie alimentaire, relève notamment des évolutions dans l'appréhension d'un secteur par les géographes, celui du lait, qui mobilisent à partir de la même décennie la notion de « bassin laitier ». La notion de « bassin de production » émerge donc dans un contexte de concentration à la fois économique et spatiale de la production agricole, en partie poussée par le développement des industries agroalimentaires. L'usage de cette notion est conjoint à celle de « filière agro-alimentaire » (Pilleboue, 2000). Les bassins de production sont en effet caractérisés par la spécialisation agricole d'un espace donné, et par les relations existantes entre les producteurs agricoles et les acteurs d'une filière donnée. Ces changements marquent ainsi le passage d'une géographie régionale à une géographie centrée de manière préférentielle sur l'analyse des filières, comme l'illustrent par exemple les travaux de J.-P. Diry (1985) portant sur l'industrialisation de l'élevage en France, et plus particulièrement sur les filières avicoles et porcines hors-sol et les bassins de production associés.

Les travaux que l'on peut ranger *a posteriori*, sous la bannière de la géographie l'alimentation prennent donc en compte l'étude des filières agroalimentaires à partir des années 1960-1970, contribuant ainsi à faire émerger au sein de la discipline géographique (essentiellement chez les ruralistes) une approche centrée sur les filières de production agroalimentaires ne prenant pas en compte les consommateurs. Deux angles sont alors privilégiés pour les travaux en géographie : certains permettent d'intégrer une dimension géographique à l'analyse des filières agroalimentaires, quand d'autres se focalisent préférentiellement sur l'influence des stratégies des acteurs considérés sur la production des espaces géographiques. L'étude des filières permet en outre d'envisager les emboîtements d'échelles caractéristiques de la question alimentaire, inédites puisque les producteurs se

trouvent désormais intégrés aux marchés nationaux et internationaux, par l'intermédiaire de filières spécialisées et marquées par une forte concentration verticale. En parallèle, le contexte agricole retourne à des préoccupations liées à la qualité des produits. Cette dernière a suscité un fort intérêt chez les géographes ruralistes. En témoigne la multiplication des travaux consacrés aux produits sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), qui formalisent le lien « *produit-qualité-espace* » (Praly, 2014, p. 13) et proposent ainsi une conception de la qualité territorialisée. Les travaux se centrent avant tout sur les appellations d'origine contrôlée (AOC) et les indications géographiques protégées (IGP), à l'image de ceux de C. Delfosse (2007) consacrés aux AOC fromagères. Pour Frayssignes (2008), cette transition au sein de la discipline géographique constitue un véritable « *paradigme qualitatif* ». Le lien entre les territoires ruraux et les systèmes alimentaires y est envisagé à l'aune de la notion de qualité des produits : les produits de terroir sont, en particulier, considérés comme des facteurs du développement territorial. Les travaux consacrés à l'agroalimentaire (transformation et distribution) mobilisent également cette notion (Margetic, 2005) en intégrant notamment différentes facettes de la qualité (Pouzenc *et al.,* 2007). A partir des années 1980, le territoire semble donc retrouver ses lettres de noblesse et ce, en-dehors de la seule discipline géographique (Brand, 2015) : il est ainsi largement investi par les économistes, qui développent des travaux consacrés à l'ancrage territorial des produits en proposant en particulier le concept de systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) dans le courant des années 1990 (Muchnik et Sautier, 1998 ; Bowen et Mutersbaugh, 2003 ; Muchnik *et al.,* 2008).

La période courant de 1950 à 1980 a été propice au développement d'une géographie agricole puis rurale, voire agroalimentaire avec les travaux consacrés aux IAA, les années 1990 ont, d'une certaine façon, marqué les premiers signes du retour de l'alimentation comme objet de la géographie. La période est en effet marquée par un tournant culturel, avec la naissance d'une série de travaux de géographes centrés sur les pratiques alimentaires à l'image de ceux de Pitte (1991) et Fumey (1992), en lien avec le folklore ou les particularismes alimentaires régionaux. Ces évolutions traduisent l'émergence d'une géographie culturelle axée sur les questions de gastronomie (restaurants), mais aussi de commerce et de patrimoine. Un tournant gastronomique est véritablement pris à partir des années 1990, en lien aux produits prestigieux et aux cuisines régionales. Un des chefs de file de ce mouvement est J.-R. Pitte, qui consacre ses travaux à la gastronomie française en évoquant aussi bien sa naissance que son succès croissant, et soulignant en particulier le décalage existant entre un intérêt croissant pour la gastronomie alimentaire, et la diminution des repas cuisinés pour l'alimentation du quotidien. Ces travaux ne prennent néanmoins pas en compte l'ensemble des acteurs et étapes du système alimentaire, contrairement à l'approche systémique initialement revendiquée par Courade (1992) qui s'inscrit plutôt dans la géographie du développement. En parallèle du tournant culturel amorcé par la géographie et les sciences sociales en général, se dessine à l'orée des années 2000, une géographie et géopolitique de la faim dans le monde. Elle se développe autour des travaux de la géographie de la faim initialement développés par Charvet (1987) et Brunel

(2002 ; 2008). Cette approche est fondée sur la définition d'ensembles régionaux vastes, distingue les pays « sous-alimentés » des pays « rassasiés », et s'interroge en particulier sur la capacité des agriculteurs à nourrir une population en constante augmentation.

Enfin au début des années 2010, on assiste au retour d'une approche géographique des liens entre les villes et l'agriculture. Cette dernière est constituée par des travaux de thèse qui présentent des études de cas sur certaines agglomérations françaises, à l'image des travaux de Marty (2013) dans le cas de Brive-la-Gaillarde, Bognon (2014) sur le cas de Paris ou encore Brand (2014) à partir de l'exemple lyonnais, qui abordent la question de la géographie de l'alimentation à travers le renouvellement des liens entre villes et agriculture.

Bien qu'elle ne soit pas toujours l'objet central d'étude, la question de l'alimentation a finalement toujours été présente dans les travaux des géographes français. Néanmoins, les travaux récents comme ceux de Bognon (2014) et Brand (2015), mettent au centre la question de l'autonomie alimentaire de territoires spécifiques que sont les villes (Brand *et al.,* 2017). Ce changement de perspective s'inscrit dans un courant, qui relève d'une tradition plus anglo-saxonne et pose la question de la gestion publique de l'alimentation à l'échelle des villes, l'*Urban Food Planning*. En effet, alors que la thématique de la gastronomie a été essentiellement traitée par les géographes français, les chercheurs anglo-saxons se démarquent par l'attention qu'ils portent aux problématiques de desserte et d'accessibilité alimentaire, de planification, et de développement des systèmes alimentaires alternatifs. La partie qui suit, présente de façon détaillée ces approches anglo-saxonnes, et la façon dont elles sont progressivement réappropriées par les chercheurs français, qui s'engagent vers les questions de gouvernance alimentaire dans une perspective pluridisciplinaire.

II.2.2. Les « Agri-Food Studies » : vers une approche plus systémique de l'alimentation

Un certain nombre de travaux francophones consacrés à l'alimentation s'appuient sur les travaux anglo-saxons, particulièrement les travaux consacrés aux modes de coordination entre acteurs autour de l'enjeu alimentaire. Il semble donc nécessaire de proposer ici, un retour épistémologique sur l'appréhension du sujet alimentaire en fonction des approches ayant traité la question, à partir d'un corpus essentiellement anglo-saxon. En effet, les questions de recherche sur la coordination d'acteurs et les dispositifs associés sont traitées avant tout par la littérature anglo-saxonne des *(Agri-)Food Studies*, et plus tardivement de l'*Urban Food Planning* qui a mis en avant ces recherches, avant qu'elles ne circulent en Europe.

Cette partie présente donc les travaux des *Agri-Food Studies* de façon générale, en revenant en particulier sur l'approche systémique de l'alimentation qu'ils revendiquent.

Les travaux anglo-saxons consacrés à l'alimentation sont nombreux, allant jusqu'à constituer un véritable champ de recherche : celui des « *Food Studies* » ou des « *Agrifood Studies*[33] ». L'origine de ce champ de recherche peut être située au cours des années 1970, avec le développement des travaux anglo-saxons de sociologie rurale (Hinrichs, 2008) qui couvraient des thématiques telles que la justice sociale ou la citoyenneté démocratique, ainsi que des travaux plutôt liés aux traditions culinaires et gastronomiques. Pour Koç *et al*. (2012), le champ des « *Food studies* » est aujourd'hui toujours en construction et difficile à définir, du fait d'une utilisation large du terme par les chercheurs. La combinaison des termes « agri » et « alimentation[34] » (Clark *et al.,* 2015) traduit à la fois un intérêt pour la production agricole, ainsi qu'une volonté de prendre en compte l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire. De plus, l'approche systémique prônée par les *Food Studies* permet à la fois d'envisager des interconnexions entre les marchés alimentaires et les politiques publiques, et le fonctionnement de ces derniers à des échelles diverses, du local à l'international (*Ibid*, 2015, p. 113).

Plusieurs disciplines sont constitutives de ce champ des *(Agri-)Food Studies*, à l'image de la sociologie rurale, de la géographie (à partir des travaux développés par la *Food Geography*, intégrés tardivement à partir de travaux en géographie de la consommation (Fine *et al.,* 1996), l'anthropologie ou encore l'aménagement urbain. Certaines disciplines sont au contraire absentes du champ, tels que les travaux de l'économie agricole ou de l'économie du développement par exemple. Pour Hinrichs (2008, p. 209), l'interdisciplinarité constitutive du champ de recherche des *Agrifood Studies*, ainsi que leur lien à l'action, constituent autant de « *lignes de failles*[35] » de ces champs. En effet, si la proximité à l'action des travaux développés dans ce champ de recherche est manifeste, particulièrement dans l'information aux acteurs publics – certains travaux considèrent en effet les *Food Studies* comme un véritable « *champ appliqué*[36] » – l'étude de l'alimentation reste un « *défi réel*[37] » (Koç *et al*., 2012) compte-tenu de sa nature complexe et de ses appartenances multiples. Belasco et Scranton (2002, p. 6) envisagent l'émergence d'un champ disciplinaire de l'alimentation à la seule condition que « *les chercheurs envisagent les divers aspects de l'alimentation, de la production à la consommation, comme importants en tant que tels, et pas uniquement car ils éclairent d'autres dynamiques ou théories*[38] ». L'approche systémique de l'alimentation (de la production agricole à la gestion des déchets) est particulièrement revendiquée par les travaux des *Food Studies*. L'alimentation y apparaît en effet comme un

[33] Les travaux constitutifs de ces champs étant essentiellement anglo-saxons, nous conservons ici le terme anglais qui ne possède pas d'équivalent en français.

[34] « *Combining 'agri' and 'food' signals a focus on both production, or 'agri', and consumption, or 'food', and the components of the food supply chain in between (e.g. processing and distribution) and around (e.g., waste) production and consumption.* » (p. 113)

[35] *« fault lines »*

[36] « *applied field* » (Koç et al., 2012 : 10)

[37] *« studying food seems to be a real challenge, given its multi-significant and complex nature », p. xi.*

[38] *« food studies as a new disciplinary field would emerge only when researchers came to see various aspects of food from production to consumption as « important in themselves – and not just because they can illuminate some other dynamic or theory »* (Belasco et Scranton, 2002, p.6)

moyen de tisser des liens entre des disciplines académiques, tirant alors son caractère intégratif. En tant que tel, l'interdisciplinarité des *Food Studies* permet d'étudier les connexions entre différents champs de l'alimentation. Ces éléments témoignent d'une capacité intégrative de l'alimentation : ainsi, en mobilisant des pratiques et méthodes de recherche issues d'une diversité de champs disciplinaires, les *Food Studies* développent de nouvelles modalités d'interprétation de la question alimentaire.

D'une façon générale, la vision prônée par les auteurs de ce champ de recherche s'ancre dans une volonté de considérer l'ensemble des problématiques alimentaires (Clapp, 2008), de sorte à adopter une approche holistique de l'alimentation. L'*Urban Food Planning*, qui s'ancre dans les approches systémiques prônées par le *Food Studies*, en constitue l'une des déclinaisons qui nous intéressent plus spécifiquement pour la thèse. En effet, ce champ de recherche s'est constitué à partir de problématiques alimentaires en milieu urbain, et permet progressivement d'aborder des questionnements associés à l'évolution de la gouvernance alimentaire, à travers les objets de recherche qu'il analyse.

II.2.3. L'Urban Food Planning et sa progressive diffusion en France

Le champ de recherche de l'*Urban Food Planning* est avant tout urbain dans ses objets, comme dans les questions de recherche qu'il développe. Il se diffuse progressivement en France, notamment à travers des objets de recherche inédits tels que les stratégies alimentaires urbaines ou les « *Food Policy Councils* » ou « conseils de politiques alimentaires »[39].

II.2.3.1. L'Urban Food Planning : un champ de recherche récent centré sur les villes

Le champ de l'*Urban Food Planning* est issu de travaux des chercheurs anglo-saxons britanniques, étendu ensuite au Canada et aux Etats-Unis. Il s'agit d'un champ de recherche récent, véritablement constitué depuis moins d'une dizaine d'années. Plusieurs auteurs français y prennent part à partir de travaux centrés sur l'approvisionnement des villes, à l'exemple S. Bognon, aux liens entre alimentation et métropolisation pour C. Brand (2014) et P. Marty (2013) ou encore à l'agriculture urbaine et la restauration scolaire par exemple, avec les travaux de S. Darly (2009 ; 2011) ou le foncier agricole (Perrin, 2013).

Les dynamiques récentes témoignent d'une évolution progressive du traitement de la question alimentaire par les pouvoirs publics, qui y voient un levier pour répondre aux multiples enjeux de durabilité des villes. L'alimentation y est envisagée en tant qu'objet transversal, et potentiellement intégrateur d'enjeux et d'acteurs divers. Certains auteurs de cette communauté l'*Urban Food Planning* regrettent le fait que la planification spatiale ne se soit pas suffisamment consacrée à l'alimentation (Pothukuchi et Kaufman, 2000). Cette

[39] Ces derniers étant essentiellement issus d'exemples américains, nous faisons le choix de conserver le terme anglo-saxon ou son acronyme (FPC) pour la thèse.

dernière est en effet envisagée par les chercheurs du champ comme un terreau fertile pour tisser des liens avec un ensemble de problématiques, soulignant alors le rôle potentiellement « intégrateur » (Lardon et Loudiyi, 2014 ; Lardon *et al.,* 2017) de l'alimentation.

L'*Urban Food Planning* positionne son projet scientifique dans les approches systémiques (Sonnino et Beynon, 2015), qui permettent de prendre en compte non seulement l'ensemble des maillons et des acteurs des systèmes alimentaires (dont certains n'ont été étudiés qu'à la marge jusqu'ici), mais encore la possibilité d'aborder les interrelations entre ces derniers. Etant à l'origine issu d'une conception de la science plutôt militante (anglo-saxonne), ce champ ne va pourtant pas jusqu'à interroger l'intégration des distributeurs conventionnels aux systèmes urbains. Enfin, au-delà de la diversité des acteurs impliqués, la diversité des enjeux alimentaires peut également être prise en compte à travers une approche systémique de l'alimentation, tout comme les multiples échelles d'inscription des systèmes alimentaires.

II.2.3.2. Les objets d'étude de l'Urban Food Planning : stratégies alimentaires urbaines et « Food Policy Councils »

Cette littérature souligne particulièrement le rôle central des villes et régions urbaines dans la montée en puissance de la question alimentaire et ce, notamment à travers le champ de l'*Urban Food Planning*. Ce recentrage sur le local et plus particulièrement, sur le rôle des villes en tête des politiques alimentaires, correspond pour Sonnino (2013) à une nouvelle étape à l'agenda de recherche sur la relocalisation alimentaire. Les villes sont au cœur des préoccupations des acteurs des territoires, comme des chercheurs, car elles sont perçues comme étant les plus vulnérables face aux dysfonctionnements du système alimentaire dominant. Ces dernières sont en effet généralement déconnectées des lieux de production agricole, y compris périurbaine (Halliday, 2015 citant Steel, 2008 et 2012) ; elles font donc face à des enjeux de sécurité alimentaire prégnants.

Pour Sonnino (2014), la progressive prise de conscience de la nécessité d'une approche systémique pour traiter la question alimentaire a conduit les gouvernements locaux à aborder la question de la consommation alimentaire sur leur territoire, au-delà des frontières de la production agricole. Ces derniers se saisissent peu à peu de la question alimentaire à travers leur volonté de renforcer les liens entre l'urbain et le rural, la défense de modes de consommation alternative, etc. Pour Plantinga et Derkzen (2012), l'acteur public retrouve ainsi une « *place autour de la table*[40] ». Les gouvernements locaux, essentiellement urbains, s'engagent donc progressivement vers la conception de politiques alimentaires à la croisée d'enjeux divers (Morgan, 2009 ; Lang *et al.,* 2009), orientées vers une recherche de cohérence entre les initiatives déjà existantes sur les territoires ainsi que la définition de systèmes alimentaires plus durables. Ainsi pour Wiskerke (2009), l'alimentation peut jouer un rôle intégrateur en connectant une diversité d'enjeux, d'objectifs de

[40] « *Government is therefore finding its way back to the dinner table* »

durabilité, et de secteurs publics. Les pays anglo-saxons voient donc fleurir des démarches alimentaires inédites, bien souvent portées par des municipalités ou des agglomérations urbaines : il s'agit de politiques ou stratégies alimentaires urbaines. Suivant le modèle des villes notamment nord-américaines (Morgan, 2009), des stratégies et politiques alimentaires urbaines transversales émergent peu à peu en France. C'est notamment le cas de Montpellier (Michel et Soulard, 2016) ou de Lyon (Brand, 2015), dont les différents échelons institutionnels sont positionnés sur la thématique depuis les années 2010.

Les stratégies alimentaires urbaines évoquées sont parfois couplées à la création de « *Food Policy Councils* » (FPC), pensés comme des lieux d'échanges intersectoriels autour de l'alimentation. Les dispositifs tels que les FPC anglo-saxons (Blay-Palmer, 2009 ; Fox, 2010 ; Plantinga et Derkzen, 2012) ont émergé à partir des années 1980 aux Etats-Unis (Halliday, 2015), comme une forme d'institutionnalisation des actions des gouvernements locaux en matière alimentaire. Ils désignent en effet des « *organismes intersectoriels traitant de problématiques liées à la santé publique, à la justice sociale, à la durabilité environnementale et visent à améliorer les systèmes alimentaires locaux et régionaux afin d'influencer les politiques gouvernementales*[41] » (Caraher *et al.,* 2013, p. 79). Ces conseils, s'ils présentent une grande diversité (liée notamment à leur origine – publique ou non – et à leurs modes de fonctionnement), partagent le fait de proposer des scènes d'échanges parfois inédites entre les acteurs des systèmes alimentaires, dont certains se sont positionnés récemment sur la question alimentaire (à l'exemple de la société civile ou des pouvoirs publics). Selon Halliday (2015), la littérature consacrée aux FPC introduit l'idée que ces groupes, à partir d'une entrée centrée sur un problème défini et spécifique au territoire considéré (tel que l'accès social à l'alimentation, la qualité sanitaire des produits, etc.) permettent de s'ouvrir plus largement à l'alimentation. De la sorte, ils permettent la construction de nouveaux partenariats entre acteurs des systèmes alimentaires et des territoires urbains.

L'émergence de scènes d'échanges telles que les FPC au niveau des villes fournit une illustration concrète des évolutions à l'œuvre en matière de gouvernance alimentaire. Elle témoigne en effet à la fois de l'intervention d'acteurs jusqu'ici limitée en matière alimentaire (à l'exemple des municipalités et de la société civile, généralement associée aux échanges conduits dans le cadre des FPC), mais aussi d'une volonté marquée de ces acteurs d'aborder l'alimentation de façon globale et systémique. Pour Wiskerke (2009), ces évolutions traduisent le passage d'un mode de gouvernance alimentaire où les acteurs du marché jouaient un rôle prépondérant (Busch, 2011), à un mode plus « intégré » et progressivement « territorial » (Wiskerke, 2009).

Finalement, la diversité de travaux consacrés à l'alimentation fait apparaître une réelle tension entre le caractère familier de cette dernière, et sa complexité ou la difficulté que représente son appréhension dans toutes ses dimensions. La difficulté est particulièrement marquée pour les acteurs publics locaux, qui s'affirment progressivement comme « *des*

[41] « *cross-sectoral bodies that work at the intersection of health, social justice and environmental sustainability to improve local and regional food systems and to influence government policy* »

acteurs centraux dans la mise en œuvre de systèmes alimentaires territorialisés [qui] tendent donc à associer aux circuits courts des enjeux multiples (économiques, sociaux, identitaires, écologiques) et doivent donc établir de nouveaux espaces de dialogue et instituer des références partagées afin de mettre en œuvre des démarches territorialisées d'accompagnement des circuits courts. » (Naves, 2016). L'affichage d'une entrée « alimentaire » (en tant que telle) pour aborder un projet de développement territorial, peut donc être envisagé comme le signe de la reconnaissance d'une nécessaire approche systémique de la question alimentaire (Sonnino *et al.,* 2014). Pourtant pour Halliday (2017, p. 75), le fait que la question alimentaire nécessite « *une action concertée et intégrée au niveau local* » n'est pas encore reconnu. Sa prise en compte doit induire des changements au niveau des collectivités concernées, à la fois en termes d'organisation des services, mais aussi de compétences et d'interactions.

Les travaux de recherche présentés permettent donc de mettre en évidence le fait que les auteurs plébiscitent peu à peu une approche systémique de la question alimentaire, en se fondant sur des dispositifs concrets (à l'exemple de certains espaces délibératifs). Force est de constater cependant, que certains acteurs sont plus étudiés que d'autres dans le cadre de ces recherches, et particulièrement les acteurs de la production agricole. L'ensemble des acteurs de l'alimentation et à plus forte raison les acteurs de la transformation et de la distribution, restent ainsi peu étudiés. En effet, l'essentiel des travaux en France se consacre aux circuits courts, excluant d'office les systèmes faisant intervenir plus d'un intermédiaire (Praly *et al.,* 2014).

II.3. Acteurs du commerce et de la distribution dans les travaux de recherche : des acteurs « oubliés » ?

Les acteurs du commerce et de la distribution sont peu étudiés par les travaux de recherche, et font logiquement l'objet de peu de publications. Certains champs de recherche s'y consacrent néanmoins, notamment la littérature associée au canal de distribution en sciences de gestion, ou encore les travaux en économie consacrés à l'analyse des relations fournisseurs-distributeurs. Cependant, ces recherches sont avant tout focalisées sur la grande distribution, les autres acteurs de la distribution y étant généralement peu pris en compte (Baritaux et Billion, 2018 ; Pardo et Paché, 2015). De plus, ces travaux ne traitent pas, ou peu, la question de la place des acteurs du commerce et de la distribution dans les dynamiques de relocalisation alimentaire.

En géographie, l'activité commerciale est bien abordée par les géographes du commerce, mais essentiellement sous l'angle de la localisation des commerces et de l'offre commerciale qui en résulte sur un territoire donné.

II.3.1. Commerce et distribution : un « lien manquant » dans le panorama des travaux consacrés à la relocalisation alimentaire

Comme nous l'avons vu, la littérature en géographie consacrée à la relocalisation alimentaire et aux circuits courts de distribution souligne le fait que les intermédiaires des chaînes de distribution (transformateurs, distributeurs, grossistes) captent l'essentiel de la valeur ajoutée au détriment des producteurs (Renting *et al.,* 2003 ; Ilbery et Maye, 2006 ; Sonnino et Marsden, 2006). Ils sont, de ce fait, rarement intégrés dans les travaux consacrés à la relocalisation alimentaire qui se fondent sur une remise en cause du modèle agro-industriel entretenant ces déséquilibres. Ainsi, comme le souligne Lamine (2014, p. 55) « *les travaux sur les systèmes alimentaires alternatifs […] se focalis[ent] sur les interactions directes entre producteurs et consommateurs, ignor[a]nt souvent les autres acteurs du système agri-alimentaire*[42] », et à plus forte raison les intermédiaires du commerce et de la distribution. Les acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires restent donc finalement peu intégrés aux travaux de recherche sur l'alimentation de proximité.

De façon générale, ces acteurs sont peu pris en compte dans la littérature sur la relocalisation des activités agricole et alimentaire (Milestad *et al*., 2010). En effet, cette littérature se focalise avant tout sur les circuits courts et principalement la vente directe, ainsi que sur l'approvisionnement local de la restauration collective. De plus, les travaux consacrés aux systèmes alimentaires alternatifs par exemple, intègrent rarement ce type d'acteurs.

Ces intermédiaires sont pourtant en mesure de prendre part aux processus de relocalisation alimentaire, comme nous avons pu l'évoquer au chapitre précédent (partie I.2), à travers la diversité des initiatives auxquelles ils prennent part. Nous avons ainsi pu témoigner d'exemples nombreux, et sous diverses formes, de participation des acteurs du commerce et de la distribution à ces processus. En particulier, ces acteurs tirent parti de l'intérêt récent des consommateurs pour les circuits de proximité et la relocalisation alimentaire, en axant bien souvent leur communication sur le développement d'une offre alimentaire locale. Il s'agit donc d'un phénomène à la fois visible et bien identifiable.

A l'image de ce que nous avons pu relever en retraçant des exemples d'initiatives issues du contexte empirique de cette recherche, le mouvement de relocalisation alimentaire est également largement investi par la recherche. Cette dernière est cependant avant tout centrée sur le rapprochement direct entre producteurs et consommateurs, sans envisager outre mesure les intermédiaires qui existent entre ces derniers. Les étapes de distribution et de transformation alimentaires font alors figures de « *liens manquants* » (Inwood *et al.,* 2009) dans le panorama des travaux consacrés à ces thématiques.

---

[42] Que l'auteur définit comme étant un « *système sociotechnique […] englobant les agriculteurs, le conseil, la recherche, les acteurs de l'amont et de l'aval des filières, les politiques publiques et les instances de régulation (réglementation des phytosanitaires, des pollutions, des semences et de la qualité des produits notamment), les consommateurs et la société civile.* » (Lamine, 2010, p. 139).

II.3.2. Les approches de la géographie du commerce

Les travaux relevant de la géographie du commerce se sont initialement consacrés à l'organisation spatiale du commerce et la répartition des activités commerciales, c'est-à-dire aux facteurs de localisation de l'activité commerciale (Lowe et Wrigley, 2000, p. 640). Pour Madry (2016), cette approche correspond à une étude du commerce alimentaire « sans l'acteur », c'est-à-dire que ces travaux de géographie étudient aussi bien le rôle de l'organisation territoriale sur l'établissement des commerces, que les conséquences de l'activité commerciale de détail sur les territoires, sans intégrer les stratégies des acteurs. Les acteurs du commerce y sont considérés avant tout en fonction de l'espace qu'ils occupent, plutôt qu'en fonction de l'activité qu'ils prennent en charge. L'activité de distribution alimentaire y est donc indistincte du reste des activités commerciales. De fait, commerçants et distributeurs sont avant tout envisagés comme des acteurs occupant un espace donné – souvent urbain et périurbain, à l'exception de quelques travaux consacrés au commerce et à la distribution en milieu rural (Pouzenc, 2016) ou de certains consacrés aux commerçants des marchés de plein vent (Navarro, 2015) – plutôt qu'en tant qu'acteurs des systèmes alimentaires. La question alimentaire est abordée à la marge par les travaux de géographie commerciale, essentiellement sous l'angle de la localisation des points de vente, en étudiant les effets de cette répartition sur l'espace.

Lemarchand (2011) retrace l'histoire de la géographie du commerce en identifiant plusieurs grandes étapes de changements. Tout d'abord, elle situe son émergence à partir des années soixante, dans un contexte d'urbanisation du territoire français. La géographie du commerce est alors avant tout le témoin des stratégies de localisation des commerces de détail (Lowe et Wrigley, 2000). Il s'agit d'une géographie à visée pratique, centrée sur l'aménagement et la planification. Un « tournant culturel » (Lemarchand, 2011, p. 9) de la géographie commerciale est ensuite amorcé à partir des années 1990, comme dans l'ensemble des sciences sociales. Ce dernier émerge alors qu'une géographie de la consommation se dessine, témoignant du regard nouveau porté sur les pratiques de consommation comme porteuses d'un nouveau « sens culturel ». Les aspects consacrés à la gastronomie restent cependant négligés par les travaux en géographie commerciale. Les questions alimentaire et commerciale restent donc traitées de façon indépendante au sein de la discipline géographique. Les travaux conduits en géographie du commerce trouvent à ce propos peu d'écho dans les travaux, évoqués plus tôt, centrés sur l'alimentation. Quelques travaux permettent néanmoins de faire le lien entre les deux approches, à l'image de ceux de Claire Delfosse qui se consacrent aux artisans-commerçants comme les crémiers fromagers, et plus particulièrement à leur rôle dans la promotion du patrimoine gastronomique fromager (Delfosse, 2017). L'auteur croise les deux courants de recherche mentionnés, en considérant à la fois la question des crémiers fromagers sous l'angle alimentaire, par l'entrée gastronomique et de soutien aux filières, mais aussi en lien avec les évolutions de l'activité commerciale. Par ailleurs, les travaux de Michael Pouzenc (1999 ; 2002), bien qu'avant tout

centrés sur le rural, sont spécifiquement consacrés aux acteurs de la grande distribution alimentaire et à leur action sur le développement territorial.

Enfin, le commerce peut également être envisagé dans les travaux de géographie, comme un moyen de tisser un lien entre la ville et les régions qui l'alimentent, pouvant de la sorte contribuer au renforcement des liens entre l'urbain et le rural (Bognon, 2014). Urbanistes et aménageurs fournissent par ailleurs des clés de lecture intéressantes pour comprendre les liens entre pouvoirs publics et commerce et distribution alimentaires, en portant une attention particulière aux outils et politiques publiques visant à contrôler le développement de la distribution alimentaire.

Le tour d'horizon présenté à partir des différents travaux et disciplines évoqués, laisse finalement entrevoir le fait que commerçants et distributeurs font globalement, l'objet de peu de travaux. Plusieurs auteurs appellent néanmoins à ouvrir de nouvelles perspectives en prenant en compte ces acteurs. Notre travail se situe dans cette perspective, avec l'ambition de contribuer à la littérature en étudiant, en particulier, leur rôle dans les dynamiques observées au cœur des systèmes alimentaires. Plus précisément, nous interrogeons le rôle que peuvent jouer acteurs du commerce et de la distribution dans les évolutions à l'œuvre en matière de gouvernance alimentaire. Cette dernière est en effet marquée par des évolutions liées aux types d'acteurs désormais impliqués dans l'alimentation, ainsi qu'aux initiatives qu'ils portent – dont des exemples ont été présentés dans ce chapitre – souvent orientées vers la relocalisation alimentaire.

III. SYNTHESE DE LA REVUE DE LITTERATURE ET PRESENTATION DES QUESTIONS DE RECHERCHE

Ce chapitre a permis de revenir sur les principales évolutions à l'œuvre concernant les systèmes alimentaires, en reprenant les dysfonctionnements majeurs associés au système dominant agro-industriel, la place des intermédiaires dans ces évolutions ainsi que la façon dont la littérature scientifique traite ces questions. En particulier, ce chapitre témoigne de l'émergence de dynamiques parfois contradictoires au cœur des systèmes alimentaires, pouvant les inscrire dans un fonctionnement tiraillé entre le local et le global. Cette dualité, traduite dans leurs échelles d'inscription comme dans leurs modes de fonctionnement, est à l'origine de tensions au sein de ces systèmes. On assiste ainsi au développement d'alternatives construites en parallèle du système agro-industriel, orientées vers la recherche d'une plus grande durabilité.

Les éléments exposés, qu'ils soient issus de l'observation des multiples initiatives existantes sur les territoires comme des apports des travaux de chercheurs, ont permis de dégager les principales réflexions développées en lien avec les systèmes alimentaires alternatifs. Les différentes conceptions de l'alimentation portées par les promoteurs de ces systèmes apparaissent également, comme la volonté de rapprocher producteurs et consommateurs. Ce rapprochement passe notamment par la réduction des distances géographiques entre

producteurs et consommateurs, mais mise en lien directe de ces derniers à travers la réduction du nombre d'intermédiaires.

De façon générale, les initiatives relevant et composant les systèmes alimentaires alternatifs, ont avant tout été portées par les acteurs de la production. Certains acteurs émergent néanmoins progressivement sur le domaine de l'alimentation et celui de sa relocalisation, tels que ceux de la société civile ou encore les pouvoirs publics, qui investissent désormais le sujet. Les évolutions récentes témoignent en particulier du regain d'intérêt que portent les gouvernements locaux, notamment urbains, à l'alimentation. Quelques travaux de recherche montrent en effet que ces derniers s'emparent progressivement de la thématique pour l'ériger en tant qu'action publique volontariste au niveau local et national. Celle-ci s'illustre notamment par la mise en œuvre de dispositifs participatifs organisés autour des enjeux alimentaires, qui visent à associer l'ensemble des acteurs des systèmes alimentaires. En France, le dispositif des « projets alimentaires territoriaux » (PAT) illustre cette tendance : il est conçu autour de la notion d'ancrage territorial, et propose de se fonder sur l'ensemble des acteurs des systèmes alimentaires, dans une vision systémique de l'alimentation. Cependant, certaines difficultés inhérentes à la mise en politique de l'alimentation émergent. Elles sont liées à l'approche transversale qu'elle suppose, aux compétences encore inexistantes des acteurs publics territoriaux en la matière, ou aux moyens d'ingénierie associés, y compris financiers, encore très limités.

Parallèlement à ces évolutions sur le terrain, la littérature scientifique commence à analyser les dynamiques de territorialisation de l'alimentation. Cette dernière apparaît ainsi non seulement comme un nouveau « problème public », mais aussi comme une question à traiter au niveau territorial, dans un contexte plus large de territorialisation des politiques publiques en France.

L'apparition de nouveaux acteurs sur la question alimentaire, et l'adaptation des stratégies d'acteurs plus « traditionnels » ou « conventionnels » de l'alimentation, aux nouvelles attentes des consommateurs et des pouvoirs publics (liées en particulier à la volonté de rapprocher producteurs et consommateurs), conduisent à interroger la façon dont la gouvernance de l'alimentation se transforme. On passe en effet progressivement d'un mode de gouvernance alimentaire dont le mécanisme principal est le marché associé à l'Etat, à un mode plus intégré, associant une pluralité d'acteurs, et territorial, mis en œuvre à des échelles infranationales. Ces évolutions sont ancrées dans de nouvelles représentations des différentes dimensions de l'alimentation. Une conception systémique de l'alimentation se diffuse progressivement. Il est désormais commun de l'envisager à partir de ses différents champs constitutifs : économie locale, nutrition – santé, environnement, éducation, cohésion sociale, etc. Les travaux scientifiques issus de l'*Urban Food Planning*, appellent ainsi à adopter une approche transversale pour traiter la question au niveau théorique et empirique. Cette approche permettrait de prendre en compte la diversité des enjeux que l'alimentation englobe, mais aussi la diversité des acteurs et des échelles qu'elle implique.

Pourtant, la revue de littérature a permis de constater qu'un nombre de travaux encore faible, était consacré aux évolutions de la gouvernance alimentaire territoriale. En effet, si certains travaux décrivent l'intervention de nouveaux acteurs en matière alimentaire, et les changements associés aux interactions et aux processus de coordination entre ces derniers, peu d'éléments fournissent une vision concrète des mécanismes à l'œuvre. Un ensemble important de travaux se fonde essentiellement sur le cadrage conceptuel proposé par Wiskerke (2009), qui identifie les principaux facteurs et acteurs intervenant dans l'évolution des processus de gouvernance alimentaire, pour proposer la notion de « gouvernance alimentaire territoriale ». Ce cadrage n'entre cependant pas dans le détail des interactions qui se tissent entre acteurs autour de l'enjeu alimentaire, et ne prend pas en compte la dimension dynamique de ces processus.

De plus, les éléments présentés au chapitre I ont particulièrement mis en évidence l'absence de travaux, comme de prise en compte, des acteurs intermédiaires du commerce et de la distribution dans les dynamiques à l'œuvre, entre relocalisation et rapprochement entre producteurs et consommateurs (Baritaux et Billion, 2018 ; Lamine, 2014). En particulier, nous faisons le constat que les acteurs du commerce et de la distribution en sont très souvent absents, alors même qu'ils occupent un rôle à la fois central, à l'interface entre producteurs et consommateurs, mais aussi prépondérant en termes économiques au sein des systèmes alimentaires. Cette absence provient en partie de la forte attention portée à l'enjeu de relocalisation alimentaire dans les initiatives qui se développent, qui a tendance à focaliser l'attention sur les circuits courts, ainsi que du caractère alternatif des voies développées. Ces dernières cherchent en effet à s'éloigner des formes d'organisation conventionnelle des canaux de distribution, en limitant l'intervention d'acteurs intermédiaires entre producteurs et consommateurs. Pourtant, l'ensemble des acteurs du commerce et de la distribution porte des initiatives de relocalisation alimentaire, en particulier en développant des circuits alimentaires de proximité (Praly *et al.,* 2014) en accord avec les attentes nouvelles des consommateurs (Pouzenc et Navereau, 2016). Dans ce contexte, nous questionnons la place des acteurs du commerce et de la distribution dans les processus qui participent de la construction d'une gouvernance alimentaire territoriale.

La réalisation du terrain exploratoire, ainsi que la revue de littérature présentée, permettent finalement de formuler deux postulats. Le premier est lié au **caractère systémique et intégrateur de** l'alimentation, progressivement mis en avant dans les initiatives alimentaires sur les territoires et revendiqués par les travaux de recherche ; le second, au fait que **le territoire soit le support de cette intégration d'acteurs et d'enjeux**. Ce dernier est aujourd'hui envisagé comme le niveau pertinent de traitement de l'alimentation et en tant que tel, d'intégration de l'ensemble des acteurs et des enjeux alimentaires.

Les processus de gouvernance alimentaire territoriale permettent-ils d'intégrer la pluralité des acteurs de l'alimentation, dans les territoires ?

Quels sont ces processus de gouvernance alimentaire territoriale ? Comment les acteurs du commerce et de la distribution s'intègrent-ils dans ces processus ?

Ces deux sous-questions justifient et nécessitent la mobilisation de cadres conceptuels distincts – que nous nous attacherons à présenter au cours du prochain chapitre – mais aussi d'approches méthodologiques différentes, qui seront présentées en deux temps, aux chapitres III et IV. La description des processus de gouvernance alimentaire territoriale, de leurs éléments constitutifs et de leur fonctionnement, implique en premier lieu d'en préciser le cadrage théorique. Ainsi, nous nous dotons d'un cadre théorique fondé sur la gouvernance territoriale (Rey-Valette *et al.,* 2011), que nous adapterons ensuite à l'enjeu alimentaire en le croisant avec les travaux anglo-saxons consacrés aux évolutions récentes de la gouvernance alimentaire, notamment ceux de Wiskerke (2009). Nous cherchons ainsi à clarifier et rendre compte des cadrages conceptuels existants pour saisir les processus de gouvernance alimentaire territoriale. Cette thèse possède donc une visée analytique et compréhensive de ces processus. S'interroger sur les processus à l'œuvre dans la construction d'une gouvernance alimentaire territoriale conduit avant tout à s'interroger sur les acteurs impliqués, et leur rôle au sein des processus ainsi que les effets produits. Le champ de recherche consacré aux modes de coordination entre acteurs et aux évolutions de la gouvernance alimentaire étant cependant encore en construction, il apparaît indispensable de se doter d'un cadrage spécifique pour aborder ces processus.

Ensuite, pour rendre compte du caractère intégrateur de l'alimentation, qui constitue une entrée d'analyse inédite, nous nous attachons à l'étude d'un type d'acteurs spécifique : les acteurs du commerce et de la distribution. Ces derniers regroupent une grande diversité d'acteurs, et les éléments de contexte empirique présentés au cours du chapitre ont permis de mettre en évidence à quel point ils pouvaient investir le champ de l'alimentation locale, sans pour autant faire l'objet de nombreux travaux de recherche.

Enfin, deux hypothèses viennent compléter ces questions de recherche. La première hypothèse repose sur le **rôle des acteurs publics territoriaux dans l'intégration de l'ensemble des acteurs aux démarches alimentaires territoriales. En particulier, nous supposons qu'ils sont à-mêmes d'intégrer la pluralité des acteurs du commerce et de la distribution à ces démarches**. Cette hypothèse se réfère en premier lieu à la capacité des acteurs publics territoriaux à identifier les acteurs pouvant être mobilisés sur la question alimentaire, ainsi qu'à leur rôle de garant de l'intérêt général. En effet, sans qu'ils n'occupent un rôle central au sein des systèmes alimentaires, collectivités et pouvoirs publics revendiquent désormais leur capacité à mettre en réseau les acteurs de ces mêmes systèmes à l'échelon territorial, contribuant parfois à créer des liens qui n'auraient vu le jour sans leur intervention. A ce titre, ils sont aujourd'hui les acteurs clés des politiques alimentaires territoriales.

Notre seconde hypothèse repose sur l'idée que **les acteurs du commerce et de la distribution ont un rôle à jouer dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale**, notamment au regard des **fonctions de distribution** qu'ils prennent en charge. Ces acteurs occupent en effet une position d'interface entre producteurs et consommateurs dans les systèmes alimentaires, en permettant la mise à disposition des produits aux

consommateurs. De plus, le terrain exploratoire réalisé pour la thèse, comme la présentation du contexte empirique, ont pu mettre en évidence la diversité des initiatives portées par ces acteurs en matière de relocalisation alimentaire, encore peu mises en lumière par la littérature scientifique.

IV. CONCLUSION DU CHAPITRE I

L'apparition d'acteurs nouveaux sur la question alimentaire et notamment le positionnement des acteurs publics en la matière, nous interrogent sur les modalités de coordination entre ces acteurs autour d'un enjeu commun. Ces interrogations sont prégnantes dans un contexte de définition et de territorialisation des politiques publiques alimentaires. La question de la coordination entre acteurs autour de l'enjeu alimentaire est avant tout abordée par les travaux consacrés à la gouvernance, et c'est pourquoi nous adoptons une approche fondée sur cette notion et les cadrages conceptuels qui l'accompagnent pour la thèse. Enfin, les processus qui nous intéressent se construisant à une échelle territoriale, c'est l'entrée adoptée pour la thèse avec la mobilisation de la notion de « **gouvernance alimentaire territoriale** ». Nous prêtons notamment attention aux dispositifs publics alimentaires, ces derniers étant conçus comme des lieux d'échanges et de construction d'une gouvernance alimentaire au niveau territorial.

L'essentiel de la littérature consacrée à la gouvernance alimentaire territoriale étant anglo-saxonne, elle traite de cas où l'organisation sociopolitique est différente du cas français. Ces différences se jouent en particulier sur le rôle des acteurs publics – traditionnellement moins interventionnistes que dans le contexte français – et les liens qu'ils entretiennent aux acteurs du marché. Il n'existe à notre connaissance aucun travail de recherche consacré à la description des processus de gouvernance alimentaire au niveau territorial, tout en étant appliqué aux spécificités de l'action publique française, nationale et territorialisée. Ce travail vise justement à combler en partie ces lacunes. De plus, il se propose de se centrer sur un type d'acteur donné, les acteurs du commerce et de la distribution, afin d'envisager le caractère intégrateur de l'alimentation.

Le cadre conceptuel de la gouvernance alimentaire territoriale reste insuffisant pour nous informer sur la réalité des processus à l'œuvre. De plus, il n'intègre pas la question des distributeurs dans les processus de relocalisation alimentaire et de fait, évince leur possible participation à une gouvernance alimentaire territoriale pourtant en pleine émergence en France.

Le chapitre suivant permet de présenter les cadrages théoriques mobilisés pour l'analyse et la compréhension des processus de gouvernance alimentaire territoriale, ainsi que pour l'étude des acteurs du commerce et de la distribution.

CHAPITRE II : DEFINITION D'UN CADRE POUR L'ANALYSE DE LA PLACE DES ACTEURS DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION DANS LES PROCESSUS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

Ce chapitre a pour objet de préciser les cadres conceptuels mobilisés pour traiter les questions de recherche. Ces derniers se rapportent d'une part, à la conception de la gouvernance alimentaire territoriale sur laquelle nous nous fondons, et d'autre part aux acteurs du commerce et de la distribution et à la façon dont ils peuvent être appréhendés dans leur diversité. Ce chapitre s'inscrit donc dans un effort conceptuel, visant à enrichir les analyses portant sur la gouvernance alimentaire territoriale comme à développer des approches inédites pour l'étude des processus qui en relèvent.

Le précédent chapitre ayant permis de mettre en évidence l'intérêt des travaux de recherche consacrés aux évolutions de la gouvernance alimentaire, nous proposons ici de revenir sur la notion de gouvernance pour amener le cadre d'analyse mobilisé pour la thèse. Ce chapitre propose ainsi une première définition des notions de gouvernance et de sa déclinaison sur les territoires, avec la notion de gouvernance territoriale. Ces définitions nous permettent de proposer une grille d'analyse de la gouvernance territoriale. En particulier, nous nous attachons à distinguer les éléments relevant des structures de la gouvernance (c'est-à-dire des enjeux sous-jacents, des acteurs impliqués, de leurs relations et des ressources mobilisées), de ses processus, relatifs aux interactions propres à des situations observables à partir de dispositifs, formels ou non, impliquant un certain degré de participation selon les enjeux considérés, et générant certains effets.

Nous revenons ensuite sur les spécificités de la gouvernance alimentaire territoriale, en présentant avant tout les cadres conceptuels développés autour de cette notion. Puis, nous nous appuyons sur le cadrage théorique de la gouvernance territoriale pour fonder notre travail et proposer une première grille d'analyse applicable à l'enjeu alimentaire.

Dans un second temps, nous présenterons la typologie, élaborée pour appréhender la diversité des acteurs du commerce et de la distribution, pertinente pour traiter de la question de la place de ces acteurs dans des processus de gouvernance alimentaire territoriale.

I. LA GOUVERNANCE : ORIGINES, EVOLUTIONS ET DECLINAISONS AU NIVEAU TERRITORIAL

Pour Le Galès (2006, p. 5), la gouvernance est « *d'abord un chantier de recherche qui concerne les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes, de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement* ». Elle traite ainsi des formes d'interactions et de coordination entre des acteurs divers, au-delà des seuls acteurs publics (ces derniers y jouant néanmoins un rôle prépondérant). Les éléments exposés au cours du

chapitre précédent ont permis de témoigner d'évolutions marquées concernant les processus d'interaction et de coordination entre des acteurs divers (et parfois nouveaux), autour de l'enjeu alimentaire qui peuvent être associés à des changements en matière de gouvernance alimentaire.

Cette partie a un double objectif. Avant tout, elle vise à retracer les usages du terme de gouvernance territoriale, ses spécificités et son intérêt par rapport à l'enjeu alimentaire. Ensuite, elle propose une première grille d'analyse permettant de décrypter les processus à l'œuvre dans les situations de gouvernance alimentaire territoriale.

Nous abordons dans un premier temps les principales acceptions de la notion de gouvernance, et sa déclinaison au niveau territorial. Puis, nous revenons sur l'intérêt que présente la gouvernance territoriale en tant que traceur des processus d'interaction et de coordination entre acteurs à l'échelle des territoires. Dans un second temps, nous présentons le concept de gouvernance alimentaire territoriale tel qu'il est défini par la littérature. Nous montrons que ces premiers travaux, qui permettent de caractériser les principaux acteurs de la gouvernance alimentaire territoriale, ne permettent pas d'identifier finement les processus à l'œuvre. En particulier, ils ne permettent pas d'aborder la question du rôle de certains acteurs dans la construction des situations de gouvernance alimentaire territoriale. Nous proposons, ainsi, une grille d'analyse de cette dernière. Elle s'appuie sur la grille de lecture de la gouvernance territoriale de Rey-Valette (2011 ; 2014), appliquée à l'alimentation, grille qui met au centre la question de la participation des acteurs, leurs interactions et des effets produits par ces processus de coordination.

I.1. La gouvernance territoriale : premiers éléments de définition

Dans une première acception, la gouvernance peut être définie comme « *un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre les buts discutés collectivement* » (Le Galès, 2003, p. 31). La notion, désormais largement mobilisée dans les sphères de l'action comme de la recherche, trouve son origine dans le monde de l'entreprise dès les années 1930, en référence à de nouveaux modes de coordination entre les organisations (Gaudin, 2002).

Cette dernière a ensuite été reprise puis adaptée dans les travaux en sciences sociales, pour désigner en première intention les changements survenus dans les modes de gouvernement, soit les politiques publiques d'une manière générale. Elle s'est ensuite élargie à l'analyse des politiques publiques territoriales en ouvrant vers la notion de gouvernance territoriale. Nous nous fondons en particulier sur cette dernière notion.

I.1.1. La gouvernance en tant qu'indicateur des recompositions de l'Etat

Le terme de gouvernance est largement mobilisé dans les sciences sociales, et s'est démocratisé à partir des années 1990, avant de devenir un véritable « mot-valise » (Fortier, 2014) aux déclinaisons nombreuses. La polysémie du terme a été soulignée à maintes

reprises dans la littérature (Pasquier *et al.,* 2013), nous enjoignant d'en expliciter les contenus.

La notion de gouvernance a été diffusée, notamment dans la science politique française, grâce aux travaux fondateurs de Patrick Le Galès. Dans son travail séminal de 1995 sur la gouvernance urbaine (Le Galès, 1995), il décrit les implications de la transformation des modalités de gouvernement des villes, notamment en termes de reconfiguration des relations entre Etat et acteurs urbains.

La notion de gouvernance (urbaine au départ) émerge donc dans un contexte de profondes mutations de l'action publique, qui se caractérisent notamment par un effacement de l'Etat qui devient « *un acteur parmi d'autres* » (Le Galès, 1995) dans le partage des responsabilités et la prise de décision (Stoker, 1998). Les modes d'intervention de l'Etat se trouvent en effet modifiés, ce dernier adoptant une approche moins directe et autoritaire de la gestion des affaires publiques (Rey-Valette *et al.,* 2011) et en se retirant de la gestion de certaines. Il adopte ainsi un mode de régulation moins hiérarchique et centralisé, au profit de l'intervention d'acteurs tiers, publics (collectivités locales, organisations internationales) comme privés (associations, entreprises, etc.) (Moreau Desfarges, 2003). Le terme se réfère donc initialement à une évolution vers des modes de gouvernement dans lesquels les frontières entre les secteurs publics et privés sont progressivement « *brouillés* »[43] (Stoker, 1998, p. 17).

Ces mutations s'inscrivent dans un contexte plus large de recomposition des Etats (administrations centrales), de décentralisation du politique vers le niveau infranational (Jouve et Lefèvre, 1999) et de renforcement du rôle des acteurs économiques, appelant à penser de nouveaux modes d'organisation et de nouveaux processus de prise de décision. En particulier, la gouvernance se réfère en priorité à un décloisonnement entre les sphères publiques et privées, avant d'intégrer progressivement les acteurs de la société civile. Ainsi pour Moreau Desfarges (2003, p. 46), la gouvernance « *confirme l'érosion, l'enchevêtrement des frontières entre technique et politique, public et privé, national et international*. ».

La notion de gouvernance est donc développée à la faveur d'un mouvement de retrait de l'Etat et de ses structures politico-administratives, qui correspond à un « *décentrement des pouvoirs au profit d'autres échelles et niveaux (supérieurs, transversaux, infranationaux) et une recomposition des espaces d'exercice du pouvoir.* » (Leloup *et al.,* 2005, p. 323). Pinson (2003) relève à cet effet, que l'apparition de changements au niveau macroscopique, répercutés au niveau local, tels que la globalisation, les crises financières des Etats et les échecs répétés en matière de politiques publiques, la construction et la montée en puissance de l'Union Européenne, etc., sont autant de phénomènes porteurs de processus de redistribution de l'autorité politique qui remettent en cause le fonctionnement des gouvernements centraux. Dans cette perspective et en tant que mode de prise de décision,

[43] « *governance refers to the development of governing styles in which boundaries between and within public and private sectors have become blurred.* »

la gouvernance traduit une rupture avec les modes traditionnels de gouvernement. Elle introduit des processus de prise de décision moins hiérarchiques, moins autoritaires, faisant intervenir une myriade d'acteurs, issus de sphères publiques comme privées selon les enjeux traités.

Le passage du gouvernement à la gouvernance produit par ailleurs des effets sur le renouvellement des rôles assignés aux gouvernements, dont l'action publique se fait plus incitative et moins coercitive. Cela impacte aussi la mise en œuvre des politiques publiques, et les acteurs agissant désormais aux côtés des gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique et ce, à toutes les échelles. Ainsi pour Duran (2001, p. 370), « *les institutions du gouvernement n'ont plus le monopole d'une action publique qui relève aujourd'hui d'une multiplicité d'acteurs, dont la capacité d'action collective détermine la qualité* ». L'idée sous-jacente à la notion de gouvernance est finalement celle de la participation d'une diversité de parties prenantes, et non plus uniquement les acteurs publics, à la définition et à la mise en œuvre de l'action publique. Pour Ost (2004), l'action publique passe donc progressivement d'un mode de définition pyramidal à un fonctionnement en réseau.

Ces premières définitions mettent avant tout l'accent sur les structures de la gouvernance, c'est-à-dire sur les acteurs composant les dispositifs de gouvernance et les modes de prise de décision associés, ainsi que sur les enjeux autour desquels leurs interactions se cristallisent. La gouvernance possèderait ainsi un potentiel de mise en synergie d'enjeux et d'acteurs divers, puisqu'elle intègre des acteurs non-étatiques, et reste centrée sur les interactions entre ces derniers.

La notion de gouvernance territoriale trouve son origine dans le contexte d'européanisation et de décentralisation croissantes, conduisant les acteurs locaux à devoir agir pour répondre aux enjeux des territoires. Elle permet d'envisager les conséquences de ces changements dans l'action publique sur les dynamiques territoriales, particulièrement quant aux questions de participation et de prise de décision.

I.1.2. La gouvernance territoriale comme traceur de nouvelles modalités d'action publique territoriale

Les processus de décentralisation des pouvoirs et de renforcement des compétences des collectivités locales induisent un renouvellement de l'action publique (Pasquier *et al.,* 2013). Ce dernier est caractérisé par la conception et la mise œuvre de politiques publiques territoriales qui traduisent, selon Leloup *et al.* (2005, p. 323), un mouvement de « *re-territorialisation de l'espace de l'action publique* ». Il passe en particulier par l'affirmation de nouveaux échelons d'intervention politique et la multiplication de nouveaux territoires de l'action publique, à l'image des quartiers, agglomérations et territoires de projet.

La « *re-territorialisation de l'espace de l'action publique* » entraine ainsi l'émergence de processus de gouvernance éminemment liés à leur contexte. Dans cette perspective, la

gouvernance territoriale décrit ce qu'Arnaud et Simoulin présentent comme « *l'ensemble des situations de coopération entre autorités publiques, acteurs privés, associations, porteurs de projet et citoyens qui ne sont pas totalement ordonnés par la hiérarchie et qui correspondent à la construction, à la gestion ou à la représentation de territoires auprès de ceux qui y habitent et envers l'environnement extérieur. L'objet sous-jacent est celui des modes de constitution d'un acteur collectif dans un contexte évolutif* » (Arnaud et Simoulin, 2011, p. 265). Cette première définition souligne avant tout le fait que la gouvernance territoriale désigne des processus de coordination entre acteurs hétérogènes liés par des relations non-hiérarchiques, mais surtout qu'elle décrit les modes de constitution d'un acteur collectif dans un contexte nouveau et mouvant. L'objet de ces coordinations entre acteurs est le territoire, désigné comme une ressource partagée, autour duquel une communauté d'action agit en mettant en commun ses ressources et ses représentations (Loudiyi, 2008). Rey-Valette *et al.* (2014) caractérisent à ce propos la gouvernance territoriale comme « *un processus dynamique de coordination […] entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources […] asymétriques autour d'enjeux territorialisés. Elle vise la construction collective d'objectifs et d'actions mettant en œuvre des dispositifs multiples […] qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des reconfigurations / innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires* ». Parmi les finalités de ces processus de gouvernance, et au-delà de la co-construction d'objectifs partagés entre une diversité d'acteurs à l'échelle des territoires, figurent les processus d'apprentissage et de création de capacités d'action collective à ces échelles. A ce titre, la gouvernance territoriale « *peut être lue comme un processus d'augmentation des capacités d'acteurs à partir de l'articulation de leurs ressources, savoirs, compétences et objectifs* » (Goodwin, 1998, cité par Loudiyi *et al.* 2011). Finalement, les processus de gouvernance territoriale mettent à la fois en jeu la capacité des acteurs à se mobiliser pour répondre aux enjeux de leur territoire, mais plus encore leur faculté à se coordonner pour être en mesure de co-construire une vision commune et partagée. Ainsi, au-delà de « l'objet » de la gouvernance en lui-même, cette notion permet d'envisager la définition d'un objectif commun et partagé entre acteurs, générant des effets de création d'acteurs collectifs en mesure d'agir à plus ou moins long terme. Il s'agit donc d'effets sur la capacitation des acteurs.

Si la gouvernance territoriale se centre sur des territoires dont le périmètre géographique semble défini, elle s'envisage aussi comme une gouvernance multi-niveaux, c'est-à-dire selon des processus d'articulation des échelles d'action publique autour des territoires concernés. Ainsi pour Leloup et al. (2005, p. 322), les processus de gouvernance territoriale varient non seulement d'un territoire à l'autre, mais ils « *dépendent* » de ce dernier. Le caractère multi-niveaux de la gouvernance vient donc compléter l'approche de la gouvernance territoriale, en se fondant sur l'idée d'une approche « *polycentrique* » des pouvoirs, répartis selon plusieurs échelons de gouvernements qui « *s'interconnectent et se concurrencent.* » (Leresche, 2007). La notion de gouvernance multi-niveaux s'attache plutôt aux questions de coordination entre échelles et territoires, plutôt qu'à celle de l'échelle ou

du territoire pertinent (Chia *et al.,* 2008) pour ces processus. La question de l'articulation des échelles globales et locales, apparaît prégnante dans la gouvernance territoriale.

Finalement, le contexte d'émergence et de popularisation du terme de gouvernance chez les chercheurs comme chez les praticiens a conduit à une polysémie, de sorte que la gouvernance ne décrit pas un phénomène précis mais bien plusieurs évolutions dans l'action publique telles que la décentralisation, la contractualisation ou les partenariats. Les processus de gouvernance territoriale s'observent particulièrement autour de dispositifs d'action publique. Certains travaux proposent ainsi des cadres d'analyse opératoires pour saisir les transformations induites dans les territoires, comme c'est le cas de l'approche par les dispositifs d'action publique.

I.2. Les dispositifs d'action publique comme entrée d'analyse des processus de gouvernance territoriale

La gouvernance est avant tout marquée par son caractère non normatif. Au contraire, elle dépend fortement du contexte, en lien avec les institutions et les systèmes d'acteurs en place, les enjeux territoriaux et leurs représentations par les acteurs.

Les processus de gouvernance territoriale peuvent se fonder sur des dispositifs dédiés à organiser la participation des acteurs, sous ses diverses formes. Nous revenons ici sur différentes modalités de la participation, et la façon dont elles peuvent être mises en œuvre à partir de ces dispositifs. Puis, nous évoquons les conséquences de cette participation, qui peut être porteuse de tensions et de conflits, liés notamment à des enjeux de légitimité entre acteurs.

I.2.1. Organiser la participation des acteurs : une entrée par les dispositifs d'action publique

La notion de gouvernance implique celles de l'instrumentation et de la participation des acteurs. Nous présentons ici les façons dont ces dernières se déclinent aux échelles territoriales, et sur leurs spécificités. Ainsi, l'entrée par les dispositifs d'action publique pour analyser la gouvernance territoriale permet de saisir la gouvernance alimentaire territoriale à partir des modalités de la participation et de la coordination entre acteurs. Le fait de placer au centre la question de la mobilisation des acteurs et de leurs interactions, rend cette entrée particulièrement pertinente pour instruire la question du rôle et de la place d'un type d'acteur spécifique dans la gouvernance, et en l'occurrence les acteurs du commerce et de la distribution. Cette partie présente donc les apports de la littérature sur l'instrumentation et les dispositifs d'action publique, avant d'aborder les différentes formes de participation qu'ils permettent.

Un ensemble de travaux en science politique (repris ensuite par certains travaux en science de gestion ou en géographie) (Lascoumes et Le Galès, 2004 ; Loudiyi, 2008 ; Pinson, 2004 ; Rey-Valette *et al.,* 2011) s'appuie sur le cadre théorique de l'instrumentation de l'action

publique pour analyser des situations de gouvernance territoriale. Un instrument d'action publique désigne, pour Lascoumes et Le Galès (2004, p. 17), un « *dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur* ». Cette définition renvoie à deux éléments (Loudiyi, 2008). C'est, d'une part, un dispositif technique, dans la mesure où un ensemble de techniques est mis en œuvre et utilisé pour atteindre une finalité. D'autre part, c'est un dispositif social, dans la mesure où il met en lien des informations avec un ensemble d'acteurs, qui les interprètent de manière continue. Cette entrée permet de saisir la gouvernance territoriale à partir de l'analyse de dispositifs d'action publique, qui visent la constitution d'un système d'acteurs autour d'un objectif partagé, en suivant une logique interactionniste et processuelle (Pinson, 2004). Ces dispositifs peuvent être déclinés selon leur nature : formel ou informel, *ad hoc*, normé, etc.

Les dispositifs d'action publique visent donc à permettre la participation d'acteurs divers et aux intérêts parfois divergents, à des processus de prise de décision « *sans cesse plus fragmentés et distribués, mais aussi incertains et mouvants* » (Chia *et al.,* 2008). Ces dispositifs impliquent des formes de participation entre acteurs, qui correspondent à différents périmètres d'association des acteurs. Le choix de ces périmètres peut conduire à des débats et controverses liés à la façon dont la participation est organisée, comme aux types d'acteurs et à la façon dont ils sont associés.

Les nouveaux modes de gouvernance reposent sur un ensemble de dispositifs, qui impliquent diverses formes de participation et de concertation entre acteurs (Torre et Beuret, 2012). La focale mise sur les dispositifs en tant qu'ils mettent en jeu des interactions entre acteurs, interroge d'une part les modalités de participation, et d'autre part les relations instituées entre acteurs dotés de ressources asymétriques.

La participation des acteurs aux processus de gouvernance peut être envisagée de diverses façons. Ainsi, Torre et Beuret (2012) présentent les mécanismes permettant d'associer des parties prenantes à la prise de décision (Rey-Valette *et al.,* 2011). Gaudin (2010) en distingue ainsi trois modalités : la consultation, le débat public organisé, et la participation. Ces modalités présentent un gradient d'implication des acteurs, et particulièrement des citoyens, à la prise de décision pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Pour Beuret (2006), les modalités de la participation peuvent se décliner selon six dispositifs que sont la communication, l'information, la consultation, le dialogue, la concertation et enfin, la négociation. Plusieurs formes de participation peuvent être déployées par un même dispositif, ou par plusieurs dispositifs menés en parallèle.

Les dispositifs de la gouvernance peuvent reposer sur une combinaison d'arènes et de forums (Jobert, 1998), qui se distinguent par le périmètre de la participation des acteurs associés. En effet, les arènes sont réservées à quelques acteurs décideurs, alors que les forums permettent une implication plus large des acteurs. Ces derniers reposent ainsi sur des modalités distinctes de participations des acteurs (en proposant des périmètres d'échanges plus ou moins ouverts), liés aux objectifs poursuivis à travers ces échanges. En

effet, comme Jobert (2004, p. 47) le souligne, « *l'espace public se différencie en scènes distinctes selon l'enjeu et les règles du débat* ». Arènes et forums permettent ainsi à des acteurs aux intérêts parfois divergents d'échanger sur leurs attentes, pour l'élaboration d'un projet en commun. L'existence de ces dispositifs dédiés à la participation, peut donc l'augmentation de la capacité des acteurs. Au-delà du périmètre des acteurs concernés, les dispositifs de participation des acteurs peuvent présenter des divergences quant à l'objectif poursuivi (co-construction d'une vision partagée, association des acteurs à la prise de décision, etc.) mais aussi en termes de résultats, quant à l'appropriation des enjeux par les participants.

Enfin, la légitimité de ces dispositifs est une question centrale en matière de gouvernance ; elle est particulièrement liée au périmètre de la participation des acteurs. La multiplication des acteurs dans la prise de décision peut en effet faire émerger des problématiques de légitimité des parties prenantes, certains acteurs « exclus » pouvant ne pas être considérés comme légitimes. De la même façon, l'enjeu de légitimité se pose pour les acteurs publics territoriaux qui portent les dispositifs : cette légitimité repose particulièrement sur le périmètre de la participation des acteurs.

L'ensemble des dispositifs existants et imaginables pour organiser la participation des acteurs aux processus de gouvernance territoriale n'évite cependant pas l'existence de certains freins à cette participation.

I.2.2. Conflits, controverses et rapports de pouvoir : effets des processus de gouvernance

Comme le souligne Papadopoulos (2003), si la gouvernance vise à favoriser les interactions entre des acteurs divers pour une plus grande coopération entre ces derniers, des phénomènes de confrontation ou de rapports de force peuvent également se mettre en place. Ainsi, étudier la gouvernance suppose de s'intéresser à la nature des rapports liant les acteurs, en prenant en compte non seulement les phénomènes de coopération, mais également de concurrence et/ou de conflits entre ces acteurs. En effet, comme le souligne Loudiyi (2008, p. 54) « *Si les liens horizontaux et non hiérarchisés entre acteurs permettent d'effacer les relations d'autorité, elles ne font cependant pas l'économie des relations de pouvoir* ».

Pour Fung et Wright (2003), ces rapports de force proviennent en premier lieu des asymétries de pouvoir qui existent entre acteurs, et sont inévitables dans les processus de gouvernance. Les rapports de force sont donc une composante de la gouvernance, pour arriver à un accord entre les diverses parties prenantes. Les interactions entre des acteurs aux intérêts divergents, peuvent résulter en des situations conflictuelles (Chia *et al.,* 2008). Pour les auteurs, les conflits occupent une place à part entière dans les processus de gouvernance, dans le sens où ils permettent la constitution d'oppositions par les acteurs et leur mobilisation, et génèrent de la sorte des acteurs collectifs. L'asymétrie des ressources

entre acteurs peut entraîner des effets d'apprentissage et de montée en compétences pour les acteurs concernés (Loudiyi, 2011 ; Rey-Valette *et al.,* 2014). Conflits comme controverses structurent donc les processus de gouvernance, et permettent la constitution de collectifs d'acteurs.

Plusieurs auteurs nous interpellent sur les « limites » ou « *dilemmes* » (Bevir, 2011) de la gouvernance, qui résident aussi bien dans l'existence de ces relations de pouvoir, que dans des questionnements liés à la représentativité des acteurs (Rey-Valette *et al.,* 2011) ou encore à la légitimité des dispositifs de gouvernance territoriale considérés, qui ne sont alors pas en mesure de garantir l'intérêt général. Ces limites doivent donc être prises en compte à l'étude des processus de gouvernance. Rey-Valette *et al.* (2014) mentionnent ainsi l'existence de « *filtres* » à la participation, qui excluent de fait certains types d'acteurs. Ces filtres consistent essentiellement à sélectionner les types d'acteurs en mesure de prendre part aux processus de gouvernance. Ils grèvent donc la représentativité (lorsqu'elle est recherchée) des acteurs associés aux échanges considérés, et peuvent interroger la légitimité de certains dispositifs de gouvernance.

Le passage en revue des différentes acceptions de la gouvernance et de certains de ses dérivés, permet donc de proposer un premier cadrage de la notion de gouvernance territoriale. Celui-ci n'offre néanmoins qu'une approche générale de la notion, et ne permet pas de se consacrer aux déclinaisons de la gouvernance territoriale ni à l'étude de situations concrètes. Nous proposons de compléter cette approche par une grille d'analyse permettant l'étude de situations concrètes de gouvernance. Pour cela, nous nous fondons sur une grille d'analyse de la gouvernance territoriale proposée par Rey-Valette *et al.* (2014) que nous exposons dans la partie suivante.

I.3. Un cadre d'analyse des situations de gouvernance territoriale

L'objectif de cette partie est d'éclairer de quelle façon la gouvernance, à partir d'une description de ses principales caractéristiques, possède la capacité de tracer les changements dans l'action publique, tout en saisissant leurs effets sur la transformation des modes d'organisation des acteurs et de leurs interactions.

Pour cela, nous nous appuyons sur la grille analytique de la gouvernance territoriale développée par Rey-Valette *et al.* (2011 ; 2014). Pour les auteurs, la grille proposée est particulièrement « *opérationnelle* » dans le sens où elle identifie les composantes structurelles et processuelles (ou « *dynamiques* ») de la gouvernance, de façon à centrer l'attention sur certains aspects de celle-ci uniquement et en faciliter l'analyse. Elle est de plus, particulièrement adaptée à l'étude de processus (dans leurs composantes comme dans leurs effets) en évolution, qui nous concernent ici particulièrement compte-tenu de l'évolution permanente du traitement des questions alimentaires. Par ailleurs, le fait de se placer à une échelle territoriale pour aborder les processus de gouvernance, permet de prendre en compte le phénomène à l'œuvre de territorialisation des politiques publiques.

Enfin, cette grille d'analyse est particulièrement adaptée à une entrée par l'analyse de dispositifs à partir de situations territoriales contextualisées, adoptée ici.

Cette grille de lecture est fondée sur la définition de la gouvernance territoriale proposée par les auteurs, qui correspond à « *un processus dynamique de coordination […] entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources […] asymétriques autour d'enjeux territorialisés. Elle vise la construction collective d'objectifs et d'actions mettant en œuvre des dispositifs multiples […] qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des reconfigurations / innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires* » (Rey-Valette *et al.,* 2014). Elle permet d'aborder l'émergence des situations de gouvernance territoriale à l'analyse, en dégageant cinq grands axes de caractérisation.

Le premier axe relève de la caractérisation du processus à l'œuvre. Il renvoie aux éléments relatifs à la genèse de la situation de gouvernance territoriale étudiée, aux dispositifs mis en œuvre ainsi qu'à la façon dont ils sont construits et mobilisés. Cet axe permet de décrire le contexte de la situation à l'étude en réalisant un véritable « *état des lieux* » (Rey-Valette *et al.,* 2014, p. 72), et en abordant à la fois le contexte institutionnel en place et les dispositifs mis en œuvre.

La diversité des parties prenantes et la façon dont elles sont associées constituent un deuxième axe de caractérisation. On se centre alors sur les systèmes d'acteurs en présence, en précisant notamment quels sont les acteurs impliqués dans les processus observés, et de quelle façon ils y contribuent. Cet axe vise à explorer les relations entre acteurs, en précisant quels types d'acteurs interagissent ou non. Il permet en particulier de préciser le périmètre (potentiellement changeant) de la gouvernance territoriale, à partir de la question de la participation des acteurs. Le type et la diversité des acteurs impliqués témoigne en effet de l'ouverture ou de la fermeture des dispositifs analysés.

L'axe suivant est lié aux ressources disponibles et mobilisées par l'ensemble des acteurs en présence. Les « ressources », au sens où Rey-Valette *et al.* l'entendent (2011 ; 2014), peuvent être de nature très différente : il peut ainsi s'agir de savoirs, budgets, temps, etc. Cet axe vise avant tout à préciser la manière dont le pouvoir est distribué entre acteurs, et à évaluer la transparence de l'information entre les acteurs impliqués. En particulier, la question des ressources asymétriques entre acteurs et des relations de pouvoir pouvant se tisser entre ces derniers est analysée ici.

Les type d'enjeux territorialisés font l'objet de l'axe qui suit. Cette rubrique vise en particulier à décrire le contexte spécifique de la situation analysée, en proposant d'analyser les interactions au sein du territoire considéré, mais aussi entre échelles territoriales distinctes. Cet axe permet donc de prendre en compte les appartenances multiples et le caractère « multi-niveaux » des acteurs. Il enjoint de plus à analyser les concordances ou contradictions entre les enjeux identifiés au niveau territorial, et des enjeux plus larges (nationaux par exemple).

Enfin, le dernier axe de cette grille est centré sur les effets des processus analysés. Ces effets peuvent par exemple consister en des apprentissages collectifs, ou en des constructions collectives (via la constitution d'acteurs collectifs notamment). Il s'agit finalement à partir de cet axe, d'analyser les effets de la participation des acteurs.

Le tableau 1 qui suit résume cette grille d'analyse.

Tableau 1 : Grille d'analyse simplifiée de la gouvernance territoriale
(adapté de Rey-Valette *et al*., 2011)

(i) Processus à l'œuvre - Description du contexte institutionnel - Dispositifs et leur genèse : facteur ou événement déclenchant, objectif des dispositifs, prise en charge et organisation, légitimité des dispositifs et dysfonctionnements éventuels
(ii) Diversité des parties prenantes et façon dont elles sont associées - Acteurs présents (impliqués) ou non - Nature des relations entre acteurs - Légitimité des acteurs parties prenantes - Degré d'ouverture des dispositifs, en fonction des acteurs impliqués
(iii) Ressources disponibles et leur mobilisation - Types de ressource disponibles et façons dont elles sont dégagées - Ressources des acteurs, asymétries - Liens, interactions entre acteurs
(iv) Enjeux territorialisés - Spécificités du contexte territorial
(v) Effets des processus - Résultats des processus de gouvernance territoriale : capacitation des acteurs, etc.

Le premier cadrage de la littérature consacrée à la gouvernance territoriale fournit les bases d'un cadrage théorique pour celle-ci. Il laisse ainsi entrevoir des propriétés essentielles de la gouvernance territoriale, en prêtant une attention particulière aux processus à l'œuvre et à l'aspect dynamique de cette dernière. Les verrouillages liés aux processus de gouvernance ressortent également de la littérature, en s'attachant à décrire précisément les acteurs en présence. La caractérisation des échelles temporelles et spatiales d'inscription de ces processus de gouvernance est centrale pour l'analyse, ainsi que le contexte territorial, et les cadres institutionnels dans lesquels ils s'inscrivent.

La grille d'analyse de Rey-Valette *et al.* (2011), reprise dans le tableau 1, permet de mettre en évidence les principaux axes de caractérisation d'un processus de gouvernance territoriale. Cette grille demeure cependant générale et nécessite d'être reprécisée pour l'analyse de situations de processus de gouvernance territoriale portant sur les questions alimentaires. La partie suivante revient précisément sur ces spécificités, en reprenant notamment la notion et les apports des travaux consacrés à la gouvernance alimentaire territoriale.

II. Pour la construction d'un cadre d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale

L'évolution constatée du cadre de régulation de la question alimentaire dans les territoires questionne ses modalités de gouvernance. Cette diversité conduit à envisager de nouveaux modes de coordinations entre acteurs, autour d'un enjeu alimentaire commun. Sur la question alimentaire, ce sont bien les enjeux de mise en cohérence entre la multiplicité d'initiatives émergentes (Renting et Wiskerke, 2010), et de coordination entre les acteurs à l'échelon territorial, qui appellent une grille spécifique de gouvernance alimentaire. Nous proposons ainsi d'appliquer la grille analytique de la gouvernance territoriale, présentée en tableau 1, à la lecture de mécanismes et processus de gouvernance centrés sur les enjeux alimentaires territorialisés.

Cette partie s'attache à préciser la façon dont les travaux de recherche saisissent les évolutions à l'œuvre en matière de gouvernance alimentaire territoriale. Pour cela, elle présente dans un premier temps les travaux qui permettent de décrire ces évolutions, touchant directement ou non à la gouvernance alimentaire territoriale. Puis, elle propose de croiser les différents apports, afin de proposer une première grille de lecture d'un processus de gouvernance alimentaire territoriale.

II.1. Un cadre d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale encore peu conceptualisé dans la littérature

Appliquée à un enjeu tel que l'alimentation, la gouvernance territoriale laisse place à la notion de « *gouvernance alimentaire territoriale* » (Brand, 2015), peu à peu mobilisée dans les travaux de recherche. Cette notion rend compte des processus de coordination entre acteurs, autour de l'enjeu alimentaire. Elle s'inscrit dans les mouvements à l'œuvre touchant les systèmes alimentaires, tels qu'ils ont pu être présentés au chapitre I. Les déclinaisons des définitions générales de la gouvernance présentées plus tôt, et leur croisement avec le cadre évoqué, nous permettent de proposer la définition suivante pour la gouvernance alimentaire territoriale ; cette dernière est comprise comme **l'ensemble des processus de coordination entre acteurs autour de l'enjeu alimentaire, visant à favoriser leur organisation en réseau et à limiter l'atomisation des initiatives qu'ils portent à l'échelle territoriale** (Billion, 2017). La multiplicité et l'atomisation des initiatives alimentaires apparaissent effectivement comme l'une des spécificités de la question alimentaire, qui est prise en charge par des acteurs divers et dans différents secteurs sur un territoire donné. La mise en cohérence de ces initiatives est un objectif spécifique en matière alimentaire ; elle implique la mise en place de processus de coordination entre acteurs à une échelle territoire, renvoyant alors à des questions de gouvernance territoriale. La gouvernance alimentaire est caractérisée par un objectif de transversalité entre l'ensemble des enjeux pouvant être associés à l'alimentation.

Le contexte général de recherche d'une transition vers des systèmes alimentaires plus durables conduit à une évolution des acteurs qui agissent en matière alimentaire. Ce contexte récent est en effet celui de l'émergence de nouveaux acteurs en matière alimentaire, mais aussi de la reconfiguration des systèmes d'acteurs qui réinterrogent les rôles associés à chacun. De plus, les mouvements récents autour de l'alimentation et la mise en politique progressive de cette dernière, ont pu conduire à l'émergence de dispositifs d'échanges dédiés aux problématiques alimentaires, avant tout dans les villes et régions urbaines. Les processus de gouvernance s'accompagnent ainsi de dispositifs parfois *ad hoc* dédiés à l'organisation et aux échanges entre acteurs. Certains dispositifs sont précisément dédiés aux échanges autour de l'alimentation, se multiplient progressivement sur les territoires sous des formes et des appellations diversifiées, bien que souvent proches. A l'échelon local, on observe ainsi l'émergence de dispositifs inédits (Bissardon et Boulianne, 2016), des « *arènes agri-alimentaires* » (Bonnefoy et Brand, 2014), souvent portées par des collectivités cherchant à rapprocher acteurs et enjeux alimentaires. Ces nouveaux espaces sont révélateurs des changements qui s'opèrent en matière de gouvernance alimentaire. Ils témoignent également de sa progressive prise en charge au niveau territorial. Les « *Food Policy Councils* », évoqués au chapitre I, sont des illustrations concrètes de ces types de dispositifs. Ils regroupent une grande diversité de modes d'organisation, d'objectifs et de fonctionnements, mais visent souvent une inscription des systèmes alimentaires dans la transition vers la durabilité. En particulier, ces dispositifs traduisent l'implication des gouvernements locaux en matière d'alimentation durable, souvent des municipalités ou intercommunalités urbaines.

Ils visent pour la plupart à s'orienter vers un développement plus durable des systèmes alimentaires, en adoptant un traitement des questions alimentaires systémique. Ce traitement conduit à la fois à envisager l'ensemble des acteurs des systèmes alimentaires, du stade de la production agricole à celui de la gestion des déchets alimentaires, mais aussi à mettre en lien les différents secteurs et champs pouvant toucher à l'alimentation : économie, environnement, social, urbanisme, etc. Le caractère multisectoriel des *Food Policy Councils* leur confère ainsi une approche inédite des enjeux alimentaires (Boden et Hoover, 2018). Leur origine diversifiée, qu'il s'agisse de conseils institutionnels ou plutôt d'émanations de mouvements citoyens (Clark *et al.,* 2017), influant sur leur degré d'indépendance aux gouvernements locaux, place ces conseils au centre des enjeux de démocratie alimentaire.

Les cadrages proposés par la littérature, essentiellement anglo-saxonne, s'appuient donc avant tout sur des exemples empiriques pour aborder les évolutions de la gouvernance alimentaire et sa territorialisation. Ils se fondent en particulier sur le cadre proposé par Wiskerke (2009), décrivant les nouveaux types d'interactions se produisant entre les acteurs de l'alimentation, conduisant à un renouvellement de la gouvernance alimentaire sur les territoires. Ce cadrage est présenté en figure 2.

Figure 2 : Cadrage conceptuel de la gouvernance alimentaire territoriale (adapté de Wiskerke, 2009)

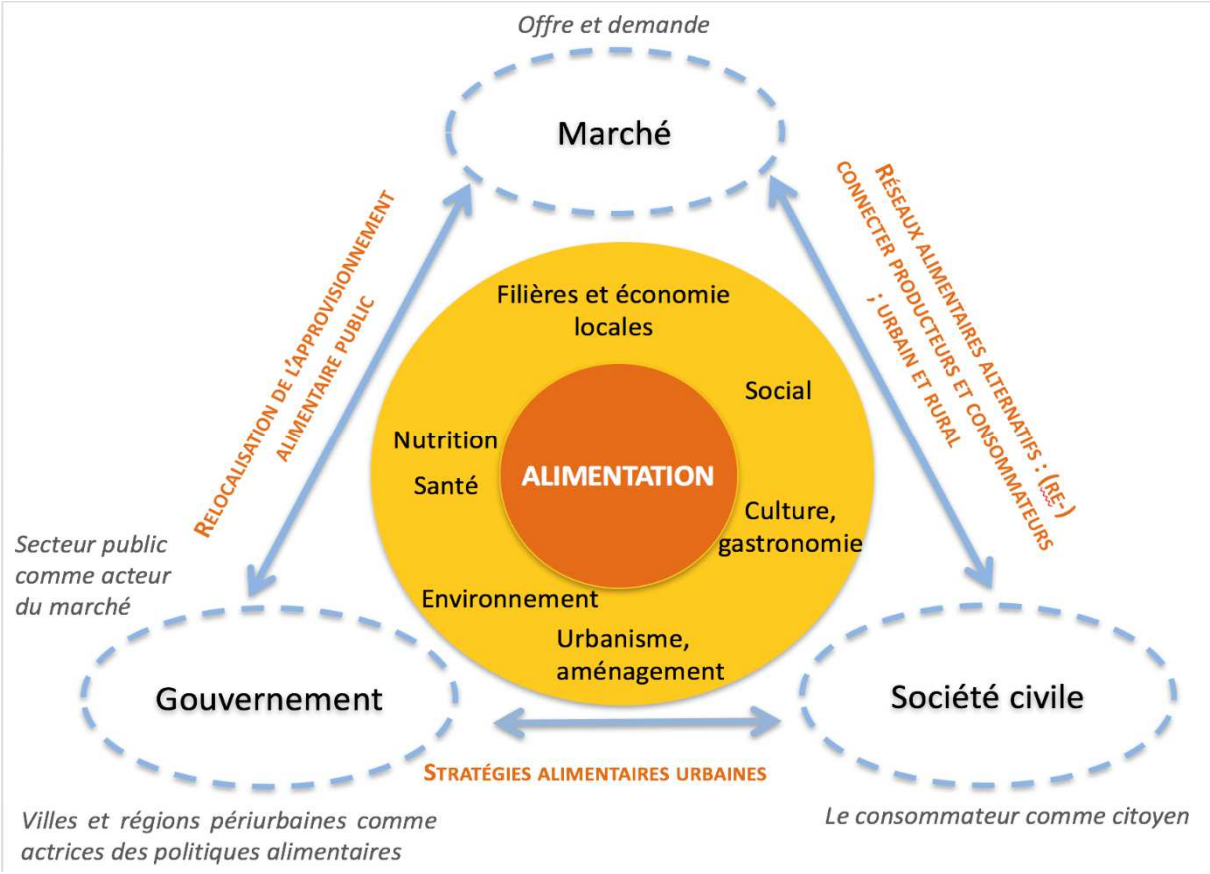

Le cadre conceptuel proposé par Wiskerke se fonde sur le « *triangle de la gouvernance* » de Rhodes (1997) (Rhodes, 1997, cité par Lamine *et al.,* 2010), pour présenter les trois principaux types d'acteurs intervenant en matière d'alimentation (acteurs du marché, gouvernements locaux et société civile), ainsi que les interactions qui se jouent entre ces derniers. Dans la réalité, ces catégories sont néanmoins poreuses et rarement aussi cloisonnées. Certains auteurs préfèrent ainsi évoquer l'intervention de mécanismes bureaucratiques (Etat), du marché et des réseaux dans les processus de gouvernance. Le triangle de la gouvernance, qui correspond à une forme de modélisation de la gouvernance, permet dès lors d'envisager les interrelations entre ces mécanismes et acteurs, en lien avec l'évolution du contexte plus général (Renting, 2008 ; Wiskerke, 2009). Le cadre de Wiskerke (2009) place les enjeux alimentaires au centre des interactions entre acteurs. Ils peuvent toucher à différentes dimensions de l'alimentation : filières et économie locale, urbanisme et aménagement, environnement, nutrition et santé, culture et gastronomie, ou encore social.

Les évolutions décrites par ce cadre conceptuel, rendent compte de phénomènes à l'œuvre. Ainsi, la volonté des consommateurs de se rapprocher de la production entraîne de

nouvelles relations avec les producteurs agricoles, favorisant du même coup le rapprochement entre l'urbain et le rural. Ce rapprochement passe avant tout par le développement des systèmes ou réseaux alimentaires alternatifs. Les consommateurs, par leur participation à ces systèmes, font preuve d'un engagement citoyen actif en matière d'alimentation. De la même façon, les acteurs du marché (producteurs, mais aussi transformateurs et distributeurs) développent des stratégies spécifiques d'approvisionnement local et valorisent l'origine des produits qu'ils commercialisent, afin de la communiquer auprès des consommateurs. Les liens entre acteurs du marché et acteurs publics (Etat et/ou gouvernements locaux) sont également renouvelés par le développement des initiatives de relocalisation de l'approvisionnement de la restauration collective par exemple. Enfin, l'émergence de stratégies ou politiques alimentaires portées par les pouvoirs publics leur permet de se rapprocher des citoyens, en les associant aux réflexions portées sur le système alimentaire. Ces nouvelles interactions entre acteurs autour de l'enjeu alimentaire engendrent des évolutions dans les processus de gouvernance alimentaire à l'œuvre entre acteurs (Lamine *et al.,* 2012). Le nouveau mode de gouvernance qui en découle est qualifié d'« *intégré* » et de « *territorial* » (Wiskerke, 2009), notamment car les initiatives portées par les acteurs y participant sont marquées par un fort ancrage au territoire. Elles s'appuient en effet, selon l'auteur, sur la territorialisation de l'économie alimentaire et les « spécificités territoriales ».

Finalement, ce cadre (i) s'inscrit pleinement dans un contexte de retour au local en matière d'alimentation, tel que présenté au chapitre précédent (chapitre I), et permet d'avoir une première approche des transformations à l'œuvre des modes de gouvernance alimentaire dans les territoires. De plus, (ii) ce cadre permet de dégager les principaux types d'acteurs impliqués dans les évolutions de la gouvernance alimentaire (acteurs publics, privés, de la société civile), et leurs interactions, présentées ici comme reposant sur des dispositifs nouveaux (telles sur les stratégies alimentaires urbaines ou l'approvisionnement local en restauration collective). Il intègre notamment les acteurs émergents sur la question alimentaire : il n'est donc pas « exclusif » quant à la question alimentaire. Le cadre de Wiskerke permet notamment d'appréhender les interrogations liées aux rapports de force entre acteurs, prégnantes aujourd'hui sur la question alimentaire. Enfin, (iii) ce cadre est particulièrement adapté à une approche systémique de la question alimentaire, puisqu'il montre le caractère multidimensionnel de l'alimentation. Cette approche nous semble indispensable pour être en mesure d'appréhender les enjeux associés à l'alimentation. L'alimentation y est en effet à la fois abordée en tant qu'enjeu global, placé au cœur des processus de gouvernance, mais aussi à travers l'ensemble de ses dimensions constitutives : santé publique, nutrition, éducation alimentaire, ancrage territorial, économie, etc. Un tel cadre permet donc d'envisager un dépassement de l'effet « silo » de traitement habituellement constaté pour aborder la question alimentaire. L'alimentation implique en effet d'être en mesure de croiser la diversité des acteurs impliqués, des enjeux associés à l'alimentation ainsi que des échelles d'appréhension de la thématique alimentaire.

Le cadre conceptuel de la gouvernance alimentaire territoriale proposé par Wiskerke (2009) nous permet donc de caractériser cette dernière de manière globale, sans toutefois aller jusqu'à prendre en compte le caractère dynamique, ou processuel, des situations de gouvernance alimentaire territoriale. En particulier, il permet l'identification de situations empiriques de gouvernance alimentaire territoriale, sur lesquelles il est fondé en premier lieu. Nous faisons donc le choix de le mobiliser de la sorte pour la thèse, comme cela sera exposé dans la partie méthodologique du chapitre suivant (chapitre III). Ce cadrage conceptuel permet de repérer les grands éléments constitutifs de processus de gouvernance alimentaire territoriale, tels que les grandes catégories d'acteurs, les interactions entre ces derniers, mais aussi les objets de ces interactions. Cette modélisation permet ainsi d'identifier les éléments caractéristiques d'une situation de gouvernance territoriale centrée sur l'enjeu alimentaire ; elle fournit donc certaines spécificités de l'enjeu alimentaire. Le croisement de celles-ci à la grille d'analyse de la gouvernance territoriale, permet de construire une première grille d'analyse des processus de gouvernance alimentaire territoriale.

Cependant, un tel cadre ne permet pas de conduire une analyse fine des processus à l'œuvre dans les situations de gouvernance alimentaire territoriale, puisqu'il fournit avant tout une image de la gouvernance alimentaire territoriale à un instant donné. La dimension processuelle, ou dynamique, des situations de gouvernance alimentaire territoriale est alors imperceptible à travers une telle lecture.

Nous proposons donc de compléter ce dernier à partir du cadre théorique de la gouvernance territoriale, afin de mieux saisir les effets et enjeux de la territorialisation de l'alimentation.

II.2. Une première grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale

Compte-tenu des « lacunes » identifiées plus tôt concernant le premier cadrage conceptuel de la gouvernance alimentaire territoriale tel que proposé par Wiskerke (2009), nous proposons ici de croiser les apports de ce cadre spécifique à l'alimentation, avec la grille d'analyse de la gouvernance territoriale élaborée par Rey-Valette *et al.* (2011 ; 2014), en nous fondant sur les catégories constitutives de la grille. Cette approche nous permet de croiser les caractéristiques générales de la gouvernance territoriale, avec la description des spécificités liées aux évolutions de la gouvernance alimentaire. Les processus de gouvernance territoriale s'organisent autour d'enjeux territorialisés, comme peut l'être l'alimentation ; c'est précisément cet aspect qui nous mène à fonder notre analyse sur une grille d'analyse issue de travaux sur la gouvernance territoriale. Le niveau territorial apparaît pertinent pour envisager les évolutions survenues dans les processus de gouvernance alimentaire. Les collectivités territoriales sont en effet responsables d'une diversité de domaines politiques et services liés à l'alimentation, tels que la planification, la santé publique et environnementale, les services sociaux, etc. Ces dernières sont néanmoins contraintes par les niveaux supérieurs de politiques publiques (aux échelons régionaux, nationaux, voire internationaux). La question alimentaire et son appropriation par les

acteurs publics locaux étant encore particulièrement récentes et en évolution, il semble ainsi fondamental de s'appuyer sur une grille d'analyse en mesure de rendre compte du caractère dynamique des processus étudiés.

Le croisement de ces deux cadrages issus de la littérature fournit une grille de lecture opérationnelle pour l'analyse, c'est-à-dire permettant la lecture de situations concrètes de gouvernance alimentaire territoriale. Le résultat de ce croisement est présenté dans le tableau 2.

Tableau 2 : Grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale

(i) Processus à l'œuvre - Description du contexte institutionnel, et positionnement éventuel sur la question alimentaire - Dispositifs et leur genèse : facteur ou événement déclenchant, objectif des dispositifs, prise en charge et organisation, légitimité des dispositifs et dysfonctionnements éventuels - Approche systémique de l'alimentation : enjeux, secteurs et acteurs identifiés
(ii) Diversité des parties prenantes et façon dont elles sont associées - Types d'acteurs impliqués : gouvernements ; acteurs du marché ; société civile - Rôle spécifique de l'acteur public territorial, et légitimité au regard de la question alimentaire - Type de dispositif (formel, informel), modalités de la participation et légitimité - Périmètre de la participation : nature des acteurs impliqués et degrés d'ouverture du (des) dispositif(s) ; entrées et sorties des acteurs en présence
(iii) Ressources disponibles et leur mobilisation - Types de ressources (agricoles, alimentaires) disponibles et façons dont elles sont dégagées - Ressources des acteurs, asymétries et conflits éventuels - Liens et interactions entre acteurs
(iv) Enjeux territorialisés - Spécificités du contexte territorial au regard de l'enjeu alimentaire - « Dimensions » ou « champs » de l'alimentation investis : environnement, santé, social, etc.
(v) Effets des processus - Approche systémique de l'alimentation : types d'enjeux identifiés et diversité des secteurs abordés - Effets de la participation, apprentissages collectifs et individuels

Ce tableau reprend ainsi les grandes catégories identifiées dans la grille d'analyse de Rey-Valette *et al.* (2011). Il précise cependant le type d'information recherchée pour l'analyse, rattachée à l'alimentation. Ainsi, le contexte institutionnel décrit particulièrement la prise en charge de l'alimentation, et la façon dont elle est abordée (à partir de quels enjeux, secteurs ou acteurs) en adoptant la vision systémique de Wiskerke (2009). De plus, la description des parties prenantes reprend les trois principales catégories d'acteurs impliqués, ainsi que le rôle joué par l'acteur public territorial dans les processus étudiés. Les dispositifs

(éventuellement *ad hoc*) de participation des acteurs sont précisés, ainsi que le degré d'ouverture de ces derniers. La catégorie liée aux ressources territoriales est conservée, et uniquement précisé au regard des enjeux agricoles et alimentaires. Les types d'enjeux territorialisés sont ensuite adaptés à l'alimentation et déclinés, en fonction des enjeux identifiés par Wiskerke (2009). Enfin, les effets des processus sont abordés de sorte à identifier si une approche systémique de l'alimentation est mise en place.

A partir de ces éléments, nous proposons une lecture des interactions à l'œuvre, en prêtant une attention toute particulière au rôle joué par des acteurs du commerce et de la distribution dans les processus étudiés. L'analyse de leur place dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale implique de prendre en compte leur diversité. La partie suivante propose ainsi de revenir sur ces acteurs et leurs spécificités, en proposant une typologie élaborée à partir de la littérature, mobilisée ensuite sur nos terrains d'étude.

III. APPREHENDER LES ACTEURS DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION DANS LEUR DIVERSITE

Si les travaux consacrés aux évolutions de la gouvernance alimentaire se développent, en appelant notamment les chercheurs à intégrer un plus grand nombre d'acteurs aux études menées sur les systèmes alimentaires, le commerce et la distribution alimentaires restent des champs relativement inexplorés et ce, notamment par la géographie. En effet, bien que pour Navarro (2015, p. 15), les formes de distribution et de commercialisation émergentes (e-commerce, paniers, etc.) fassent désormais l'objet de travaux de recherche nombreux, les formes de commerce plus classiques, conventionnelles ou traditionnelles, semblent jusqu'ici avoir été laissées de côté par la majorité des chercheurs. Cette thèse répond donc en partie à la volonté d'explorer le « *domaine encore peu exploité et étudié* » qu'est celui du commerce, tel que le souligne Navereau (2015, p. 212). Plus généralement, le commerce alimentaire est peu présent dans les travaux de géographie, mais également au sein d'autres disciplines qui délaissent également les acteurs commerciaux. Par ailleurs, les sciences de gestion sont éloignées de nos ancrages disciplinaires pour la thèse, mais ont permis d'apporter quelques précieuses définitions au démarrage de cette dernière, notamment pour mieux qualifier le type d'acteurs à prendre en compte pour la thèse comme nous allons l'exposer par la suite. La littérature existante en sociologie a également permis de fournir certains éclairages pour la thèse, notamment sur les questions liées aux systèmes alimentaires alternatifs.

III.1. Constitution de l'échantillon d'étude et élaboration d'une typologie des acteurs du commerce et de la distribution

Derrière une appréhension systémique de la question alimentaire, existe une apparente homogénéité aux stades intermédiaires du système et notamment au stade de la distribution alimentaire. Les acteurs du commerce et de la distribution, comme nous avons pu l'évoquer au cours de la première partie de la thèse, présentent néanmoins une très

grande diversité. Pour appréhender (concrètement) ces derniers, il s'est avéré indispensable de préciser notre objet.

En effet, nous souhaitions à la fois pouvoir rendre compte de la diversité des acteurs en présence, ainsi que des différents positionnements qu'ils pouvaient revendiquer, ou mettre en œuvre, sur les territoires. Ces derniers ont été enquêtés afin de comprendre et d'analyser leurs pratiques de commerçants et de distributeurs, ainsi que les réseaux auxquels ils prennent part.

Aussi, pour appréhender les acteurs du commerce et de la distribution dans leur diversité, une typologie de ces derniers a été établie. Celle-ci s'attache à n'évincer aucun type de commerçant ou distributeur (tel que nous les avons définis et identifiés) pour l'étude, au regard de nos questions de recherche.

III.2. Appréhender les acteurs du commerce et de la distribution dans leur diversité

L'un des préalables indispensables à l'étude du commerce et de la distribution alimentaire est, comme le suggèrent Mérenne-Schoumaker et Deprez (2016), de préciser l'activité au cœur de ce travail. Nous nous focalisons ainsi sur les acteurs prenant en charge les fonctions de distribution, soit les acteurs du commerce et de la distribution. Pour envisager ces derniers dans leur diversité, nous nous sommes appuyées sur les travaux proposant des typologies ou classifications (*Ibid*, 2016) de ces derniers, en puisant pour cela aussi bien dans la littérature en géographie du commerce que celle en marketing. Ces travaux et les lacunes que nous avons pu y constater quant à nos questions de recherche, nous ont conduit à élaborer notre propre typologie.

De nombreuses classifications peuvent être élaborées concernant les acteurs de la distribution (INSEE, classifications présentées dans certains manuels scolaires, classification du Comité national français de géographie (CNFG),…), fondées sur une diversité de critères. Ainsi, la classification des établissements commerciaux (actualisée par Mérenne-Schoumaker et Soumagne en octobre 2014) élaborée par la commission de géographie du commerce du CNFG se fonde sur la nature des produits commercialisés (tels que l'alimentation, l'équipement de la personne, etc.), déclinées ensuite en sous-catégories (alimentation générale, viandes – poissons, pains – sucreries et divers), puis en spécialités (épicerie, crèmerie-fromagerie, pâtisserie, etc.) des commerces considérés. Le classement, pour l'alimentaire, est présenté en tableau 3.

Tableau 3 : Classement catégoriel des établissements commerciaux pour l'alimentaire
(d'après Mérenne-Schoumaker et Soumagne, 2014.
Source : http://www.cnfg.fr/commissions/commerce/)

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ALIMENTATION		
	ALIMENTATION GÉNÉRALE	
		Alimentation générale
		Épicerie
		Crèmerie – fromagerie
		Fruits – légumes / Primeurs
		Champignons
		Surgelés
	VIANDES - POISSONS	
		Boucherie – charcuterie
		Volailles – gibiers
		Poissonnerie
		Huîtres – fruits de mer
		Traiteurs
		Charcuteries / comestibles
	PAINS - SUCRERIES	
		Boulangerie – pâtisserie id- avec salon / consommation
		Confiseries – chocolats
		Pâtisseries
	DIVERS	
		Vins et alcools
		Cafés – Thés
		Alimentation diététique
		Spécialités étrangères
		Alimentation biologique

Une telle classification est néanmoins peu mobilisable pour notre étude, puisque nous nous focalisons exclusivement sur le commerce alimentaire (spécialisé ou généraliste), de façon générale. Les distinctions fondées sur la nature des produits vendus ne sont donc pas pertinentes pour cette recherche. Par ailleurs, la classification étant fondée sur les types de produits commercialisés, elle conduit à associer au sein d'une même classe (ou type) des commerces indépendants aussi bien que des enseignes intégrées ou associées à des réseaux de grande distribution alimentaire (ex. d'un magasin de proximité sous enseigne et d'un magasin d'alimentation générale indépendante, par exemple). Le statut juridique des commerces est en effet traditionnellement peu étudié par les travaux de géographie du commerce, comme le soulignent Desse *et al.* (2016). Les acteurs du commerce et de la distribution reposant sur une diversité de modèles économiques, leurs pratiques

d'approvisionnement, et plus largement l'organisation du canal de distribution, s'en trouvent modifiées. Il semble donc délicat de conduire une analyse intégrant les aspects de relocalisation alimentaire à partir d'une telle diversité d'acteurs, aux fonctionnements très différents en matière d'approvisionnements. Enfin, les acteurs du stade de gros ne sont pas pris en compte dans la classification des formes commerciales.

Dans le champ du marketing, Vandercammen et Jospin-Pernet (2010), proposent une série de critères, ou de variables, pouvant être pris en compte pour élaborer une typologie des acteurs de la distribution. Ainsi, au-delà de la nature du produit ou du service vendu, un certain nombre de variables permet de caractériser les différents types d'acteurs de la distribution : statut des distributeurs (appartenance à une chaîne ou un réseau de distribution), niveau de distribution (gros ou détail) (Binninger, 2013), caractéristiques de l'assortiment, formes de distribution, modes de distribution (vente en magasin, e-commerce, etc.), axes de la stratégie de distribution, stratégie de prix, lieu de vente.

Ces variables ne sont néanmoins pas toutes pertinentes par rapport à l'objet de notre recherche, centré plutôt sur la place des acteurs du commerce et de la distribution au sein des systèmes alimentaires et la nature des relations qu'ils peuvent entretenir avec les autres acteurs de ces systèmes, plutôt que sur leurs stratégies commerciales. Les variables qui s'y réfèrent (par exemple, les caractéristiques de l'assortiment, les axes stratégiques de distribution ou encore la stratégie de prix) ont donc été laissées de côté.

Au contraire, les formes juridiques du commerce et de la distribution nous apparaissent pertinentes dans l'élaboration d'une typologie des acteurs du commerce et de la distribution : elles confèrent en effet aux commerces considérés une marge de manœuvre plus ou moins importante, notamment en termes de modalités d'approvisionnement. Les formes juridiques du commerce font référence à son caractère indépendant ou traditionnel, intégré ou associé (c'est-à-dire franchisé ou regroupé en association par exemple) et témoignent des principaux modes d'organisation et de fonctionnement de la distribution. Desse *et al.* (2016) soulignent néanmoins le faible intérêt porté à cet aspect par les géographes du commerce, qui ne prennent véritablement en compte ces distinctions qu'à partir des décennies 1990 - 2000.

Afin d'adapter cette typologie à une réflexion en termes de systèmes alimentaires, mais également aux questions liées au caractère plus ou moins « alternatif » de ces systèmes comme des acteurs prenant part aux circuits de distribution, nous nous appuyons également sur la distinction que fait Brand (2015) entre acteurs « *traditionnels* » et « *conventionnels* » de la distribution. La notion de « traditionnel » renvoie aux formes de distribution indépendantes, qui ont historiquement précédé le développement de la grande distribution, et se distinguent du régime conventionnel par leur ancrage historique et leurs modes de fonctionnement, généralement non globalisé. Les acteurs de la distribution qui en relèvent se situent aussi bien au stade de gros que de détail, et sont notamment caractérisés par la séparation des fonctions de gros et de détail persistante entre ces deux stades (au contraire d'acteurs « intégrateurs » conventionnels qui concentrent les stades de gros et de détail).

Ces acteurs regroupent, pour le stade de détail, les petits commerçants indépendants spécialisés ou non, sédentaires ou sur marché, les artisans-commerçants, et, pour le stade de gros, les grossistes à service complet (GASC)[44] ou sur le carreau[45].

Les acteurs conventionnels, quant à eux, sont pour l'essentiel les acteurs appartenant à des réseaux ou chaînes de distribution. Ces dernières peuvent désigner les enseignes de grande distribution alimentaire, mais aussi les chaînes de distribution alimentaire spécialisées (telles que l'enseigne « Grand Frais » par exemple). Les acteurs conventionnels comptent donc aussi bien le commerce « intégré », chaînes dont les magasins sont pour l'essentiel propriété de l'enseigne (ex. cas des enseignes Auchan ou Carrefour), que le commerce « associé » qui réunit des commerçants indépendants fonctionnant en réseau de franchisés (à l'exemple de l'enseigne Intermarché) ou coopératifs (enseigne Leclerc).

Bien que ces deux grandes catégories permettent de dégager une opposition entre des formes de distribution plus ou moins associées à un modèle de système alimentaire, la simple distinction entre « traditionnel » et « conventionnel » ne permet pas de prendre en compte les nouveaux acteurs de la distribution qui émergent, et dont l'activité se fonde sur les dynamiques de relocalisation, comme certains ont pu être présentés au chapitre I. Nous complétons donc ces catégories par une catégorie de distribution que nous qualifions d'« émergente », de sorte à pouvoir y intégrer les « nouveaux » acteurs de la distribution, que sont les sites de vente en ligne de produits locaux ou les initiatives telles que des « drives fermiers »[46] (en-dehors des initiatives portées par les producteurs), par exemple. Plus généralement, il s'agit donc des formes de commerce qui ne sont ni traditionnelles, ni conventionnelles, en référence à ce qui vient d'être évoqué. Proposer cette catégorie de distributeurs « émergents » nous a semblé indispensable, étant à l'étude d'un secteur en évolution particulièrement marqué par l'émergence de nouveaux types d'acteurs dont l'activité se fonde sur les tendances à la relocalisation de l'alimentation. Par ailleurs, ces derniers portent bien souvent des stratégies de relocalisation alimentaire (par la proposition d'une offre de produits exclusivement locaux, par exemple), qui nous intéressent spécifiquement ici.

Au-delà des formes de distribution, nous avons également considéré les formats des magasins, qui correspondent à la surface occupée par les points de vente. En effet, les formats de magasins façonnent le paysage urbain et périurbain (selon leur localisation comme leur emprise foncière), et nous interrogent en particulier sur la notion de proximité, les « formats de proximité » étant aujourd'hui largement (ré-)investis par la grande

[44] Les grossistes à service complet (GASC) sont des grossistes prenant en charge la livraison de leurs produits aux clients (source : site Internet de l'Union nationale du commerce de gros en fruits et légumes, l'UNCGFL : www.uncgfl.fr).

[45] Il s'agit de grossistes proposant un mode de vente de gré à gré, soit « *des transactions où acheteur et vendeur se font face sur une aire de vente où le produit échangé est présent physiquement.* » (Bernard de Raymond, 2003).

[46] Il s'agit de plateformes virtuelles d'achats de produits locaux, que les consommateurs récupèrent ensuite directement en voiture, sur le modèle des drives développés par la grande distribution. Le premier drive fermier français a été lancé à Bordeaux en 2012, à l'initiative de la chambre d'agriculture de Gironde (Naves, 2016).

distribution alimentaire (Moati *et al.,* 2004, p. 3). Ces formats de distribution sont caractérisés par des surfaces commerciales inférieures à 2500 m^2 (il s'agit du seuil définissant les hypermarchés), une implantation préférentielle en centre-ville des agglomérations, et s'adressent à une clientèle diversifiée, située dans une zone de chalandise constituée par un rayon de quelques centaines de mètres (Lestrade, 2013). Le fait de croiser formats de magasin et modèles de distribution nous permet ainsi d'éviter les écueils des « formats de proximité », qui relèvent de la distribution conventionnelle. Nous distinguons ainsi les « petites » surfaces commerciales, inférieures à 400 m^2, des moyennes ou grandes surfaces commerciales. De plus, dans la mesure où nous étudions également certains acteurs émergents de la distribution alimentaire qui ne possèdent pas systématiquement de point de vente fixe, mais distribuent par exemple leurs produits en divers lieux, nous intégrons à notre typologie une catégorie « autre format ». Cette catégorie désigne à la fois les acteurs de la distribution ne possédant pas de point de vente fixe, mais aussi les grossistes qui de la même façon, distribuent leurs produits en une diversité de lieux.

La typologie élaborée se fonde avant tout sur des critères relatifs aux acteurs de la distribution de détail. Pour y intégrer les acteurs du commerce de gros, pris en compte dans la thèse, nous avons intégré une catégorie

Ces éléments nous ont permis d'élaborer une typologie, conçue comme une grille de lecture cohérente au regard de notre sujet de recherche ; par ailleurs, elle permet une lecture aussi « pragmatique » que possible puisqu'elle permet à la fois d'identifier et de classer aisément les acteurs du commerce et de la distribution. Cette typologie est présentée dans le tableau 4.

Tableau 4 : Typologie des acteurs du commerce et de la distribution

Modèle de distribution / **Format de vente**	**Traditionnelle**	**Conventionnelle**	**Emergente**
Petite surface			
Moyenne ou grande surface			
Autre format			

La typologie présentée constitue le cadre d'appréhension des acteurs du commerce et de la distribution. Elle permet ainsi de préciser quels acteurs du commerce et de la distribution sont considérés pour la thèse, aussi bien dans le cadre de l'étude des démarches de gouvernance alimentaire territoriale identifiées (chapitre III), qu'à l'étude d'un territoire spécifique (chapitre IV). En particulier, elle guide la méthodologie élaborée pour

l'identification et la sélection des acteurs constitutifs de notre échantillon. Enfin, elle est également mobilisée en tant que grille d'analyse des résultats, de sorte à mettre en évidence le rôle de certains types d'acteurs dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale analysés.

CONCLUSION DU CHAPITRE II

La littérature consacrée à la gouvernance alimentaire territoriale a permis de poser les bases d'un cadre conceptuel, que cette thèse propose d'alimenter. Bien que la conceptualisation de la gouvernance soit fondée sur trois « pôles » ou catégories d'acteurs, cette dernière ne fournit pas d'analyse des processus à l'œuvre dans la façon dont se tissent les associations entre acteurs, et les interactions entre ces derniers. En particulier, nous nous focalisons sur un type d'acteurs relevant du secteur du marché, les acteurs du commerce et de la distribution. Ces derniers sont absents de la littérature consacrée à la gouvernance alimentaire territoriale, malgré leur rôle prégnant au sein des systèmes alimentaires, et les savoir-faire dont ils disposent.

Nous saisissons la gouvernance comme une grille de lecture des processus à l'œuvre actuellement. Notre objectif n'est donc pas d'évaluer les dispositifs et les territoires sélectionnés pour la thèse, mais plus précisément d'être en mesure de décrire aussi finement que possible les processus observés, en se fondant sur la grille d'analyse de la gouvernance territoriale. Cette grille d'analyse permet de dégager les principales caractéristiques de la gouvernance. En particulier, en dégageant notamment la question du périmètre de la participation des acteurs dans les processus de gouvernance territoriale, elle permet d'envisager la participation de certains acteurs aux processus observés. Le périmètre de la participation est ici particulièrement prégnant, puisqu'il permet de nous interroger sur le rôle des acteurs du commerce et de la distribution et leur participation aux processus de gouvernance alimentaire territoriale, de sorte à formuler une réponse à nos questions de recherche.

Pour la suite, le cadre d'analyse est avant tout utilisé pour lire les processus à l'œuvre dans trois situations en France, identifiées comme des situations de gouvernance alimentaire territoriale. Ces dernières ont été sélectionnées à Figeac (Lot), Lyon (Rhône) et Nantes (Loire-Atlantique). L'analyse des situations de gouvernance alimentaire territoriale et la description fine des processus à l'œuvre, vise à alimenter cette première grille. Ensuite, nous mobilisons la grille complétée pour identifier cette fois, des « potentiels » de gouvernance alimentaire territoriale, sur un territoire où aucun dispositif de gouvernance aussi formalisé que ceux qui ont pu être étudiés n'était identifié : le Grand Clermont (chapitre IV).

CHAPITRE III : ANALYSE DE TROIS SITUATIONS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE : EMERGENCE, LOGIQUES ET EFFETS

La mise en politique de l'alimentation a pu conduire à l'émergence d'arènes de débat inédites autour de la question alimentaire, réunissant des acteurs divers (publics, privés, issus de la société civile) en visant à favoriser leurs échanges ainsi que la mise en œuvre d'actions en lien avec la relocalisation de l'alimentation. De tels dispositifs traduisent de manière concrète les évolutions abordées en matière de gouvernance alimentaire, caractérisées par une progressive territorialisation. Nous faisons ainsi le choix de nous fonder sur des cas empiriques, afin de renseigner les nouvelles modalités de gouvernance alimentaire territoriale à partir des pratiques observées sur le terrain.

Nous avons fondé notre analyse sur l'étude de trois démarches en France. Ces dernières ont été sélectionnées car elles se rapprochaient de situations pouvant relever d'une démarche de gouvernance alimentaire territoriale (GAT). Nous caractérisons dans un premier temps une situation de GAT par la création de nouveaux espaces de dialogue autour d'enjeux alimentaires territorialisés, qui associent des acteurs issus de sphères différentes (publics, privés, société civile).

L'analyse de ces démarches vise avant tout à pouvoir caractériser plus finement les situations de gouvernance alimentaire territoriale, en mobilisant la grille d'analyse de la gouvernance territoriale préalablement présentée dans le chapitre II. Cette dernière doit être compétée à la suite de l'analyse des trois démarches, présentée ici.

Ce chapitre présente dans une première partie la méthodologie mise en œuvre. Dans un premier temps nous présentons les critères qui ont présidé à l'identification et à la sélection des trois cas d'étude. Puis, dans un second temps, nous détaillons la démarche mise en œuvre pour le recueil et le traitement des données de terrain. Dans la troisième partie, chaque démarche est présentée dans son contexte spécifique, avant d'aborder leur processus d'émergence, la façon dont elles sont mises en œuvre ainsi que les acteurs associés et leurs rôles respectifs. En fin de chapitre, le cadre conceptuel de la gouvernance alimentaire territoriale complété à partir de l'analyse des démarches est présenté.

I. METHODOLOGIE ET PRESENTATION DES CAS D'ETUDE

Cette partie présente la méthodologie d'identification et de sélection des démarches. Elle revient également sur ces dernières, et la façon dont elles ont émergé sur chaque territoire considéré.

I.1. Identification et sélection des démarches étudiées

Afin d'être en mesure de décrire finement les processus à l'œuvre en matière de gouvernance alimentaire territoriale, nous avons conduit l'analyse de trois démarches correspondant à des dispositifs de GAT et s'en revendiquant, sur le territoire français. Ce travail implique donc l'étude de processus toujours en construction au moment de la rédaction.

I.1.1. Trois situations de gouvernance alimentaire territoriale

L'étape préalable à l'étude de la place des acteurs du commerce et de la distribution dans certains dispositifs publics de gouvernance alimentaire territoriale a été d'identifier ces mêmes dispositifs. Trois démarches françaises ont été sélectionnées car elles présentaient un potentiel d'interactions nouvelles entre acteurs de l'alimentation sur les territoires considérés. Ces potentiels s'expriment à travers la mise en place de dispositifs de concertation spécifiques, sous la forme de forums ou d'arènes visant à débattre et expliciter les enjeux alimentaires locaux. Ainsi, les démarches analysées correspondent à des « dispositifs » de concertation dont certains sont *ad hoc*, spécifiquement pensés et mis en œuvre pour débattre des enjeux alimentaires territoriaux. Elles ont été sélectionnées en supposant qu'elles pouvaient correspondre à des situations ou des formes concrètes de gouvernance alimentaire sur les territoires considérés.

Pour procéder à leur identification, nous avons mobilisé l'appui du réseau national Terres en Villes (TEV), en la personne de son Secrétaire Général. Le réseau TEV est en effet particulièrement porteur sur la thématique de la gouvernance alimentaire urbaine en France, qu'il a contribué à diffuser depuis les premiers travaux conduits sur la question[47]. Il offre ainsi une vision relativement exhaustive des initiatives et démarches alimentaires investies par l'ensemble des agglomérations françaises membres du réseau[48], comme déjà évoqué dans le chapitre I. Cet appui nous a permis d'identifier non seulement les agglomérations les plus dynamiques sur la question alimentaire, mais également les plus susceptibles de présenter un potentiel intéressant par rapport à notre question de recherche. L'identification des cas d'étude s'est également fondée sur la consultation de la littérature consacrée au sujet de la gouvernance alimentaire, qui comporte quelques références mais qui ne sont pas spécifiquement ancrées en géographie. Trois démarches ont finalement été retenues. Deux d'entre elles sont mises en œuvre en milieu urbain, l'une portée par la Ville de Lyon, l'autre par Nantes Métropole. Une démarche, conduite en milieu rural, a également été retenue, portée par le Pays de Figeac. Il s'agissait en effet lors de la phase d'identification des démarches, de la démarche la plus médiatisée sur le sujet, et

[47] Une première publication du réseau consacrée à la « gouvernance alimentaire des agglomérations françaises » est notamment parue en 2009 (Terres en Villes, 2009, « La gouvernance des agglomérations françaises et la relocalisation des productions agricoles ».).

[48] Les agglomérations membres sont au nombre 26, au mois d'août 2017 (source : site Internet du réseau Terres en Villes).

probablement la plus aboutie, sur l'ensemble du territoire français. Cette dernière était par ailleurs revendiquée en tant que démarche de gouvernance alimentaire territoriale (GAT) et faisait déjà l'objet de publications et de travaux de recherche[49].

Suite à la réalisation de ce premier état des lieux, la sélection des cas s'est fondée sur la littérature consacrée à la gouvernance alimentaire territoriale, qui fournit un cadre des principales caractéristiques que peut revêtir un dispositif relevant de la GAT. Nous avons retenu trois critères pour sélectionner les cas :

(i) L'identification de dispositifs spécifiquement orientés vers l'enjeu alimentaire.

(ii) Le fait que les dispositifs associent une diversité de parties prenantes, faisant écho au « triangle » de la gouvernance : acteurs publics, privés, et société civile.

(iii) Le fait que les dispositifs soient portés par un (ou des) acteurs publics locaux, en s'attachant en particulier à étudier des échelons territoriaux distincts.

Les aspects (i) et (ii) découlent directement du cadre de la gouvernance alimentaire territoriale tel que développé par Wiskerke (2009) et présenté en figure 2 (chapitre II). Le troisième élément est lié à notre postulat de recherche, qui présume du rôle des pouvoirs publics dans la coordination d'une diversité d'acteurs autour de l'alimentation. Afin de disposer d'une diversité de situations, nous avons fait le choix de démarches portées à des échelons administratifs différents : municipalité, intercommunalité et territoire de projet.

Finalement, les trois démarches suivantes ont été sélectionnées :

- Un « projet alimentaire de territoire » fondé sur une démarche de concertation autour de l'alimentation, et un signe de reconnaissance collectif lancés par le Pays de Figeac, dans le Lot.
- La création d'un « Conseil Local de l'Alimentation Durable » (CLAD) par la ville de Lyon faisant suite à une démarche de concertation sur les enjeux de l'alimentation durable menée dans le cadre d'un programme d'échanges européen, Urbact II.
- L'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ayant fait l'objet d'une reconnaissance par le dispositif national PAT de la LAAF[50], par la métropole de Nantes.

Les démarches sélectionnées donnent à voir des situations différenciées en termes de types de démarches considérées, de localisation géographique, d'échelle d'inscription ou encore de stade d'avancement (l'une d'entre elle étant *« en dormance*[51] » depuis plus d'un an, la seconde en cours et la troisième à ses prémices). Elles sont toutes à l'initiative d'un acteur public local (collectivité locale, territoire de projet), et visent à associer divers acteurs aux échanges mis en œuvre. Comme cela a déjà été mentionné, nous avons attaché une

[49] Citons à cet égard les travaux conduits par S. Fournié, qui a consacré sa thèse soutenue en décembre 2016, à la « Construction sociotechnique et relationnelle d'une gouvernance alimentaire territoriale » (Fournié, 2016).
[50] Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.
[51] Extrait d'entretien, Pays de Figeac, novembre 2015.

importance particulière au fait de fonder notre recherche sur trois échelles distinctes de mise en œuvre des démarches, en supposant que les processus de gouvernance pouvaient fortement varier du fait des compétences des collectivités porteuses, comme de la diversité d'enjeux associés à l'alimentation selon l'échelle considérée. La figure 3 reprend la localisation des démarches en France, et les principales caractéristiques des territoires considérés. Le cas de Nantes fait figure d'exception parmi les exemples choisis, puisqu'aucun dispositif institutionnalisé dédié aux échanges autour de l'alimentation n'existait sur le territoire au moment de sa sélection. Néanmoins, le dynamisme local (largement porté par un mouvement citoyen) en matière d'alimentation de proximité, ainsi que la volonté des services de la métropole d'inscrire l'alimentation à l'agenda politique local avec le démarrage d'un projet alimentaire territorial (PAT), nous ont orientée vers ce cas d'étude.

Étant à l'étude de démarches en évolution, nous avions également à cœur d'intégrer la dimension dynamique à la sélection des cas étudiés. Aussi, nous avons ciblé trois démarches présentant des stades d'avancement distincts, d'une démarche tout juste débutée lors de l'étude (dans le cas de Nantes Métropole) à une démarche déjà terminée au moment de conduire les entretiens (Figeac). Le cas de la démarche lyonnaise est intermédiaire. Il correspond en effet à la création d'une instance d'échanges par la municipalité lyonnaise (CLAD), qui découle d'un programme d'échanges tenu entre 2011 et 2014. Si les échanges ont eu un rôle crucial dans l'élaboration de ce Conseil, nous nous focalisons pour la thèse sur le processus de création de ce dernier (le programme Urbact ayant déjà fait l'objet de travaux de recherche, à commencer par la thèse de C. Brand, soutenue en 2015).

Nous avons fait le choix de nous cantonner à trois cas du fait de l'investissement en temps que représentait le recueil des informations et l'analyse de chaque démarche (qui impliquait chacune des visites et entretiens sur place, une connaissance et explicitation des spécificités et enjeux locaux, etc.).

L'étude de cas est adaptée à notre travail, notamment du fait de la polyvalence qu'elle peut offrir quant aux méthodes envisageables pour le recueil des données. De plus, cette méthode se prête particulièrement à l'étude de dynamiques en cours puisqu'elle offre la possibilité d'étudier un phénomène dans son contexte de manière dynamique (Yin, 2009), ce qui correspond précisément aux processus de gouvernance alimentaire étudiés ici, en évolution constante. Enfin, les allers et retours réguliers entre les différents « terrains » d'étude et la littérature, réalisés au cours de la thèse, appuient la nécessité de se fonder sur une approche par étude de cas, particulièrement adaptée à ce type de pratique de recherche.

Figure 3 : Carte de localisation des trois démarches étudiées en France
(source : UMR Territoires, mai 2016)

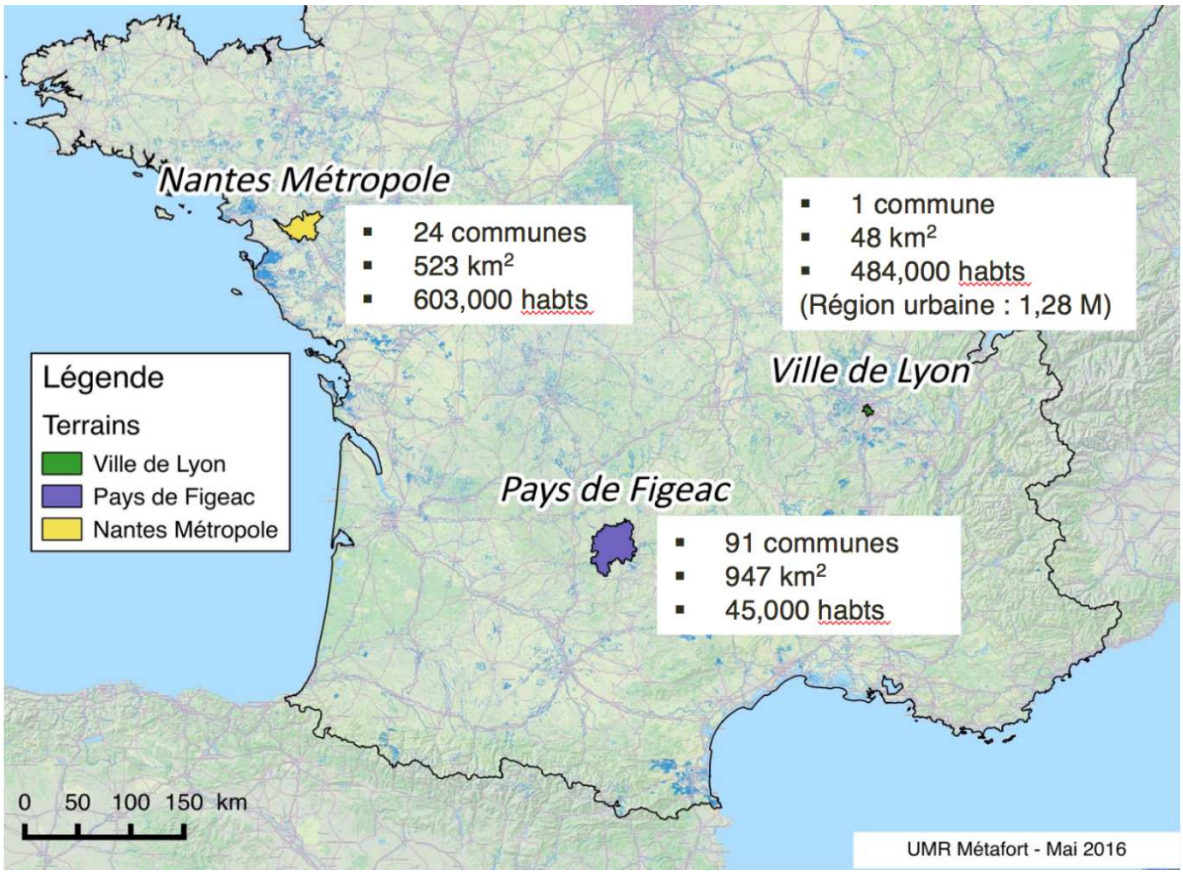

I.1.2. Mode de recueil et d'analyse des données

Le recueil des données liées aux démarches s'est fondé avant tout sur des entretiens semi-directifs, conduits auprès d'acteurs parties prenantes de chaque démarche entre les mois d'octobre 2015 et de mars 2016 (les plus tardifs correspondant plutôt à des entretiens d'approfondissement de points spécifiques évoqués en entretien, l'essentiel des entretiens ayant été conduits avant la fin de l'année 2015). Au total, 19 acteurs ont été rencontrés au cours des entretiens. Ces derniers étaient parties prenantes des démarches étudiées (ou *a minima*, ont été associés aux échanges préfigurant le démarrage de la démarche, comme c'est le cas à Nantes), afin que nous puissions recueillir leurs visions et les retours d'expériences sur ces dernières. Entre cinq et huit acteurs ont donc été rencontrés selon les cas, sur la base de leur participation à l'une des démarches et la possibilité qu'ils puissent témoigner de son émergence et son déroulement. Les acteurs interrogés étaient volontairement divers : techniciens ou élus de collectivités, chambre consulaire, services de l'Etat, établissement d'insertion professionnelle, associations (dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation ou l'ESS), fédération de professionnels de l'alimentaire (artisans-commerçants), coopérative ou encore producteurs agricoles ont pu être rencontrés. Nous

avons prêté une attention particulière au fait de rencontrer à la fois des acteurs publics (systématiquement à l'origine des démarches étudiées et parfois partenaires), issus de la société civile (à travers des associations citoyennes par exemple) et privés (plus rarement associés), lorsque cela était possible. Le détail des acteurs rencontrés, en fonction du terrain considéré, est présenté en Tableau 5.

Les entretiens semi-directifs ont constitué la première méthode d'acquisition de données pour l'étude de chaque cas, et la consultation de documents a été réalisée en complément, notamment pour préciser le contexte territorial de chaque cas d'étude. La consultation des sites internet des organisations a également représenté une source d'information très riche pour le recueil d'informations[52] concernant chaque démarche et ses principes de fonctionnement.

Tableau 5 : Typologie des acteurs rencontrés pour chaque démarche

	Figeac (6[53])	**Nantes (9)**	**Lyon (7)**
Collectivités locales (technicien, élu)	Pays de Figeac (2)	Nantes Métropole (1)	- Ville de Lyon (1) - Métropole de Lyon (1) - Pôle métropolitain (1)
Services de l'Etat		SRAL, DRAAF (1)	
Etablissements de formation	ESAT (1)		
Agence d'urbanisme			UrbaLyon (1)
Chambres consulaires		CAD 44 (1)	CAD 69 (1)
Associations (secteurs agricoles, développement rural, ESS)	- Association de cuisine de produits locaux (1)	- Association de développement agricole et rural (2) - Association de promotion de l'alimentation responsable (1) - Association de promotion des métiers de l'artisanat (1) - Association de promotion de l'ESS (1)	- Association de promotion de l'alimentation de proximité (1)
Coopératives (agricole et de distribution)	Coopérative agricole et de distribution alimentaire (1)	Coopérative d'installation agricole (1)	Coopérative de transformation et distribution (1)
Producteurs	- Eleveur de porcs (1)		

[52] Et ce, particulièrement dans le cas de la démarche figeacoise qui fait l'objet d'une présentation étayée à l'adresse : http://www.pays-figeac.fr/terres-figeac-melee-gourmande

[53] Le chiffre entre parenthèses fait référence au nombre d'acteurs rencontrés pour chaque démarche.

L'analyse des démarches visait à compléter le cadre de la gouvernance territoriale, présenté au chapitre précédent (chapitre II) en cherchant notamment à identifier – le cas échéant – des éléments spécifiques à l'enjeu alimentaire dans ces processus de gouvernance. La mobilisation de ce cadre a permis de centrer notre regard sur une diversité de variables associées à des enjeux de gouvernance. Nous souhaitions à partir de cette analyse, être en mesure d'expliciter le potentiel d'une action ou démarche par les leviers (ressources disponibles) et freins (contraintes) identifiés. Ces derniers ont permis d'élaborer une grille d'analyse, que nous mobilisons en tant qu'outil méthodologique pour aborder notre seconde entrée d'analyse (territoriale). Cette grille est présentée à l'issue de ce chapitre.

L'échantillon des acteurs enquêtés est variable suivant la démarche considérée, et en accord avec les spécificités de chaque territoire. En effet à Nantes où les initiatives citoyennes sont nombreuses en matière alimentaire, plusieurs associations ont été rencontrées. Au contraire, à Lyon où la question du portage politique de l'alimentation constitue un véritable enjeu pour les collectivités en présence, nous avons pu nous entretenir avec plusieurs échelons institutionnels positionnés en la matière.

Les acteurs étaient interrogés sur leurs actions en matière d'alimentation, leur vision de la démarche considérée, leur participation et le rôle qu'ils ont pu y jouer, avant de faire un focus plus spécifique sur la prise en compte et le rôle des acteurs de la distribution au sein des démarches analysées. La durée moyenne des entretiens était de deux heures. Le guide d'entretien détaillé est présenté en annexe 3.

Une analyse qualitative thématique des entretiens a été conduite à partir des retranscriptions de ces derniers, en utilisant le logiciel NVivo. Cette dernière s'est fondée sur le cadre de la gouvernance territoriale présenté au chapitre précédent (chapitre II), c'est-à-dire que nous avons cherché à identifier (i) la façon dont la question alimentaire avait émergé et était portée sur le territoire considéré (à travers les initiatives déjà présentes sur le territoire avant la mise en œuvre de la démarche, et les acteurs impliqués à son démarrage), (ii) la posture des acteurs publics impliqués dans le traitement de la question alimentaire, (iii) la diversité des parties prenantes pour chaque démarche et leur modes d'association à ces démarches, (iv) les ressources territoriales disponibles, (v) les types d'enjeux territorialisés, et enfin (vi) les effets des processus à l'œuvre en matière de gouvernance alimentaire territoriale.

I.2. Présentation des démarches étudiées

Cette partie présente les trois cas étudiés, en suivant l'antériorité des démarches soit Figeac, Lyon puis Nantes. Elle présente notamment le contexte territorial pour chaque cas, en relevant en particulier les problématiques spécifiques liées à l'agriculture et l'alimentation pour chacun. Elle revient ensuite sur le processus d'émergence de chaque démarche, pour en présenter les grandes lignes.

I.2.1. A Figeac, un « projet alimentaire territorial » couplé à un signe de reconnaissance collectif

I.2.1.1. Un territoire à dominante rurale, pour des enjeux de déprise agricole

Situé au sud du Massif Central, dans la région Midi-Pyrénées et dans le département du Lot, le Pays de Figeac compte 91 communes pour 45 000 habitants, et couvre une surface de 947 km^2. Il s'agit d'un territoire rural, polarisé par la petite ville de Figeac[54] et quelques pôles ruraux tels que Capdenac Gare (au Sud) ou Lacapelle-Marival (au Nord) par exemple. Une diversité d'entités paysagères compose ce territoire : le Ségala, la Limargue, le Causse ainsi que les vallées du Lot et du Célé.

Le pays de Figeac est marqué par la présence de l'industrie aéronautique (avec notamment des entreprises telles que Forest-Liné ou Figeac Aéro), qui emploie plus de 1 500 personnes sur le bassin figeacois. Il s'agit en effet du premier bassin industriel du Lot, qui fait partie de la « Mecanic Vallée », une association de plus de 210 entreprises de l'industrie mécanique réparties sur un territoire interrégional allant de Tulle à Rodez. La transformation agroalimentaire est aussi bien présente sur le territoire, avec quelques entreprises laitières ou des conserveries.

L'agriculture du Pays de Figeac est dominée par la production bovine (laitière et allaitante), mais compte également de l'élevage ovin et de la polyculture. Quelques exploitations maraîchères et la culture du maïs sont présentes dans les vallées. En 2010, le territoire compte 1 305 exploitations agricoles et la profession représente 7,2 % des emplois du pays de Figeac. Le territoire souffre d'une déprise agricole importante, puisqu'entre 2000 et 2010, le pays a perdu 25 % de ses exploitations. Cette disparition est liée pour partie à une urbanisation diffuse et consommatrice d'espace sur le territoire, 771 ha d'espaces naturels et agricoles ayant été consommés sur la même période à des fins d'urbanisation (essentiellement destinée à l'habitat résidentiel). La diminution du nombre d'exploitations agricoles tient également à un phénomène de concentration agricole, certaines exploitations grandissant au détriment d'autres, de taille plus réduite. Par ailleurs, la question du renouvellement des générations se pose sur le territoire puisqu'en 2009, 29 % des chefs d'exploitation avaient plus de 55 ans. La reprise des exploitations a donc été identifiée comme un enjeu fort sur le territoire, notamment dans le cadre de l'élaboration du SCoT du pays de Figeac. De plus, malgré le caractère rural du territoire, le pays de Figeac a fait le constat en 2010 qu'une faible portion des produits du territoire était consommée sur place. Seules 82 exploitations commercialisent ainsi leur production en circuit court, le reste (lait, viande essentiellement) étant destiné à des filières longues. Enfin, le territoire compte peu de produits typiques ou identifiés (mais plutôt des « *produits génériques* » tels que les identifie l'ancienne directrice du syndicat mixte du pays de Figeac), en dehors de quelques

[54] Cette dernière comptait 9 826 habitants en 2013 (recensement INSEE 2013)

SIQO tels que l'AOC Rocamadour ou les Labels Rouges « Veau d'Aveyron et du Ségala » et « Agneau du Quercy ».

Figure 4 : Carte de situation du Pays de Figeac

Source : www.grand-figeac.fr (consulté le 1er septembre 2017)

Au niveau institutionnel, la communauté de communes du Grand Figeac a été créée en novembre 2013 par le regroupement de trois communautés de communes (Causses Ségala Limargue, Vallée et Causse, Figeac Communauté), donnant lieu à une collectivité de 79 communes et plus de 42 000 habitants, pour une surface de 1 087 km^2. Le périmètre de la nouvelle intercommunalité étant très proche de celui du Pays de Figeac, les services du pays ont été absorbés par le Grand Figeac en mai 2015. La structure « pays » conserve une existence juridique et a vocation à porter des projets prospectifs tels que le SCoT, mais ne dispose plus d'aucun agent. Un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) a également été constitué sur le territoire en juin 2015, afin d'animer et gérer le programme de financement

européen Leader et permettre la construction d'un projet de territoire. La superposition de ces différentes échelles est présentée en figure 5.

I.2.1.2. Un projet à la gouvernance et à l'animation originales

La démarche « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » a été lancée à l'initiative du Pays de Figeac en 2010, comme une réponse aux problématiques agricoles rencontrées sur le territoire. Cette démarche consiste en « *une politique alimentaire territoriale ou un projet alimentaire de territoire […]. Qui est fondé sur deux choses : un, une gouvernance ; et deux, un signe de reconnaissance collectif*[55] ». Elle a pu réunir jusqu'à 80 participants autour d'une réflexion commune sur l'élaboration d'une stratégie alimentaire pour le territoire, et la mise en œuvre de projets en lien avec l'alimentation par les acteurs participants. La volonté du Pays à travers « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » était notamment d'« *accompagner les acteurs dans l'évolution de leurs pratiques*[56] » en favorisant l'interconnaissance entre ces derniers et les sensibilisant aux enjeux agricoles et alimentaires du territoire.

Figure 5 : Emboîtement des échelles institutionnelles autour de la communauté de communes du Grand Figeac (source : www.grand-figeac.fr)

[55] Entretien Pays de Figeac, novembre 2015.
[56] Entretien Pays de Figeac, novembre 2015.

Avant le lancement de la démarche en 2010, le syndicat mixte du pays de Figeac était déjà engagé dans un programme européen RIDER[57], visant le développement des circuits courts sur le territoire et la création d'un catalogue des produits et d'un site Internet dédié aux très petites entreprises (TPE) du territoire (Fournié, 2016, p. 156). Un groupe de travail a été constitué à partir d'avril 2010 pour porter des réflexions sur les grandes orientations de la démarche. Ce groupe fondateur associait le syndicat mixte du Pays de Figeac, une coopérative agricole et de distribution alimentaire (les « Fermes de Figeac »), et divers acteurs du développement : office de tourisme, représentant des politiques rurales régionales, experts (en intervention ponctuelle) sur les questions d'alimentation locale. Cette première phase de réflexion a abouti à la rédaction d'un document fondateur de la démarche « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande », qui présente notamment ses objectifs principaux : (i) améliorer les connaissances et les compétences alimentaires ; (ii) valoriser les produits et les savoirs locaux ; (iii) soutenir les innovations sociales ; enfin, (iv) promouvoir les spécificités et les qualités territoriales.

La démarche a véritablement démarré au moment de son ouverture au-delà du groupe fondateur. Les acteurs « concernés par l'alimentation[58] » sur le pays de Figeac ont ainsi été conviés à participer aux échanges menés dans le cadre de « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande ». L'une des spécificités de la démarche repose sur la définition de sept « familles » d'acteurs : consommateurs, producteurs, distributeurs, métiers de bouche, restauration scolaire, restaurateurs et relais associatifs étaient ainsi associés au sein de petits groupes lors de réunions régulières. La démarche a reposé sur « *des techniques d'animation très particulières qui demandaient beaucoup […] de moyens et d'énergie*[59] », puisqu'elles nécessitaient l'intervention d'un animateur par famille. Les familles les plus représentées étaient celles des producteurs, des consommateurs et de la restauration scolaire. Au contraire, les métiers de bouche, restaurateurs et distributeurs ont été plus difficiles à mobiliser, notamment du fait de leur faible disponibilité sur les horaires des réunions, et d'un intérêt moindre pour les problématiques abordées dans ce cadre.

En parallèle des temps d'échanges organisés, des actions concrètes ont été adossées à la démarche. En particulier, un signe de reconnaissance collectif a été créé, dont le visuel est présenté en figure 6. Ce dernier était attribué aux acteurs participants sous réserve qu'ils s'engagent à respecter un ensemble d'engagements, définis dans les chartes respectives de chaque famille. Ces engagements touchent pour l'essentiel à la consommation, la commercialisation ou encore l'utilisation de produits locaux. Ils se déclinent également en fonction des familles d'acteurs, en certains objectifs spécifiques : à titre d'exemple, pour la famille « Consommateurs », ces engagements impliquent de prendre part aux projets menés au sein de la démarche Terres de Figeac, Mêlée gourmande : constitution d'un bloc-notes de

[57] Réseau d'innovation pour le développement des entreprises en milieu rural.
[58] Site Internet du Pays de Figeac, consulté le 1 septembre 2017.
[59] Entretien Pays de Figeac, novembre 2015.

recettes à base de produits locaux, etc. Les engagements définis au sein des chartes sont volontairement souples, de sorte à ne pas limiter la participation des acteurs.

Figure 6 : Aperçu du signe de reconnaissance collectif créé dans le cadre de la démarche « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » (source : www.pays-figeac.com)

La gouvernance définie dans le cadre de la démarche repose sur plusieurs instances d'échanges, qui associent acteurs parties prenantes de la démarche et représentants du syndicat mixte du pays. Ces instances visaient à valider l'entrée de nouveaux acteurs dans la démarche et leur estampillage « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » (Conseil de gouvernance), accompagner les acteurs souhaitant s'associer à la démarche (Comité de suivi), ou réfléchir à des projets communs (Groupes de projets) entre familles d'acteurs. Le bon fonctionnement de ces instances a résidé à la fois dans l'ingénierie et les techniques d'animation mobilisées pour la démarche, chaque famille disposant par exemple de son propre animateur.

La démarche « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » s'est heurtée à certaines difficultés dans son déroulement, dues notamment au fait que les instances de gouvernance imaginées pour la démarche étaient nombreuses, et leur fonctionnement parfois lourd et complexe. De plus, certains acteurs – institutionnels et élus en particuliers – ont montré des difficultés à saisir la démarche dans sa globalité, puisqu'elle reposait sur une multitude d'initiatives parallèlement aux temps d'échanges, plus visibles. Aussi, lors des entretiens, les acteurs rencontrés estiment à l'unanimité que la démarche est « *en sommeil*[60] », « *entre parenthèses*[61] » voire « *en extinction*[62] ». En effet, sa dynamique a été considérablement impactée au départ de la directrice du syndicat mixte du Pays, qui la portait depuis ses débuts, suivi de l'arrêt du poste de l'animateur en charge de la démarche en décembre 2014. Le portage politique actuel de la démarche interroge également, puisque les services du Pays de Figeac ont été absorbés[63] par la communauté de communes du Grand Figeac

[60] Entretien, élue Pays de Figeac, novembre 2015.
[61] Entretien coopérative agricole, novembre 2015.
[62] Entretien producteur, novembre 2015.
[63] De fait, la structure « Pays » existe toujours au moment des entretiens, et ne compte aucun agent à son actif.

nouvellement créée et que cette dernière ne s'était pas saisie du dossier au moment des entretiens.

I.2.2. A Lyon, la création d'un « Conseil local pour une alimentation durable »

I.2.2.1. Une agglomération à l'identité alimentaire

L'agglomération lyonnaise[64] compte 1,3 millions d'habitants, répartis sur un ensemble de 59 communes pour 538 km^2. Elle correspond au second pôle économique et scientifique national, après Paris (Terres en Villes, 2015). Le territoire de l'agglomération compte plusieurs ensembles géographiques aux productions agricoles diversifiées, comme les Monts du Lyonnais, les Monts du Beaujolais et du Tararais, les Côteaux de l'Ouest lyonnais, etc. La majorité des productions sont en grande culture, mais le territoire compte également des exploitations en polyculture / élevage, de l'élevage bovin (laitier ou allaitant), de la production maraîchère ainsi que de la culture fruitière et de l'élevage hors-sol.

Malgré une faible spécialisation sur les filières courtes, à l'échelle de Rhône-Alpes, 32 % des exploitations pratiquent les circuits courts (Agreste, 2012) et dans le département du Rhône, ce chiffre atteint les 44 %.

Les marchés de plein-air sont très présents sur le territoire de l'agglomération, qui compte plus de 220 marchés alimentaires (Terres en Villes, 2015). Le territoire dispose également d'outils de transformation et de distribution agroalimentaires, tels que le marché de gros Lyon-Corbas, ou l'abattoir à Corbas. Les IAA de transformation constituent le quatrième secteur économique de la région lyonnaise, et emploient 22 000 personnes sur l'ensemble de l'aire métropolitaine lyonnaise. Les activités les plus représentées sont les filières de transformation de la viande, du lait ou des céréales. Plusieurs grands groupes agroalimentaires sont présents autour de Lyon, tels que Nestlé, SODIAAL, Barilla, etc. Des entreprises de la distribution sont également implantées à l'image du groupe Casino, dont le siège est situé à Saint-Etienne.

Le territoire lyonnais est également marqué par la renommée de sa gastronomie, qui se traduit par un ensemble d'évènements et de lieux dédiés tels que des instituts de formation dans le secteur de l'hôtellerie / restauration, l'organisation annuelle du salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation (SIRHA) ou encore par le nombre de restaurants étoilés sur le territoire. Le secteur de la restauration est très développé dans la ville de Lyon, qui compte plus de 2000 restaurants en 2012 (Terres en Villes, 2015). La Ville de Lyon a par ailleurs rejoint le réseau international des Cités de la gastronomie en 2013[65]. Une Cité dédiée sera installée dans les locaux de l'ancien Hôtel-Dieu de la ville à partir de 2019.

---

[64] L'agglomération lyonnaise correspond ici au territoire de la métropole de Lyon.
[65] http://agriculture.gouv.fr/un-projet-scientifique-pedagogique-et-culturel, consulté le 20 février 2017.

La région lyonnaise occupe aussi une place particulière sur les questions d'agriculture périurbaine dans le panorama français, puisqu'elle est la première à avoir élaboré un programme agricole dès 1979, en partenariat avec les chambres d'agriculture départementale et régionale. A la suite des premiers programmes lancés par la Région urbaine lyonnaise (RUL[66]), divers programmes pilotés par la chambre régionale d'agriculture et plus tardivement par le Grand Lyon, se sont succédés sur le territoire. Les acteurs du territoire lyonnais ont donc pu développer des habitudes communes de travail, particulièrement éprouvées dans le cadre de la mise en œuvre du PSADER-PENAP, un programme unique associant un programme régional agricole (le PSADER[67]) et un dispositif d'aménagement départemental (le PENAP, l'équivalent d'un PAEN lyonnais).

I.2.2.2. Un programme d'échanges européens sur l'alimentation durable

La démarche identifiée à Lyon consiste en la création, par la municipalité, d'un « Conseil local de l'alimentation durable » (CLAD) sur le modèle des « *Food Policy Councils* » anglo-saxons. Ce conseil a émergé dans la continuité d'un programme d'échanges européen, Urbact II « *Sustainable Food in Urban Communities*[68] » dans lequel s'est engagée la délégation à l'économie sociale et solidaire (ESS) de la ville de Lyon à partir de mai 2012, pour une durée de trois ans. Le programme Urbact a réuni dix villes européennes diverses (en termes de localisation, taille, problématiques alimentaires spécifiques, …) pour favoriser l'échange de bonnes pratiques entre ces dernières sur la thématique de l'alimentation durable. Concrètement, un groupe de réflexion (le groupe d'appui local, ou LSG) a été constitué au niveau de la ville de Lyon. Ce dernier proposait ateliers et réunions régulières, et a associé une quarantaine de structures (associatives, privées et publiques) actives en matière d'alimentation sur le territoire, dans le cadre d'échanges réguliers. Un agent à la Ville était en charge de la coordination du programme sur l'ensemble de sa durée.

Le programme a abouti à la rédaction d'un plan local d'actions (LAP) pour la ville qui propose notamment de « Développer et animer un espace de gouvernance » autour de l'alimentation (Axe 4 du plan). Cet objectif est directement repris par la municipalité et son élue déléguée à l'ESS, qui a délibéré en faveur de la création du CLAD en septembre 2015. Ce conseil vise à « réuni[r] régulièrement les acteurs lyonnais engagés pou l'alimentation durable » et à assurer « une meilleure interconnaissance et l'émergence de différents projets collectifs adaptés aux besoins du territoire » (délibération municipale n°2015/1431), sans que son rôle et ses modalités de fonctionnement ne soient précisés outre mesure. Le CLAD lyonnais s'est tenu pour la première fois en mars 2016. L'une des difficultés auxquelles la municipalité a fait face concernant la création de ce conseil, est le manque

[66] Cette dernière a laissé place au Grand Lyon (communauté urbaine de Lyon), puis à la Métropole de Lyon.
[67] Projet stratégique pour l'agriculture et le développement rural
[68] Pour une présentation plus complète du programme Urbact II, il est possible de se référer à la thèse de C. Brand (2015) qui a accompagné la Ville de Lyon pendant la durée du programme en tant qu'experte locale et a notamment contribué à la rédaction du « *Local Action Plan* » (LAP) de la ville.

d'appropriation de la démarche par les citoyens lyonnais, ces derniers étant déjà peu représentés[69] au sein du groupe local d'appui (LSG) Urbact.

I.2.3. A Nantes, la préfiguration d'une stratégie alimentaire métropolitaine

I.2.3.1. Une action historique en matière de préservation foncière

Nantes Métropole se situe dans le département de la Loire-Atlantique et la région des Pays de la Loire. La métropole, créée au 1er janvier 2015 (à partir de la communauté urbaine de Nantes) compte 24 communes et 609 198 habitants (recensement INSEE 2013), pour une surface de 523 km² (Figure 7). L'une des particularités de l'intercommunalité tient au fait que de nombreuses directions soient fusionnées entre la métropole et la Ville de Nantes.

[69] On peut se référer pour cela au compte-rendu du comité de pilotage Urbact du 11 décembre 2013, les partenaires du projet soulignant alors déjà l'absence de représentativité des citoyens – consommateurs au sein des échanges tenus dans le cadre du LSG.

Figure 7: Carte des communes membres de Nantes Métropole

Source : www.nantesmetropole.fr (consulté le 23 mars 2017)

L'agriculture de la métropole, qui couvre 62 % du territoire, est caractérisée par une diversité de productions notamment maraîchères. En particulier, les productions emblématiques de la Loire-Atlantique telles que le muscadet, la mâche ou le muguet sont bien présentes sur le territoire métropolitain, qui compte 330 exploitations agricoles en 2010.

Ville et métropole nantaises menaient déjà plusieurs actions conjointes à dimension agricole sur leur territoire, telles que la production d'un annuaire des producteurs locaux ou l'organisation d'évènements autour de la promotion des produits agricoles locaux par exemple. La métropole porte par ailleurs une action de longue date en faveur de la préservation des terres agricoles périurbaines, orientée vers la reconversion des friches agricoles périurbaines.

I.2.3.2. Vers un « projet alimentaire territorial » nantais

La volonté d'inscrire l'alimentation à l'agenda politique local est avant tout portée par les services de la métropole, qui rédigeaient une réponse à l'appel à projets 2015-2016 du

programme national pour l'alimentation (PNA) au moment des entretiens. Ces derniers ressentaient un besoin de cohérence et de visibilité des initiatives alimentaires existantes sur le territoire, dont il est difficile d'avoir une vision globale étant donnés leur nombre et leur diversité. Le territoire nantais présente en effet un fort dynamisme citoyen sur la question, puisqu'il compterait « près de soixante associations citoyennes œuvrant en faveur de l'alimentation et l'agriculture » (Ledo, 2015, p. 58). Au-delà de cette recherche de visibilité et de mise en cohérence sur l'ensemble du territoire métropolitain, la ville et la métropole cherchent à renforcer la transversalité entre leurs services à travers l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT). Un groupe de travail dédié aux échanges autour du projet a ainsi été créé en interne à partir de 2013, associant les services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, afin de poser les premières bases d'une réflexion sur le sujet.

II. UNE LECTURE DES PROCESSUS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE AU CŒUR DES TROIS DEMARCHES

Cette partie revient sur l'origine de chaque démarche considérée, et la façon dont elles ont pu émerger en fonction des enjeux locaux. En particulier, elle met en avant les liens entretenus par chaque démarche avec des enjeux et préoccupations agricoles sur les territoires, mais également à certains enjeux d'économie sociale et solidaire. Nous reprenons ensuite la façon dont la thématique alimentaire est prise en charge par les différents niveaux de collectivités concernés, pour évoquer ensuite les tensions et conflits entre échelons administratifs pouvant découler de cette prise en charge et du positionnement de certains acteurs publics sur la question alimentaire, au niveau territorial. Enfin, la question des acteurs associés aux démarches est abordée, en revenant spécifiquement sur l'association et le rôle joué par les acteurs du commerce et de la distribution.

II.1. Emergence de l'enjeu alimentaire sur les territoires

L'analyse des processus d'émergence de l'enjeu alimentaire dans les trois territoires d'étude permet de mettre en évidence deux grands éléments : d'une part, la question alimentaire est avant tout développée à partir d'une préoccupation agricole ; d'autre part, les trois démarches analysées témoignent d'un fort ancrage dans les valeurs et les pratiques relevant de l'économie sociale et solidaire. Des différences sont néanmoins visibles sur les trois territoires étudiés.

II.1.1. Des démarches ancrées dans les préoccupations agricoles

Sur les trois territoires, la question alimentaire émerge d'une préoccupation agricole initiale, avant de s'ouvrir à d'autres champs de l'alimentation. En effet, les acteurs rencontrés ont systématiquement établi des liens – plus ou moins directs, selon les cas – entre la démarche

à laquelle ils prenaient part, et une action agricole antérieure menée par la collectivité concernée sur le territoire.

La démarche « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » trouve son origine dans des inquiétudes liées à un phénomène de déprise agricole important, sur un territoire à dominante rurale : « *on s'est dit que s'il ne se passait rien, les territoires un petit peu plus éloignés de Figeac […] allaient se vider des agriculteurs*[70] ». La réflexion menée par le Pays de Figeac était donc initialement centrée sur la question agricole et le développement local, avant de s'ouvrir à l'alimentation. Pour l'ancienne directrice du syndicat mixte du Pays, il s'agissait d'en faire « *un projet beaucoup plus global et transversal* » en refusant de suivre un schéma classique de « *diagnostic, enjeux, stratégie, plan d'actions* » pour lui préférer une démarche de co-construction d'une stratégie alimentaire avec les acteurs « concerné[s] par l'alimentation[71] » sur le territoire.

A Lyon, si la participation au projet Urbact est portée par la délégation ESS de la Ville, l'intérêt pour la question alimentaire découle de travaux antérieurs conduits par les collectivités locales (métropoles et communautés de communes voisines, conseil régional) agissant sur l'agriculture et plus spécifiquement la préservation de terres agricoles, à travers le programme PSADER-PENAP[72] de l'agglomération lyonnaise. En effet pour son coordinateur, le programme Urbact était la « *suite logique* » de ces actions antérieures, qui avaient déjà permis à des acteurs d'une grande diversité de travailler ensemble autour d'un projet commun en développant notamment des habitudes de travail en commun : « *C'est hyper intéressant parce qu'ils posaient tout déjà. Ils posaient les grands principes, après c'était sur l'entrée agricole, dans les compétences de cette direction-là* ». L'antériorité de l'action agricole sur le territoire a donc facilité la mobilisation des acteurs et leur faculté à échanger ensemble, dans une logique de co-construction déjà éprouvée.

A Nantes, la préoccupation alimentaire trouve son origine dans une tradition d'action de la collectivité sur les friches agricoles périurbaines, en partenariat étroit avec la chambre d'agriculture départementale : « *L'histoire qu'on a avec Nantes Métropole, c'est une histoire […] qui a dix ans, il y a une convention qui lie nos deux organismes notamment autour des friches agricoles et de l'installation*[73]. ». L'entrée adoptée pour le projet alimentaire territorial de la métropole est avant tout celle de la production, le projet bénéficiant notamment du soutien politique du délégué en charge de l'agriculture à la métropole nantaise. Il a cependant vocation à s'ouvrir plus largement aux enjeux alimentaires sur le

[70] Entretien Pays de Figeac, novembre 2015.
[71] Site Internet du pays de Figeac, consulté le 1er septembre 2017.
[72] Ce programme, lancé en 2005, associe les collectivités de l'agglomération lyonnaise sous l'égide de la région Rhône-Alpes, pour instruire un programme d'actions visant à « préserver les espaces non bâtis tout en soutenant les projets agricoles et de développement rural » (www.psader-penap.org). Sa pérennité est néanmoins questionnée aujourd'hui, dans un contexte de changement de majorité dans la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes.
[73] Entretien CAD44, novembre 2015.

territoire, en associant en particulier l'ensemble des associations déjà positionnées et actives en la matière.

Les démarches analysées découlent donc toutes, pour partie, d'actions publiques agricoles qui s'ouvrent ensuite vers la thématique alimentaire. Les configurations spatiales de chaque démarche laissent néanmoins apparaître des ancrages distincts : en effet, à Nantes comme à Lyon, l'action alimentaire des collectivités considérées découle plutôt d'une volonté d'aménagement et de gestion du foncier périurbain. Les enjeux liés à l'occupation de l'espace périurbain ont ensuite permis à chaque collectivité de mener des projets associés à la vente directe et/ou aux circuits courts de commercialisation, dans l'objectif de promouvoir l'alimentation locale sur le territoire. Enfin, la question alimentaire a pu être envisagée dans sa globalité à partir de ces préoccupations liées à la consommation locale. Au contraire à Figeac, il s'agit avant tout d'une préoccupation liée au maintien de l'économie locale sur le territoire, en déprise agricole. Cette préoccupation s'inscrit dans une logique de développement local, pour laquelle le maintien des emplois est crucial dans ce territoire rural. La démarche a ensuite volontairement été élargie (dans ses thématiques) pour faire en sorte de sensibiliser et d'impliquer une diversité d'acteurs sur le territoire.

II.1.2. L'économie sociale et solidaire : un « canal de diffusion » de l'alimentation

Les démarches analysées présentent chacune des liens avec le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce dernier peut en effet constituer un cadre d'inscription d'une action publique alimentaire, qu'elle soit explicite ou plus implicite à travers les pratiques des acteurs.

A Lyon par exemple, par le biais de la délégation ESS de la Ville de Lyon, l'ESS est une entrée revendiquée pour engager une réflexion sur l'alimentation durable, une thématique qui semble trouver un large écho auprès des acteurs qui en sont issus. A Nantes, l'ESS est également très présente sur le territoire par le biais d'une association créée en 2004 (financée en grande partie par la métropole), qui a inscrit l'enjeu « agriculture et alimentation » sur sa feuille de route en 2015 et déjà mené plusieurs réflexions associant divers acteurs sur ces thématiques. L'ESS peut ainsi constituer une façon de légitimer les actions de ces agglomérations en matière alimentaire : en effet, ces dernières possèdent un service dédié à l'ESS et ont une certaine ancienneté en la matière, puisque les premières actions liées ont été mises en œuvre à partir de 2001 sur les deux agglomérations.

Enfin à Figeac, si l'ESS n'était pas revendiquée au lancement de la démarche, elle semble désormais pouvoir fédérer une grande partie des participants à « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande ». En effet, plusieurs participants se sont regroupés en 2015 au sein du Pôle territorial de coopération économique (PTCE) « Figeacteurs », une structure de l'ESS qui pourrait permettre de relancer la dynamique initiée par la démarche initiale. Ce PTCE vise

notamment à « Développer les circuits courts alimentaires et l'offre de services associés[74] » et pourrait selon l'une des élus interrogés « *avoir cette vocation […] de transversalité* » à l'image du positionnement du Pays de Figeac aujourd'hui inactif, dans un contexte plus général de disparition des structures « Pays ».

Ce champ peut également permettre de s'affranchir des oppositions classiques entre des acteurs plutôt entrepreneuriaux ou d'autres issus de mouvements alternatifs citoyens, en proposant des outils dédiés à chaque type d'acteur considéré (tels que la responsabilité sociale des entreprises par exemple). Par ailleurs, pour l'une des associations de développement agricole interrogée à Nantes, inscrire les différentes initiatives alimentaires alternatives dans le cadre de l'ESS pourrait garantir « *une professionnalisation de ces modèles-là* ». L'ESS semble donc à la fois proposer un cadre d'inscription plus large et inclusif que la seule entrée alimentaire pour les démarches analysées, en proposant un socle de valeurs commun à des acteurs issus de sphères distinctes ; à ce titre, elle pourrait représenter un « canal de diffusion » des démarches alimentaires, en suscitant l'intérêt de ces acteurs divers.

II.2. Pour une action publique alimentaire dépassant une approche en « silos »

La volonté des acteurs publics porteurs des démarches révèle une reconnaissance de l'alimentation en tant qu'objet transversal, mettant en lien un ensemble d'actions publiques. Cette dernière est en effet envisagée comme permettant de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs des systèmes alimentaires, mais aussi la mise en cohérence des initiatives pouvant être portées par ces derniers sur les territoires d'étude.

II.2.1. Vers des approches transversales et intégrées de l'alimentation…

Les acteurs rencontrés ont exprimé leur ambition d'agir sur le système alimentaire dans son ensemble à travers les démarches mises en œuvre, plutôt que sur un unique maillon de ce dernier (qui se cantonne classiquement au stade de la production agricole).

Ainsi, le choix du Pays de Figeac s'est porté sur l'alimentation car elle « *concern[e] tout le monde, pas que les élus, pas que les agriculteurs*[75] ». Cette approche se veut ainsi plus transversale et globale que ce qu'aurait permis une approche strictement agricole des problématiques territoriales. A Lyon, l'approche prônée par le programme Urbact est également voulue systémique, fondée sur une entrée alimentaire pour envisager des réflexions sur le développement durable du territoire. Le fait qu'une unique délégation (à l'économie sociale et solidaire) soit en charge de l'animation du programme Urbact et à l'origine de la création du CLAD (pour le volet politique), témoigne néanmoins d'une forte sectorisation dans le traitement de la question alimentaire au sein même des services de la métropole. Enfin à Nantes, si l'alimentation est envisagée par les services de la métropole

[74] Fiche de présentation du PTCE « Figeacteurs » du Labo de l'ESS (septembre 2015).
[75] Entretien Pays de Figeac (élue), novembre 2015.

comme un champ d'action placé dans la continuité des actions agricoles déjà menées, elle est néanmoins perçue comme plus inclusive que ces dernières. Le chargé de mission rencontré à la métropole explique ainsi que le programme en cours d'élaboration repose sur deux axes, « *la question du foncier et de la stabilisation des terres, et de l'accès ; [et] le développement d'une action qu'on va appeler alimentaire parce que finalement elle chapeaute tout ce qu'on peut faire en termes de sensibilisation, et de rapprochement des publics* ». Dans les faits, les acteurs métropolitains semblent cependant peu à-mêmes de dépasser les divers silos de traitement de la question alimentaire[76] et cela se traduit en premier lieu dans l'organisation des services, un seul d'entre eux étant en charge du PAT de la métropole.

L'alimentation est donc perçue par les porteurs des trois démarches comme une entrée inclusive pour répondre à des enjeux jusqu'alors traités en « silos » par les services de la collectivité considérée. Cependant, ces constats relèvent avant tout d'une ambition des porteurs des démarches, qui ne sont pas toujours en capacité de le faire. En effet, des difficultés se posent à la mise en œuvre d'un traitement intersectoriel de l'alimentation. Ces difficultés se traduisent dans l'absence de mise en lien entre services et/ou directions au sein d'une même collectivité, à plus forte raison lorsque cette dernière est de taille importante (à l'image des métropoles lyonnaise et nantaise, qui comptent chacune plusieurs milliers d'agents).

Ainsi, le caractère multidimensionnel de l'alimentation peut justifier l'émergence d'une action publique alimentaire orientée vers la recherche de cohérence entre projets et initiatives sur les territoires (face au constat d'un certain éparpillement de ces derniers), voire au sein même des collectivités. Pour favoriser une action en transversalité et une plus grande cohérence à travers l'objet alimentaire, les acteurs publics rencontrés envisagent de mettre en lien les acteurs de l'alimentation sur les territoires.

II.2.2. … Qui interrogent les compétences des collectivités en la matière

La mise en cohérence d'une action publique de l'alimentation dans les démarches étudiées interroge les compétences déléguées des collectivités concernées. En effet, sans compétence « alimentaire » dédiée, les collectivités concernées inscrivent leur action dans des cadres préexistants (à l'exemple de plans d'action ou dispositifs liés à la planification), reposant sur des organisations distinctes.

II.2.2.1. Une difficile intersectorialité dans le traitement de la question alimentaire

[76] C'est également le constat effectué par L. Ledo (2015), qui a rédigé son mémoire de Master sur la « Valorisation de l'agriculture périurbaine dans le cadre d'une politique alimentaire locale et durable » à partir de l'exemple de Nantes Métropole.

Les acteurs notent bien que l'alimentation n'est pas une compétence dédiée en tant que telle au sein de leur structure : « *c'est pas du tout une compétence Ville, l'agriculture*[77] », ou encore « *On n'a pas de compétence propre, pas plus que personne en fait sur la question agricole… Par contre on s'appuie sur nos compétences économie, urbanisme et aménagement du territoire, et environnement, pour considérer que l'activité agricole sur le territoire fait partie de l'équilibre de l'ensemble de la métropole*[78] ». L'agriculture constitue pourtant un champ largement investi par les collectivités étudiées. Pour le chargé de mission rencontré à Nantes Métropole, c'est bien « *le fait de replacer la question alimentaire au centre de la question agricole* » qui permet le légitimer l'intérêt désormais porté par les collectivités à l'alimentation. L'alimentation représente donc une possibilité de s'affirmer pour ces collectivités, à travers un rôle nouveau et différenciateur sur le territoire.

Cependant, sans compétence dédiée, l'action alimentaire des collectivités étudiées s'inscrit jusqu'à présent dans des dispositifs publics d'aménagement et plans d'action transversaux, à l'image des schémas de cohérence territoriale (SCoT), Plans Climat ou Agenda 21. Ces dispositifs concernent la préservation du foncier agricole périurbain, le soutien à l'agriculture locale, le renforcement de la demande en produits locaux (à travers l'organisation d'évènements divers autour des produits locaux ou visites d'exploitations par exemple), l'accès à une alimentation saine et de qualité, ou l'animation du territoire par exemple. Certaines dimensions sont cependant absentes de ces dispositifs, comme par exemple le soutien aux nouvelles formes de commercialisation (voir Ledo, 2015 pour le cas nantais). Ainsi, sous une apparente unité dans l'action de la collectivité en matière alimentaire, l'essentiel des actions identifiées est réalisé de façon indépendante par les services concernés ; c'est notamment le cas au sein de la Ville de Lyon, où la question alimentaire est portée avant tout par la délégation ESS. La dissémination des initiatives témoigne donc à la fois d'une cohérence limitée entre les actions menées jusque-là par la collectivité, ainsi que de la difficulté à mettre en place un premier niveau d' « intersectorialité » au sein même de celle-ci.

Une appréhension globale de l'alimentation semble donc délicate pour les collectivités de taille importante, aux services sectorisés et spécialisés. Certaines structures, à l'instar des métropoles, semblent ainsi se prêter avec beaucoup de difficultés à un travail intersectoriel et transversal, plus encore en comparaison du cas nantais où de nombreux services sont déjà mutualisés entre Ville et métropole. Enfin, pour l'un des acteurs rencontrés à Nantes, les collectivités font émerger « *des idées, mais [ne sont] pas forcément les mieux placé[e]s pour les mettre en œuvre* ». L'action alimentaire portée par la collectivité pourrait ainsi essentiellement faire appel à des compétences d'identification des porteurs de projet, de mise en réseau et de coordination, en reposant sur l'expertise des acteurs sur le territoire et sans nécessiter de compétence alimentaire spécifique pour l'acteur public.

[77] Entretien Ville de Lyon, novembre 2015.
[78] Entretien NM, octobre 2015.

Les démarches présentées ici font donc entrevoir certaines redondances, voire des conflits, entre acteurs et échelles d'intervention sur la question alimentaire, allant jusqu'à remettre en cause la légitimité de certains à agir sur la question. Cette légitimité semble notamment tenir aux compétences des uns et des autres en matière d'agriculture et d'alimentation, aux échelles auxquelles les démarches sont menées, ainsi qu'aux modèles agricoles ou alimentaires soutenus à travers ces démarches.

II.2.2.2. Des variations en termes d'organisation des services et de portage politique des démarches

Dans les démarches portées par le Pays de Figeac et Nantes Métropole, la question alimentaire a initialement été prise en charge au niveau des services techniques (d'un Pays, d'une métropole) avant de passer au niveau politique. Ce passage s'est fait avec plus ou moins de succès, puisque le portage politique semble parfois avoir manqué au fil du déroulement de ces démarches.

A Figeac, tous les acteurs interrogés ont regretté le fait que la dynamique lancée avec « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » n'ait pu se poursuivre au-delà du départ de l'animateur de la démarche (en décembre 2014) : « *ça aurait été bien que ça continue mais il aurait fallu qu'il y ait quelqu'un encore, à la tête de Mêlée Gourmande pour continuer à mener* » (ESAT). Le portage politique de la démarche semble ici avoir fait défaut, dans un contexte général de refonte des collectivités territoriales qui a bouleversé les fonctionnements et équilibres en place sur le territoire. De plus, la communauté de communes nouvellement créée sur le territoire n'avait, en décembre 2016, pas affiché l'alimentation comme un chantier prioritaire. L'un des acteurs rencontrés résume : « *on pouvait vivre au quotidien sans Terres de Figeac. Et voilà. D'une part, et d'autre part ça demande quand même quelques connaissances particulières […]. Qu'il n'y avait plus, quoi.* » (élue), faisant notamment écho au départ de la directrice du syndicat mixte du Pays, ainsi qu'à la suppression du poste de l'animateur de la démarche. Ces départs répétés, suivis par la disparition de la structure « Pays » dont les services ont été absorbés par la nouvelle communauté de communes, ont impacté la dynamique initiée par « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » qui ne dispose plus à présent d'aucune animation.

Au contraire à Nantes, si l'idée d'élaborer un projet alimentaire territorial nantais a également émergé des services de la métropole, le projet a rapidement trouvé écho auprès d'un élu : « *On n'a pas eu de demande par le haut. […] Mais le vice-président […] a tout de suite accroché au sujet* ». Un processus de réflexion a donc été lancé au sein des services, en association avec la Ville et la chambre d'agriculture départementale. Le portage politique de la démarche a notamment permis l'affichage de la métropole nantaise sur la question alimentaire au niveau national, à travers la réponse à l'appel à projet PNA. On peut également souligner le rôle structurant du réseau technique Terres en Villes, dont est membre la métropole nantaise de longue date, qui porte fortement la question alimentaire, notamment à travers son chantier axé autour de l'économie agricole et la gouvernance alimentaire des agglomérations.

Cette démarche interne a néanmoins été mise en cause par certains acteurs interrogés (associations de développement agricole), qui regrettent de n'avoir été associés aux échanges, que tardivement.

Dans les exemples étudiés, le portage politique semble donc crucial à la pérennité des démarches. Ainsi à Figeac, son absence met sérieusement en péril une dynamique pourtant lancée depuis 2010. A Nantes, le fait qu'aucun élu ne soit affiché sur la question au lancement de la démarche a engendré une incertitude quant à son succès, ce qui explique notamment la longueur de la phase d'échanges organisés en interne par les services (plus de deux ans de réflexion avant d'ouvrir la démarche à une participation plus large). A l'inverse, le portage politique seul n'est pas une condition suffisante au bon déroulement des démarches, comme en témoigne l'exemple lyonnais. En effet, malgré l'engagement fort de l'élue déléguée à l'ESS à la Ville de Lyon, les réticences potentielles des acteurs de terrain et la difficulté à afficher des objectifs politiques clairs ont compliqué la création du Conseil et risquent probablement d'impacter son fonctionnement pour la suite.

Enfin, les cas présentés illustrent ce que Brand (2015, p. 367) présente comme un « débat de fond » en matière d'élaboration de politiques publiques alimentaires, reposant sur les choix à faire entre construire des politiques structurelles qui visent à changer en profondeur les systèmes alimentaires (mais nécessitent une durée de mise en œuvre importante et peuvent être menacées par les changements électoraux), et la proposition d'actions concrètes dont le périmètre est plus circonscrit mais aux résultats immédiatement visibles par les acteurs du territoire.

II.3. Des tensions entre échelles de décision : l'alimentation comme enjeu de pouvoir

La prise en charge de l'alimentation par les acteurs publics territoriaux se produit à plusieurs échelles de gouvernements, pouvant conduire à générer certaines tensions entre ces dernières. La question alimentaire apparaît en effet à la fois comme un sujet éminemment politique, sur lesquels divers acteurs choisissent de se positionner, mais aussi comme un enjeu de légitimité pour les collectivités concernées.

Les trois démarches donnent à voir une conception semblable du rôle de la collectivité par les acteurs publics au sein de démarches étudiées, qui vise plutôt l'impulsion d'une dynamique, ainsi que la mise en coordination des acteurs en présence. Cette posture unique et limitée est néanmoins questionnée par certains acteurs qui y voient le signe d'une frilosité des pouvoirs publics à s'engager sur la question.

II.3.1. L'alimentation comme champ émergent d'action publique : des prémisses à une tendance à suivre

L'action publique alimentaire étant plutôt émergente, certaines collectivités font figure de pionnières en la matière, à l'image du Pays de Figeac qui a souhaité centrer sa démarche sur l'entrée alimentaire dès son lancement. Ce choix n'allait pas de soi, puisque des frictions

sont apparues au lancement de la démarche avec des acteurs tels que la chambre d'agriculture ou le conseil régional de Midi-Pyrénées, qui ne saisissaient pas l'intérêt de cette dernière. L'ancienne directrice du Pays explique à ce propos que « *Au début notre initiative ils l'ont trouvée un peu anecdotique, décalée… […] enfin ils ne voyaient pas le sujet quoi !* », alors qu'à la fin de la démarche « *ils se rendaient compte que ça commençait à être tendance, d'aborder les questions agricoles sous l'angle alimentation, donc tout d'un coup ça devenait plus intéressant pour eux* », témoignant de l'intérêt et de l'enjeu que peut susciter une telle thématique.

De la même façon à Lyon, le sujet alimentaire n'a pas immédiatement interpellé la collectivité ; le coordinateur du programme Urbact explique par exemple que « *la délégation commerce [de la Ville] n'a pas voulu porter, ça leur paraissait pas pertinent à l'époque* », laissant la voie libre à la délégation ESS qui avait déjà porté quelques actions liées à l'alimentation, notamment dans le cadre du label municipal « Lyon, ville équitable et durable ». Le programme Urbact a par la suite suscité l'intérêt de nombreux acteurs publics, y compris hors de la municipalité (à l'exemple de la métropole), qui ont été témoins du succès et de l'intérêt suscité par les réunions Urbact auprès des acteurs du territoire.

A Nantes, une évolution est également visible puisque d'un sujet investi de façon informelle par un agent de la métropole qui « *sentai[t] vraiment monter en puissance la question alimentaire* » et avait le sentiment de ne « *pas avoir été entend[u], ni politiquement ni par la hiérarchie* », la thématique alimentaire fait aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance à la fois métropolitaine, par l'intermédiaire du vice-président de la métropole, mais aussi nationale à travers le financement obtenu dans le cadre de la réponse à l'appel à projets PNA.

Les acteurs interrogés ont donc pu, dans le temps des démarches, être témoins de changements sur la perception de l'alimentation de la part de leurs interlocuteurs. Ces changements ne sont pas sans conséquences sur les relations entre acteurs positionnés sur la thématique alimentaire.

II.3.2. Création de lieux d'interactions et mise en place d'acteurs collectifs

Les démarches étudiées visent à pallier l'absence de liens entre acteurs de l'alimentation au niveau territorial, ce que reconnaissent les participants.

L'un des acteurs investis dans la démarche « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » exprime que les réunions étaient « *des moments […] d'interconnaissance et de compréhension des difficultés, des limites, des différentes organisations* » (coopérative agricole). Les acteurs ont notamment souligné le fait qu'ils ne se connaissaient pas avant le démarrage de la démarche, expliquant que « *l'intérêt essentiel a été que, à force de se réunir comme ça entre nos familles, on a quand même constaté une chose, c'est qu'on vivait tous les uns à côté des autres sans se connaître.* » (élue, pays de Figeac), ou encore que la démarche « *permettait de mettre ensemble des gens qui n'ont pas forcément […] le même métier, mais qui ne discutent pas ! Là en tous cas ils peuvent discuter ensemble, et parfois on se rend compte*

qu'on partage certaines valeurs sur certains aspects et qu'on peut peut-être, ensemble, avoir des partenariats sur certains points. […] Tout ça, ça ne peut se faire que si on se connaît » (coopérative agricole). Ainsi, les réunions proposées par le pays constituaient des moments d'échanges inédits pour les participants, particulièrement appréciés par ces derniers.

De la même façon à Lyon, les réunions organisées dans le cadre du programme Urbact ont représenté un lieu d'échanges unique entre des acteurs qui n'avaient jusque-là que peu d'interactions les uns avec les autres. Une association de développement agricole rencontrée exprime ainsi le fait que les réunions Urbact « [leur] *ont permis de rencontrer de nouveaux acteurs* », notamment « *des acteurs qu'[ils] ne connaissaient pas forcément bien car c'est un monde un peu différent* », soulignant aussi le fait que ces réunions ont contribué à faire interagir des acteurs issus de « mondes » distincts (par exemple, agriculteurs et consommateurs, acteurs « alternatifs » et plus conventionnels, etc.).

Enfin, la démarche nantaise possède le même objectif d'interconnaissance avec l'idée de donner en priorité à voir la diversité des initiatives présentes sur le territoire, pour assurer cette connaissance mutuelle. Le dynamisme citoyen fort et plus récent en matière d'alimentation sur le territoire est aussi l'un des éléments justifiant l'intérêt de la collectivité pour la question alimentaire, du fait de la multitude d'actions portées par des collectifs tels que l'association ECOS ou « Nantes Ville Comestible » par exemple : « *j'aimerais pouvoir m'appuyer sur ces initiatives-là […] pour justement essayer de proposer un projet collectif* » (chargé de mission, Nantes Métropole), témoignant de la volonté de l'acteur public d'être en mesure de « *structurer* » ces dynamiques.

II.3.3. Des acteurs publics en posture de coordination

Dans les trois démarches, l'acteur public s'affiche comme un coordinateur entre acteurs, contribuant à leur mise en réseau sur le territoire.

Ainsi à Figeac, l'ancienne directrice du Pays explique que « *le Pays n'avait pas vocation à mener des actions, mais plutôt à être un lieu de réflexion, de partage stratégique, de définition* ». Elle va plus loin en distinguant nettement la posture du Pays de celle des autres participants : « *on n'était pas dans le « faire » donc c'est important qu'après il y ait des opérateurs économiques qui se ressaisissent de ça pour mettre en pratique* », témoignant ainsi de la façon dont la démarche repose sur le dynamisme et le volontariat des participants. L'objectif était en effet que les acteurs se saisissent eux-mêmes des enjeux soulevés lors des échanges et agissent en pratique en dehors des cercles de coordination, afin d'assurer la pérennité de la dynamique lancée sur le territoire du Pays.

De la même façon, le coordinateur du programme Urbact à la Ville de Lyon affirme que la municipalité se positionnait *« en coordination et pas en commande* » dans le cadre des échanges Urbact. Cela tient particulièrement au programme lui-même qui « *n'est pas un programme qui finance de la mise en œuvre, mais vraiment que des échanges* » (coordinateur Urbact). Le rôle de la Ville était donc d'une certaine manière circonscrit à cette

mission d'animation, par son inscription dans ce programme européen. Afin de mettre en avant au maximum la posture de « *co-construction* » dans laquelle se positionne la ville, la proximité avec les acteurs de terrain est revendiquée au fil du programme : « *notre posture, même si on est institution, elle est de dire on est proche des acteurs* » (coordinateur Urbact). La collectivité cherche ici à s'éloigner de son rôle de financeur ou de « *guichet unique* » du territoire, pour être perçue comme un acteur au même titre que les participants au programme.

Enfin, le rôle envisagé pour la métropole de Nantes dans son projet alimentaire territorial est d' « *initier un peu les réflexions, mettre tout le monde autour de la table. Après, [elle] peut intervenir plutôt en accompagnement, sensibilisation, production. [Elle] peut aider à faire le lien entre le producteur et le distributeur.* » (chargé de mission, NM). Ce positionnement est mis en cause par l'un des acteurs associatifs interrogés qui regrette que les collectivités ne s'appuient pas suffisamment sur « *[leur] rôle d'impulsion et de régulation* » pour prendre une part active aux projets alimentaires portés sur le territoire. Pour cet acteur, « *Il y aura une vraie gouvernance alimentaire territoriale quand j'aurais pu rassembler tous ces acteurs là au sein d'une structure qui ne se limitera pas à faire des repérages, des échanges, des débats, mais qui dira en même temps : « On gère collectivement cet approvisionnement local », qui est obligatoirement multi-cibles.* » (association de développement agricole) arguant que la restauration collective est le levier principal dont dispose la collectivité pour agir sur le système alimentaire et sa gouvernance, qui lui permet notamment de s'investir financièrement.

Pour les trois porteurs des démarches rencontrés, l'interconnaissance entre les acteurs de l'alimentation passe avant tout par la proposition d'espaces de dialogue dédiés aux enjeux alimentaires sur les territoires, auxquels les acteurs de l'alimentation sont conviés à participer. Ces derniers sont néanmoins soigneusement sélectionnés, comme cela pourra être illustré par la suite.

II.4. Des mécanismes de gouvernance convergents

Les trois démarches analysées ont permis de mettre en évidence certaines caractéristiques communes, touchant à la gouvernance de ces dernières. Ainsi, chacune des démarches se fonde sur un espace d'échanges dédié à l'enjeu alimentaire. Le dispositif mis en œuvre, comme le périmètre des acteurs participant aux démarches, ne sont pas sans soulever des enjeux de légitimité des acteurs.

II.4.1. Une volonté de formaliser des scènes d'échanges sur l'alimentation

Qu'elles soient préexistantes ou encore au stade de réflexion, les acteurs rencontrés ont systématiquement exprimé un besoin de formalisation des scènes d'échanges dédiées à l'alimentation.

Ainsi à Figeac, la démarche repose sur une organisation structurée en « Comité de suivi », « Comité technique », « Conseil de gouvernance » et « Groupes de projets », dont la composition et les missions ont été définies à leur création (figure 8). Le comité de suivi, qui rassemble un représentant de chaque famille d'acteurs, doit par exemple s'assurer du bon respect des engagements définis dans les chartes des acteurs, faire remonter chaque demande de participation d'acteur à la démarche et émettre un premier avis sur son estampillage « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande ». Le Conseil de gouvernance, composé d'un représentant de chaque famille et de représentants du syndicat mixte du pays, tranche ensuite quant à la participation définitive d'un acteur donné.

Figure 8 : Arènes d'échanges de la démarche « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » et leur composition (source : www.pays-figeac.fr)

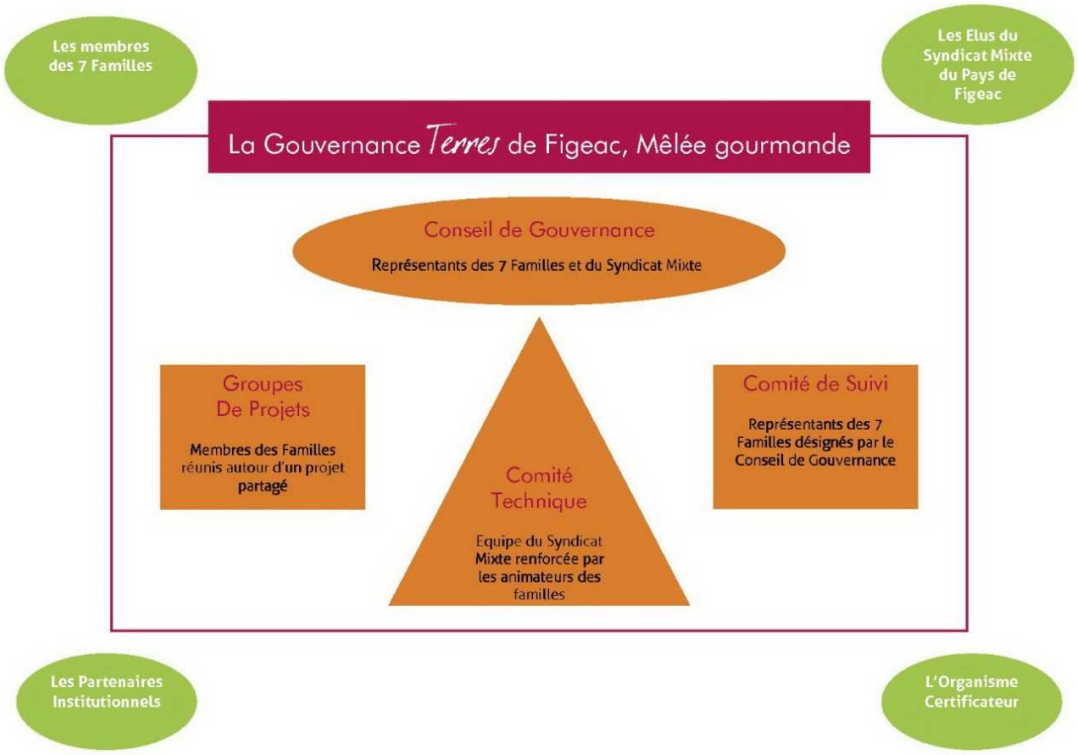

Si cette organisation constituait l'un des piliers de la démarche, elle en a aussi été l'une faiblesse puisque les espaces d'échanges étaient (probablement trop) nombreux, et leur fonctionnement parfois lourd à appréhender par les participants.

A Lyon, la création du CLAD s'inscrit dans une volonté de formaliser un espace d'échanges dédiés aux enjeux alimentaires du territoire, qui se déroulaient jusqu'ici lors des réunions du programme Urbact. C'est aussi un moyen pour la municipalité d'affirmer le fait qu'une « *suite politique* » soit donnée au programme, sans pour autant lui garantir de « *suite opérationnelle* » (coordinateur Urbact). En effet, les objectifs poursuivis par la Ville avec le

Conseil étaient peu précis au moment de sa création, tout comme son rôle dans l'élaboration des politiques publiques alimentaires puisqu'il était *a priori* envisagé comme uniquement consultatif. Certains acteurs rencontrés ont justement reproché ce manque de clarté quant aux objectifs visés, l'un d'eux exprimant notamment « *des doutes relativement sérieux sur le fait qu'il y ait une production concrète à la fin* » (association). En particulier, c'est l'absence d'objectif affiché ou de vision politique sur la tournure que doivent prendre les réflexions sur le système alimentaire de l'agglomération qui semblent être reprochés ici à la municipalité : « *on s'est pas dit [en interne à l'association] : on va faire un truc de gouvernance alimentaire, parce que c'est un truc qui manque […]. Et du coup, c'est le truc que je reproche à des initiatives comme le Conseil local de l'alimentation durable, qui est de dire : on va créer un échelon de discussion »*. Les participants vont ainsi jusqu'à remettre en cause la pertinence d'un tel dispositif et par là-même, la légitimité de l'acteur public à s'emparer de la question alimentaire, alors que le succès d'une telle démarche repose largement sur l'association avec des acteurs extérieurs à la municipalité.

Enfin, à la métropole de Nantes, si les échanges se sont jusqu'ici tenus en interne entre les services de la Ville, la métropole et la chambre d'agriculture, la volonté semble être de vouloir passer d'une « *gouvernance assez informelle et articulée sur le binôme Nantes Métropole/Chambre d'agriculture* » à la possibilité de « *formaliser [un] mode de gouvernance* », plus ouvert.

La création d'un lieu d'échanges dédié est ainsi plébiscitée par les acteurs rencontrés, ce dernier pouvant à la fois garantir une connaissance mutuelle entre les participants, en permettant d'affirmer le rôle des pouvoirs publics sur la question alimentaire en donnant de la visibilité aux échanges.

II.4.2. Une légitimité disputée sur la question alimentaire

Le déroulement du programme Urbact et la création du Conseil de l'alimentation durable lyonnais qui a suivi, s'inscrivent dans un paysage institutionnel qui porte peu à peu la question alimentaire sur le devant de la scène. En effet, la métropole lyonnaise investit également le sujet en portant un projet de stratégie alimentaire, distincte de l'initiative portée par la Ville. Le coordinateur du programme Urbact exprime à ce sujet que « *la métropole a clairement dit que finalement, la question alimentaire c'était de leur compétence, enfin c'était de leur ressort* », bien que le sujet n'ait pas encore été véritablement investi par la collectivité. Le pôle métropolitain (qui regroupe aujourd'hui 173 communes de la région lyonnaise), mène également des initiatives touchant à l'alimentation à l'exemple du projet Festitabl', qui propose un approvisionnement local pour la restauration d'évènements sportifs ou culturels du territoire. Loin de faciliter la cohérence entre les démarches portées à chaque échelon territorial, ces dynamiques sont à l'origine de concurrences fortes entre les acteurs, comme le résume le coordinateur du programme Urbact : « *la thématique [alimentaire] aujourd'hui elle a l'air de susciter des enjeux, et*

politiquement il n'y a rien qui va dans ce sens. Donc la métropole projette de créer son groupe de travail à son niveau. Donc on a une superbe synergie de gouvernance, qui aujourd'hui parce qu'il y a des enjeux qui se dessinent, est un peu mise en péril ». Le territoire lyonnais semble ainsi être celui où se posent avec le plus de vigueur des questions de coordination et complémentarités entre les différents échelons, pouvant menacer le travail de concertation et de mise à l'agenda politique de la question alimentaire permis par le programme Urbact. Du côté des acteurs de terrain, une telle effervescence pourrait brouiller le message pour l'identification d'une collectivité « référente » sur la thématique alimentaire, sur la région urbaine lyonnaise ; cela entraîne aussi un risque de démobilisation des acteurs ayant participé au programme Urbact, qui s'interrogent sur la pertinence d'un dispositif comme le « Conseil de l'alimentation durable » à l'échelle municipale en prenant connaissance des démarches lancées aux autres échelons territoriaux, dans lesquels ils peuvent se retrouver plus facilement. La situation lyonnaise semble ainsi « gelée », chacun ayant lancé ses réflexions de son côté en cherchant à s'approprier la thématique alimentaire. Les tensions au sein des collectivités (Ville et métropole en particulier) aussi bien entre élus qu'entre techniciens au niveau des services, ne sont pas pour simplifier la donne.

Au niveau de l'agglomération nantaise, les conflits les plus marqués semblent se situer entre le département qui mène des actions agricoles particulièrement orientées vers le développement de l'agriculture biologique, et la métropole qui s'affiche fortement sur la thématique alimentaire, tout en se gardant précisément de s'engager en faveur d'un modèle agricole plutôt qu'un autre. Pour l'un des acteurs rencontrés, les deux collectivités se trouvent ainsi dans « *une guerre de positionnement […]. Mais ça se comprend bien en plus, parce qu'effectivement les métropoles sont de plus en plus mises en avant, peut-être au détriment du département justement.* » (Association de développement agricole), faisant notamment référence à la perte de la clause de compétence générale des départements associée à la loi NOTRe du 7 août 2015. L'alimentation apparaît ainsi comme un moyen pour ces acteurs d'affirmer leur propre légitimité, dans un contexte de réorganisation territoriale qui peut conduire à favoriser certains échelons territoriaux plutôt que d'autres, dont l'avenir peut être incertain.

A Figeac, les tensions ont semblé moins vives sur la question, en dehors des quelques réactions sceptiques évoquées. L'échelle du Pays, choisie pour mettre en œuvre « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande », n'a pas fait l'objet de remise en cause par les participants ; au contraire, la légitimité à intervenir de ce territoire de projet s'est affirmée dans son rôle de porteur d'un projet alimentaire territorial articulé à une démarche de développement local, non marqué politiquement et au service des différents participants (en proposant notamment de nombreuses formations aux porteurs de projet sur le territoire).

Puisque l'alimentation est à l'origine de « guerres » de positionnements chez divers acteurs sur les territoires, la recherche de complémentarités et de synergies entre niveaux de décisions semble être à la fois indispensable, et délicate. Pour l'un des acteurs interrogés à

Nantes, l'échelle de traitement de la thématique alimentaire doit se situer au niveau de « *collectivités qui ont les moyens d'investir, et de ce fait on se situe bien entre département, communautés de communes parce qu'on est dans l'extrême proximité, et puis la région* » (association de développement agricole), sans négliger le niveau communal, envisagé comme le garant d'une proximité aux acteurs de terrain : « *tu as besoin du niveau local – donc la commune – cette fois en termes d'investissement des élus. Parce qu'aujourd'hui […] Qui est porteur de l'intérêt collectif territorial ? C'est ça la grosse question.* »

Enfin, les exemples (urbains) de Nantes et Lyon donnent à voir le dynamisme dont les villes bénéficient sur la question alimentaire. On peut notamment évoquer la signature du Pacte de Milan par les deux collectivités porteuses des démarches présentées, qui visent à les engager dans une réflexion durable et partagée au niveau international sur l'alimentation durables des sociétés urbaines. Elles bénéficient ainsi d'une certaine visibilité politique sur le sujet. En ce sens, la démarche « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » peut apparaître comme particulièrement innovante puisqu'elle a émergé sur un territoire à dominante rurale, ces derniers faisant sans doute l'objet d'une moindre attention médiatique sur ces questions aujourd'hui. Cette dernière a par ailleurs fait office de première référence en matière de PAT pour la recherche publique comme privée, alors que le dispositif institutionnel n'était pas tout à fait explicité.

II.5. Des démarches peu ouvertes aux acteurs du commerce et de la distribution

L'analyse des démarches montrent qu'elles s'appuient sur des processus de mobilisation des acteurs proches, et qu'elles ne laissent qu'une place réduite aux acteurs du commerce et de la distribution pour leur préférer des acteurs « alternatifs ».

II.5.1. Des processus de mobilisation des acteurs proches

Les premiers participants mobilisés pour participer aux réflexions autour de la démarche « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » étaient essentiellement des acteurs du développement local (office de tourisme, agence de développement régional, etc.) issus du réseau professionnel proche de la directrice du syndicat mixte, qui a porté la démarche à ses débuts. La démarche était ensuite voulue aussi ouverte que possible aux acteurs qui le souhaitaient sur le territoire, en s'appuyant sur les sept familles[79] définies au préalable. Les acteurs rencontrés ont néanmoins exprimé quelques appréhensions à s'associer avec certains acteurs, notamment économiques, par crainte que ces derniers ne s'approprient le crédit et les fruits de la démarche. Une fois ces premières réticences surmontées, la sollicitation de ces acteurs économiques (distributeurs ou transformateurs présents sur le territoire) s'est également heurtée au fait qu'ils n'aient « *pas répondu présent aux*

[79] Il est néanmoins possible d'interroger les choix effectués lors de la constitution des familles, puisque les transformateurs ou les acteurs de la gestion des déchets ne sont par exemple par représentés, alors que les groupes « Distributeurs » et « Métiers de bouche » peuvent sembler redondants.

invitations » (directrice, pays de Figeac), par manque d'intérêt ou de temps pour s'engager dans la démarche sur le long terme. Il peut enfin être souligné que les institutions n'étaient pas conviées aux réunions « Terres de Figeac, Mêlée Gourmande » dans les premiers temps de la démarche, de façon à limiter au maximum d'éventuelles querelles politiques entre participants.

A Lyon, la mobilisation des participants aux réunions Urbact s'est appuyée sur le réseau de l'ESS, véritable vivier d'acteurs sur le territoire, en interaction régulière avec la ville. Cette dernière a en effet créé en 2010 le label « *Lyon, Ville Equitable et Durable*[80] » qui a constitué le premier carnet d'adresses du programme Urbact. Ainsi, si les acteurs de l'ESS étaient « *facilement mobilisables* » (coordinateur Urbact), la difficulté principale consistait à ouvrir les réunions à d'autres types d'acteurs. Le programme a donc compté son lot d'« *acteurs qu'il a fallu aller chercher, sur lesquels [la municipalité] n'avait pas de contact particulier* » ou pour lesquels elle « *n'étai[t] pas un de leurs interlocuteurs naturels* », compliquant la mobilisation de certains d'entre eux.

Enfin à Nantes, la volonté de la métropole est de « *mettre tous les acteurs autour de la table* » (chargé de mission, NM) pour élaborer une stratégie alimentaire de territoire co-construite. On peut néanmoins supposer que les premiers sollicités seront, d'une part, les réseaux agricoles déjà en lien avec la métropole (notamment via la chambre d'agriculture ou les associations de développement agricole, avec qui la métropole interagit régulièrement), et d'autre part le réseau de l'ESS qui est déjà bien structuré à Nantes puisque fédéré par les Ecossolies, une association dédiée. En effet, les liens avec ces derniers étaient déjà bien établis avant le lancement de la stratégie, et les entretiens conduits ont mis en évidence la difficulté des acteurs interrogés à envisager des liens avec des acteurs plus « classiques », à l'exemple des acteurs du commerce et de la distribution.

A nouveau, l'absence de liens entre la collectivité et certains maillons du système alimentaire (les secteurs de la distribution ou de la transformation alimentaire notamment) a été évoquée comme une difficulté à surmonter pour la mise en pratique de cette volonté.

Ainsi, la connaissance des réseaux des acteurs de l'alimentation – traditionnels aussi bien qu'émergents – a été relevée plusieurs fois comme un enjeu central pour mener à bien les démarches étudiées. Cette connaissance pourrait notamment être favorisée par l'appui d'acteurs intermédiaires ou médiateurs, à l'image de la chambre d'agriculture départementale de Loire-Atlantique qui constitue un interlocuteur privilégié et un relais de la métropole sur les territoires, ou encore d'une coopérative agricole au rôle structurant sur le territoire du Pays de Figeac qui s'est largement investie dans la démarche. Par ailleurs, le fait de compter avant tout sur le réseau proche pour faire émerger une action publique alimentaire territoriale, peut entraîner des difficultés de mobilisation des participants aux démarches. Ainsi, au sein de ces démarches, la majorité des acteurs associés défend une

[80] Celui-ci identifie des « entreprises, commerces, artisans, lieux et évènements répondant aux enjeux du développement durable à travers une offre de consommation responsable » (Source : http://rtes.fr/Lyon-le-label-Lyon-ville-equitable).

conception alternative de l'alimentation (question évoquée au chapitre I), ce qui interroge aussi bien sur la représentativité des acteurs parties prenantes, que sur la pérennité des dynamiques initiées par les démarches, dans un contexte global où l'alimentation reste le fait d'acteurs essentiellement privés et spécialisés. Ce constat interroge enfin sur les représentations de « l'alternative » que possèdent les acteurs, parfois ancrées dans une vision caricaturale.

II.5.2. … pour des démarches reposant essentiellement sur des acteurs alternatifs de l'alimentation

Les trois démarches sont fondées sur la participation d'acteurs issus de mouvements alimentaires alternatifs. Ce périmètre restreint apparaît rapidement limitant pour assurer une portée suffisante aux démarches pour leur garantir une pérennité. Enfin, certains freins et leviers ont pu être identifiés concernant le rôle spécifique joué par les acteurs du commerce et de la distribution dans chacune des démarches à l'étude.

II.5.2.1. Des participants avant tout « alternatifs »

En dehors de quelques institutions et chambres consulaires (agricole notamment), peu d'acteurs plus conventionnels des étapes de la production, transformation ou distribution alimentaires ont pris part aux démarches. Cela tient aussi bien aux processus de mobilisation des acteurs évoqués (le fait de s'appuyer sur des réseaux d'interlocuteurs habituels ne favorisant pas l'ouverture à d'autres types d'acteurs), qu'aux objectifs affichés par les porteurs des démarches, qui trouvent probablement plus facilement écho auprès de ces acteurs issus de mouvements alimentaires alternatifs. En effet, la façon dont l'alimentation est conçue par les porteurs des démarches peut révéler leur vision sur le système alimentaire (sur les modes de production à intégrer, les maillons à associer, etc.), dans lesquelles les mouvements alimentaires alternatifs s'inscrivent sans difficulté.

Ainsi à Lyon, les acteurs assistant aux réunions Urbact à son lancement étaient « *des acteurs de l'ESS, associatifs plutôt, et des entreprises de l'ESS notamment* » (coordinateur Urbact), dont la plupart étaient des militants issus des mouvements alimentaires alternatifs. Ces « mouvements alternatifs » correspondent à des acteurs associatifs défenseurs de certains modèles agricoles, tels que l'agriculture biologique ou paysanne[81].

A l'inverse, acteurs privés, « traditionnels » ou « conventionnels » des systèmes alimentaires se sont fait rares, tout comme les représentants de la société civile. A Figeac, le constat est proche puisque la directrice du Pays reconnaît que les deux « *grands domaines d'acteurs* » ayant manqué à la démarche sont « *la distribution conventionnelle et le grand public* » (sans

[81] Cette dernière est défendue par la Fédération des Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (Fadear) qui a rédigé une Charte de l'Agriculture Paysanne en 1998, visant à « définir des orientations agricoles permettant à des paysans nombreux de vivre de leur travail de façon durable. » (Source : site Internet de la Fadear, www.agriculturepaysanne.org). L'agriculture paysanne est défendue par la Confédération paysanne.

que les participants ne soient issus d'un même réseau, cette fois-ci). Ces caractéristiques liées aux participants ne sont pas sans conséquences, puisqu'à Lyon par exemple, la volonté du coordinateur Urbact d'ouvrir la démarche à une plus large participation s'est heurtée à une vive opposition de la part des acteurs déjà associés aux réflexions : « *les débats ont très vite tourné court : grosso modo si on souhaitait amener autour de la table des acteurs conventionnels, ça mettait un terme […] à la dynamique.* » (coordinateur Urbact). Ce phénomène génère en quelque sorte un effet « club » en restreignant fortement la participation d'autres acteurs. La mobilisation des acteurs participant aux démarches révèle ainsi des processus « d'entre-soi ». Les oppositions proviennent à la fois des acteurs publics à l'origine des démarches, mais également des participants aux démarches qui militent, pour certains, en faveur d'un modèle agricole donné, ou se revendiquent et souhaitent reposer uniquement sur l'économie sociale et solidaire (ESS).

Les difficultés ne se présentent pas uniquement aux processus de mobilisation des acteurs, mais également au moment d'ouvrir ces dernières à une plus large participation.

La participation de certains acteurs témoigne néanmoins d'un « flou » concernant la définition des acteurs alternatifs ou conventionnels, qui ne semble pas faire l'objet d'un consensus entre initiateurs des démarches et participants. Certains acteurs de la distribution émergents, en particulier, cristallisent ces tensions à l'image de « La Ruche Qui Dit Oui ! », dont la participation est mise en cause dans les démarches lyonnaise comme nantaise, du fait de son fonctionnement ancré dans une économie ouvertement libérale.

II.5.2.2. Commerçants et distributeurs : vers une plus grande intégration

Acteurs du commerce et de la distribution sont globalement peu associés aux démarches étudiées. Diverses façons de les prendre en compte sont néanmoins envisagées par les participants aux démarches enquêtés ; en effet, avant tout, les acteurs du commerce et de la distribution peuvent être envisagés par les porteurs des démarches comme des acteurs parties prenantes des systèmes alimentaires et à ce titre, avoir une place à prendre dans les réflexions développées au sein des démarches. C'est notamment le cas à Figeac, où la présence historique d'un distributeur (une coopérative agricole) et son action ancienne en faveur de l'économie locale, fait qu'il est reconnu par les porteurs de la démarche. Sa légitimité à prendre part aux démarches est ainsi reconnue. Leurs compétences en matière de (i) logistique alimentaire, mais aussi de (ii) distribution, peuvent aussi conduire les acteurs porteurs des démarches, comme les participants, à les associer.

Certains acteurs publics envisagent d'associer les acteurs du commerce et de la distribution du fait des compétences qu'ils possèdent ; en effet, le fait de faire reposer les démarches sur des participants essentiellement « alternatifs » peut limiter la portée de la démarche. L'association à des acteurs plus conventionnels de la distribution alimentaire est donc envisagée comme un « changement d'échelle » pour ces démarches. En effet, le passage par des acteurs plus conventionnels du commerce et de la distribution peut permettre d'élargir

la cible des démarches, engageant plus de participation pour ces dernières pour plus d'efficacité.

Plusieurs freins à leur participation ont néanmoins pu être identifiés ; au-delà des processus de mobilisation des acteurs évoqués précédemment, les acteurs du commerce et de la distribution apparaissent comme des partenaires inhabituels des pouvoirs publics, figurant ainsi deux « mondes » distincts, aux acteurs et logiques différentes. Par ailleurs, les pouvoirs publics rencontrés ont à plusieurs reprises témoigné de leur méconnaissance du secteur du commerce et de la distribution, soulignant leur difficulté à appréhender ce dernier (dans sa diversité, notamment).

Enfin, certaines réticences exprimées à l'égard des commerçants et distributeurs par les participants aux démarches, tiennent à des craintes que ces derniers ne s'approprient la dynamique de la démarche ou mettent en péril cette dernière. Ces craintes rejoignent le risque de « *conventionnalisation* » (Sonnino et Marsden, 2006) de ce type de démarches alternatives, déjà évoquée plus tôt (chapitre I).

Le rôle dévolu aux acteurs du commerce et de la distribution apparaît donc comme restreint pour chacune des démarches. Ce rôle limité tient à la fois à des espaces de débats exclusifs, parfois centrés sur des conceptions spécifiques et alternatives des systèmes alimentaires. Il tient également à leur absence de légitimité reconnue au sein de chaque démarche, notamment car ces acteurs sont régulièrement « soupçonnés » de participer uniquement par intérêt économique, ce qui est considéré comme néfaste au bon déroulement de la démarche. Leur légitimité à prendre part à de telles démarches n'est donc pas reconnue. Enfin, leur absence tient à des cultures distinctes entre acteurs publics et acteurs du commerce et de la distribution, mais également avec d'autres types d'acteurs qui méconnaissent le secteur et le reconnaissent.

Deux postures semblent finalement se faire face concernant l'association des acteurs du commerce et de la distribution aux démarches : la première, plus radicale, défend la place exclusive des systèmes alimentaires alternatifs, et la nécessité d'une transition de ces derniers axée sur une transformation radicale des systèmes. La seconde posture, au contraire, est plus réformiste : elle défend une conception de la transition vers des systèmes alimentaires plus durables comme incrémentale, voyant la nécessité de coopérer avec des acteurs pouvant être considérés comme illégitimes pour s'orienter vers un changement d'échelle, en visant à faire progressivement changer ces acteurs de positionnement. Cette dernière peut conduire à des compromis ou des concessions entre les conceptions initiales des démarches, et la réalité du déroulement de ces dernières.

Finalement, acteurs économiques « classiques », et société civile (représentée par exemple par des associations de consommateurs) apparaissent comme les plus délicats à mobiliser dans le cadre de ce type d'échanges autour de l'alimentation territorialisée. Les raisons invoquées par les participants rencontrés pour expliquer cette difficulté, tiennent à la fois à la méconnaissance des réseaux d'acteurs à mobiliser, ainsi qu'à un temps des démarches

contraint (financièrement, aussi bien qu'en termes de motivation des participants). Elles tiennent également à des craintes que les acteurs privés ne se réapproprient les dynamiques lancées au sein des démarches (exprimées aussi bien par les acteurs publics que les autres participants rencontrés, de façon indifférenciée sur les trois territoires), et au fait que les acteurs publics rencontrés soient – pour certains – peu rompus aux techniques de la participation. Ces difficultés semblent constituer un obstacle sérieux à l'ambition d'une « gouvernance alimentaire territoriale », pourtant revendiquée et mobilisée par les porteurs des démarches rencontrés. On peut enfin s'interroger sur la portée de ces démarches qui, attachées à la défense d'une certaine alimentation (« durable », « locale, » etc.) et cantonnées à certains types d'acteurs, peuvent rester anecdotiques car elles se trouvent en marge d'un système alimentaire plus englobant.

III. Un cadre conceptuel pour appréhender les processus de gouvernance alimentaire territoriale

Les trois démarches analysées en tant que dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale, offrent finalement une lecture des structures et des processus de gouvernance à l'œuvre. De la sorte, ces trois démarches permettent de compléter le cadre conceptuel mobilisé pour l'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale. Soulevant certaines difficultés spécifiques de l'enjeu alimentaire en matière de gouvernance territoriale, elles permettent également d'en faire émerger les points critiques, ainsi que des pistes de développement possibles.

Finalement les trois démarches, étudiées au prisme de notre première grille d'analyse de la gouvernance territoriale appliquée à l'alimentation (chapitre II), nous permettent de dégager une série de questions stratégiques pour l'analyse des enjeux de la gouvernance alimentaire territoriale, y compris sur d'autres terrains.

L'ensemble de ces questions constitue la trame de la grille de lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale, présentée en tableau 6. Cette analyse repose en premier lieu sur (1) la caractérisation de la façon dont l'enjeu alimentaire peut émerger sur les territoires considérés. Elle permet de préciser à partir de quels enjeux la question alimentaire est traitée, et quels acteurs sont impliqués.

Tableau 6 : Grille de lecture de la gouvernance alimentaire territoriale,
à partir de l'analyse des démarches

Catégories issues de la grille d'analyse de la gouvernance territoriale	**Application à l'alimentation**
1. Processus à l'œuvre	- Emergence de la question alimentaire sur le territoire : types d'enjeu(x) traité(s) ; nature des acteurs impliqués ; portage politique (éventuel) ; échelles concernées
2. Ressources disponibles et leur mobilisation	- Contexte territorial : spécificités en matière agricole et alimentaire ; - Initiatives préexistantes ou en projet en lien avec l'alimentation, sur le territoire - Mobilisation de ressources territoriales par les acteurs
3. Rôle des institutions et acteurs publics dans la gouvernance	- Positionnement des acteurs publics sur la question alimentaire - Type d'action menée en matière alimentaire et perception des acteurs
4. Diversité des parties prenantes et façon dont elles sont associées	- Types d'interactions autour de l'alimentation - Objet, fréquence et contexte de ces interactions - Le cas échéant : existence d'arènes d'échanges spécifiques
5. Types d'enjeux territorialisés	- Champs de l'alimentation investis à travers les initiatives et projets alimentaires sur le territoire *Champs identifiés : environnement ; nutrition - santé ; économie et filières locales ; social ; culture et gastronomie ; urbanisme, aménagement.*
6. Effets des processus	- Impact de l'investissement de la question alimentaire : évolution constatée sur le territoire ; sur l'activité des acteurs ; sur les interactions entre acteurs

Au-delà de l'émergence de l'enjeu alimentaire, ce sont (2) les ressources territoriales qui sont interrogées. La grille permet ainsi de dégager les spécificités territoriales en matière agricole et alimentaire, contribuant à la fois à identifier certaines des ressources présentes sur le territoire, mais aussi à compléter et retracer l'origine de la préoccupation alimentaire sur ce dernier à partir des initiatives et démarches préexistantes.

(3) Le rôle des acteurs publics dans cette émergence est ensuite questionné, en détaillant notamment la façon dont ils portent la question alimentaire, à partir de quelle(s) compétence(s) et quelle(s) action(s).

Comprendre les processus de gouvernance alimentaire territoriale nécessite en particulier de questionner le rôle des différents acteurs de l'alimentation dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale. Une attention particulière est donc portée (4) aux

interactions entre acteurs publics et privés, y compris lorsqu'elles sont très ponctuelles. Au-delà des acteurs concernés, nous avons cherché à dérouler les objets, ainsi que les moments et les lieux de ces interactions préexistantes. Le périmètre des participants, qui peut être mouvant, est également ciblé à travers la grille de lecture. Son utilisation permet ainsi d'identifier des situations d'exclusion de certains acteurs.

Cette grille d'analyse amène aussi à préciser (5) les différents champs de l'alimentation qui se dégagent des processus observés, c'est-à-dire les entrées privilégiées pour aborder l'alimentation à travers les démarches étudiées. Les champs repris dans la grille correspondent à l'ensemble des « dimensions » ou « entrées » identifiées à l'étude des démarches. Ils concernent les dimensions environnementales, nutritionnelles ou de santé publique, économiques, sociales, d'urbanisme, ou encore culturelles et gastronomiques.

Enfin, la grille implique d'envisager (6) les effets des processus à l'étude sur le territoire considéré. Ces derniers peuvent en effet produire des transformations sur l'organisation des acteurs, la création de nouveaux liens et l'augmentation des capacités d'acteurs à agir à plus long terme.

Finalement, la grille élaborée nous permet de décrire les mécanismes intervenant dans les processus de la gouvernance alimentaire territoriale. En particulier, elle permet d'identifier certains blocages et leviers à ces processus, qui permettent de décrire des leviers « potentiels » d'émergence d'une situation de gouvernance alimentaire territoriale.

Cette grille, élaborée à partir de l'analyse des trois démarches sélectionnées, est mobilisée dans le chapitre suivant (chapitre IV) pour l'étude d'un territoire spécifique, le Grand Clermont.

CONCLUSION DU CHAPITRE III

Les cas présentés illustrent l'émergence de la question alimentaire sur trois territoires de natures et d'échelles différentes, et la façon dont elle est prise en charge par des acteurs publics locaux. A travers trois approches distinctes mais néanmoins convergentes, les démarches témoignent d'une question alimentaire initialement ancrée dans les préoccupations agricoles, qui s'oriente ensuite vers des enjeux alimentaires.

Les difficultés rencontrées par les acteurs publics locaux dans la mise en œuvre d'une approche intersectorielle de la thématique apparaissent par ailleurs nettement, traduites dès la prise en charge de la thématique qui se fait rarement systémique, malgré une volonté affichée d'arriver à une telle approche de l'alimentation. L'analyse met ainsi en lumière la reconnaissance de l'alimentation comme un objet transversal par les porteurs des démarches, c'est-à-dire que la thématique est perçue comme une entrée permettant de traiter divers enjeux sur les territoires. C'est aussi toute la complexité de l'alimentation qui apparaît à travers ces trois démarches, puisque l'une de ses spécificités semble reposer sur la mobilisation d'outils inédits, dédiés à organiser les échanges entre acteurs des systèmes

alimentaires. Les démarches fournissent à ce titre quelques illustrations sur la façon dont ces échanges peuvent être organisés, en associant quels acteurs, et en mettant en évidence en particulier le rôle de l'acteur public dans ces échanges.

Si l'alimentation est donc envisagée comme un nouveau champ d'action pour les pouvoirs publics, son appréhension ne se fait pas sans heurts. En effet, le traitement de la question alimentaire au niveau territorial peut être envisagé à plusieurs échelons qui, s'ils n'agissent pas « en bonne intelligence », peuvent rapidement entrer en concurrence en cherchant à s'affirmer comme le seul référent légitime sur la question alimentaire, sur le territoire considéré. De tels conflits peuvent conduire à des situations parfois « bloquantes » sur les territoires, comme nous avons pu en témoigner. Ces blocages tiennent également à l'absence de références quant à la façon de procéder avec une thématique émergente comme l'alimentation.

Enfin, le caractère plus ou moins exclusif des démarches analysées (et la conception des dispositifs de gouvernance associés) nous interroge particulièrement, en tant qu'élément « limitant » des processus de gouvernance à l'œuvre. Cet aspect fera l'objet d'un approfondissement dans le prochain chapitre pour le cas des acteurs de la distribution. En effet, ces derniers ont très peu été associés, et seulement à la marge, aux dynamiques initiées par les démarches présentées ici, et font l'objet d'un comportement parfois ambivalent de la part des acteurs publics porteurs des démarches : d'une certaine connivence au refus catégorique d'échanger avec de tels acteurs privés.

CHAPITRE IV : ETUDIER DES POTENTIELS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE : LE CAS DU GRAND CLERMONT

Ce chapitre aborde la seconde entrée d'analyse, qui consiste à interroger la place des distributeurs dans la gouvernance alimentaire territoriale. L'analyse conduite sur le territoire du Grand Clermont visait en effet à y repérer les potentiels pour la mise en place d'une situation de gouvernance alimentaire territoriale, à partir de la grille d'analyse précédemment élaborée et présentée. D'un point de vue méthodologique, cette phase du terrain de la thèse est marquée par son entrée « territoriale », contrastant avec l'entrée par des dispositifs adoptée jusqu'ici.

Nous sommes partie du postulat que le Grand Clermont était, *a priori,* un territoire dans lequel la dynamique de relocalisation alimentaire étaient moins avancée qu'elle pouvait l'être dans d'autres territoires français. En effet, au démarrage du travail de thèse (septembre 2014), le territoire ne comptait aucun dispositif « structurant » en matière d'alimentation tels que ceux qui ont été étudiés dans le chapitre III. Les dynamiques agroalimentaires y sont néanmoins fortes du fait de la diversité des productions agricoles, ainsi que de la prégnance d'entreprises agroalimentaires sur le territoire. La situation du Grand Clermont pouvait ainsi présenter certains « potentiels » pour la gouvernance alimentaire territoriale. Pour les repérer, nous avons prêté une attention particulière aux freins et leviers pouvant être identifiés afin d'« activer » ce potentiel, en utilisant pour cela la grille d'analyse présentée plus tôt. L'intérêt de cette approche est de déplacer le regard sur l'analyse de situations de gouvernance alimentaire territoriale, depuis l'étude de dispositifs existants et en place à l'analyse de processus en construction, jusqu'alors peu visibles.

De plus, les éventuelles volontés politiques en lien avec la relocalisation alimentaire étaient peu perceptibles au moment d'investir le terrain, limitant ainsi la probabilité d'émergence d'un projet alimentaire par certains aspects « trop » alternatif, pour envisager des passerelles avec les acteurs traditionnels et conventionnels du commerce et de la distribution. En effet, notre analyse ayant mis en évidence le caractère à la fois exclusif et alternatif des trois dispositifs précédemment étudiés, il nous a semblé primordial de nous détacher de cette vision centrée sur des dispositifs bien délimités, pour, au contraire, ouvrir le regard en donnant à voir les processus à l'œuvre sur un territoire peu doté concernant ce type de démarche. De la sorte, il est possible de déceler un ensemble de « signaux faibles » permettant de repérer des freins et leviers à la mise en place d'une situation de gouvernance alimentaire sur le territoire. Le territoire clermontois a donc été investi en contrepoint des dispositifs présentés jusqu'ici. Nous avons ciblé spécifiquement les acteurs du commerce et de la distribution d'une part, et les acteurs publics d'autre part.

L'analyse conduite sur le Grand Clermont permet ainsi de révéler les représentations, pratiques et leviers mobilisés par les acteurs de la distribution et des acteurs publics, qui permettent d'envisager l'émergence d'une situation de gouvernance alimentaire territoriale. La trame du chapitre suit ainsi les variables de notre grille d'analyse proposée en Chapitre III. La façon dont la question alimentaire est présente et/ou traitée sur le Grand Clermont est retracée, avant de rendre compte des acteurs qui y sont impliqués, pour aborder plus finement les interactions entre ces derniers.

Nous centrons notre propos sur les acteurs du commerce et de la distribution. Ils ont, jusqu'ici, été appréhendés uniquement à travers les discours et perceptions des acteurs rencontrés pour l'étude des dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale de Figeac, Lyon et Nantes et donc seulement évoqués « en creux » dans ces entretiens. Dans le cas du Grand Clermont, nous abordons ainsi leurs pratiques (particulièrement en matière d'approvisionnement) et les relations qu'ils entretiennent avec une diversité d'acteurs (autres distributeurs, fournisseurs, pouvoirs publics). En parallèle, une attention particulière est portée à l'action publique menée en matière de commerce et de distribution (notamment celle liée à l'urbanisme commercial), ainsi qu'aux logiques sous-jacentes des acteurs publics locaux en la matière. L'action publique commerciale correspond en effet, comme nous pourrons l'exposer plus loin, à l'une des principales interactions existantes entre pouvoirs publics et acteurs du commerce et de la distribution. Enfin, les enjeux alimentaires territorialisés investis par les acteurs du commerce et de la distribution, comme par les pouvoirs publics, sont abordés à travers les divers projets auxquels ces acteurs prennent part sur ce territoire. Nous avons retenu les projets investis en-dehors de la seule commercialisation des produits (qui constitue l'activité principale des commerçants et distributeurs rencontrés), pouvant croiser certaines des préoccupations des pouvoirs publics en lien avec l'alimentation, comme cela sera explicité plus loin.

Ces divers éléments dégagés à partir de la grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale nous permettent finalement d'envisager les potentiels de construction d'une gouvernance alimentaire territoriale sur le territoire du Grand Clermont. Ces derniers sont décryptés à travers l'identification de freins et leviers à l'existence de ces potentiels.

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE

Cette partie présente la situation du Grand Clermont, territoire de projet situé en (nouvelle) région Auvergne – Rhône-Alpes qui couvre environ 1330 km^2 et compte 106 communes, pour 414 000 habitants (données INSEE, 2015). Le Grand Clermont apparaît comme un territoire peu dynamique en matière d'alimentation de proximité, puisque peu d'initiatives de ce type y sont visibles ou identifiables *a priori* au démarrage de la thèse, comparativement aux agglomérations françaises de taille semblable. Le Grand Clermont peut néanmoins présenter un potentiel important, au regard du poids de l'économie

agricole et agroalimentaire régionale, ainsi que des « points de contact » potentiels entre urbain et rural qu'il peut offrir, envisagés pour les acteurs politiques locaux comme autant de ressources à mettre en avant.

I.1. Un territoire entre ville et campagne

Le territoire du Grand Clermont se trouve véritablement encastré dans un écrin de nature, par la présence de deux parcs naturels régionaux (PNR) à ses extrémités. Aussi, malgré la présence de quelques industries (notamment agroalimentaires), le territoire bénéficie d'une image de « campagne à la ville ». Les initiatives dédiées à la valorisation de l'alimentation de proximité y sont cependant peu développées.

I.1.1. Une région marquée par les activités agricole et agroalimentaire

La région Auvergne compte 31 913 actifs agricoles en 2010, et 23 674 exploitations agricoles spécialisées avant tout, en production bovine allaitante (avec presque 7 500 exploitations pour 9 874 actifs agricoles) et laitière. Le territoire compte également des exploitations en polyculture-élevage, ainsi que des élevages ovins et caprins. La SAU régionale couvre 43,5% du territoire. Les produits sous appellation d'origine protégée (AOP), particulièrement fromagères, sont emblématiques de la région (à l'image du Bleu d'Auvergne, du Cantal, de la Fourme d'Ambert, du Saint-nectaire et du Salers) qui compte 20 % de produits sous SIQO toutes filières confondues[82]. La production carnée n'est pas en reste, avec des appellations telles que l'AOP Fin Gras du Mézenc, l'IGP Fleur d'Aubrac, le Label Rouge Viande Salers ou encore l'IGP Porc fermier d'Auvergne par exemple.

La production animale est très présente en région, avec notamment une part importante d'élevage au pâturage, l'Auvergne pouvant être considérée comme la « *plus grande prairie de France* » (Chabrat, 2014) du fait de sa surface herbagère importante. En effet, 80 % de la SAU étaient dédiés à l'élevage en 2014. D'autres productions sont présentes à la marge sur le territoire, qui compte notamment les terres particulièrement riches de la Limagne.

Les industries agroalimentaires (IAA) en Auvergne représentent plus de 270 établissements en 2015 (URIAA, 2015) et 12 000 emplois, pour un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros. Les IAA auvergnates emploient avant tout dans le secteur des produits carnés (30 %), puis des produits laitiers (23 %) et enfin, des céréales, boissons et autres (produits alimentaires intermédiaires, épicerie). L'industrie laitière régionale est fortement orientée vers la production de fromages, à l'image de la production réalisée en région. Le tissu industriel alimentaire est atomisé avec 60 % des entreprises qui emploient moins de 20 salariés. Néanmoins, plusieurs groupes agroalimentaires de dimension nationale, voire internationale, sont implantés sur le territoire régional à l'image de Limagrain, Arrivé, Avril, Socopa, ou encore le groupe Danone avec la Société des Eaux de Volvic par exemple. Un

[82] Source : site Internet de l'URIAA, www.auvergne-alimentaire.fr

tiers des établissements de transformation agroalimentaire est implanté dans le département du Puy-de-Dôme, avant tout spécialisé en transformation laitière et céréalière.

A l'inverse de la situation dans les régions voisines (particulièrement l'ancienne région Rhône-Alpes), et malgré une présence marquée des activités agricoles et agroalimentaires sur le territoire auvergnat, peu d'initiatives portées par les pouvoirs publics visant à valoriser une alimentation de proximité ressortent de ce panorama général, au moment du démarrage de la thèse. La vente directe est néanmoins une pratique aussi courante en Auvergne que dans d'autres régions françaises[83]. Les entretiens exploratoires (Billion *et al.,* 2016) conduits à l'échelle régionale auvergnate ont également permis d'identifier certaines initiatives, essentiellement menées à l'échelon infrarégional. Plusieurs acteurs évoquent ainsi le dispositif départemental Agrilocal63, une plateforme en ligne d'achats de produits locaux à destination de la restauration collective. Initialement lancé dans les départements du Puy-de-Dôme et de la Drôme en 2014, le dispositif a essaimé sur l'ensemble du territoire national. Une association dédiée (cf. Agrilocal.fr) existe à ce jour pour fédérer l'ensemble de ces plateformes. D'autres initiatives, plus ponctuelles, ont également été identifiées lors de la phase de terrain exploratoire. Elles concernent l'approvisionnement local de la restauration collective (achat d'une bête entière par un lycée, approvisionnement en produits biologiques de cantines scolaires), le portage à domicile de paniers de produits locaux, ou encore des drives fermiers.

Ce « défrichage » de l'existant sur le territoire a confirmé nos premières observations sur l'absence de projets alimentaires structurants. En effet, la plupart des projets évoqués lors de cette phase exploratoire sont liés avant tout (et parfois uniquement) au développement de la vente directe et des circuits courts, selon différentes modalités (approvisionnement local de la restauration collective, offre de paniers de produits locaux, etc.). Cette situation a néanmoins évolué, y compris dans le temps de la thèse, comme nous l'exposerons par la suite.

I.1.2. Une métropole d'interface entre l'urbain et le rural

Le Grand Clermont est organisé par une agglomération centrale de taille intermédiaire, Clermont-Ferrand, qui contribue à renforcer l'image de « campagne à la ville », caractéristique de l'agglomération (figure 9).

Clermont-Ferrand est une ville moyenne (l'unité urbaine clermontoise comptait 264 704 habitants en 2014, sur les dix-sept communes la constituant) située dans le Massif Central. Son positionnement central, au cœur d'une zone peu urbanisée et à l'écart des autres métropoles françaises, a fait d'elle la capitale de la région Auvergne. Cette position est désormais remise en cause par la fusion récente des régions, plaçant l'agglomération en périphérie de la deuxième région la plus peuplée de France (Auvergne-Rhône-Alpes). De

[83] 10% des exploitations agricoles auvergnates pratiquent en effet la vente directe en 2010 (Agreste, 2012), quand la moyenne française s'élève à 14%.

nouveaux enjeux se posent donc à la ville, et plus largement à l'agglomération clermontoise, dans le contexte récent de fusion des régions. Ces derniers sont notamment liés à la visibilité d'une métropole telle que Clermont-Ferrand dans une région associant des agglomérations comme Lyon, Grenoble ou, plus proche encore, Saint-Etienne.

Figure 9 : Photographie de l'agglomération clermontoise dans un écrin de verdure - vue de Clermont-Ferrand depuis le Puy de Chanturgue (source personnelle, novembre 2015)

Le territoire du Grand Clermont est avant tout naturel et agricole, 80% des surfaces étant occupées par ce type d'espaces (SCoT du Grand Clermont, 2011). Du fait d'une situation relativement enclavée dans un territoire à dominante rurale, mais aussi du caractère agricole et agroalimentaire des entreprises présentes sur son agglomération, Clermont-Ferrand a longtemps bénéficié d'une image de ville « agricole » ou « rurale » (Jamot, 2009), et fait figure d'agglomération à taille humaine où le lien urbain/rural est à ce jour préservé. Cependant, Clermont-Ferrand est également marquée par la présence du groupe Michelin, qui a contribué à en faire une ville industrielle à partir des années 1950. L'emprise de Michelin est toujours présente dans la ville à ce jour, et a joué un rôle déterminant dans l'urbanisation et le modelage du tissu urbain (Bordessoule, 2009 ; Zanetti, 2012). Les cités Michelin, construites à partir des années 1920, sont en effet caractéristiques du paysage

urbain ; d'une certaine façon, elles ont contribué à maintenir une proximité avec le rural, les maisons ouvrières comportant toutes un jardin conçu comme exclusivement dédié à une activité potagère (Semmoud, 2008) et donc nourricière. Le groupe Michelin, dont le siège est basé à Clermont-Ferrand, est par ailleurs le premier employeur de la région (INSEE, 2017).

I.2. Le Grand Clermont : une échelle pertinente pour penser une situation de gouvernance territoriale de l'alimentation ?

Cette partie poursuit la présentation du territoire d'étude, le Grand Clermont, en revenant en particulier sur les éléments liés à la planification en matière agricole et commerciale sur le territoire. La situation particulière de ce territoire, tout comme son échelle et les compétences qui lui sont dévolues, en font un lieu propice aux rapprochements urbain / rural, qui peuvent notamment passer par le développement d'un approvisionnement alimentaire de proximité.

I.2.1. Le Grand Clermont, un territoire de projet permettant de penser les complémentarités entre urbain et rural

Notre réflexion est menée à l'échelle du Grand Clermont, périmètre de l'ancien Pays éponyme créé en 2004, devenu pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) en 2014. Le territoire compte 106 communes pour 414 000 habitants (chiffres INSEE, 2015) et une surface de 1330 km^2. Le Grand Clermont est constitué de quatre intercommunalités (trois communautés de communes et une communauté urbaine), issues de la fusion, au 1er janvier 2017, de huit communautés de communes et d'une communauté urbaine, Clermont Auvergne Métropole (figure 10). Le Grand Clermont est organisé autour de CAM, qui compte 283 680 habitants pour 21 communes, pour environ 300 km^2 en 2013[84] (INSEE, 2014). Il représente 94 % de la population de l'aire urbaine de l'agglomération de Clermont-Ferrand (Loudiyi, 2011). Le Grand Clermont est à la fois territoire de projet et support du schéma de cohérence territoriale (SCoT), arrêté en 2011 et en cours de révision depuis le début de l'année 2017.

La communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole[85] (CAM) créée au 1er janvier 2017, a conservé un périmètre identique (21 communes) à celui de la Communauté d'agglomération à laquelle elle succède. Les changements majeurs survenus du fait de cette évolution de statut, concernent essentiellement les compétences de l'intercommunalité. La CAM prend désormais en charge quatre nouvelles compétences que sont le tourisme, l'urbanisme, la voirie, ainsi que l'eau et l'assainissement. Par ailleurs, les compétences de développement économique, d'habitat, d'enseignement supérieur et de recherche sont renforcées par le changement de statut de l'intercommunalité. Si ces dernières ne touchent pas

[84] L'intercommunalité était alors la communauté d'agglomération de Clermont Communauté.
[85] La CAM est devenue métropole à partir du 1er janvier 2018.

spécifiquement à l'alimentation, ces évolutions rendent néanmoins compte d'une montée en compétence de la communauté urbaine sur le territoire.

Figure 10 : Organisation territoriale du Grand Clermont au 1er janvier 2017 (Source : www.legrandclermont.com/le-territoire consulté le 30 juillet 2017)

Le territoire du Grand Clermont est sécant avec deux parcs naturels régionaux (PNR), le Livradois-Forez à l'Est, et les Volcans d'Auvergne à l'Ouest. De la sorte, le Grand Clermont se trouve comme « enchâssé » dans un écrin de verdure, constitué des deux PNR limitrophes et leurs espaces naturels et forestiers. Cette situation confère au territoire une diversité de paysages, de la chaîne des Puys aux contreforts du Livradois-Forez.

La production agricole du Grand Clermont est bien présente puisque la SAU occupe 55 % du territoire (SCoT du Grand Clermont, 2011, p. 30), comme l'illustre la figure 11. De plus, suivant ces paysages variés, cette production agricole est également diversifiée : le diagnostic agricole conduit dans le cadre du SCoT du Grand Clermont identifie ainsi des zones de production céréalière (associée à la présence de « fleurons » en la matière à l'échelle nationale, à l'image de Limagrain), de l'élevage sur les zones plutôt situées en moyenne montagne, ainsi que des zones stratégiques de développement de certaines productions.

Figure 11 : Carte de l'espace agricole et forestier sur le Grand Clermont
(source : SCoT du Grand Clermont, 2010)

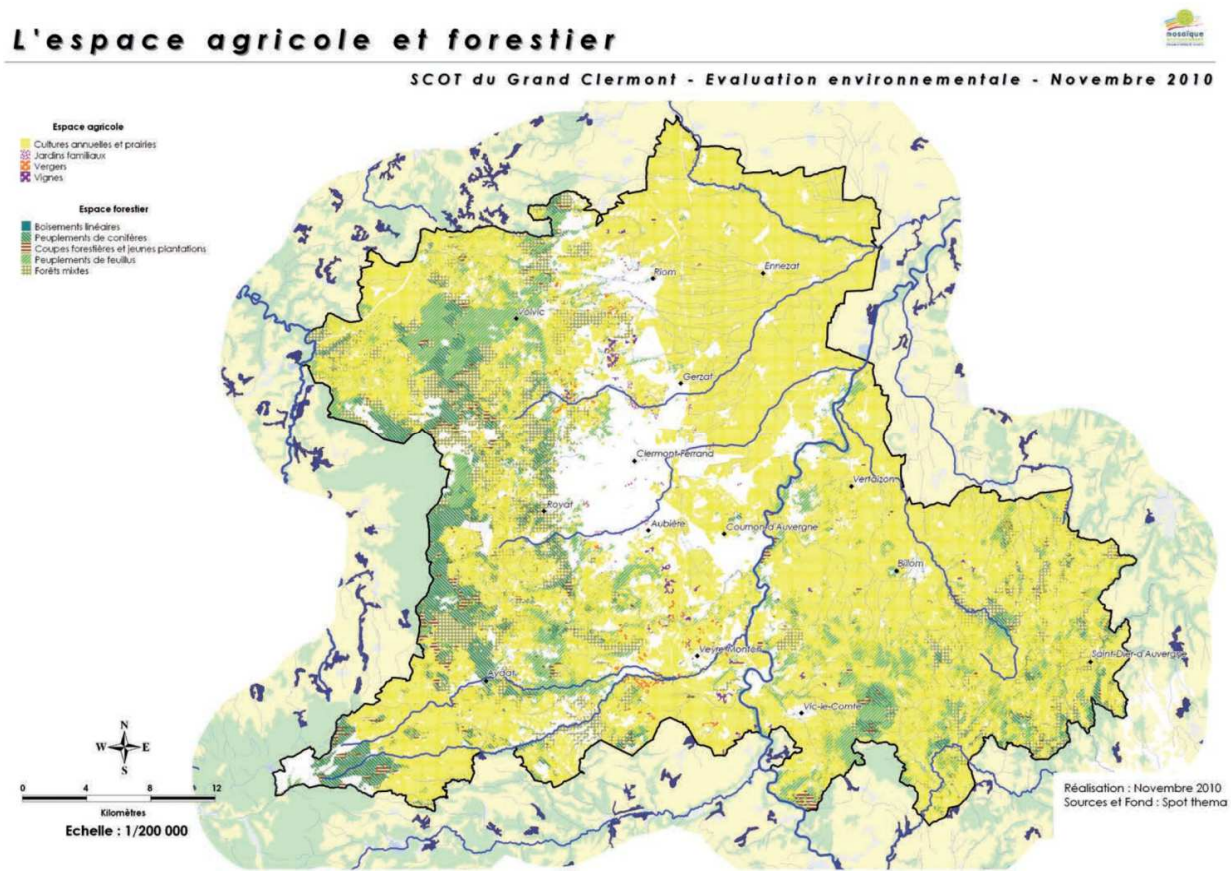

Le territoire étant soumis à des enjeux d'étalement urbain, le SCoT du Grand Clermont vise en particulier à préserver certaines terres agricoles périurbaines. Le diagnostic établi dans le cadre de la rédaction du SCoT indique ainsi une diminution des surfaces agricoles de 189 hectares en moyenne chaque année depuis 1995. En conséquence, au travers de son SCoT, le Grand Clermont exprime dès 2011 sa volonté de protéger des espaces dédiés à certaines productions, à l'exemple du maraîchage, de la viticulture ou de l'élevage (sur les estives en particulier), envisagées comme susceptibles « d'améliorer l'auto-approvisionnement du Grand Clermont » (SCoT du Grand Clermont, 2011, p. 30). Certaines terres agricoles bénéficient ainsi d'une « protection stricte » et sont voulues préférentiellement orientées vers ces types de production sans pour autant faire l'objet de projets de développement agricole (Loudiyi *et al.*, 2011). En effet, si la demande existe et a été identifiée par l'acteur public, des freins se posent vraisemblablement au développement d'une production maraîchère sur le territoire, liés en particulier à une concurrence forte sur les terres agricoles. Les terres les plus fertiles sont situées en Limagne et principalement destinées à la production céréalière. Les réflexions conduites dans le cadre du SCoT et les prescriptions qui en découlent proposent une certaine représentation des types d'espaces agricoles à préserver. Les enjeux affichés sont liés à la réduction de l'étalement urbain : le SCoT a été l'occasion des premiers échanges entre développement urbain et développement de

l'activité agricole sur ce territoire, qui interpellait de manière implicite la question de l'approvisionnement alimentaire sans l'aborder directement.

La proximité du Grand Clermont aux PNR voisins est à l'origine de liens entre les territoires de projet et l'agglomération centrale. La révision des chartes des deux PNR et l'élaboration du SCoT ont en effet été réalisées de manière conjointe, et des réflexions entre le Grand Clermont et les PNR se sont tenues à partir de 2009-2010 autour de la question paysagère, formalisées par la production d'une « Carte de reconnaissance des paysages[86] » conjointe aux trois territoires. Ces premières réflexions ont posé les bases d'un travail en commun entre les territoires sécants, poursuivie à ce jour. Ce dernier s'inscrit notamment dans la volonté de « [dépasser] la rhétorique désuète d'opposition de la ville et de la campagne, pour permettre à chacun d'apporter un bénéfice mutuel à la population qu'elle soit urbaine, péri-urbaine ou rurale[87] ».

Au niveau politique, l'affirmation des proximités entre les territoires urbains et ruraux semble constituer un enjeu majeur, comme en témoigne par exemple l'allocution du président du Grand Clermont à l'occasion du discours tenu pour les Assises du Grand Clermont en juillet 2015, mentionnant la « *longue tradition de solidarité entre tous les auvergnats*[88] », héritée en partie de la tradition rurale du territoire. Le Grand Clermont fait finalement figure de « territoire charnière » (Loudiyi *et al.,* 2009) entre l'urbain et le rural, la complémentarité urbain/rural pouvant constituer un potentiel pour les démarches alimentaires.

L'échelle du Grand Clermont est pertinente pour notre démarche d'analyse car elle permet de prendre en compte des surfaces à la fois urbanisées et agricoles et ainsi, d'envisager des complémentarités entre les bassins de production et de consommation (celui de l'agglomération clermontoise comptant environ 400 000 habitants). Sans pour autant se placer dans une perspective d'autonomie ou d'autosuffisance alimentaire (Vidal et Fleury, 2010), cette vision fait écho aux notions « [d']auréole productive » ou de « halo agricole et alimentaire » évoquées par C. Darrot (2014) pour le cas de Rennes, qui doivent être d'un périmètre suffisant pour assurer l'approvisionnement (en quantité et en diversité) des habitants de la métropole. Le cadre institutionnel et de planification du Grand Clermont, tout comme la taille de ce territoire, nous permettent donc d'envisager le « potentiel alimentaire[89] » (*Ibid*, 2014) de ce territoire. Ce dernier nous permet ensuite de repérer les potentiels en matière de gouvernance alimentaire territoriale, le Grand Clermont offrant à la

[86] Consultable en annexe XIII de la charte 2011-2023 du PNR Livradois-Forez.

[87] Texte d'engagement commun entre le PNR des Volcans d'Auvergne, le PNR Livradois-Forez et le Grand Clermont, signé le 3 février 2010 par les présidents de chaque territoire de projet.

[88] Extrait de l'allocution de clôture du Président du Grand Clermont pour les Assises du Grand Clermont, le 4 juillet 2015.

[89] Il s'agit de la capacité productive du territoire considéré, essentiellement explorée sur la base d'un scénario d'autosuffisance dans le cas rennais (et prenant notamment en compte les surfaces non productives des jardins privés et publics, toits plats, etc.).

fois une production diversifiée et un périmètre institutionnel de portage de projet d'une taille suffisante pour envisager des complémentarités entre l'urbain et le rural.

La justification du choix de l'échelle du PETR trouve également sa source dans la structure des EPCI qui le composent, certains comptant en effet moins de 10 000 habitants avant le 1er janvier 2017. Au-delà d'interrogations liées à la présence de foncier agricole sur le territoire, la taille réduite de ces EPCI induit des compétences parfois peu mobilisées en matière d'agriculture et/ou l'alimentation, ainsi que des ressources très limitées, aussi bien en termes financiers qu'en termes d'ingénierie. En outre, notre focalisation sur le territoire du Grand Clermont se justifie notamment par ses capacités et ressources d'ingénierie qui permettent de porter des projets de territoire. Les projets investis par le Grand Clermont peuvent être multiples, de nature et d'origine distinctes en s'inscrivant par exemple dans une forme de contractualisation avec la région (à l'exemple des anciens contrats Auvergne+[90]), dans le portage de projets européens de type Leader[91] financés par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER, géré depuis 2014 par les régions), ou encore, comme c'est le cas depuis 2017, dans un projet alimentaire territorial soutenu par le Programme National de l'Alimentation (PNA) par exemple. De la sorte, le Grand Clermont peut constituer un échelon intermédiaire de coordination entre la région – qui finance une grande partie des projets sur le territoire via la gestion des fonds européens – et des intercommunalités, dont certaines affichent leur volonté de se pencher sur la question alimentaire. En effet, comme l'indiquent Capt *et al.* (2014, page 14), les Pays (loi Voynet) ont la capacité de mettre en œuvre « *la coordination de différents acteurs (économiques, de la société civile et publics) dans leur périmètre et en-dehors de ce périmètre, ainsi que […] la mobilisation de capacités particulières en matière d'ingénierie* ». En outre, l'ambition initiale de ce territoire à sa création visant explicitement à fédérer les intercommunalités et à favoriser les connexions entre territoires urbains et ruraux, appuyant une nouvelle fois ce rôle du territoire de projet comme un échelon de coordination, mais aussi de relais des initiatives émergentes à une échelle infra (Lardon *et al.,* 2014). Enfin, le Grand Clermont s'inscrit toujours dans la dynamique de l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui a déjà traité de la question agricole (Loudiyi *et al.,* 2011), ouvrant désormais la voie à la question alimentaire. Cette perspective est en effet rendue possible par l'antériorité du projet de développement à la fois urbain et agricole du Grand Clermont, qui convoque la question agricole avant de s'ouvrir aujourd'hui à l'alimentation, avec le financement obtenu en février 2017, via le programme national pour l'alimentation (PNA), pour mettre en œuvre une stratégie PAT.

En résumé, le Grand Clermont constitue donc un territoire pertinent pour notre étude, du fait de sa configuration à la fois urbaine et agricole, qui permet d'envisager des liens privilégiés entre l'urbain et le rural, centraux dans le traitement de la question de la

[90] Ces derniers correspondaient à des contrats de développement durable des territoires, passés entre l'ancienne région Auvergne et des territoires de projet.
[91] On peut citer à cet effet le programme Leader 2014-2020 « Val d'Allier du Grand Clermont ».

relocalisation des systèmes alimentaires. Par ailleurs, ce territoire de niveau intermédiaire, à la fois infra-régional mais plus étendu qu'une agglomération et qui englobe certaines terres agricoles, permet de faire coïncider les bassins de production et de consommation, et d'envisager ainsi facilement des articulations urbain/rural. L'antériorité de la planification territoriale sur le Grand Clermont est enfin particulièrement intéressante au regard de la question alimentaire, puisque le territoire s'est avant tout préoccupé du foncier agricole et de sa préservation, avant d'envisager plus récemment des passerelles avec la question alimentaire. Cette question est d'autant plus pertinente qu'elle a pu être abordée à travers les démarches présentées au chapitre précédent, où la question agricole a été le point de départ du développement de stratégies alimentaires sur les territoires considérés. La démarche de mise en œuvre d'un PAT, associant le Grand Clermont au PNR Livradois-Forez, en est la traduction la plus concrète aujourd'hui.

I.2.2. Situation de la municipalité clermontoise

Au sein du Grand Clermont, puis de son intercommunalité (CAM), Clermont-Ferrand a constitué le territoire-focus de nos enquêtes, conduites pour l'essentiel des enquêtes auprès des commerçants et distributeurs sur le territoire de la municipalité. L'intérêt porté à cet échelon provient notamment des liens privilégiés entre la municipalité et les commerçants présents sur le territoire de la Ville (par exemple dans le cadre d'occupation du domaine public à vocation commerciale telles que les installations de terrasse ou d'étalages, ou la distribution de paniers de produits alimentaires sur la voie publique, par exemple). Ce regard plus spécifique porté à la situation municipale vise en effet à décrire aussi finement que possible les interactions entre commerçants, distributeurs et pouvoirs publics, qui s'inscrivent parfois dans des rapports quotidiens. Clermont-Ferrand occupe par ailleurs une position particulière au sein du Grand Clermont sur les questions d'alimentation de proximité, puisqu'elles sont bien présentes dans le projet de l'équipe municipale en place depuis 2014 et ce, notamment à travers les actions orientées vers l'évolution de l'offre alimentaire proposée en restauration collective scolaire.

En particulier, on peut évoquer les engagements de l'équipe municipale en faveur d'une restauration alimentaire de qualité, liée à l'augmentation des produits sous SIQO pour la restauration collective scolaire, ou encore les réflexions et projets menés par la Ville en lien avec les marchés alimentaires municipaux. La focalisation sur la municipalité clermontoise tient enfin à des préoccupations méthodologiques, liées à un accès facilité aux commerçants et distributeurs de la municipalité dans le cadre de la réalisation de cette phase du terrain, et particulièrement à des échanges facilités avec la municipalité.

Malgré ce focus sur Clermont-Ferrand, notre réflexion en termes de gouvernance alimentaire est envisagée à des échelles supra-municipales et c'est pourquoi des représentants de chaque niveau institutionnel ont été rencontrés (municipalités, intercommunalités, PETR, département, région) sur le Grand Clermont. En effet, envisager

une gouvernance alimentaire à l'échelle d'une commune urbaine est particulièrement délicat, ne serait-ce qu'en termes de correspondance entre les bassins de production et de consommation du territoire municipal (pour Clermont-Ferrand, les dix exploitations agricoles de la ville couvrent 12% du territoire en SAU et sont essentiellement dédiées à des activités de polyculture-élevage) ou plus simplement de compétence et de poids des collectivités territoriale, comme a pu l'illustrer précédemment le cas lyonnais (chapitre III). Enfin, des préoccupations sous-jacentes déjà évoquées, liées notamment aux compétences, aux acteurs impliqués et à la dimension du projet dans l'émergence de la question alimentaire, sont également à l'origine de cette volonté.

I.3. La situation commerciale sur le Grand Clermont

Nous nous sommes fondée sur la typologie préalablement élaborée (chapitre II) pour d'une part, présenter la situation commerciale sur le Grand Clermont, et d'autre part pour élaborer notre échantillon à partir de cette typologie, comme cela sera présenté dans la partie II qui suit. La présentation de la situation clermontoise, particulièrement pour ce qui touche au commerce alimentaire, est en effet indispensable à la compréhension des enjeux qui se posent sur ce territoire.

I.3.1. Caractéristiques de l'appareil commercial du Grand Clermont

La présentation des données commerciales sur le Grand Clermont est issue de diverses sources de données. En effet, du fait de l'accès difficile à des données chiffrées sur le commerce alimentaire du territoire, nous avons fondé notre travail sur les sources les plus récentes dont nous pouvions disposer, impliquant des dates distinctes dans la présentation des caractéristiques commerciales du Grand Clermont. En effet, si nous disposons de données récentes (2015) pour qualifier la situation du commerce en général du territoire, les données plus détaillées liées au commerce alimentaire et à son évolution auxquelles nous avons pu avoir accès datent de 2013.

Au 31 décembre 2015, le Grand Clermont compte 2 612 établissements de commerce de détail, occupant 715 577 m^2 de surface de vente (CCI Puy de Dôme, 2017). Les commerces sont répartis en douze pôles commerciaux majeurs sur le territoire. Le commerce alimentaire représente 740 établissements (soit 27 % de l'ensemble des commerces sur le territoire) sur 195 508 m^2 de surface en 2013. Les « petites » surfaces, de moins de 300 m^2, représentent 646 entreprises sur la totalité des établissements. Le territoire possède par ailleurs dix hypermarchés, trente-sept supermarchés, vingt-sept établissements de hard-discount alimentaire et vingt grandes surfaces spécialisées (GSS) alimentaires. Le nombre de petites surfaces alimentaires a diminué de 9 % (soit la disparition de 65 établissements) entre 2005 et 2013. Les supermarchés se sont, quant à eux, développés avec six nouveaux établissements sur le même pas de temps. La stabilité voire l'augmentation apparente du nombre de grandes et moyennes surfaces (GMS) ne traduit pas l'instabilité associée en

termes d'emplois, avec une forte diminution de ces derniers entre 2005 et 2013. Cette diminution est probablement liée aux difficultés rencontrées par certaines enseignes de grande distribution alimentaire, associée à une crise plus générale des modèles du super et de l'hypermarché (Tarteret et Hanne, 2012). On constate enfin, une « explosion » du nombre de grandes surfaces alimentaires spécialisées, passé de 7 à 20 établissements en huit ans sur le Grand Clermont[92]. L'offre commerciale du Grand Clermont est répartie en 12 pôles commerciaux sur le territoire, dont la majorité est située au sud-est de l'agglomération de Clermont-Ferrand (avec les pôles du Brézet, de La Pardieu, de Lempdes, Aubière et Cournon-d'Auvergne). Ces derniers concentrent un nombre important de commerces en périphérie urbaine, contribuant à générer un déséquilibre avec l'offre commerciale, plus réduite, des centres-villes du Grand Clermont (SEPAC, 2007).

A Clermont-Ferrand, où ont été rencontrés l'essentiel des commerçants et distributeurs interrogés, 18 % des commerces de centre-ville sont des commerces alimentaires. La densité de l'offre commerciale alimentaire clermontoise est importante, par rapport à d'autres villes françaises de taille semblable (intervention pour la Ville de Clermont-Ferrand du bureau d'étude Cercia, novembre 2016). Les commerces alimentaires de centre-ville sont présentés sur la figure 12. Clermont-Ferrand compte dix-sept marchés (alimentaires et non alimentaires) dont un marché de centre-ville situé sous une halle, occupé exclusivement par des commerçants alimentaires sédentaires : le marché Saint-Pierre, et un second (également sous une halle) dédié aux producteurs et géré par une association de producteurs (La Jonquille), le marché Saint-Joseph. La grande distribution est présente en centre-ville avec des GMS (un petit hypermarché, six supermarchés et un magasin populaire[93] (enseigne Monoprix)). On observe par ailleurs, depuis quelques années, le développement de petites surfaces de proximité sous enseignes nationales (Carrefour City notamment). Le centre-ville clermontois est prioritairement positionné sur l'équipement de la personne et la culture/loisirs (Clermont Auvergne Métropole, 2015).

Clermont-Ferrand a aussi vu se développer certaines formes de distribution émergentes, telles que des systèmes en ligne de vente de produits locaux (avec en particulier La Ruche Qui Dit Oui ! ou Locavor).

[92] On peut notamment évoquer la prégnance de l'enseigne « Grand Frais », qui compte cinq points de vente aux abords de l'agglomération clermontoise (Clermont-Ferrand Nord, Clermont-Ferrand Le Brézet, Clermont-Ferrand La Pardieu, Lempdes et Malauzat).

[93] Il s'agit de magasins dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2500 m^2, proposant un assortiment plus large que les supermarchés en complétant l'alimentaire par des rayons textile et bazar fournis (Allain et Chambolle, 2003). Bien que les magasins populaires aient émergé en France dès les années 1930, la proximité de leur mode de fonctionnement avec celui de la grande distribution les positionne dans la catégorie des commerces conventionnels, de moyenne ou grande surface, en référence à la typologie proposée pour la thèse.

Figure 12 : Offre commerciale alimentaire du centre-ville de Clermont-Ferrand, selon la typologie présentée (réalisation : UMR Territoires, juin 2017)

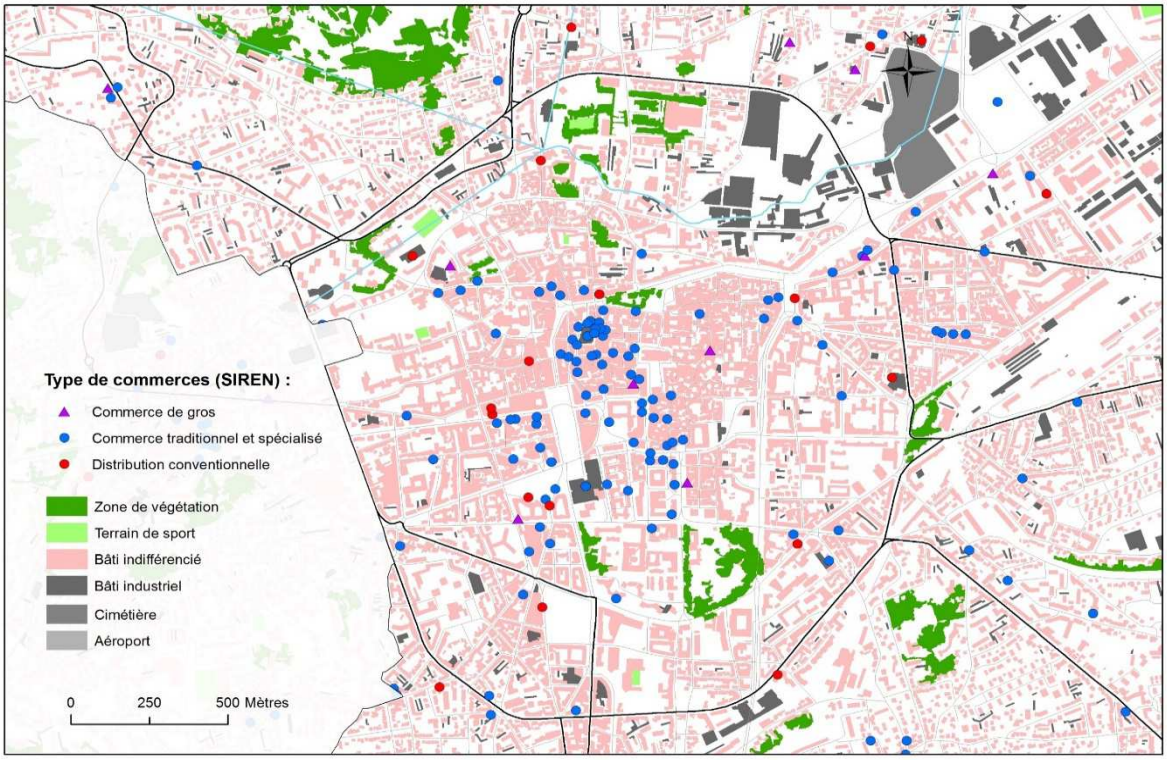

I.3.2. Stratégie commerciale du Grand Clermont

Plusieurs actions ont été menées par le Grand Clermont en lien avec l'aménagement et l'urbanisme commercial du territoire, tous commerces confondus. Ces dernières tiennent par exemple à la création d'un Comité consultatif du commerce qui visait, en partenariat avec les chambres départementales des métiers et de l'artisanat (CMA) et du commerce (CCI), à émettre un avis, conseiller, voire orienter les projets d'implantation commerciale sur le territoire. Cette instance consultative était prévue pour s'ouvrir à d'autres acteurs à compter de 2012, professionnels de la distribution aussi bien que consommateurs (« développeurs d'enseignes, managers de centres commerciaux, développeurs immobiliers, exploitants d'unités commerciales, groupements de commerçants, associations de consommateurs[94] »). Il semblerait néanmoins qu'elle ait cessé d'exister, possiblement du fait de son éventuelle redondance avec les Commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) qui, en vertu de la loi ALUR du 24 mars 2014, se tiennent régulièrement afin d'émettre un avis pour toute implantation ou extension d'une surface de vente supérieure à 1000 m^2.

De 2006 à 2010, les élus du Grand Clermont ont adopté une charte de développement commercial du territoire visant à proposer une vision harmonieuse du développement

[94] Source : http://www.legrandclermont.com/accompagnement-des-projets-dimplantation-commerciale-sur-le-grand-clermont

commercial sur le territoire. Il est néanmoins délicat de fournir une vision à la fois globale et cohérente des choix conduits en la matière jusqu'ici, les acteurs politiques locaux semblant avoir eu des difficultés à faire émerger une stratégie commune sur la question. En effet, le Grand Clermont projetait de rédiger un document d'aménagement artisanal et commercial[95] (DAAC) au cours de l'année 2016, qui n'a jamais vu le jour. Cet abandon tient en partie à des oppositions marquées[96] entre les élus de Clermont Auvergne Métropole, certains maires de la périphérie ne partageant pas la volonté de se doter d'une stratégie territoriale en la matière. Ces désaccords traduisent l'existence de certains conflits ancrés historiquement entre les communes sur la question du développement commercial sur le Grand Clermont. Le contexte plus large de recomposition des EPCI et, pour Clermont-Ferrand, de création de la communauté urbaine au 1er janvier 2017, a aussi contribué à reléguer au second plan les réflexions associées au DAAC. La stratégie présentée au sein du SCoT prévoyait néanmoins de limiter l'expansion et l'implantation des grandes et moyennes surfaces alimentaires (GMS), de stabiliser le nombre de pôles commerciaux du territoire (toujours maintenu à douze), et de « consolider le commerce de proximité » (PADD, 2011, p. 34) des « pôles de vie[97] » (Volvic, Ennezat, Billom-Saint-Dier, Vic-le-Comte, Les Martres-de-Veyre, Saint-Amant Tallende et Pont du Château), au niveau des centres-villes, des quartiers comme des bourgs périurbains. Pour aller en ce sens, les élus du Grand Clermont ont fait le choix fin 2016, de réduire le nombre d'hectares prévus par le SCoT pour l'implantation commerciale, de 90 à 60 hectares[98]. A Clermont-Ferrand, la stratégie en place en matière d'urbanisme commercial consiste à assurer la (re)dynamisation du centre-ville, tout en mobilisant en parallèle certains outils spécifiques comme le droit de préemption de locaux dont la Ville s'est doté afin d'orienter les implantations commerciales dans certains quartiers clermontois.

L'absence de vision partagée sur l'urbanisme commercial révèle donc des tensions quant à la définition d'une stratégie commune d'urbanisme commercial, particulièrement marquées au sein même de la CAM, mais aussi avec certains pôles appartenant à d'autres EPCI tels que Riom au Nord par exemple. Les plus fortes oppositions, exprimées publiquement entre les élus du Grand Clermont, tiennent notamment à l'implantation de nouvelles enseignes ou zones commerciales sur certaines communes du territoire.

I.4. Une question alimentaire progressivement affichée sur le territoire

La particularité du Grand Clermont et l'une des raisons pour lesquelles nous l'avions investi en tant que terrain de la thèse, à savoir son absence manifeste de dispositif d'échanges

[95] Ce document, qui vise à définir les zones d'aménagement commercial préférentielles sur le territoire du SCoT, a été réintroduit par la loi Pinel du 18 juin 2014.

[96] Le conseil communautaire daté du 9 décembre 2016, visible en ligne sur le site d'hébergement de vidéos Youtube, fournit un aperçu des débats très vifs sur le sujet entre les élus de CAM.

[97] Définis par le SCoT, ils correspondent à « des points d'appui pour une périurbanisation maîtrisée et des territoires relais pour des fonctions urbaines de proximité (services, commerces et transports collectifs répondant aux besoins quotidiens). Ils correspondent […] à 7 pôles qui fonctionnent en réseau et sont connectés directement avec le cœur métropolitain. » (DOG, 2011).

[98] Source : entretien CAM, janvier 2017.

spécifiquement orienté vers l'alimentation de proximité, a semblé peu à peu s'atténuer au fil de la thèse, du fait d'un contexte favorable porteur, déjà en place et en évolution rapide. Cette perception provient à la fois du fait que notre travail nous a permis d'identifier plus finement une variété de projets et d'initiatives alimentaires sur l'ensemble du territoire (parfois déjà existantes sur ce dernier, mais simplement peu visibles), mais aussi du fait que les acteurs publics locaux aient progressivement témoigné de leur intérêt pour la question, comme nous l'exposerons par la suite. Nous avons donc tenté d'envisager ces évolutions à l'œuvre au prisme des activités commerciales et de distribution alimentaire, au cœur de notre travail.

Des changements ont pu être observés dans le temps de la thèse, puisque d'un sujet alimentaire en apparence secondaire, nous avons assisté à la soumission puis à l'acceptation d'un projet alimentaire territorial (PAT) associant les territoires du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez. Ce PAT fait partie des lauréats de l'appel à projets national 2016-2017 du programme national de l'alimentation (PNA). Les acteurs publics interrogés sur le territoire du Grand Clermont ont fait preuve d'un intérêt manifeste pour les questions d'alimentation de proximité, en faisant notamment émerger une grande diversité de projets en lien avec la thématique et ce, sur l'ensemble du territoire du PETR.

Le PAT porte une volonté d'ouverture de la question alimentaire par les porteurs du projet, qui proposent d' « *aller plus loin sur la question alimentaire en y intégrant des enjeux liés bien sûr à l'agriculture mais aussi à des thématiques comme la santé, l'urbanisme, le tourisme ou l'attractivité du territoire*[99] ». Cette vision systémique de l'alimentation est mise au service des enjeux d'augmentation de l'autonomie alimentaire du territoire, et de dynamisation des circuits alimentaires de proximité sur ce dernier.

Le PAT est fortement axé sur la préservation et la protection des terres agricoles des territoires du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez. Cet intérêt tient notamment au souhait des élus du PETR d'augmenter l'autosuffisance du territoire (qualifié d'« auto-approvisionnement » dans le dossier de présentation du PAT) et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, tout en réduisant les impacts environnementaux de la production agricole locale et affirmer leur soutien à l'économie locale. Les aspects environnementaux sont structurants dans le projet et apparaissent à travers la volonté de permettre « la diffusion de nouveaux modes de production agro-écologiques100 »

Quelques passerelles sont néanmoins évoquées dans le projet (avec les dimensions sanitaires et sociales notamment), mais elles ne permettent pas de rendre compte d'une appréhension transversale de la thématique alimentaire. Une chargée de mission en apprentissage a été recrutée en début d'année 2017 sur cette mission PAT (« Circuits courts et développement »), entamant ses travaux au sein du PETR par un diagnostic territorial en la matière.

[99] Source : document (confidentiel) support de la candidature du PETR du Grand Clermont / PNR Livradois-Forez pour l'appel à projet national 2016-2017 du PNA.
[100] Idem.

Parallèlement, la Ville de Clermont-Ferrand se positionne sur la thématique, plus particulièrement depuis l'arrivée de l'équipe municipale en place depuis 2014 : l'un des objectifs affichés par l'équipe est notamment d'augmenter la part d'aliments durables (correspondant aux produits de l'agriculture biologique, sous SIQO et locaux) dans les assiettes des écoliers clermontois, et une attention particulière est portée au maintien des cuisines autogérées pour cela. La préoccupation alimentaire émerge par ailleurs à travers d'autres préoccupations, qu'il s'agisse de l'annonce récente du Maire, Olivier Bianchi, concernant la tenue régulière d'un marché dominical sur la place de Jaude[101] , des divers travaux et études en cours consacrés au fonctionnement de certains marchés de l'agglomération (notamment le marché Saint-Pierre et la halle Saint-Joseph, qui abrite un marché de producteurs une fois par semaine), ou encore du renforcement du partenariat entre la municipalité et l'association de producteurs fermiers La Jonquille[102], historiquement présente sur le territoire. Cette dernière propose la commercialisation de produits fermiers en vente directe, au sein d'un magasin de producteurs situé à Laqueuille (à environ 40 km à l'Est de Clermont-Ferrand, dans le PNR des Volcans) ainsi que lors d'un marché de producteurs organisé chaque vendredi sous la halle Saint-Joseph à Clermont-Ferrand.

Figure 13 : Extrait de la campagne de communication liée à la mise en oeuvre du marché dominical à Clermont-Ferrand, place de Jaude

[101] Annonce qui s'est concrétisée avec le premier marché dominical, qui s'est tenu au mois de mai 2017.
[102] Une représentante de l'association a été interrogée dans le cadre de cette thèse.

Après avoir présenté en détail le territoire d'étude, nous nous attachons à présenter la méthodologie mise en œuvre. En particulier, nous détaillons la façon dont nous avons mobilisé notre grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale, pour l'adapter à ce territoire où peu d'initiatives alimentaires structurantes avaient pu être identifiées, malgré un fort potentiel.

II. METHODOLOGIE POUR L'ETUDE DE CAS DU GRAND CLERMONT

Nous mobilisons la grille construite à partir de l'analyse de trois cas territoriaux présentée au chapitre précédent (chapitre III), afin d'être en mesure de « lire » la situation clermontoise.

Les variables constitutives de la grille d'analyse (tableau 2) s'appliquent à une situation au sein de laquelle des interactions et/ou processus de coordination entre acteurs sont préalablement identifiés sur un territoire. Sur le Grand Clermont au contraire, au moment de conduire nos premiers entretiens, aucune démarche de projet réunissant plusieurs acteurs n'existait en matière d'alimentation sur le territoire. Néanmoins, comme nous l'avons souligné précédemment, cette situation a significativement évolué, entre le démarrage de la thèse et la soumission du projet alimentaire territorial conjoint au Grand Clermont et au PNR Livradois-Forez.

De fait, notre analyse dans cette partie conduit plutôt à relever des *potentiels* en matière d'interactions et de coordinations entre acteurs, soulevant alors des pistes pour la mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire sur le territoire. Il s'agit alors de traquer les possibilités, les potentialités de mise en œuvre d'une telle gouvernance, par la mise en regard des pratiques et représentations des acteurs publics et acteurs du commerce et de la distribution alimentaires considérés, que nous avons interrogés afin de permettre cette mise en regard. L'analyse des entretiens conduits sur le Grand Clermont a donc consisté à décrire le positionnement des acteurs du commerce et de la distribution sur le Grand Clermont, en matière d'approvisionnement notamment ; puis, les liens et les interactions (potentiels ou préexistants) entre ces acteurs et les pouvoirs publics locaux ont été explicités. Enfin, les divers champs de l'alimentation investis par les acteurs du commerce et de la distribution, comme par les pouvoirs publics, ont été identifiés afin d'y déceler les conditions de mise en œuvre de situations de gouvernance alimentaire territoriale, afin d'identifier les connexions possibles.

Sur le territoire clermontois, le fait de se fonder sur cette grille de lecture permet de dégager des éléments pouvant constituer autant de « signaux faibles » d'une situation de gouvernance alimentaire territoriale auxquels nous pouvons prêter une attention accrue, sous la forme de freins et leviers qui permettent d'envisager plus facilement la coordination entre différents types d'acteurs, et à plus forte raison entre acteurs publics et acteurs du commerce et de la distribution.

Cette partie présente dans un premier temps la façon dont nous avons élaboré l'échantillon des acteurs rencontrés sur le Grand Clermont

II.1. Méthodologie d'enquête et mode de recueil des données auprès des distributeurs, sur le territoire du Grand Clermont

Les enquêtes conduites sur le Grand Clermont ont été réalisées en deux étapes : dans un premier temps, des acteurs du commerce et de la distribution ont été enquêtés, avant de rencontrer dans un second temps certains acteurs publics locaux.

Avant tout, la façon dont nous avons procédé pour sélectionner les acteurs du commerce et de la distribution rencontrés sur le territoire est présentée, ainsi que la méthodologie d'enquête adoptée pour ces derniers. Puis, nous présentons les entretiens conduits auprès d'acteurs publics (services administratifs comme acteurs politiques, afin de recueillir à la fois des éléments liés à la vision et au discours politique des acteurs sur le territoire, ainsi qu'à l'organisation et le fonctionnement associés au sein des services des collectivités).

II.1.1. Un « contournement » nécessaire des obstacles méthodologiques

En pratique, la prise de contact avec les commerçants et distributeurs n'a pas été simple. Ainsi, nous avons dû essuyer quelques refus, et des absences de réponse à nos sollicitations. Ces derniers se manifestaient diversement : bien souvent, il s'agissait d'une absence de retour suite à une première prise de contact ; parfois, le refus était plus catégorique et ne laissait pas de place à l'explicitation de notre requête. En conséquence, deux stratégies ont été mises en œuvre afin d'accéder aux commerçants et distributeurs en limitant ces difficultés : d'une part, par la sollicitation de certains acteurs locaux avec lesquels nous avons pu tisser des liens de confiance, avant de mobiliser leurs propres réseaux ; d'autre part, en axant certains éléments de la prise de contact sur des aspects intéressant spécifiquement acteurs du commerce et de la distribution.

Ainsi, après un premier contact au démarrage de la thèse à la faveur du lancement d'un projet de recherche régional[103], nous avons posé les bases d'un partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand par le biais d'interactions fréquentes avec l'élu en charge du commerce et de l'artisanat à la Ville qui a contribué à nous ouvrir des portes auprès de commerçants clermontois lors de notre phase de terrain. Le contact était alors facilité auprès de ces acteurs tout au long du travail de thèse. Ces échanges prolongés au fil de la thèse, ont également permis nous informer sur les différents dossiers travaillés par la municipalité en lien avec nos thématiques de recherche (à l'exemple d'une étude sur le fonctionnement de l'un des marchés du centre-ville).

Pour aborder les commerçants et distributeurs que nous avons choisi d'interroger, nous avons centré notre approche ainsi qu'une partie non négligeable de nos questions (environ

[103] Il s'agit du programme Pour et sur le développement régional (PSDR) Inventer.

un tiers du guide d'entretien y étant consacré) à la relocalisation des approvisionnements alimentaires. Cette approche nous semblait parfaitement logique quant à notre appréhension de la notion de gouvernance alimentaire territoriale, puisque la relocalisation alimentaire participe du contexte d'émergence de ce cadre théorique. De plus, la relocalisation intéresse particulièrement les commerçants et distributeurs. La question n'est en effet pas neutre, ces derniers exprimant désormais une volonté marquée de communiquer sur leurs pratiques d'approvisionnement local[104]. Aussi, si la relocalisation alimentaire n'était pas notre principale préoccupation au moment de l'analyse des entretiens car couplée à un ensemble d'autres enjeux et dimensions alimentaires, sa mobilisation lors de notre prise de contact avec les acteurs interrogés s'est révélée très efficace afin de décrocher certains entretiens, touchant peut-être à la « corde sensible » de certains directeurs de magasins désireux de communiquer sur leur bonne volonté en la matière.

II.1.2. Constitution de l'échantillon des acteurs du commerce et de la distribution

La constitution de notre échantillon est fondée sur la notion de diversification des cas qui le constituent, en se fondant sur la typologie présentée au chapitre II. Nous souhaitions ainsi à travers nos enquêtes de terrain, donner à voir un « panorama le plus complet possible » (Pires, 1997, p. 64) du commerce et de la distribution alimentaires sur le territoire du Grand Clermont. Nous avons donc attaché une attention particulière à la variété des acteurs rencontrés, sans prendre en compte la représentativité statistique de notre échantillon (*Ibid*, 1997) par rapport aux informations livrées dans ce chapitre concernant la situation en matière de commerce et distribution sur le territoire du Grand Clermont. Ainsi, au sein des types d'acteurs identifiés à l'aide de la typologie, nous avons cherché à rencontrer plusieurs acteurs, toujours dans un souci de diversité.

Notre échantillon final compte donc aussi bien des commerces généralistes (ex. des grandes et moyennes surfaces de la grande distribution alimentaire) que spécialisés (ex. des boucheries-charcuteries), répartis autant que possible selon les types relevés (sans pouvoir toutefois éviter totalement certaines difficultés d'accès à des acteurs, évoquées plus tôt). Au total, 29 acteurs du commerce et de la distribution ont été rencontrés sur le Grand Clermont (tableau 7). L'un d'entre eux ne figure pas dans le tableau : il s'agit en effet d'une association de producteurs agricoles du Puy de Dôme présente historiquement à Clermont-Ferrand, dont les membres commercialisent à la fois dans un magasin de producteurs et au sein d'un marché à Clermont-Ferrand. Ces derniers étant historiquement bien implantés et identifiés sur le territoire, nous avons choisi de les intégrer à notre échantillon d'étude sans pour autant pouvoir les considérer au même titre que le reste des acteurs du commerce et de la distribution rencontrés.

[104] A titre d'exemple, on peut par exemple citer la campagne des « Alliances locales » de l'enseigne E. Leclerc.

Tableau 7 : Liste des acteurs (commerçants et distributeurs) interrogés, selon la typologie adoptée[105]

	Traditionnelle (Codage : T)	**Conventionnelle (Codage : C)**	**Emergente (Codage : E)**
Petite surface (moins de 300 m^2) (Codage : PS)	- Boucherie (3*) - Charcuterie (1) - Primeur (2) - Fromagerie (2) - Poissonnerie (1) - Epicerie fine (1) - Confiserie (2)	- « Magasin de proximité » (1)	- Epicerie sociale et solidaire (1)
Moyenne ou grande surface (à partir de 300 m^2) (Codage : GMS)		- Magasin bio (2) - Hypermarché (3) - Cash & Carry (1)	
Autre format de distribution (Codage : AF)	- Marché et magasin de producteurs fermiers (1) - Grossiste à service complet (GASC) (2)		- Drive fermier (1) - Paniers de produits locaux (4)
Total	15	7	6

**Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'acteurs rencontrés pour chaque catégorie.*

La localisation des points de vente de l'échantillon est présentée sur la figure 14. L'un d'eux ne figure pas sur la carte (système de distribution en ligne de produits locaux) car son activité a cessé rapidement après la réalisation de l'entretien. L'essentiel des entretiens conduits a été réalisé à Clermont-Ferrand, notamment du fait des facilités d'accès aux commerçants déjà évoquées.

[105] Le codage des entretiens est figuré dans le tableau 7 : en effet, pour la suite du manuscrit, chaque citation est rattachée à l'entretien dont elle est issue en se fondant sur ce codage. Au-delà de préciser la forme de distribution et la surface du point de vente considérés (correspondant aux variables sélectionnées pour la typologie), chaque entretien est numéroté de 1 à 12 (PS_T_1 à PS_T_12), le chiffre 12 correspondant au plus grand nombre de cas d'une même catégorie.

Figure 14 : Localisation des acteurs du commerce et de la distribution rencontrés sur le Grand Clermont

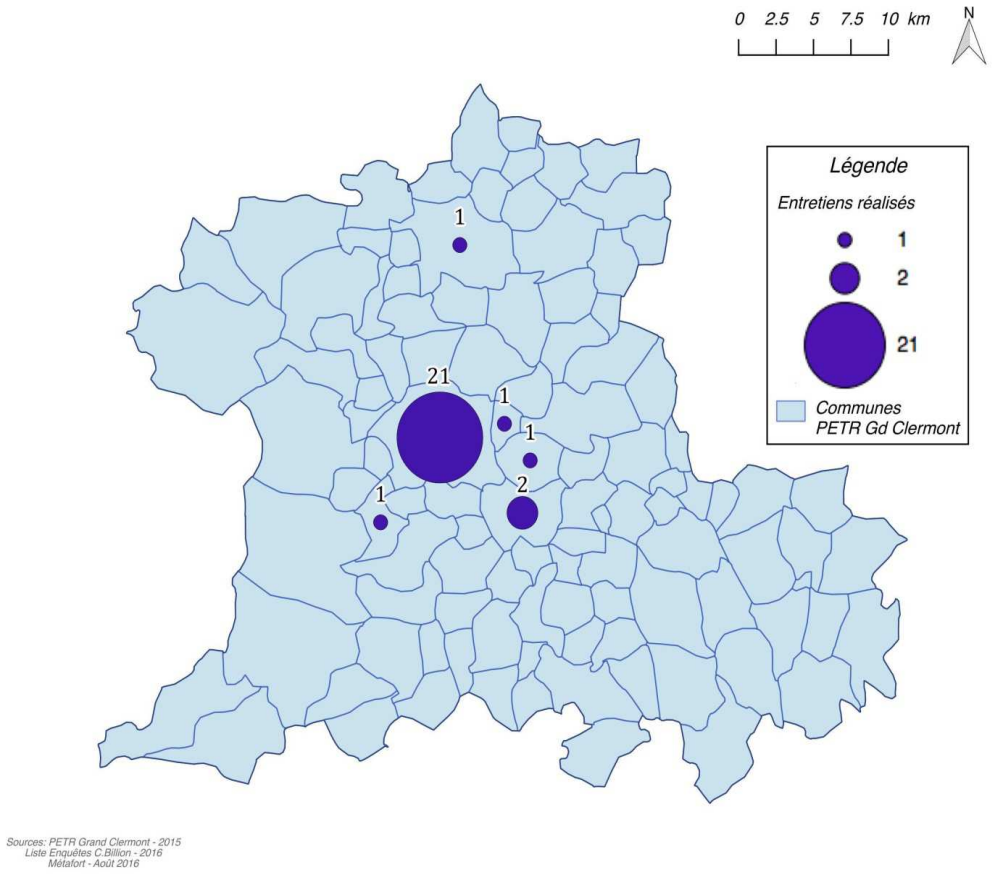

II.1.3. Le recueil des données : méthodologie d'enquêtes et grille d'entretien mobilisée

Les entretiens semi-directifs ont constitué notre principal outil de recueil de données. Ces derniers avaient pour objectif d'alimenter la grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale, présentée au chapitre III. Les guides d'entretiens ont été construits de façon à recueillir des informations associées à cette grille d'analyse, et les principales thématiques des entretiens sont présentées dans le tableau 8. La première série de questions vise à obtenir une présentation générale de l'acteur interrogé, de sorte à préciser le mode de fonctionnement et le statut de ce dernier. La deuxième thématique abordée précise les pratiques d'approvisionnement mises en œuvre par l'acteur rencontré, aussi bien pour les approvisionnements considérés comme locaux (en prêtant une attention particulière à la définition de ce terme) que pour le reste des approvisionnements. La série de questions suivante (3), consacrée aux interactions entre acteurs sur le territoire, ambitionne de retracer les lieux, moments et cadres des échanges entre l'acteur interrogé, et un ensemble d'acteurs sur le territoire, spécifiquement les acteurs publics locaux. Enfin, la dernière série

de questions (4) vise à faire l'inventaire des projets concrets dans lesquels l'acteur interrogé peut être impliqué, en lien avec l'alimentation et ses différentes dimensions.

Le guide d'entretien utilisé est présenté en annexe 4.

L'évocation du lien au territoire des acteurs est présente en toile de fond au fil de l'entretien, aussi bien à travers la présentation des pratiques d'approvisionnement (éventuellement locales) par les acteurs du commerce et de la distribution enquêtés, que par l'évocation des diverses initiatives alimentaires (telles que des évènements liés à la gastronomie locale ou encore diverses possibilités de don alimentaire par exemple) auxquels ces acteurs prennent part, ou encore à travers les réseaux et liens construits avec divers acteurs sur le territoire.

Tableau 8 : Trame thématique de la grille d'entretien à destination des commerçants et distributeurs

1. Présentation de l'acteur rencontré (poste, métier, etc.) ; présentation du concept de vente et / ou de l'enseigne et leurs spécificités
2. Modalités et pratiques d'approvisionnement (notamment locaux) : fonctionnement et organisation
3. Liens aux acteurs sur le territoire : acteurs concernés, lieu, objet et fréquence des échanges
4. Participation à des projets, initiatives et actions alimentaires sur le territoire, et positionnement en la matière

II.1.4. Traitement des données

L'analyse des entretiens a été réalisée sur la base d'un traitement thématique des retranscriptions complètes des entretiens, à l'aide du logiciel d'analyse qualitative de données NVivo®. La grille d'analyse de la gouvernance territoriale permet en particulier, de dégager des éléments liés au processus d'émergence de la question alimentaire dans le Grand Clermont, associées aux pratiques (d'approvisionnement notamment) des commerçants et distributeurs enquêtés, sur les interactions entre ces derniers et l'ensemble des acteurs (particulièrement publics, mais également aux autres commerçants et distributeurs et aux fournisseurs par exemple) sur le territoire, ou encore sur les différentes dimensions de l'alimentation, repérées à travers les projets auxquels pouvaient prendre part les acteurs rencontrés.

Les retranscriptions d'entretiens ont été séquencées, puis classées, selon quatre principales catégories élaborées au regard notre grille d'analyse de la GAT. Ces dernières se réfèrent à l'émergence de la question alimentaire sur le Grand Clermont, aux pratiques d'approvisionnement mises en œuvre par les commerçants et distributeurs enquêtés, aux interactions de ces derniers avec l'ensemble des autres acteurs, ainsi qu'aux dimensions de

l'alimentation principalement investies par ces acteurs. Certaines catégories et sous-catégories ont également émergé de l'analyse : c'est notamment le cas des conceptions des métiers exprimées par les acteurs du commerce et de la distribution, qui sont brandies comme autant d'éléments de justification de leurs pratiques et reviennent régulièrement au fil des échanges. Les « dimensions » de l'alimentation ont également été complétées à partir des entretiens, en reliant ces dernières à des projets et initiatives auxquels prenaient part les acteurs interrogés.

La grille d'analyse des entretiens conduits auprès des commerçants et distributeurs sur le Grand Clermont est présentée en tableau 9.

Tableau 9: Grille d'analyse des entretiens conduits auprès des commerçants et distributeurs

Catégorie	**Sous-catégorie 1**	**Sous-catégorie 2**
Perception de l'émergence de la question alimentaire	Acteurs porteurs	
	Grandes tendances / orientations	
Pratiques d'approvisionnement	Approvisionnement local	Pratiques (identification, acheminement des produits, relations aux fournisseurs, etc.)
		Conceptions du local
	Approvisionnement non local	Pratiques
Interactions	Acteurs publics	
	Autres commerçants et distributeurs	Au sein de l'enseigne / hors enseigne
	Fournisseurs, clients	
	Autres (associations, …)	
Dimensions de l'alimentation investies	Economie, filières locales	Approvisionnement local
		Promotion des produits locaux
	Environnement	Réduction du gaspillage
		Modes de production
		Réduction des GES[106]
		Recyclage
	Nutrition, santé	Qualité sanitaire des produits
		Education à l'alimentation
	Social	Insertion sociale
		Accès à l'alimentation
	Culture et gastronomie	Patrimoine culinaire et gastronomique (aspect historique)
		Promotion des produits locaux
	Urbanisme et aménagement	Animations, dynamisation
Conceptions des métiers de commerçant et distributeur	Commerçant	
	Distributeur	Grande distribution ; grossiste

[106] Gaz à effet de serre.

Pour compléter l'analyse réalisée à partir des entretiens, nous avons mobilisé un ensemble de documents, généralement des documents et supports de communications des entreprises (sites Internet, campagnes de publicité, photographies, prospectus, etc.), mais également des articles de presse (généraliste comme spécialisée) consacrés à ces acteurs. Cette démarche suppose un travail de veille documentaire important, et une méthodologie adaptée en conséquence pour permettre le recueil et le tri d'informations parfois foisonnantes sur la thématique. Ces documents se sont avérés utiles pour compléter le discours des acteurs rencontrés, mais aussi pour le confronter aux pratiques mises en œuvre par les commerçants et distributeurs interrogés (par exemple, concernant la part représentée par l'approvisionnement local dans l'assortiment d'un magasin). En effet, sans aller jusqu'à vérifier chacune des allégations des acteurs rencontrés (par souci de temps, mais aussi car il ne s'agissait pas pour nous de mettre systématiquement en doute la parole des acteurs interrogés), nous avons conservé en tête le fait que certaines des affirmations avancées par ces derniers (particulièrement certains acteurs « sensibles » et aptes à communiquer sur leurs pratiques en matière de respect de l'environnement par exemple, à l'image des acteurs de la grande distribution alimentaire) pouvaient relever uniquement du discours, sans pour autant se traduire dans leurs pratiques.

II.2. Des entretiens auprès d'acteurs publics locaux

Les interactions des acteurs du commerce et de la distribution avec les acteurs publics territoriaux sont cruciales pour décrire les potentiels du Grand Clermont en matière de gouvernance alimentaire territoriale. Pour saisir ces interactions, nous avons restitué les points saillants des entretiens conduits auprès des acteurs du commerce et de la distribution concernant ces interactions, aux des acteurs publics rencontrés sur le Grand Clermont.

II.2.1. Une phase de restitution

La méthodologie mise en œuvre dans un second temps sur le Grand Clermont a reposé sur une première analyse des entretiens conduits auprès des commerçants et distributeurs, restituée aux acteurs publics locaux rencontrés sur le territoire. De la sorte, nous visions à pouvoir construire la connaissance sur les liens potentiels entre ces acteurs en mobilisant les résultats de recherche, c'est-à-dire en les livrant aux acteurs publics rencontrés afin de les faire réagir directement sur ce matériau pour constituer une base d'échanges. Nous avons ainsi mis en place une stratégie de recherche permettant de contourner l'absence de situation de gouvernance alimentaire territoriale sur le territoire, qui est pourtant notre objet de recherche.

Les entretiens conduits auprès des divers acteurs publics locaux rencontrés sur le Grand Clermont s'inscrivent dans une forme de restitution des produits de la recherche aux acteurs.

De notre point de vue, il s'agissait d'un retour nécessaire, dans la mesure où notre travail de thèse est partiellement intégré à un projet de recherche (PSDR Inventer) associant acteurs et chercheurs, les premiers étant dans l'attente de diagnostics et résultats sur leur territoire (et n'hésitant pas à solliciter ces retours). Cette volonté est également issue de nos échanges fréquents avec la municipalité clermontoise du fait de cet appui, un retour de notre part concernant ces entretiens pouvait être souhaité (sans que l'attente ne soit pour autant formulée autrement qu'en témoignant d'un fort intérêt pour notre travail), et faisait écho à notre souci de fournir un retour aux acteurs du terrain d'étude.

II.2.2. Méthode de recueil de la représentation des acteurs publics en matière alimentaire et commerciale

L'un de nos postulats de recherche est fondé sur le rôle des acteurs publics territoriaux en matière de gouvernance alimentaire territoriale. Ces derniers sont en effet envisagés comme étant en mesure de prendre en charge un rôle spécifique sur la question alimentaire, d'une part du fait de leur capacité à faire émerger des politiques alimentaire, d'autre part car ils peuvent être en mesure d'identifier et de fédérer un ensemble d'acteurs autour d'un projet commun.

Ainsi, bien que notre problématique de recherche s'inscrive dans le cadre plus large de la participation d'acteurs économiques privés à des dispositifs publics autour de la question alimentaire, il s'agit avant tout sur le territoire du Grand Clermont, sur lequel ce type de dispositif n'est pas encore formalisé, de dévoiler et repérer les liens, avérés ou potentiels, entre acteurs privés et publics. Ces derniers permettent en effet d'envisager l'enclenchement d'un processus de gouvernance alimentaire territoriale. Les entretiens conduits auprès de commerçants et distributeurs sur le terrain d'étude ont été complétés par d'autres entretiens auprès d'acteurs publics (élus et techniciens) afin de recueillir le contrepoint des représentations et pratiques des acteurs publics rencontrés, et leurs rapports à la question de la distribution alimentaire. La liste des acteurs rencontrés est présentée en
. Du fait des mandats multiples des élus interrogés, une attention particulière a été prêtée lors des entretiens au fait qu'ils précisent systématiquement l'échelle considérée lorsqu'ils mentionnaient un projet sur le territoire.

Les entretiens semi-directifs à nouveau mobilisés pour cette seconde phase d'entretiens, comprenaient une partie de présentation des résultats obtenus auprès des commerçants et distributeurs enquêtés sur le Grand Clermont. Ce déroulement permettait une présentation des résultats aux acteurs publics rencontrés, dans l'objectif de recueillir leurs retours sur ces éléments. Les données présentées aux acteurs publics ont été sélectionnées en référence à la grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale, en identifiant les éléments associés à chacune des catégories considérées (annexe 5).

Nous avons élaboré une grille d'entretien reposant, pour partie, sur les résultats issus de nos entretiens conduits auprès des distributeurs. Ces derniers ont alors fait office de support des échanges avec nos interlocuteurs, qui réagissaient aux informations apportées, et complétaient certains aspects par leurs propres points de vue et expériences. Aussi, nos échanges ont été envisagés non seulement comme une forme de restitution aux acteurs rencontrés, et comme une co-construction des résultats avec ces derniers. Il s'agissait en effet de rendre compte des premiers résultats observés à partir des entretiens menés auprès de distributeurs sur le territoire du Grand Clermont, avant d'échanger à partir de ces données, sous la forme d'une synthèse orale ponctuée de questions, qui constituaient le guide d'entretien. Le support de nos entretiens, qui mêle ces deux éléments, est présenté en annexe 5. La restitution réalisée à partir de nos éléments d'analyse a donc été complétée par le retour des acteurs publics enquêtés qui nous permettait à la fois de prendre du recul sur les résultats transmis, mais aussi d'alimenter nos réflexions à partir de leur vision propre et ancrée dans l'action.

Le guide d'entretien a donc été construit en « miroir » avec les entretiens « distributeurs ». Il est organisé autour de trois types de questionnements :

(i) La perception de l'émergence de l'alimentation en tant que question vive investie par les pouvoirs publics sur le territoire (ou au-delà)

(ii) Les champs ou dimensions de l'alimentation déjà investis, ou envisagés, par les acteurs publics rencontrés

(iii) Le positionnement des commerçants et distributeurs rencontrés sur le territoire par rapport à la question alimentaire, et les interactions des pouvoirs publics avec ces derniers

Le premier point vise à retracer l'émergence de la question alimentaire sur le Grand Clermont, en identifiant en particulier les acteurs publics qui la portent, ainsi que la façon dont elle est prise en charge au sein des projets développés sur le territoire. A travers ces différents projets, qui sont évoqués plus spécifiquement avec le deuxième point, nous identifions les enjeux alimentaires tels qu'ils s'expriment dans le Grand Clermont. Ces derniers sont cruciaux pour penser l'émergence d'une situation de gouvernance alimentaire sur le territoire, qui impliquerait l'existence d'objectifs convergents entre divers acteurs, autour de ces mêmes enjeux. Le troisième point vise à recueillir la perception qu'ont les acteurs publics interrogés des commerçants et distributeurs alimentaires sur le territoire, en particulier au regard des premiers éléments d'analyse qui leur sont livrés.

La figure 15 fait la synthèse de l'ensemble des acteurs publics rencontrés sur le Grand Clermont, en rattachant ces derniers à leur échelon institutionnel principal (communal, intercommunal, PETR, départemental ou régional). La plupart des élus rencontrés sur le Grand Clermont sont à la fois maires d'une commune, mais aussi élus au sein de leur intercommunalités respectives et parfois élus au Grand Clermont. La liste détaillée des acteurs interrogés est présentée dans le tableau 10.

Figure 15 : Acteurs publics (élus et techniciens) rencontrés sur le Grand Clermont et emboîtement d'échelles

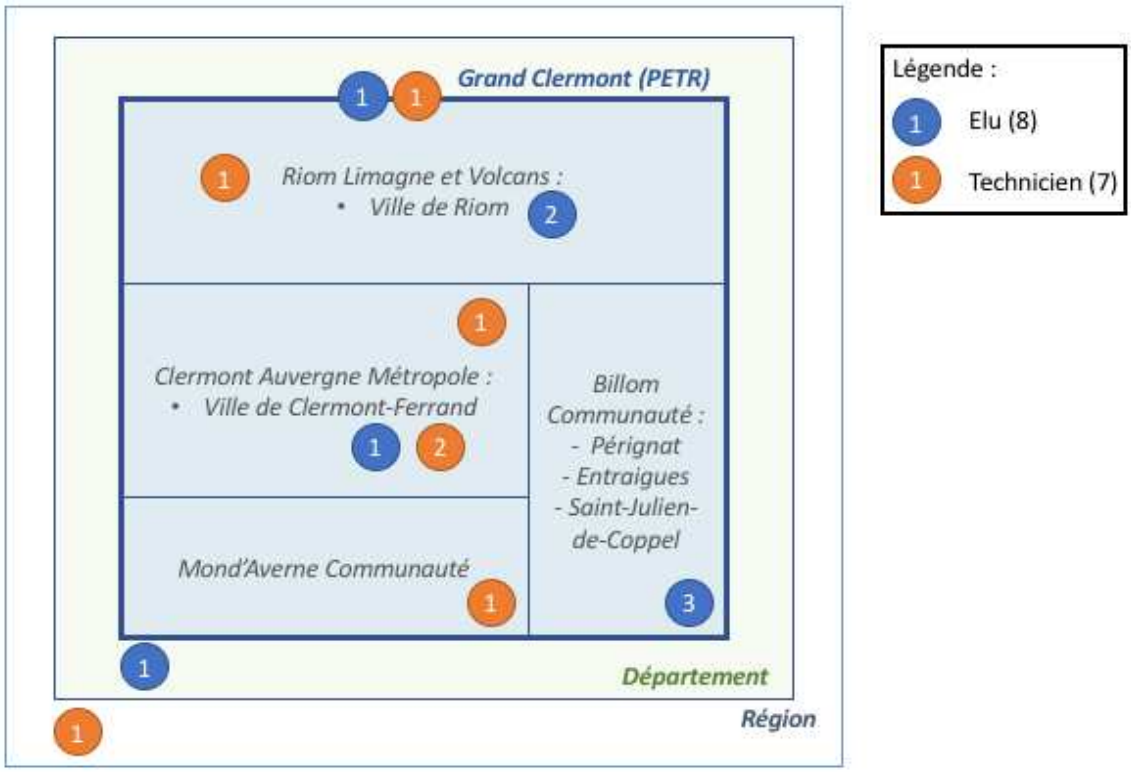

Tableau 10 : Liste et fonctions des acteurs publics interrogés sur le Grand Clermont

Niveau institutionnel	**Type d'acteur (technicien, élu)**
Région Auvergne – Rhône-Alpes	Chargée de mission
Département	Elu
Grand Clermont	Président ; directeur adjoint
Clermont Auvergne Métropole (CAM)	Chargé de mission
Riom Limagne et Volcans	Chargée de mission
Billom Communauté : Commune d'Entraigues Commune de Pérignat-sur-Allier Commune de Saint-Julien-de-Coppel	 Elu Elu Elu
Mond'Arverne Communauté	Directrice des services
Ville de Clermont-Ferrand	Elus (2) ; directrice générale adjointe
Ville de Riom	Elus (2)

Les entretiens conduits auprès des acteurs publics rencontrés sur le Grand Clermont ont été analysés dans la perspective de compléter les données recueillies auprès des commerçants et distributeurs. La grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale est donc à nouveau mobilisée pour interroger les perceptions, ainsi que les pratiques des commerçants et distributeurs rencontrés sur le Grand Clermont, comme des acteurs publics enquêtés. L'intérêt de sa mobilisation ici réside dans la possibilité d'identifier les potentiels concernant l'émergence d'une situation de gouvernance alimentaire sur le Grand Clermont, en retraçant le processus d'émergence de la question alimentaire sur le territoire, le cadre et le déroulement des interactions entre acteurs des systèmes alimentaires – particulièrement commerçants, distributeurs et pouvoirs publics – et les résultantes de ces interactions.

On peut ainsi considérer, au regard de l'appareil méthodologique mis en œuvre, que la grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale, qui résulte de l'analyse des démarches présentées au chapitre III, est finalement mobilisée ici comme un objet intermédiaire de la recherche, support de l'analyse présentée ci-après. Elle offre en effet la possibilité de lire les processus de gouvernance alimentaire territoriale à l'œuvre sur le terrain clermontois, en mettant en particulier en évidence les freins, comme les leviers, préexistants à la mise en œuvre de ces processus.

III. UN RETOUR AU LOCAL : CONTEXTE, ELEMENTS DE DISCOURS ET PRATIQUES DES ACTEURS DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Les acteurs du commerce et de la distribution interrogés sur le Grand Clermont, identifient à l'unanimité l'intérêt accru pour l'alimentation de proximité et la relocalisation alimentaire. Selon eux, le regain d'intérêt est porté à la fois par les consommateurs, dont les pratiques alimentaires évoluent peu à peu, ainsi que par les pouvoirs publics qui affichent leur intérêt, et intègrent progressivement l'alimentation à leur agenda politique. S'inscrivant dans la dynamique de retour au local en matière alimentaire, l'ensemble des commerçants et distributeurs rencontrés met en œuvre des pratiques d'approvisionnement local. Ces dernières diffèrent néanmoins largement suivant le type d'acteur considéré.

III.1. Une tendance globale, portée avant tout par les consommateurs

L'ensemble des acteurs rencontrés témoigne d'un phénomène de « retour au local » marqué, porté en premier lieu par les consommateurs. Ce contexte, qui place le rapprochement entre producteurs et consommateurs au cœur des attentes des consommateurs, conduit à remettre en cause le rôle, ou la légitimité, des acteurs intermédiaires du commerce et de la distribution en matière de relocalisation alimentaire.

III.1.1. Un « retour au local » fortement médiatisé

Commerçants et distributeurs rencontrés sur le Grand Clermont envisagent avant tout la relocalisation alimentaire comme une tendance de fond. Ce constat est partagé par tous les commerçants et distributeurs interrogés. Ces derniers soulignent notamment la volonté des consommateurs de « *se réapproprier une alimentation qui leur échappe* » (GMS_C_3) en étant plus attentifs au contenu de leur assiette.

Pour justifier du renouveau de l'alimentation de proximité, les acteurs rencontrés mentionnent un contexte général de crise (sanitaire, en particulier). Ils mettent alors en cause le rôle des médias et plus particulièrement, la multiplication des reportages et documentaires consacrés à l'origine de l'alimentation, ainsi qu'aux modes de production et/ou de transformation des aliments. Pour les personnes rencontrées, cela contribuerait en effet à faire émerger chez les consommateurs une prise de conscience ou *a minima* un intérêt pour ces préoccupations, comme le souligne l'un des bouchers rencontrés : « *maintenant les gens avec Internet, les émissions et tout, ils savent de quoi ils parlent, ils savent ce qu'ils veulent : ils veulent une traçabilité.* » (PS_T_5). Plutôt que de traçabilité (que la distribution est aujourd'hui en mesure d'assurer), les attentes des consommateurs sont donc désormais orientées vers une connaissance plus fine de l'origine du produit, voire de l'identité du producteur.

Le contexte d'intérêt accru porté à l'alimentation correspond donc à l'expression d'un mouvement général, que les acteurs rencontrés positionnent dans un contexte *a minima* national : « *Il y a toujours eu une demande en produits locaux, elle est de plus en plus forte parce qu'il y a le sentiment de […] régionalisme mais c'est encore plus fort parfois, qui se développe de plus en plus, les gens ont vraiment envie de consommer local, ça s'inscrit dans les esprits de plus en plus.* » (GMS_C_5). Pour un autre distributeur, l'évolution du cadre politique national est également à l'origine de cet intérêt accru pour la relocalisation alimentaire. Il mentionne à cet effet la proposition de loi portée par la députée de la Dordogne, Brigitte Allain fin 2015, visant à « *favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation* » et fixant notamment des objectifs d'approvisionnement en produits « *durables* » (locaux, de saison, bio ou sous SIQO) en restauration scolaire : « *y'a la loi de Brigitte Allain*[107] *qui est en*

[107] Il s'agit de la proposition de loi sur l'ancrage territorial de l'alimentation, qui a fait l'objet de quelques rebondissements. Cette dernière faisait suite au rapport de la députée de la Dordogne Brigitte Allain « Et si on mangeait local… », adopté en juillet 2015 par la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale. Les préconisations de la députée, qui visaient en particulier à introduire 40% de produits « issus de l'alimentation durable » en restauration collective publique à l'horizon 2020, ont permis de formuler une proposition de loi (présentée par Brigitte Allain et les membres du groupe écologiste) finalement refusée par le Sénat en mars 2016. Du fait de contraintes électorales particulièrement fortes (la fin du mandat approchant), Brigitte Allain a ensuite fait le choix d'intégrer les principaux articles de sa proposition de loi au cadre plus large du projet de loi Egalité et Citoyenneté, en introduisant en particulier les deux amendements principaux liés à l'objectif de 40% de produits durables et 20% de produits bios en restauration collective publique, ainsi qu'à la prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises. Le projet de loi Egalité et Citoyenneté a été adopté le 22 décembre 2016, en retenant uniquement l'objectif des 20% d'alimentation biologique en restauration collective publique à l'horizon 2020. Cette histoire a ensuite subi un nouveau rebondissement en janvier 2017, l'article relatif à l'objectif des 20% ayant finalement été retiré de la loi par le

train de passer là, sur les circuits courts, même si elle a pris un petit coup au Sénat… Mais bon, tout le monde est favorable à ça donc ça passera d'une manière ou d'une autre. » (AF_E_3). Le retour au local en matière alimentaire, y compris dans le discours politique, est donc avant tout vu comme un fait de société par les acteurs interrogés. Enfin, pour l'un des grossistes rencontrés, la « *pression des pouvoirs publics* » (AF_C_2) constitue un facteur d'accentuation du retour au local aujourd'hui plébiscité par les consommateurs. Cette pression s'exerce essentiellement dans le cadre de la rédaction des marchés publics, qui tendent à favoriser un approvisionnement en produits locaux. Les acteurs rencontrés, à l'exception des grossistes qui s'en chargent parfois, n'ont néanmoins que peu de liens avec l'approvisionnement de la restauration collective publique, plus classiquement pris en charge par des sociétés de restauration collective.

Au-delà d'un cadre politique au demeurant peu contraignant pour les acteurs du commerce et de la distribution – l'action publique alimentaire en France étant en effet essentiellement incitative, comme cela a pu être évoqué au chapitre I – les acteurs du commerce et de la distribution témoignent d'un intérêt accru porté à l'alimentation de proximité par les acteurs publics locaux. Cette volonté politique ne se traduit que peu par des actions concrètes pour les commerçants et distributeurs rencontrés, en-dehors des quelques projets de relocalisation de l'approvisionnement de la restauration collective identifiés par ces derniers.

Pour les acteurs du commerce et de la distribution, les consommateurs sont également porteurs d'un regain d'intérêt pour l'alimentation, et conditionnent fortement les pratiques adoptées par les commerçants et distributeurs.

III.1.2. Des attentes nouvelles des consommateurs

Commerçants et distributeurs interrogés constatent le développement d'une « consommation engagée » (Dubuisson-Quellier, 2008), en faveur de modes de production et de distribution spécifiques. Les consommateurs s'orientent désormais vers des produits de « *qualité* », ou visent un « *retour vers une consommation plus propre* » (GMS_C_2). L'engagement des consommateurs passe avant tout par une volonté de relocaliser les approvisionnements et la production alimentaire, en cherchant à la fois à soutenir l'économie locale, et à favoriser le rapprochement avec les producteurs agricoles. Pour ce distributeur proposant exclusivement des produits locaux, par exemple : « *ceux qui viennent ils savent vraiment qu'ils font un geste, ils achètent déjà pour eux pour avoir des bons produits et en même temps pour avoir plus d'emplois en Auvergne, pour créer de l'emploi.* » (AF_E_1).

Les changements constatés sont également liés à l'évolution des régimes alimentaires et plus particulièrement, à la diminution de la consommation de produits carnés : « *je pense que c'est des tendances lourdes de consommation, et les tendances c'est que les gens*

Conseil Constitutionnel, au prétexte d'un vice de forme (http://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/restauration-collective-la-loi-sur-legalite-et-la-citoyennete-amputee-du-bio-1,1,294514107.html).

consommeront de moins en moins de viande mais par contre quand ils en consommeront ils voudront de la bonne, de la locale, ça aussi, et transformée sur place, dans leur boucherie, pas transformée dans un atelier de découpe qui est à 900 kms parce qu'ils font confiance » (GMS_C_1). Ici, les préoccupations perçues des consommateurs s'attachent à la fois aux qualités gustatives du produit, mais aussi à ses lieux de production et de transformation.

Au-delà des préoccupations liées à la provenance et la relocalisation des aliments, l'attention des consommateurs à leur alimentation se fonde également, pour les acteurs enquêtés, sur la qualité des produits, aussi bien en termes organoleptiques, de modes de production (biologique en particulier) que de sécurité sanitaire des aliments. Un directeur d'un magasin de produits biologiques, installé depuis 2010, constate que « *l'intérêt pour le bio est grandissant* » (GMS_C_B_1), soulignant que cette évolution est manifeste depuis l'ouverture de son magasin. Pour un autre directeur de GMS, « *aujourd'hui le marché du bio est en progression, d'année en année, il progresse de plus en plus fort […] les gens sont prêts à dépenser un petit peu plus pour avoir de la qualité meilleure, quand je dis meilleure, c'est pas meilleur en goût, c'est meilleur pour la santé* » (GMS_C_4). Pour cet acteur, la qualité environnementale garantie par le signe de qualité biologique est aussi associée à une qualité sanitaire des produits, témoignant de formes de confusions de la part des consommateurs. Ces confusions sont également relevées chez les consommateurs et identifiées, par les commerçants, comme autant de difficultés pour être en mesure de proposer une offre en adéquation avec les demandes : « *Les gens mélangent la notion de traçabilité, la notion de circuit court, et la notion de production locale […] je pense que dans la tête du convive ou du consommateur, le fait que ce soit produit localement semblerait être un gage de sécurité alimentaire.* » (AF_C_2). Au contraire, plusieurs acteurs interrogés distinguent nettement un produit local d'un produit de « qualité ». Ils (par exemple, AF_E_3, GMS_C_1 ou GMS_C_2) font ainsi la distinction entre la « qualité » préférentiellement associée à la qualité gustative et / ou sanitaire du produit et l'aspect de « sécurité sanitaire » que les acteurs de la grande distribution rencontrés s'attachent à mettre en avant. Cette dernière doit être assurée pour permettre à certains produits d'être référencés au niveau des centrales d'achats (régionales notamment). La distinction entre les attributs « local » et de « qualité » d'un produit apparaît plutôt classique chez les intermédiaires du commerce et de la distribution en général, ces derniers se distinguant en particulier des producteurs en vente directe en mettant en avant leur capacité à proposer des produits tracés, sans danger pour la santé des consommateurs.

Finalement, la demande pour des produits est avant tout identifiée par les commerçants et distributeurs, comme étant celle des consommateurs (ici les clients des acteurs rencontrés), dont les attentes renouvelées sont à l'origine de certaines orientations prises par les commerçants et distributeurs (en particulier concernant le développement d'une offre de produits locaux). Selon ce grossiste, la décision revient finalement au consommateur : « *Après, on peut se mettre les pieds au plafond et bloquer les routes, et mettre un bonnet*

rouge sur la tête et bloquer les péages[108] *et ainsi de suite, y'a un moment donné où le juge de paix, c'est le consommateur. Y compris quand il dit que les circuits courts, c'est quelque chose qui est à 10 kms. C'est comme ça.* » (AF_C_2). Pour les acteurs rencontrés, la médiatisation des thématiques en lien avec l'origine ou la qualité des aliments joue un rôle crucial dans la sensibilisation des consommateurs.

La relocalisation alimentaire est donc avant tout envisagée par les acteurs rencontrés comme liée à la demande ; les acteurs du commerce et de la distribution, en adaptant leur offre (et leurs pratiques) à cette demande en évolution, répondent à une logique de marché global, qui dépasse de fait largement les frontières du Grand Clermont. Peu de spécificités locales en termes de consommation ont été relevées par les acteurs rencontrés.

III.1.3. Médiatisation et remise en cause de la légitimité des acteurs du commerce et de la distribution

Pour les commerçants et distributeurs enquêtés, les films documentaires et reportages divers consacrés à l'alimentation contribuent à dénoncer les effets néfastes de l'agro-industrie, participant du mouvement général de remise en cause de ce système : « *aujourd'hui à la télé il y a pas une semaine sans qu'ils vous montrent que ça fait 20 ans ou 30 ans ou 40 ans qu'on prend les gens pour des [c…] et qu'on les empoisonne, donc du coup ça aide, il y a eu le film Demain*[109]*, ça arrête pas, là il y a les abattoirs, dont certains qui font du bio*[110]*, c'est le troisième en six mois. Donc toutes ces choses-là ça montrent qu'on a pris les gens pour des [c…], qu'on [ne] leur dit rien, qu'on leur ment et qu'on les empoisonne, et qu'il est temps de passer à autre chose.* » (GMS_C_B_1). A travers cette dénonciation des dérives du système alimentaire dominant, les reportages mentionnés font aussi la part belle à la vente directe et aux circuits courts ; de la sorte, ils peuvent mettre en cause l'activité du commerçant, qui apparaît alors uniquement comme un intermédiaire générant du profit au détriment des producteurs agricoles. L'un des acteurs interrogés relève à ce propos que ces derniers sont régulièrement mis en avant, dans un contexte favorable au rapprochement entre producteurs et consommateurs : « *il va y avoir les producteurs de l'autre côté qui vont arriver un petit peu à se sauver […] en plus, on les aide tous les jours, on les aide pas financièrement, c'est pas ce que je veux dire, mais on leur fait de la pub à la télé tous les jours, tout le monde s'y intéresse* » (PS_T_8). Ce discours est caractéristique d'un conflit récurrent entre les professions agricoles et commerçantes, particulièrement exacerbé dans le contexte actuel de remise au goût du jour des circuits courts, et dépassant donc à nouveau le seul territoire du Grand Clermont.

---

[108] Notre interlocuteur fait ici référence au mouvement dit « des Bonnets rouges » organisé en Bretagne en octobre 2013 contre l'écotaxe en particulier.

[109] Il s'agit du film produit en 2015, réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent.

[110] Notre interlocuteur fait référence aux vidéos tournées dans des abattoirs par l'association de protection animale L214, et notamment celui de Vigan (Gard), certifié bio. Cette dernière a été diffusée par L214 en février 2016 (https://www.l214.com/enquetes/2016/abattoir-made-in-france/le-vigan/, consulté le 15 décembre 2017) avant d'être à l'origine d'un procès pour actes de maltraitance et de cruauté en 2017.

L'enjeu pour les acteurs interrogés consiste donc à se distinguer des acteurs de la production en mettant en avant les compétences spécifiques des commerçants et distributeurs, qui reposent notamment sur la prise en charge de certaines fonctions. Pour les commerçants et distributeurs interrogés, il s'agit d'affirmer leur légitimité en tant qu'acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires, dans un contexte de forte valorisation de la vente directe par les consommateurs, comme par les pouvoirs publics. Cette légitimité passe avant tout par l'affirmation des fonctions de distribution « classiques » telles que les fonctions transactionnelles que prennent en charge commerçants et distributeurs, permettant l'acheminement des produits jusqu'aux consommateurs.

Pour l'un des directeurs de supermarché rencontrés, c'est en effet l'un des fondements du métier de distributeur : « *les gens [ne] sont pas prêts à faire 15 km pour acheter leur Saint-Nectaire à tel endroit puis 100 km pour chercher la lentille du Puy, moi mon rôle il est là, c'est de centraliser ça, cette offre, dans un point unique en faisant que tout le monde y gagne sa vie.* » (GMS_C_1). Le constat est le même pour un directeur de commerce de proximité sous enseigne de la grande distribution : « *On veut tous sa petite biscotte le matin parce qu'on l'aime, […], ça n'empêche pas que j'aie envie de consommer une bonne viande locale, et puis de temps en temps je vais manger un steak qui vient… Enfin voilà, après on n'est pas radical. […] C'est pour ça que la grande distribution est capable d'apporter ça, tout sous le même toit !* » (PS_C_1). Ces acteurs, tous deux rattachés à une enseigne de grande distribution, font écho au fondement même de la création des grandes surfaces alimentaires à la fin des années 1950, dont l'innovation majeure reposait justement sur le fait de proposer « tout sous le même toit ».

Pour un directeur d'hypermarché interrogé, le rôle du distributeur tient également à la transmission d'une information à une clientèle large et diversifiée. Cette information est liée à l'origine du produit, ainsi qu'aux savoir-faire mis en œuvre pour permettre sa fabrication : « *chacun son métier quelque part, je le dis et c'est tout à fait louable, mon métier est de vendre votre produit à un maximum de clients, et [le métier de producteur] de faire [son] produit le mieux possible. Et je suis incapable de faire [ce] métier donc c'est là où je suis peut-être utile mais je considère qu'on participe à la pérennisation du savoir-faire local, à la diffusion de ce savoir-faire auprès des consommateurs locaux mais des consommateurs de passage aussi parce que l'été j'ai beaucoup de touristes, et par exemple l'été, moi je fais une allée centrale consacrée aux produits régionaux.* » (GMS_C_1). Pour cet acteur, le rôle des distributeurs ne se cantonne donc pas à la transmission d'informations sur le produit au consommateur, mais également à sa communication au plus grand nombre, que les personnes soient issues du territoire ou non. Il souligne ainsi la force de frappe (ou l'ampleur) que peut apporter la grande distribution alimentaire à la promotion des produits issus d'un territoire donné. Au-delà de cette fonction de transmission de l'information, l'un des distributeurs « émergents » va jusqu'à revendiquer un rôle de sensibilisation des consommateurs : « *mon rôle c'est plus essayer de sensibiliser les gens, faire découvrir, essayer de sensibiliser les gens sur ça, sur les possibilités de manger localement, avec des*

produits locaux. » (AF_E_2). Cette sensibilisation passe en particulier par l'affichage de l'identité du producteur sur le site Internet du distributeur : « *sur [le site Internet du distributeur] chaque agriculteur aura une page perso, certains ont aujourd'hui un site Internet mais pas tous, et l'objectif c'est que pour [nom du site Internet] chaque agriculteur ait une page perso où il puisse parler de ses produits.* » (AF_E_4). Cette pratique est répandue chez tous types d'acteurs du commerce et de la distribution qui affichent diverses informations sur leurs fournisseurs locaux : photos, noms, localisation et caractéristiques de l'exploitation agricole, etc. (figure 16).

Figure 16 : Affichage de l'origine des salades chez un primeur au marché Saint-Pierre, à Clermont-Ferrand (à gauche) ; dans un supermarché, à Ceyrat (à droite) (source personnelle, mai 2016)

Pour quelques acteurs rencontrés, l'affirmation de leur légitimité en tant qu'intermédiaire des systèmes alimentaires passe aussi par la dénonciation des producteurs en vente directe, qui représenteraient une menace ou tout du moins une forme de « *concurrence* », pouvant contribuer à la disparition du métier de commerçant, comme l'affirme ce primeur : « *nous on a un métier qui, au fil des années, va disparaître !* » (PS_T_4). Ainsi pour l'un des grossistes interrogés, la commercialisation en direct engendre des difficultés sous-estimées par les producteurs : « *Certains veulent travailler en direct, qui vont contacter leurs clients ou qui ont contacté la grande distribution. Après ils se rendent bien compte qu'il faut livrer, ils éliminent les intermédiaires mais au niveau de la chaîne on sert aussi à mettre en avant leurs*

produits parce qu'ils [ne] sont pas toujours bien doués pour le faire » (AF_C_1). L'un des acteurs de la grande distribution interrogés souligne néanmoins que les réticences des producteurs peuvent être fortes, au point de refuser toute association à la grande distribution : « *chercher des produits bio en local c'est compliqué parce que dès qu'on s'approche, dès qu'on se présente […] ce qu'ils voient c'est directeur de grande surface, à juste titre, la mauvaise réputation si on l'a c'est parce qu'il y a eu des pratiques qui n'étaient pas correctes, ça je le remets pas en cause, sauf que c'est comme dans tout métier, il y a des gens qui font, en tout cas qui veulent faire leur métier différemment et il faut essayer au moins de les écouter. Trouver un maraîcher, il a fallu plus d'un an.* » (GMS_C_1). Pour ce directeur de supermarché, les difficultés rencontrées viennent de la production maraîchère limitée sur le territoire, comme de la volonté de certains producteurs de ne pas travailler avec la grande distribution alimentaire.

III.1.4. Tensions et concurrences entre acteurs du commerce et de la distribution

La plupart des acteurs du commerce et de la distribution rencontrés cherchent à se distinguer des acteurs de la distribution conventionnels, et plus particulièrement de la grande distribution alimentaire, y compris lorsqu'ils en font eux-mêmes partie en jouant sur les différentes enseignes.

III.1.4.1. Une médiatisation de la question alimentaire à l'origine de tensions entre acteurs

Certaines accusations portées par la médiatisation des préoccupations alimentaires touchent plus particulièrement la grande distribution, y compris dans les médias généralistes. Pour l'une des commerçantes indépendantes interrogée, l'amalgame avec la grande distribution joue en sa défaveur : « *quand vous entendez à la télé, un gars qui va dire : « Oui, moi je suis producteur, on m'achète 50 centimes ! ». Qu'est-ce que vous faites, vous, en tant que commerçant ? Vous regardez chez moi, vous avez les endives à 2,90. Et ben vous dites, « Et ben, […] ce qu'elle se met dans la poche ! » […] bilan des opérations, c'est pas moi qui m'en mets le plus dans les poches. Et c'est ça qu'il faut que les gens comprennent. Parce que nous on entend des fois des choses qui se disent à la télé, ça nous horripile !* » (PS_T_4). Les différentes conceptions des métiers de commerçants et distributeurs sont ici interrogées, la majorité des acteurs rencontrés cherchant à se distinguer de la grande distribution, associée ici à la distribution conventionnelle, en évoquant en particulier et de façon péjorative sa « *culture* » (GMS_C_1), ses « *valeurs* » (GMS_C_B_1) ou encore sa « *mentalité* » (GMS_C_B_2) qui visent essentiellement à faire jouer la concurrence entre fournisseurs afin d'acheter au prix le plus bas pour faire du bénéfice.

Pour les acteurs de la grande distribution eux-mêmes, le discours est celui du « pire » : les directeurs de supermarchés ou d'hypermarchés rencontrés cherchent ainsi à se distinguer des autres enseignes, en dénonçant les pratiques de leurs concurrents. Le clivage est particulièrement marqué entre les enseignes de grande distribution indépendantes, et les

enseignes intégrées : « *Je fais mes choix, que ce soit en matière de recrutement, de choix de producteurs, etc. [Nous sommes] des indépendants comme [il cite deux autres enseignes de grande distribution], même s'il y a des questions de tailles, des choses qui sont un peu différentes, ça permet quand même de s'enraciner beaucoup plus dans le tissu local qu'une chaîne.* » (GMS_C_1). Pour cet acteur, la distinction au sein même de la grande distribution provient donc avant tout du statut de l'enseigne considérée (indépendante ou intégrée). Chez les distributeurs émergents, les acteurs interrogés cherchent avant tout à se distinguer de distributeurs rattachés à un concept national (c'est, par exemple, le cas de La Ruche Qui Dit Oui ! dont nous n'avons pu rencontrer aucun représentant sur Clermont-Ferrand, malgré la présence d'au moins trois « ruches[111] » sur le Grand Clermont).

III.1.4.2. Finalement : un retour au local non spécifique au territoire clermontois

Le mouvement de retour au local, unanimement relevé par les acteurs rencontrés, tiendrait plutôt à une tendance générale qu'à une spécificité du territoire, puisqu'il passe aussi bien par une évolution du contexte politique national, que par un affichage médiatique important sur la question. Là encore, cet affichage médiatique est envisagé au niveau national (voire au-delà), les acteurs enquêtés évoquant plutôt la télévision que la presse écrite (locale) par exemple.

Les acteurs du commerce et de la distribution positionnent néanmoins ce mouvement dans un passé proche, du début des années 2000 à 2013. Pour les distributeurs enquêtés, il est par ailleurs essentiellement porté et exprimé par les consommateurs, ce qui témoigne de l'inscription prioritaire des distributeurs dans une logique de filière avant d'envisager leur éventuelle inscription territoriale. Les rapports de fournisseurs à clients prédominent en effet sur les liens aux territoires évoqués : les liens aux acteurs territoriaux – particulièrement publics – sont par exemple avant tout fondés sur des relations marchandes (où les acteurs publics locaux sont indistincts d'autres types de clientèles) et sont rarement tissés en-dehors de ce cadre.

Le retour au local est finalement envisagé par les acteurs en tant que phénomène global, impactant le marché de la distribution alimentaire et les conduisant de fait, à adapter leurs pratiques d'approvisionnement.

III.2. Des pratiques d'approvisionnement en évolution

Tous les acteurs du commerce et de la distribution rencontrés sur le Grand Clermont développent un approvisionnement local. Néanmoins, si certaines similitudes sont identifiées, ils n'accordent pas tous la même importance à la part de produits locaux présentés en magasin, et mettent en œuvre des pratiques diversifiées pour assurer cet approvisionnement local.

[111] Il s'agit du nom réservé aux sites de distribution des produits du réseau de La Ruche Qui Dit Oui.

III.2.1. L'approvisionnement local : entre adaptation aux attentes des consommateurs et soutien aux filières locales

L'offre locale peut être envisagée comme une forme d'adaptation de l'offre commerciale aux attentes de certains consommateurs, à la faveur de la mise à l'agenda politique et médiatique de la question alimentaire. Les produits locaux ne sont néanmoins pas systématiquement mis en avant en magasin, car parfois présents de longue date dans les divers points de vente, aux côtés de denrées d'origines géographiques diversifiées. Un grossiste interrogé envisage les produits locaux au même titre que les produits issus de l'agriculture biologique, comme un segment de marché spécifique : « *à travers la différenciation de clients, la segmentation nécessaire pour chacun d'entre eux, moi des petits volumes ça m'intéresse. […] même une production de qualité ou à travers ce que j'en vois en termes de qualité du produit intrinsèque, bio, pas bio mais avec de la qualité gustative du produit, où je vois un marché, moi évidemment que ça m'intéresse.* » (AF_C_2). Pour ces acteurs, le raisonnement conduisant à l'adoption de pratiques de relocalisation des approvisionnements est donc avant tout économique et orienté vers la recherche de profit. Pour un autre acteur, directeur d'un commerce de proximité sous enseigne de la grande distribution, l'assortiment local étant orienté uniquement vers le marché « *micro-local* », il constitue finalement un « *petit plus* » (PS_C_1) par rapport à l'assortiment standard des magasins de même format (proximité) et sous la même enseigne. Il peut donc correspondre à un élément de différenciation par rapport aux concurrents. Par ailleurs, pour un directeur d'hypermarché (GMS_C_3), le fait que ces produits possèdent une « *forte valeur émotionnelle* » contribue largement à la fidélisation du client. Peu de spécificités locales ressortent néanmoins des entretiens, quant aux produits préférés par la clientèle du territoire d'étude. L'approvisionnement en produits locaux de chaque magasin ne semble ainsi pas particulièrement influencé par des habitudes de consommation qui seraient spécifiques des habitants du territoire, à l'exception peut-être des produits laitiers pour les auvergnats (GMS_C_4).

Au-delà d'un intérêt lié au développement de leur activité propre, les acteurs interrogés identifient divers bénéfices à l'approvisionnement local et ce, en premier lieu pour les producteurs. Ils se positionnent ainsi en tant qu'acteurs des filières locales : « *au niveau des acteurs locaux, l'intérêt c'est double pour nous, c'est de faire fructifier l'économie locale, et c'est également notre image de contributeur à développer l'économie.* » (GMS_C_2). Un autre distributeur, s'inscrivant dans la même logique, affirme sa volonté de « *mettre en avant des acteurs locaux de notre économie, des producteurs qui semble-t-il ont été un petit peu oubliés* » (PS_C_1). Les acteurs mettent en avant leur rôle de « vitrine » pour les producteurs locaux : « *L'intérêt pour eux, c'est d'avoir une visibilité. Et puis surtout d'être dans un circuit court ! Et puis de faire simple ! C'est […] le bon sens paysan quoi ! […] On est leur vitrine régionale.* » (GMS_C_3).

Plusieurs acteurs insistent ainsi sur leur capacité à communiquer et valoriser le travail des producteurs sur les produits, à travers les emballages, l'affichage (de l'identité du producteur en particulier) ou des animations plus ponctuelles sur les points de vente comme des dégustations par exemple : « *moi je vais me charger de véhiculer l'image, donc la Ferme des volcans elle nous apporte des affiches, on peut leur mettre en place des animations* » (AF_C_1) ; « *nous on met les étiquettes des producteurs avec leur nom, leur adresse donc… voilà quoi, ça permet aujourd'hui de les découvrir aussi !* » (GMS_C_B_2). Les supports de communications employés diffèrent en fonction du type de distributeur considéré, les distributeurs émergents s'appuyant souvent (pour quatre acteurs sur les cinq rencontrés) sur des fiches de présentation des producteurs et des exploitations agricoles sur leur site Internet. Pour les acteurs interrogés, la promotion de l'identité des producteurs et des produits leur permet de prendre en charge une fonction que les producteurs ont parfois du mal à remplir : « *on leur fournit ce qu'on appelle de la communication, de la commercialisation, il y a des producteurs qui s'en désintéressent complètement, ils veulent faire leur métier d'agriculteur, de producteur, point. Alors que malheureusement pour eux le métier a changé un peu, maintenant il faut plusieurs casquettes, il faut vendre sur les marchés, et sur plusieurs marchés si on veut être suffisamment rentable. Il faut communiquer sur ses produits correctement, savoir le faire, c'est pas forcément évident* » (AF_E_2). Les acteurs du commerce et de la distribution justifient ainsi leur intervention dans la chaîne de distribution, faisant écho à leur recherche de légitimité par la prise en charge de fonctions spécifiques de l'intermédiation, déjà évoquée plus tôt.

Quelques acteurs de la distribution mettent en avant leur capacité à écouler des volumes conséquents de produits, par opposition à la vente directe, plus incertaine en termes de revenus comme de volumes : « *on paye bien donc pour eux c'est intéressant, d'autre part on a nous un flux constant* […] *il y a la garantie du paiement qui aujourd'hui est quand même super importante pour les petits producteurs, parce que quand ils travaillent en direct ils sont souvent obligés d'accorder des facilités de paiement […] nous ils savent que chez nous ils sont payés* » (GMS_C_5). Pour un autre acteur, la commercialisation des produits n'est pas du ressort du producteur qui s'en trouve donc libéré, lorsqu'elle est prise en charge par un intermédiaire : « *eux, leur métier c'est la production. Ils font les marchés bien sûr, mais c'est vrai que c'est un avantage aussi pour augmenter un peu leur volume de production parce qu'ils savent qu'ils vont passer les produits en magasin, donc c'est tout un tas de petites choses qui font que pour eux, il y a un intérêt vraiment, de bosser avec le magasin* » (GMS_C_B_1). Ils mettent finalement en avant leur capacité à prendre en charge de façon plus efficiente que ne le font les producteurs seuls, un ensemble de fonctions du fait de leur spécialisation (qui leur confère donc une expertise en la matière), et de leur position centrale dans les systèmes alimentaires.

III.2.2. Différentes conceptions du « local »

Les définitions proposées pour un produit local varient en fonction des acteurs, depuis le rayon géographique (de 15 à 200 - 250 km), à des limites administratives, souvent régionales, ou plutôt géographiques, suivant les frontières du Massif Central. La définition précise d'un périmètre maximal d'approvisionnement en produits « locaux » est cruciale pour les distributeurs émergents, puisque ces derniers axent l'essentiel de leur concept de distribution (et leur communication) sur cet aspect de proximité géographique entre production et consommation. Elle peut venir du niveau local comme national, lorsque le concept se déploie à cette échelle (c'est le cas de trois de cinq distributeurs émergents rencontrés) : « *d'après le site [du concept de distribution], pour trouver des producteurs, c'est dans un rayon de 250 km. C'est hyper-large en fait, mais du coup moi j'ai des demandes de gens qui viennent du fin-fond même de la Lozère, je leur dis non, c'est pas la peine, de toutes façons ils seront pas gagnants* » (AF_E_1). Des ajustements sont ensuite réalisés par l'acteur considéré, en fonction de ses possibilités d'organisation logistique en particulier.

Dans le cas des acteurs de la grande distribution interrogés, l'approvisionnement local est également déterminé par le positionnement des centrales d'achats sur le territoire national, et parfois assimilé à l'approvisionnement via une centrale régionale.

Si la plupart des acteurs interrogés ne sont pas en mesure de livrer une définition précise de ce qu'ils envisagent comme une production « locale », plusieurs d'entre eux (tous types confondus) soulignent les difficultés d'une telle définition. L'un d'entre eux insiste particulièrement sur la diversité des acceptions, qui induisent des confusions : « *c'est un peu la difficulté de la production locale, c'est que globalement je trouve que l'idée n'est pas forcément très claire… Chacun y met soit des notions de kilométrage, soit… Il y a un très grand mélange qui se fait aussi avec le circuit court.* » (AF_C_1). Les acteurs de la grande distribution, en particulier, ont tendance à inclure dans les approvisionnements conduits en « direct » le circuit court comme le produit local. En pratique, de nombreuses difficultés liées à l'approvisionnement se posent aux acteurs interrogés et ce, avant tout dans l'identification de producteurs en capacité d'approvisionner les points de vente.

III.2.3. Identification de la production locale et sélection des produits

Pour certains acteurs interrogés, l'approvisionnement local est une pratique bien ancrée. C'est notamment le cas des grossistes : « *on n'est pas transférables, on est sur des métiers de proximité. Y'a un moment […] c'est des camions qui vont livrer des clients donc notre proximité elle est inscrite de nature. Il faut que je sois proche de mes clients, et si en plus je peux être proche de mes fournisseurs, dans le modèle économique c'est beaucoup mieux !* » (AF_C_1). Plusieurs acteurs interrogés font ainsi appel à des notions liées au « bon sens » ou à la « logique » qui régissent les métiers de commerçant et distributeur : « *depuis la nuit des temps, notre métier, de fait ça a toujours été un produit pas cher. De fait […] moi, aller chercher de la pomme de terre dans le nord si j'en ai en Limagne, j'ai absolument aucun*

intérêt ! Le bon sens paysan qui nous anime depuis longtemps, il fait que la production locale, on a toujours cherché à faire de la production locale. Parce que le coût logistique pèse lourd sur notre produit. Et que de fait, il vaut mieux trouver localement, au-delà de tout aspect politico-communication et ainsi de suite. » (AF_C_2). Pour ces acteurs, le coût logistique important est le principal déterminant de l'approvisionnement local. Cela ne se limite pas aux grands distributeurs, comme en témoigne ce distributeur émergent : « *on a une grande majorité de produits en ultra-local, moins de 50 kilomètres, parce que logistiquement c'est plus facile.* ». La réflexion est donc à la fois économique, mais également liée à l'efficacité de la logistique en place. D'autres acteurs justifient plutôt leurs pratiques par la praticité de l'approvisionnement local, qui permet notamment des livraisons plus régulières : « *ma centrale, elle est justifiée pour d'autres produits en fruits et légumes mais elle est pas du tout justifiée pour un produit que je peux avoir localement. Parce que le légume, ce qui va compter c'est la fraîcheur, donc un maraîcher s'il peut m'approvisionner tous les jours c'est formidable […] par contre, effectivement je fais pas déplacer mon maraîcher pour deux caisses de salades, on est bien d'accord, parce que là ça serait pas rentable pour lui donc à chaque fois c'est une palette, mais tous les jours il m'amène une palette.* » (GMS_C_1). La nature des produits (souvent fragiles, périssables) joue ainsi sur le choix de l'approvisionnement local.

D'autres contraintes sont identifiées par les commerçants et distributeurs en matière d'approvisionnement local : ces dernières tiennent notamment à la capacité des producteurs à approvisionner les GMS, qui nécessitent des quantités importantes et discriminent de fait les producteurs n'étant pas en mesure de les assurer : « *il [n'] y a pas beaucoup de petits fournisseurs locaux […] qui ont cette capacité d'approvisionnement.* » (GMS_C_4). Pour un autre directeur d'hypermarché (GMS_C_5), la capacité de production est un critère discriminant dans le choix d'un fournisseur. Les acteurs de la distribution conventionnelle, et particulièrement de la grande distribution, identifient néanmoins quelques avantages liés à l'organisation de cette dernière, en matière d'approvisionnement local : « *pour être plus global, ça me permet aussi de mutualiser avec mon entreprise de distribution […], et de faire des achats mutualisés sur des produits frais, type légumes, fromages… Donc ce qui me permet au niveau de mon commerce de proximité, de vendre des produits locaux à mes clients, plutôt qu'une salade qui a fait deux fois le tour de la terre.* ». Ce directeur de petite surface sous enseigne de grande distribution identifie donc l'appartenance à un réseau comme facilitateur pour l'approvisionnement local, les produits (à l'échelle régionale voire au-delà dans ce cas) étant directement référencés par la centrale d'achats. A l'inverse, pour cette enseigne comme pour l'une de ses concurrentes, les produits peuvent avant tout être référencés en magasin, avant de passer à la centrale d'achats régionale, puis éventuellement au national. Pour deux directeurs d'hypermarché (GMS_C_2 ; GMS_C_3) rencontrés, cette possibilité de démultiplication des débouchés et de diffusion jusqu'au territoire national (voire au-delà) pour un produit donné constitue la « *force* » de la grande distribution, par rapport à des commerçants ou distributeurs indépendants. Ces derniers mettent ainsi en

avant leur légitimité à investir les circuits de proximité, auprès des producteurs eux-mêmes comme du grand public.

Commerçants et distributeurs rencontrent plusieurs difficultés pour identifier et trouver des fournisseurs locaux, liées d'une part au faible nombre de producteurs pour certains types de productions (à l'exemple du maraîchage, ou de productions nécessitant des outils de transformation absents du territoire) et d'autre part à un manque d'information sur le sujet, et plus particulièrement à l'absence de recensement de certaines productions.

La production maraîchère est particulièrement limitée sur le Grand Clermont (en termes de surfaces, comme la définition de zonages dédiés à cette production dans le cadre du SCoT a pu le mettre en évidence) : « *une difficulté dans la région, qui est claire et nette et alors je sais pas c'est spécifique à mon produit [les fruits et légumes] mais je le crois quand même, c'est que globalement, des gens qui produisent des fruits et légumes, y'en n'a pas beaucoup. On est sous-producteurs de fruits et légumes, et s'imaginer que les producteurs de la Limagne qui font de la betterave et du maïs semence pour Limagrain, ils vont se mettre à se baisser pour couper des salades, je peux vous dire, je les connais un peu, j'habite en Limagne, ils vont pas faire naturellement de la salade hein !* » (AF_C_2). Tous types d'acteurs interrogés en témoignent : « *Il y a un manque de production. […] je pense surtout au maraîchage, parce que le reste, on arrive petit à petit* » (GMS_C_2). Ces visions confirment le constat dressé dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Grand Clermont, présenté en début de chapitre, ayant conduit les pouvoirs publics locaux à cibler des zonages spécifiques dédiées à la production maraîchère, concurrencée par les grandes cultures sur la Limagne, pourtant la plus adaptée à ce type de production. Pour un primeur interrogé, le maraîchage est non seulement rare sur le territoire, mais la production a aussi largement diminué depuis le lancement de son activité, une vingtaine d'années auparavant, contribuant à réduire les perspectives d'approvisionnement local : « *avant, on avait des tous petits producteurs, c'est-à-dire que par exemple on achetait des petits pois chez un producteur, on achetait l'ail, les oignons tout ça, chez un producteur… Y'en n'a plus de ces gens-là, ils sont partis à la retraite ou ils sont décédés, ça existe plus.* » (PS_T_4).

Au-delà du faible nombre de maraîchers locaux, l'absence de certains outils de transformation sur le territoire est également regrettée par les acteurs interrogés, à l'image de ce boucher : « *On est quand même 150 000 habitants et on n'a pas d'abattoir ! […] Une ville comme Ambert [située à environ 75 km au Sud-Est de Clermont-Ferrand, dans le PNR Livradois-Forez] qui sont 7000 habitants ils en ont un !* » (PS_T_1). Un seul outil d'abattage est en effet présent sur le territoire du Grand Clermont, à Saint-Genès-Champanelle ; il s'agit cependant d'un abattoir expérimental, exploité exclusivement dans le cadre de protocoles expérimentaux par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) de Theix. Les plus proches abattoirs sont situés à Issoire ou Ambert (respectivement à environ 35 et 75 kms de Clermont-Ferrand), et ne couvrent pas les besoins de l'ensemble des zones d'élevage du département (notamment à l'Ouest du Puy-de-Dôme) ; leurs débits sont néanmoins minimes, et les abattoirs importants auxquels des commerçants et distributeurs rencontrés

ont indiqué faire appel sont ceux de Brioude (Haute-Loire), Vichy (il s'agit en fait de celui de Creuzier-le-Vieux) et Lapalisse (Allier), Aurillac ou encore Laroquebrou (Cantal), tous situés à l'extérieur du département (Figure 17).

Figure 17 : Activité des abattoirs des animaux de boucherie en Auvergne en 2013
(Source : DRAAF Auvergne, 2014)

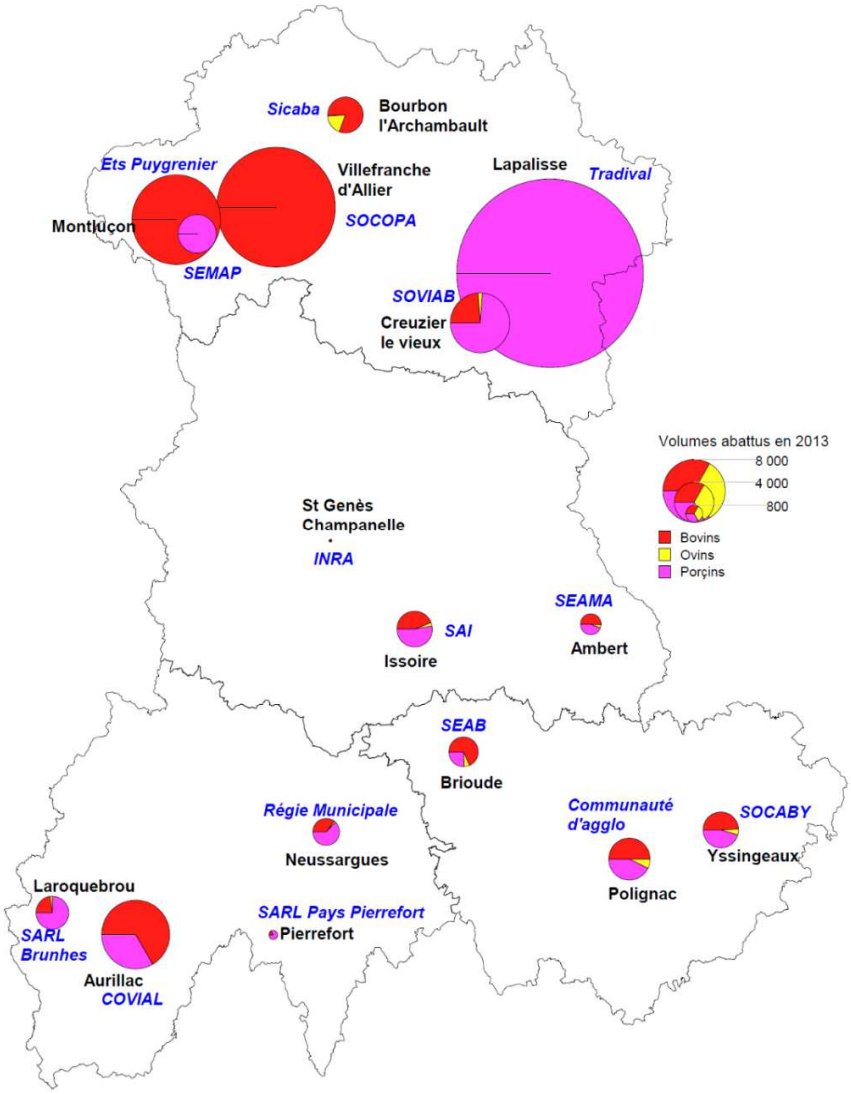

D'autres difficultés se posent aux commerçants et distributeurs en approvisionnement local, liées à l'identification des fournisseurs et à leur absence de recensement. C'est ce qu'exprime un distributeur, à propos des producteurs : « *comment on peut les trouver ? Et on a quand même pas mal de difficultés. La seule façon rapide de faire : on prend son bâton de pèlerin et on va à la concurrence.* » (GMS_C_2). Le constat est le même pour un grossiste interrogé, qui explique devoir « *[prendre son] petit bâton de pèlerin, [sillonner] les rues, [aller] voir les étiquettes…* » (AF_C_2) pour identifier des producteurs en local. L'un des

petits commerçants indépendants rencontrés évoque également son embarras pour « *trouver de nouveaux producteurs*. » (PS_T_11). Les distributeurs émergents témoignent de difficultés semblables ; ils développent néanmoins des méthodes propres pour l'identification des producteurs au sein du périmètre d'approvisionnement qu'ils définissent : « *on a fait pas mal de réseaux, on est passés par les associations, les syndicats, agriculture paysanne, [le] CIVAM, les territoires justement […]. Et après c'est venu un peu comme ça, on les a rencontrés et on a vu si ça marchait […] Et après les producteurs on s'était fait une petite liste, petit à petit c'est eux qui viennent nous proposer des producteurs* » (AF_E_2). En complément de la mobilisation du réseau pour identifier des fournisseurs, l'usage d'Internet peut constituer une aide précieuse pour ces derniers : « *c'est beaucoup de la recherche à la base sur Internet, et puis du bouche-à-oreille. Et puis aller les voir là où ils essayent de vendre, sur les marchés, et puis maintenant c'est vrai que, que ça soit moi ou mes proches, chacun quand il va dans un magasin, même un supermarché, regarde les produits locaux et prend le nom de la personne, etc.* » (AF_E_4).

Ainsi, si la problématique de l'identification des fournisseurs touche l'ensemble des acteurs rencontrés pour la mise en place d'un approvisionnement local, aucun ne semble disposer de méthode systématique pour cela. L'un des acteurs de la grande distribution interrogés estime qu'il est du rôle des pouvoirs publics de favoriser cette identification, par des outils tels que des annuaires des produits locaux par exemple. Cependant, ce type d'initiative (dont une seule a pu être identifiée lors des entretiens conduits auprès des pouvoirs publics, mise en œuvre par l'ancienne communauté de communes des Cheires[112]) s'adresse généralement aux consommateurs eux-mêmes, puisqu'y figurent essentiellement les producteurs en vente directe. Les approvisionnements réalisés en local concernent finalement essentiellement la production maraîchère (salades, légumes fanes, pommes de terre, oignons), quelques petits fruits, les fromages (essentiellement sous AOP régionales, Saint-Nectaire en tête) ainsi que la volaille et la viande bovine.

D'autres contraintes sont identifiées par les commerçants et distributeurs en matière d'approvisionnement local : ces dernières tiennent notamment à la capacité des producteurs à approvisionner les GMS, qui nécessitent des quantités importantes et discriminent de fait les producteurs n'étant pas en mesure de les assurer : « *il [n'] y a pas beaucoup de petits fournisseurs locaux […] qui ont cette capacité d'approvisionnement.* » (GMS_C_4). Pour un autre directeur d'hypermarché (GMS_C_5), la capacité de production est un critère discriminant dans le choix d'un fournisseur. Les acteurs de la grande distribution interrogés identifient néanmoins quelques avantages liés à l'organisation de cette dernière, en matière d'approvisionnement local : « *pour être plus global, ça me permet aussi de mutualiser avec mon entreprise de distribution […], et de faire des achats mutualisés sur des produits frais, type légumes, fromages… Donc ce qui me permet au niveau de mon commerce de proximité, de vendre des produits locaux à mes clients, plutôt qu'une salade qui a fait deux fois le tour*

[112] Cette dernière a fusionné au premier janvier 2017 avec les communautés de communes Gergovie Val D'Allier et Allier Comté, pour donner Mond'Arverne Communauté.

de la terre. ». Ce directeur de petite surface sous enseigne de grande distribution identifie donc l'appartenance à un réseau comme facilitateur pour l'approvisionnement local, les produits (à l'échelle régionale voire au-delà dans ce cas) étant directement référencés par la centrale d'achats. A l'inverse, pour cette enseigne comme pour l'une de ses concurrentes, les produits peuvent avant tout être référencés en magasin, avant de passer à la centrale d'achats régionale, puis éventuellement au national. Pour deux directeurs d'hypermarché (GMS_C_2 ; GMS_C_3) rencontrés, cette possibilité de démultiplication des débouchés et de diffusion jusqu'au territoire national (voire au-delà) pour un produit donné constitue la « *force* » de la grande distribution, par rapport à des commerçants ou distributeurs indépendants.

Si l'ensemble des acteurs témoigne d'un changement des comportements de consommation ainsi que d'un retour au local, leurs conceptions en la matière divergent. Ils mettent donc en œuvre des pratiques distinctes de relocalisation des approvisionnements, variables suivant les types d'acteurs considérés.

III.2.4. Des pratiques d'approvisionnement diversifiées

La première variation constatée en matière d'approvisionnement local est celle de la part de produits locaux proposée, largement fonction des produits considérés : « *c'est très variable selon les rayons, sur le rayon fromage traditionnel on est à 60 % de fournisseurs directs. Direct-direct, et je comprends parce que j'ai mes achats « centrale » et j'ai mes achats, ce qu'on appelle fournisseurs directs mais là-dedans il y a des producteurs et des intermédiaires. Il y a des affineurs par exemple, qui sont pas un producteur de fromage mais dont le métier c'est que d'affiner, et qui [ne] sont pas du tout référencés centrale parce qu'ils font ça aussi en petite quantité, etc. Mais producteurs purs et durs, ce que je peux vous dire, c'est qu'au niveau du magasin mes achats directs ça représente largement 25 % de mes achats tous secteurs confondus* » (GMS_C_1). La situation évoquée par cet acteur est plutôt rare en grande distribution alimentaire, dont les proportions de produits locaux sont généralement inférieures à 10 %. Lorsqu'elle existe, les acteurs de la distribution interrogés revendiquent avec force, la marge de manœuvre dont ils disposent en termes d'approvisionnement : « *Je suis un distributeur, un grand distributeur, oui parce que je suis adossé à une grande enseigne, ça me sert pour vendre du coca aussi peu cher que mes concurrents mais je n'utiliserai pas cette puissance pour vous égorger ou vous saigner. C'est vraiment pas le but, je pense que pour connaître maintenant beaucoup de directeurs, c'est quand même maintenant de plus en plus, beaucoup de gens ont conscience de ça dans la distribution, après tout dépend des enseignes quand même, parce qu'on a plus de liberté dans certaines enseignes que dans d'autres – c'est la liberté, moi aujourd'hui je mets qui je veux, comme je veux.* » (GMS_C_1). Cette affirmation est tempérée par un autre distributeur (grossiste), qui relativise le degré de « liberté » offert par le cadre national : « *il y a un assortiment qui est défini, des relations qui sont traitées et négociées quasiment au national entre les patrons de l'enseigne X et [nom de l'enseigne], et globalement nous, en succursales, on applique et on*

ponctue de nos particularités locales. Mais c'est vraiment une ponctuation, c'est-à-dire que globalement, le cadre général il est quand même défini. » (AF_C_2).

Pour les distributeurs affiliés à une enseigne nationale de distribution alimentaire, certaines décisions sont en effet prises directement par l'enseigne : c'est notamment le cas des négociations tarifaires conduites auprès des principaux producteurs agricoles et entreprises agroalimentaires (de la transformation).

De façon générale, à l'exception d'un hypermarché ayant pu fournir le listing complet des fournisseurs avec lesquels il travaille en direct, les acteurs de la grande distribution interrogés restent flous sur la part effective de produits locaux commercialisée en magasin. Seul l'un d'entre eux évoque des sanctions potentiellement applicables (sous forme de remises non accordées au commerçant), si la part des produits commandés auprès de la centrale est inférieure à 92 % des achats totaux. Certains acteurs sont néanmoins en mesure de livrer précisément la marge de manœuvre dont ils disposent en matière d'approvisionnement hors-centrale (approvisionnement direct et/ou local), qui va de 4 à 25 % du total des produits. La question se pose différemment pour certains commerçants qui travaillent presque exclusivement avec des producteurs locaux – c'est le cas de l'un des bouchers interrogés (PS_T_3) – au sens de produits régionaux, puisque les produits sont approvisionnés depuis le Cantal et l'Allier.

III.2.5. Conditions de vente, contractualisation et fixation des prix…

Concernant les conditions de vente, et en particulier les conditions tarifaires, tous les acteurs interrogés affirment laisser les producteurs fixer eux-mêmes le prix des produits faisant l'objet d'un approvisionnement direct, bien que les acteurs de la grande distribution « cadrent » le prix en accord avec le producteur. La plupart des acteurs rencontrés, hors acteurs traditionnels, indiquent ainsi se rapporter à un prix de référence pour la négociation : « *On a des référentiels de savoir combien coûtent certains produits en base nationale, et à côté on discute avec le producteur pour voir comment lui, il a besoin de gagner sa vie, combien il vend à d'autres distributeurs, à combien il vend au grand public, et d'avoir des prix qui soient justes pour tout le monde* » (AF_E_3). La pratique est la même pour deux acteurs de la grande distribution : « *y'a pas de négo[ciation] ! C'est son prix. Après, on lui explique que, voilà dans quelle tranche de prix faudrait qu'il se situe, après il essaye hein ! S'il voit que ça marche pas, s'il voit qu'il est un peu trop cher, c'est qu'il s'est planté donc il va un peu plus bas* » (GMS_C_3) ; « *Nous on peut pas fixer, c'est lui qui fixe le prix, et puis je pense que le prix déjà, il faut qu'il soit en rapport avec le marché, c'est une chose qu'on vérifie, le rapport avec le marché : on ne peut pas dire oui à un fournisseur s'il est en dehors du marché.* » (GMS_C_4). Bien que ces acteurs expliquent que c'est au producteur de fixer le prix de son produit, ils négocient nécessairement avec ce dernier en se rapportant à leurs références. Pour l'un des acteurs de la grande distribution, la définition du prix avec le producteur repose sur l'expertise du distributeur en la matière, qui a la

connaissance du marché et du consentement à payer des consommateurs : « *ce qu'il peut y avoir, et ça s'est produit, c'est dire à un producteur : à ce prix-là je pense que je n'ai pas la vente* […] *il faut que nous, distributeurs, on ait une expertise quand même, qu'il y ait la connaissance des clients, qu'il y ait aussi peut-être la connaissance des prix psychologiques, c'est à dire le client, il est prêt à mettre tel prix. Et on doit évoquer ce problème-là avec le producteur, mais pas en termes de conflit* » (GMS_C_1).

Mais certains acteurs ne semblent pas mettre en œuvre ce type de pratiques. Pour ce distributeur émergent par exemple, le producteur a le dernier mot : « *là, c'est lui qui fixe ses prix. D'autant plus que nous on [ne] lui dit pas « non, tu mets tel prix et puis voilà », c'est lui qui fixe son prix, nous on met notre marge et on voit ce qui est vendu, ce qui [n']est pas vendu, et après on lui dit voilà, c'est pas vendu, ça peut être trop cher, est-ce que tu veux qu'on baisse un peu si t'es d'accord ? Si t'es pas d'accord, nous ça reste sur le site, c'est pas grave, donc on impose absolument rien. ».* Les commerçants traditionnels disent également négocier peu le prix d'achat des produits : « *mes grands-parents étaient paysans, mon père était boucher, donc si vous voulez, y'a tellement de liens depuis tellement longtemps qu'ils le connaissent, donc ils appellent, ils savent qu'ils sont sûrs d'être payés, y'a pas de question de négociation de prix, parce qu'ils disent « Voilà, ça vaut tant », donc on va pas négocier, c'est comme ça.* » (PS_T_1).

Concernant la coordination des transactions entre les distributeurs et leurs fournisseurs locaux, et malgré le fait que commerçants et distributeurs aient conscience que la contractualisation avec les fournisseurs en direct puisse constituer une obligation légale[113], cette dernière semble très rare, voire inexistante. Les seules exceptions se trouvent chez certaines enseignes de grande distribution, lorsqu'un référencement au niveau du système informatique est indispensable aux approvisionnements. Le fonctionnement adopté par les acteurs rencontrés repose essentiellement sur des accords oraux (GMS_C_B_1 ; GMS_C_B_2 ; GMS_C_1), et un seul acteur de la grande distribution rencontré doit contractualiser avec les fournisseurs en approvisionnement direct en invoquant des questions de sécurité sanitaire des produits. Les acteurs indiquent se fonder avant tout sur la « *confiance* » réciproque entre fournisseurs et clients : « *c'est vrai que ça fait partie des choses qui peuvent effrayer, parce que je connais certaines grandes surfaces où de toute façon, vous rentrez pas s'ils amènent pas leur contrat. Oui, peut-être qu'un jour je vais me faire rappeler à l'ordre parce que j'ai quelques tout petits producteurs avec qui, j'ai pas signé de contrat, ça marche sur la confiance comme on faisait du commerce aussi il y a 50 ans et voilà, de toute façon si lui s'en plaint pas, je vois pas pourquoi on aurait… je pense pas qu'on aura des problèmes.* » (GMS_C_1).

L'organisation des livraisons est très variable suivant l'acteur considéré. Ainsi, dans le cas de systèmes de distribution de paniers par exemple, les distributeurs sont le plus régulièrement

[113] L'article L631-24 du Code rural et de la pêche maritime stipule en effet que la conclusion de contrats de cession de produits agricoles peut être rendue obligatoire par un décret en Conseil d'Etat fixant notamment la durée du contrat en fonction des produits, des acheteurs et des modes de commercialisation considérés

amenés à faire eux-mêmes la collecte des produits chez les producteurs (c'est le cas pour AF_E_2 ; AF_E_3). Certains parviennent néanmoins à mettre en place une organisation entre des producteurs dont le siège d'exploitation est proche, qui se relaient au fil des semaines pour approvisionner en une fois le point de distribution. Ces initiatives de mutualisation des livraisons ne sont pas limitées aux systèmes de distribution émergents, et peuvent (plus rarement) fonctionner avec la grande distribution : « *le problème c'est la logistique donc la Haute-Loire ici c'est quand même pas toujours simple de venir, c'est déjà une certaine distance, l'important pour moi c'est quand même l'approvisionnement en local […]. ils se connaissent tous dans le milieu de la production, ils ont l'air d'être assez solidaires et un peu organisés en Haute-Loire et [l'un des producteurs fournisseurs du magasin] m'a dit, il connaît aussi mon exigence de qualité et il me dit « j'ai un super fabricant de charcuterie de montagne, j'aimerais vous le présenter. » Et donc, en fait, il est arrivé avec ses produits à lui, il a centralisé déjà la négociation avec moi et il amène tout un tas de ses collègues fabricants de produits de Haute-Loire, et je pense que ça c'est une vraie solution, c'est à dire que demain qu'il y ait deux-trois producteurs de fromage, un producteur de fraises, un producteur de yaourts, ils se mettent ensemble et effectivement, il y en a qu'un qui est peut-être en charge parce qu'il aime ça d'aller démarcher les grandes surfaces, ils vont forcément économiser sur les coûts logistiques et ils pourront développer leur chiffre d'affaires, et je pense que l'avenir est là, et certainement par département ou par zone de production* » (GMS_C_1). L'organisation collective des producteurs leur permettrait ainsi de rééquilibrer les négociations avec la grande distribution alimentaire, tout en disposant d'un accès facilité aux étals des commerçants et distributeurs par le renforcement des relations interpersonnelles entre responsables des approvisionnements et producteurs. Dans l'exemple présenté, les producteurs prennent donc en charge certaines fonctions des intermédiaires de la distribution, qui ne se limitent pas à la logistique.

Cette partie offre finalement un tour d'horizon des pratiques d'approvisionnement mises en œuvre par les acteurs du commerce et de la distribution, particulièrement en matière d'approvisionnement local. Ces derniers se fondent sur des stratégies diversifiées, aussi bien pour l'identification des produits commercialisés, que sur la définition même du « local » qui est imprécise et non unifiée entre les types d'acteurs. Ces conceptions diversifiées, les raisons évoquées pour la mise en œuvre d'un approvisionnement local et les stratégies déployées pour cela, nous informent finalement sur la propension des acteurs du commerce et de la distribution à s'ancrer localement.

La partie suivante se consacre aux visions portées sur les acteurs du commerce et de la distribution, sur le rôle des acteurs publics en matière d'alimentation et de commerce, deux thématiques souvent déconnectées.

IV. REGARDS CROISES SUR LE ROLE DES INSTITUTIONS EN MATIERE D'ALIMENTATION ET DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Cette partie présente de façon croisée les perceptions et représentations des acteurs du commerce et de la distribution rencontrés concernant les pouvoirs publics, ainsi que les interactions qu'ils ont avec ces derniers, et vice-versa. Cette analyse croisée permet de mettre en évidence certains « écarts » de vision entre les acteurs concernant le rôle des pouvoirs publics en matière d'alimentation, qui peuvent notamment s'expliquer par des interactions peu fréquentes et des liens distendus entre les deux types d'acteurs.

IV.1. Des pouvoirs publics peu reconnus et peu sollicités en matière alimentaire par les acteurs de la distribution

Les entretiens conduits auprès des acteurs du commerce et de la distribution montrent qu'ils perçoivent peu la présence des acteurs publics sur la question alimentaire, alors que ces derniers revendiquent progressivement leur rôle en la matière. Les visions des acteurs du commerce et de la distribution alimentaire et celles des acteurs publics divergent donc sur ce point.

IV.1.1. Des pouvoirs publics mal identifiés par les distributeurs sur la question alimentaire …

Commerçants et distributeurs rencontrés ont rarement fait mention de leur connaissance d'une volonté politique locale en matière alimentaire et ce, alors que les acteurs publics rencontrés ont au contraire affirmé leur intérêt pour cette question, appuyée par des initiatives concrètes sur le territoire au sein desquelles ils sont impliqués. Ces initiatives, présentées plus en détail par la suite, sont diverses et vont par exemple de l'accompagnement à l'installation agricole, à la redynamisation ou à la mise en œuvre de marchés de produits fermiers. Certaines d'entre elles sont mentionnées par les acteurs du commerce et de la distribution enquêtés : il s'agit de la plateforme portée par le conseil départemental du Puy-de-Dôme Agrilocal63 (à l'échelle départementale), ou encore les actions de certaines collectivités orientées vers un approvisionnement local de la restauration collective.

Pour deux grossistes alimentaires rencontrés, il existe un paradoxe entre la volonté, bien identifiée par ces derniers, des pouvoirs publics locaux visant à privilégier les produits locaux et l'alimentation durable (plutôt orientée vers la production biologique par exemple), et l'offre alimentaire effectivement proposée aux convives en restauration collective publique. En effet pour ce grossiste, la prépondérance du critère prix dans l'attribution des marchés publics se fait nécessairement au détriment de la qualité des produits : « *La notion dite de mieux-disant, au jour d'aujourd'hui, je connais pas de marchés publics qui se déterminent autrement que sur des aspects budgétaires. Et je trouve ça extraordinaire ! […] Et me dire que je suis en train de nourrir des enfants, et des jeunes de 17 ou 18 ans et depuis les écoles*

primaires, avec un produit qui est quasiment ce qu'il y a de moins bien sur le marché alors qu'il suffirait de mettre 0,10 ou 0,15 € du kilo pour avoir un produit qui soit nettement supérieur, c'est une très grande frustration. […] les marchés publics sont des marchés qui se traitent à des prix bas, dans des qualités que je qualifierais de médiocres. » (AF_C_2). Le décalage existant entre le discours ou la « *communication* » des pouvoirs publics, et les pratiques qu'ils mettent effectivement en œuvre est alors souligné. En effet pour cet acteur, il existe un véritable « *écart* » entre ce qui relève de la communication des collectivités locales, et la pratique des acheteurs professionnels de la restauration collective, aux prises avec les contraintes budgétaires et d'approvisionnement inhérentes aux marchés publics. Ce décalage marqué témoigne de l'éloignement des pouvoirs publics des réalités des métiers de la distribution, en particulier concernant les aspects d'organisation et de fréquence des livraisons (difficultés liées aux livraisons pluri-hebdomadaires, dans des établissements parfois éloignés ou difficiles d'accès), que ce grossiste évoque par la suite. Ce même grossiste mentionne enfin des échanges avec les pouvoirs publics liés à la « *livraison en centre-ville*[114] », témoignant ainsi du fait qu'il s'agit d'une thématique investie actuellement par certains opérateurs sur le territoire.

Parmi les acteurs rencontrés sur le Grand Clermont, le discours est particulièrement marquant chez les grossistes, du fait d'échanges récents entre ces derniers et la municipalité clermontoise, ayant retenu pour les marchés publics de la restauration scolaire municipale un grossiste basé en-dehors de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour assurer ses approvisionnements. Les acteurs du commerce de gros reprochent donc aux élus de la Ville, la faible cohérence entre une volonté politique affichée de soutien à l'économie et à l'alimentation locale, et des pratiques déconnectées de ces préoccupations.

IV.1.2. … Malgré une progressive affirmation de la question alimentaire à l'agenda politique local

Les entretiens exploratoires conduits pour la thèse ont mis en évidence l'émergence des enjeux alimentaires sur le Grand Clermont. Les acteurs publics locaux interrogés dans un second temps ont confirmé l'intérêt effectif porté à l'alimentation, et plus particulièrement la sensibilité de plusieurs élus pour la question, à l'échelle du Grand Clermont comme dans différentes municipalités du territoire.

Si l'intérêt pour la question alimentaire semble manifeste, cette sensibilité est néanmoins récente, plusieurs élus associant l'émergence des projets mentionnés à l'arrivée des dernières équipes municipales en 2014 (c'est notamment le cas à Clermont-Ferrand et Riom, par exemple), ou à un contexte national de plus en plus favorable, notamment à travers le déploiement du PNA au niveau régional via un appel à projets dédié. D'autres, au contraire,

[114] L'agence d'urbanisme de Clermont Métropole et certains opérateurs logistique régionaux portent une réflexion sur la gestion des livraisons en centre-ville, axé autour de la création d'un centre de distribution urbain (CDU).

et à des échelles locales (communales voire intercommunales), témoignent d'une action alimentaire antérieure et bien développée à ce jour, à l'exemple de la Régie de Territoire des Deux Rives[115] de Billom ou encore d'espaces-tests de vergers sur le territoire de l'ancienne communauté de communes des Cheires[116], territoires périurbains situés à l'est et au sud du Grand Clermont. L'affichage récent de la thématique alimentaire à l'agenda politique local est donc l'une des pistes d'explication au fait que les pouvoirs publics restent peu visibles sur la thématique par les commerçants et distributeurs interrogés.

Figure 18 : Localisation des initiatives alimentaires périurbaines au Grand Clermont
(fond de carte : site Internet du Grand Clermont)

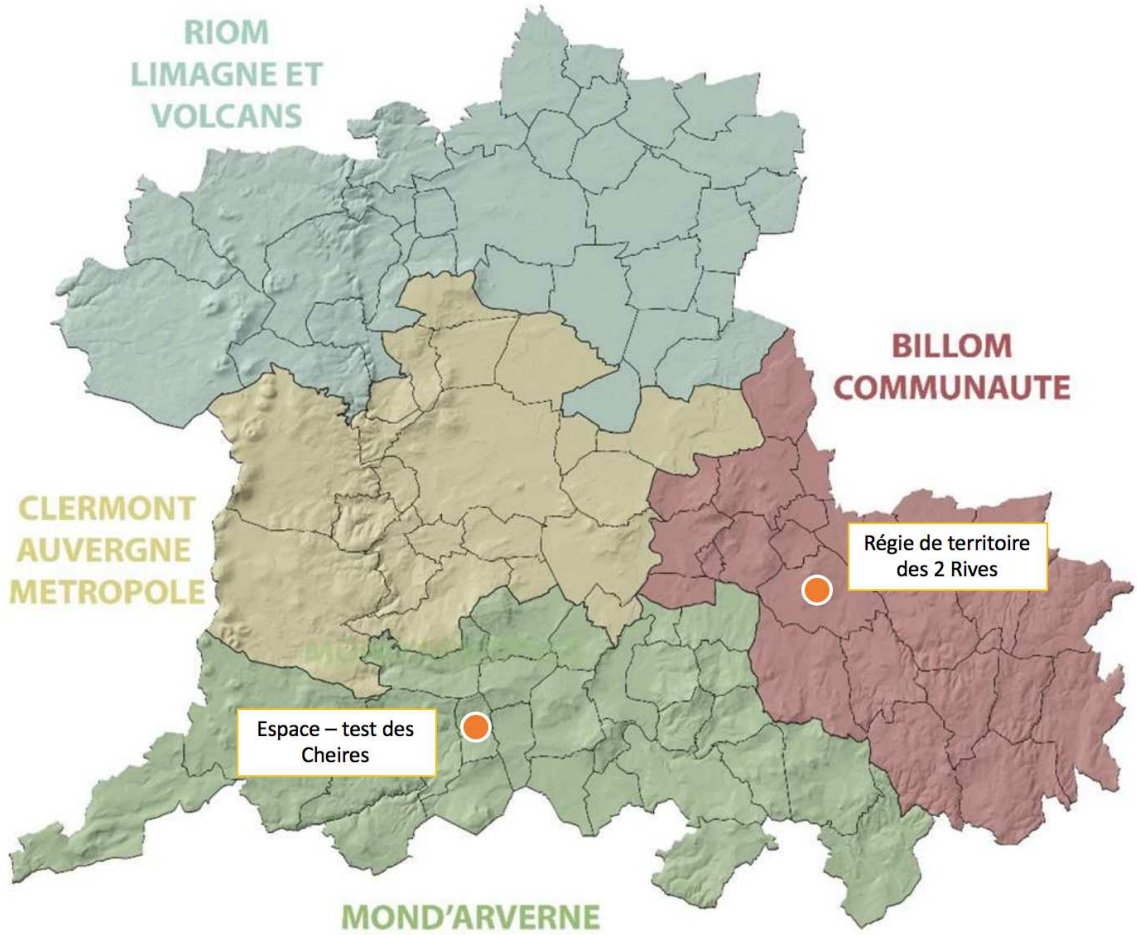

IV.2. Acteurs publics et acteurs du commerce et de la distribution : des « mondes » scindés

La difficulté à appréhender les acteurs institutionnels locaux, pour les commerçants et distributeurs, vient notamment du fait que les deux « mondes » d'acteurs se fréquentent et

[115] Il s'agit d'une association relevant de l'économie sociale et solidaire, qui compte notamment un chantier d'insertion professionnelle en maraîchage et vente de légumes certifiés Nature et Progrès.
[116] Désormais Mond'Arverne Communauté, comme évoqué plus tôt.

se connaissent peu. Cette méconnaissance conduit, en particulier à des confusions, nombreuses mais aussi à des interactions difficiles entre les deux types d'acteurs, qui semblent peu à-mêmes d'interagir.

IV.2.1. Des institutions jugées parfois opaques : de la difficulté d'identifier un interlocuteur pertinent pour les distributeurs

Plusieurs distributeurs rencontrés témoignent des difficultés qu'ils rencontrent pour identifier un interlocuteur sur les questions commerciales au niveau des pouvoirs publics, justifiant ainsi de l'absence de liens établis avec ces derniers. Cette difficulté tient avant tout aux diverses strates administratives existantes, de la commune à la région, et à la diversité d'interlocuteurs potentiellement mobilisables au sein-même des collectivités locales : « *mon gros point négatif c'est que j'ai jamais contacté de service public, de trucs comme ça, parce que je sais pas à qui m'adresser, je sais pas vraiment ce qu'ils pourraient m'apporter. Mais c'est dommage parce que peut-être qu'il y aurait moyen de faire quelque chose d'un peu plus… je sais pas du tout.* » (AF_E_1). La multiplication de ces « strates » administratives peut ainsi décourager, voire rebuter les acteurs rencontrés, qui ont tendance à se perdre dans les interlocuteurs potentiels. Elle participe également d'un manque général de clarté ou de visibilité quant aux acteurs publics pertinents (ou référents) en matière commerciale sur le territoire. L'un des distributeurs émergents témoigne par exemple de sa difficulté à « voir clair » parmi les nombreux acteurs qu'il aurait pu solliciter lors de son installation sur la commune de Clermont-Ferrand : « *c'est vrai qu'il y a le Grand Clermont, Clermont communauté, Pays du grand Clermont, il y a pour le SCoT le regroupement avec Vichy, un truc, je sais pas comment ils appellent ça*[117]*, le Conseil général, le Conseil départemental, tous les organismes, les chambres consulaires…* » (AF_E_4). En égrenant de la sorte la liste des acteurs publics agissant sur le territoire, cet acteur témoigne de sa difficulté à identifier un interlocuteur pertinent en matière d'installation commerciale (dont tous ne possèdent pas de compétences commerciales). Cette absence de clarté, relevée par les commerçants et distributeurs interrogés, peut également conduire à des confusions entre les différents types d'acteurs publics. Par exemple, un directeur de grande surface rencontré n'hésite pas à mentionner des établissements de formation (effectivement publics) lorsque nous l'interrogeons sur d'éventuels liens avec les « collectivités locales[118] » : « *on échange avec toutes les collectivités qui veulent bien qu'on échange. Oui effectivement à côté de nous il y a VetAgro [Ecole d'ingénieurs agronomes] qui est à côté, il y a Marmilhat [site du Campus agronomique de VetAgro Sup, proche de Clermont-Ferrand] qui est à côté, donc là on est on va dire un peu plus « haut de gamme » dans les études, et effectivement eux peuvent nous demander des recueils d'information, ils peuvent nous demander aussi sur des sujets sur lesquels on a eut travaillé, si on peut leur donner un peu quelques infos dessus. Ça peut être*

[117] Il fait ici référence au pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, qui s'étend sur un territoire de Vichy à Issoire et de Thiers aux Ancizes, englobant 544 000 habitants.
[118] Il s'agit de l'expression employée lors de l'entretien.

aussi des stages » (GMS_C_4). Si la réponse peut prêter à sourire, elle témoigne d'une méconnaissance des acteurs et d'un « jargon » qui ne leur est pas familier, mais également du fait que les liens entretenus avec ces acteurs (effectivement publics) soient ténus, malgré leur proximité géographique. De la même façon, services de l'Etat et collectivités territoriales sont régulièrement évoqués sans distinction par les acteurs interrogés, qui méconnaissent donc à la fois le fonctionnement des administrations territoriales, mais également le rôle de ces dernières en matière de commerce et de distribution.

Une commerçante interrogée témoigne, en se fondant sur sa propre expérience, de sa faculté à dépasser ces difficultés en s'appuyant sur l'intervention d'un acteur d'interface, bien au fait du fonctionnement administratif et des partenariats noués avec les collectivités locales : « *j'ai eu la chance de travailler avec une dame […] elle était rattachée à la préfecture et donc elle ne travaillait qu'avec les pouvoirs publics. Donc elle m'a énormément enrichie puisqu'on a cherché des partenaires pour notre projet de concours, donc il fallait trouver les sous, donc moi je connaissais un certain nombre d'entreprises et elle les pouvoirs publics. Donc on était très complémentaires, on a été un peu folles de monter ce projet-là, mais on l'a monté, on a réussi et donc effectivement moi j'ai appris à travailler avec les pouvoirs publics et à leur demander des soutiens, y compris financiers, donc aussi bien à la ville qu'au Département, à la Région, et aux députés, donc ça nous a aidés aussi pour être connus. […] pour trouver les portes d'entrée ça a été difficile, mais grâce à Martine on a réussi.* » (PS_T_11). Les relations avec les pouvoirs publics semblent donc pouvoir faire l'objet d'un véritable apprentissage par les commerçants et distributeurs. La base des interactions entre acteurs du commerce et pouvoirs publics semble reposer à la fois sur l'identification des acteurs concernés (à plus forte raison lorsqu'il s'agit de solliciter un soutien pour un projet potentiel), mais aussi sur la capacité à instaurer un dialogue avec ces acteurs, une fois ces derniers repérés. C'est ce que souligne en particulier ce grossiste, qui regrette de ne pas être en mesure d'instaurer le dialogue : « *le discours que je vous ai tenu aujourd'hui, j'aimerais pouvoir le tenir à des élus ! Mais j'ai pas forcément la bonne clé. Et… C'est peut-être nous, de notre côté, qui n'avons pas été chercher les gens, qui ne nous sommes pas fait écouter. Je [ne] suis pas critique dans ce que je dis là, je dis simplement que ça fait partie des chantiers… Alors on essaye d'y retravailler, on essaye de remettre, de faire connaître notre métier.* » (AF_C_2). Le problème d'interconnaissance réciproque entre distributeurs et pouvoirs publics est ici bien identifié par cet acteur, qui l'envisage comme une condition aux échanges entre ces derniers.

Finalement, les acteurs du commerce et de la distribution rencontrés sur le Grand Clermont ne possèdent pas une vision claire, ni exhaustive, du secteur public local. Ainsi, ils expriment des formes de confusion entre les différents niveaux de collectivités locales, tout comme entre les rôles et fonctions classiques de ces dernières : par exemple, les services déconcentrés de l'Etat (tels que la Direction départementale de la protection des populations) qui prennent essentiellement en charge des fonctions régaliennes de contrôle et de régulation de la sécurité sanitaire des aliments en particulier, et les collectivités

territoriales (à l'exemple des municipalités) qui interviennent plus à la marge sur ces fonctions, sont régulièrement confondus. Ces éléments témoignent donc du faible niveau de connaissance des acteurs du commerce et de la distribution au sujet des pouvoirs publics, comme du flou régnant autour de la définition de leur intervention en matière commerciale. Une seule personne, parmi les commerçants interrogés, témoigne néanmoins du rôle que peuvent jouer certains acteurs intermédiaires entre commerçants et pouvoirs publics, permettant de faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle entre ces derniers. Sa situation est néanmoins bien spécifique, puisque cette dernière fait appel à sa propre expérience pour évoquer ce type d'intervention.

IV.2.2. Des acteurs publics locaux mal « outillés » pour appréhender le secteur de la distribution alimentaire

Si les acteurs du commerce et de la distribution témoignent de leur difficulté à appréhender le secteur public local, de la même manière les acteurs publics rencontrés sur le Grand Clermont laissent entrevoir le caractère particulièrement opaque du secteur du commerce et de la distribution pour eux. La plupart des acteurs publics rencontrés (à l'exception de la chambre départementale du commerce) souligne en effet leur absence de compétences dans ce domaine. Par ailleurs, pour ces acteurs, les évolutions commerciales nombreuses et souvent associées aux changements des habitudes de consommation et à l'évolution des modes de vie, compliquent l'appréhension de ce secteur.

La méconnaissance du secteur de la distribution et de ses logiques par les pouvoirs publics peut engendrer certaines incompréhensions, qui tiennent à des objectifs souvent distincts entre les deux types d'acteurs : « *je crois qu'on n'était pas sur la même longueur d'onde entre la personne que j'avais en face [élu référent à la Ville de Clermont-Ferrand] et ce que mon collègue [d'une entreprise concurrente] et moi-même on était venus pour voir. Il nous a parlé de marché mais de marché en plein air, nous on était plus intéressés et surtout la problématique qu'on avait nous, c'était les marchés publics* » (AF_C_1). De la sorte, le grossiste témoigne du fait que l'acteur public rencontré se cantonne à ses domaines de compétences (les marchés alimentaires urbains), sans pouvoir ouvrir la réflexion au-delà. Il souligne également la méconnaissance de son interlocuteur pour les métiers de la distribution alimentaire, comme pour les produits travaillés : « *il [ne] connaissait pas le dossier non plus, on lui a demandé de nous recevoir, il nous a reçus, il était un peu perdu, il savait pas ce que c'était que les fruits et légumes. Il me parlait d'une boutique sociale, je sais plus quoi, enfin complètement à côté de ce qu'on cherchait.* » (AF_C_1). Ainsi, alors que les distributeurs évoqués cherchaient explicitement à obtenir un marché public auprès de la municipalité, les retours qu'ils ont obtenus en réponse ont semblé déplacés par rapport à cette attente.

Les incompréhensions entre acteurs publics et privés sur les objectifs, mais aussi l'organisation et le fonctionnement de l'activité de distribution alimentaire, sont

caractéristiques pour l'un des distributeurs émergents rencontrés, pourtant en partenariat étroit avec la municipalité clermontoise : « *on est en contact avec la mairie de Clermont qui a préempté un bâtiment vers la gare, puisqu'ils ont toute une politique de redynamisation du quartier et ils veulent changer les commerces puisque dès qu'il y a un truc qui s'installe là-bas c'est un kebab. Et donc ils nous ont proposé ce local, on l'a visité, on le trouve pas mal, ils veulent le soutenir financièrement, financer les travaux en partie en tout cas avec un loyer assez avantageux mais le problème c'est que ça prend beaucoup de temps et que nous, quand on a pris notre emprunt c'était pas pour faire une épicerie direct. Ce qui fait qu'on est assez limité en termes financiers donc pour l'instant on a visité les locaux, on a fait des plans, mais […] on sait pas trop à quoi s'en tenir pour l'instant.* » (AF_E_2). Malgré la volonté de la Ville, la communication est difficile entre le distributeur et la municipalité, puisque les deux acteurs ne semblent pas se retrouver dans le projet envisagé par la mairie. Cet exemple est significatif d'une incompréhension quant aux attentes de chacun, l'activité du distributeur étant initialement censée ne faire intervenir que la distribution de produits locaux en paniers, avant de devoir alimenter et faire fonctionner une épicerie à la demande de la Ville. Les deux acteurs sont néanmoins en mesure de trouver un intérêt réciproque à ce partenariat, le distributeur y trouvant l'opportunité d'avoir un local à disposition, la municipalité pouvant bénéficier d'une image dynamique, une « *caution* » telle que le distributeur l'envisage : « *il y a du suivi, il y a des adjoints au maire qui nous voient régulièrement et puis ils veulent promouvoir peut-être le symbole des jeunes qui lancent un projet dans l'économie sociale et solidaire que la mairie aide. Je pense qu'on est un peu une caution aussi* » (AF_E_2).

Le rôle des pouvoirs publics en matière commerciale est donc non seulement peu connu des commerçants et distributeurs, mais il est aussi régulièrement remis en cause. Ainsi, une fois un interlocuteur identifié au sein de la structure concernée, plusieurs acteurs ont souligné l'absence de compétences de ces acteurs en la matière. Les acteurs du commerce et de la distribution sont ainsi très virulents sur la question, à l'image de l'un d'eux qui s'exprime sur la plateforme de mise en relation entre acheteurs publics et producteurs du Puy-de-Dôme : « *ici y a Agrilocal, déjà c'est controversé […]. C'est des appels d'offre, c'est fait par des fonctionnaires… Que les fonctionnaires aillent s'occuper des papiers, de l'administration, qu'ils laissent le commerce aux gens qui savent faire du commerce quoi !* » (AF_E_3). Pour cet acteur, qui relève pourtant d'un système de distribution émergent, l'activité commerciale nécessite des compétences spécifiques et exclut, de fait, les pouvoirs publics qui ne les possèderaient pas. Un commerçant souligne explicitement : « *ils [n']ont pas des gens très compétents [à la Ville]* » (PS_T_1). En particulier, les choix politiques conduits en matière d'urbanisme commercial sont interrogés : « *Et on se rend compte qu'il n'y a pas toujours des personnes qui maîtrisent le commerce, qui l'organisent aussi au niveau des pouvoirs publics. Qui maîtrisent… C'est un grand mot, qui maîtrisent, peut-être que c'est un peu fort comme terme. Mais il y a quelques positions qui sont un peu, qui nous interpellent et qu'on [ne] comprend pas forcément […] Sur l'organisation et le développement de nos propres commerces. Des fois il y a des prises de position où on n'arrive pas à comprendre la*

motivation, soit du refus, soit de l'acceptation d'ailleurs ! Comment on peut refuser tel développement à tel endroit, alors qu'on va en accepter un à tel endroit, et qui en termes d'équilibre, on [ne] voit pas l'intérêt global de tout ça. Et puis, aussi, pour nous c'est dédiaboliser notre image. » (GMS_C_2). Pour cet acteur de la grande distribution, l'enjeu consiste donc non seulement à comprendre les stratégies mises en œuvre par les acteurs publics locaux en matière d'urbanisme commercial, mais également à avoir son mot à dire sur le sujet pour faire valoir ses propres intérêts. L'absence d'une véritable stratégie d'urbanisme commercial est confirmée par les acteurs publics interrogés sur le sujet, qui mentionnent des conflits entre certaines municipalités du Grand Clermont.

Finalement, les acteurs du commerce et de la distribution soulignent avec force les difficultés rencontrées par les pouvoirs publics locaux dans l'appréhension des problématiques commerciales, tout comme celles liées au fonctionnement des activités de commerce et de distribution. La légitimité des pouvoirs publics en matière commerciale est questionnée par les acteurs du commerce et de la distribution interrogés, bien qu'elle soit justifiée pour les premiers par un rôle indispensable de régulation de l'activité économique. Le constat est partagé par plusieurs acteurs publics locaux interrogés, qui soulignent (notamment aux niveaux municipal et intercommunal) leur incapacité à être « *experts* » de la thématique, tout en appuyant l'intérêt que pourrait présenter le fait de disposer d'une expertise commerciale spécifique sur le territoire, afin de favoriser le dialogue avec les commerçants et distributeurs pour pouvoir, *in fine*, « *apprendre à se comprendre et agir* » (Mond'Arverne Communauté). C'est de telles préoccupations que vient le souhait, partagé par plusieurs acteurs au sein de la municipalité clermontoise et de la CAM, de recruter un « manager de centre-ville[119] ». Ce dernier prendrait le rôle d'interlocuteur privilégié et dédié pour les commerçants et distributeurs de l'agglomération, pour les années à venir.

IV.2.3. Un dialogue délicat entre acteurs publics et privés

D'autres freins que celui des représentations des acteurs du commerce et de la distribution (liées notamment à l'incompétence des pouvoirs publics en matière commerciale) se posent aux interactions entre pouvoirs publics et distributeurs. Avant tout, certains commerçants, basés en centre-ville des communes de Clermont Auvergne Métropole, évoquent un manque d'intérêt pour les questions liées au commerce de la part des pouvoirs publics : « *ils [ne] sont pas très axés sur l'aide des commerçants, malgré ce qu'ils disent* » (PS_T_10) soulignant ici le décalage entre le discours politique volontariste qui transparaît dans la stratégie de Clermont Auvergne Métropole (de soutien aux petits commerces locaux en particulier) et la réalité à laquelle ils sont confrontés. L'un des commerçants rencontrés à Clermont-Ferrand dénonce l'absence d'intérêt que la municipalité porte à l'activité

[119] L'idée nous a pour la première fois été mentionnée en notre présence au mois de février 2017, en lien avec l'étude en cours sur le Marché Saint-Pierre.

commerciale : « *On n'a aucune relation ! On n'a personne qui vient nous voir, personne !* […] *les gens de la mairie on [ne] les voit jamais se déplacer, jamais ! Ils [n']organisent même pas une réunion annuelle !* » (PS_T_4). Pour ce dernier, le constat est d'autant plus regrettable qu'il est basé au sein d'un marché alimentaire (Saint-Pierre) géré par la Ville, également propriétaire des locaux. Le groupement d'intérêt économique (GIE) du marché possède cependant une administratrice, dont l'une des missions est d'assurer le rôle de relais entre les commerçants du marché et la municipalité, en permettant notamment aux commerçants du GIE de prendre part à des réunions municipales les concernant (liés aux travaux de réfection du marché par exemple). Cette vision tranchée témoigne de tensions entre la municipalité et les distributeurs, ces derniers se trouvant laissés pour compte et reprochant aux acteurs publics locaux leur absence d'écoute concernant les problématiques quotidiennes de leur activité. Une autre commerçante reconnaît l'intérêt de sa municipalité (Cournon d'Auvergne) pour la dynamisation commerciale de la commune, mais tempère toutefois les actions entreprises par cette dernière : « *ils passent dans les commerces, comment ça va, tout ça. Ils essayent, je [ne] pense pas que ça soit bien actif, actif, ils ont le site Internet, les locaux qui sont loués pour les commerces, mais véritablement aller s'intéresser aux problèmes des uns et des autres… Je [ne] pense pas. Moi j'ai beaucoup de clientes qui ont des commerces ici, je sais qu'elles ont des difficultés et tout, elles [ne] m'ont jamais parlé de la mairie hein !* » (PS_T_5). A nouveau, cette commerçante met en avant le fait que les acteurs publics locaux ne soient pas identifiés comme des interlocuteurs pertinents sur la question commerciale, voire au contraire qu'ils soient plutôt laissés à l'écart en cas d'éventuels problèmes.

Commerçants et distributeurs expriment enfin des réticences diverses pour interagir, liées notamment à l'inefficacité qu'ils attribuent à l'action publique commerciale : « *J'ai contacté [la Ville] aussi pour me trouver un emplacement, je suis tombé sur un gars qui travaille, c'est pas un élu, un gars qui travaille dans les services, qui m'a dit « si vous êtes vraiment motivé vous pouvez rencontrer un élu, mais je vous promets rien », parce qu'il a déjà eu des questions, de trucs dans le genre et ça a toujours été négatif parce que lui a peur que ça concurrence les marchés.* » (AF_E_1). Les tensions se posant à la municipalité apparaissent alors nettement, entre soutien aux marchés et commerces en place et installation de nouveaux commerçants, avec la volonté de limiter autant que possible les phénomènes de concurrence entre ces acteurs. Des réticences sont également exprimées par les acteurs du commerce et de la distribution, y compris dans la simple sollicitation des acteurs publics : « *Disons que non, je [ne] travaille pas avec les collectivités même s'ils sont effectivement indispensables à nous, c'est eux les acteurs de la vie locale à Clermont, on est obligés de faire avec eux mais ils sont pas forcément toujours très arrangeants. Même si effectivement parfois ils peuvent être bien, mais c'est vrai qu'en règle générale je [ne] les trouve pas super arrangeants.* » (PS_T_10). De fait, les acteurs publics apparaissent avant tout comme des régulateurs au regard des acteurs du commerce et de la distribution, en charge du contrôle de l'activité commerciale comme de la sécurité sanitaire des points de vente.

Si la plupart des acteurs traditionnels et conventionnels du commerce et de la distribution expriment une forme de défiance envers les pouvoirs publics, les « émergents » présentent certaines caractéristiques particulièrement intéressantes au regard des interactions public/privé. En effet, ces derniers semblent bénéficier d'une écoute, voire d'un accompagnement plus marqué de la part des collectivités locales. Ainsi, ils se distinguent des commerçants traditionnels et des distributeurs conventionnels, d'une part par leurs pratiques d'approvisionnement, presque exclusivement ciblées vers la proposition d'une offre locale, mais également par leurs relations avec les pouvoirs publics locaux, bien plus développées que pour les autres types de commerçants. Avant tout, ces acteurs apparaissent comme plus aptes à solliciter les pouvoirs publics, ce qu'ils n'hésitent pas à faire au lancement de leur entreprise de distribution. Tous les acteurs émergents interrogés ont en effet sollicité les pouvoirs publics à leur installation (avec plus ou moins de succès, à l'image de l'un d'eux qui affirme avoir « *reçu un gros mépris de tous les institutionnels locaux* » (AF_E_3)). Ces distributeurs se distinguent également par leur profil atypique par rapport aux parcours rencontrés dans le commerce classique, traditionnel comme conventionnel qui sont pour une large majorité issus des milieux du commerce, de l'agriculture ou de l'alimentaire, puisque trois d'entre eux ont des compétences en développement territorial, les deux autres en programmation informatique. Ils sont aussi généralement intégrés à des pépinières d'entreprises ou réseaux de start-ups fortement liés aux acteurs publics territoriaux, tels que le Conseil régional (avec en particulier, les initiatives soutenues par l'association « Auvergne Nouveau Monde[120] »). De plus, leurs systèmes de commercialisation font régulièrement intervenir la distribution des denrées alimentaires sur la voie publique (à défaut de partenariat avec des points de vente privés par exemple), nécessitant donc l'accord d'un « *droit de place* » (AF_E_1) par la municipalité.

Les acteurs « émergents » de la distribution sont au cœur des préoccupations de l'un des élus rencontrés à la Ville de Clermont-Ferrand, qui indique que de « *nouvelles* » façons d'appréhender ces acteurs doivent être pensées par les pouvoirs publics. En effet, ces commerçants d'un nouveau genre auraient une vocation à la fois économique (et un objectif de rentabilité impératif pour leur point de vente) et sociale, orientée vers la garantie de l'accès à des produits sains, à prix abordables pour les consommateurs, tout en se portant garants du soutien à l'agriculture du territoire par leur offre majoritairement locale. La méconnaissance de l'activité de distribution alimentaire peut néanmoins jouer en leur défaveur. En effet ces acteurs, comme certains élus rencontrés (PETR, communauté de communes) témoignent de difficultés à délimiter leur activité, du fait de son caractère trop émergent, par rapport à une commercialisation plus classique en point de vente. De fait, le cadre classique de l'action publique commerciale est dépassé et peu adapté à ce type d'interlocuteurs.

[120] Association créée en 2011 par le Conseil régional d'Auvergne et ses agences territoriales afin de développer un programme de marketing territorial de l'ancienne région Auvergne.

Pour les acteurs publics interrogés, les rapports avec les commerçants sont donc complexes, notamment car ces derniers ne se placent pas dans une posture propice à l'échange ou au dialogue mais ont, au contraire, tendance à se positionner en opposition aux pouvoirs publics. En outre, La diversité des acteurs du commerce et de la distribution ne facilite pas les interactions avec ces derniers, qui ne possèdent ni les mêmes modes d'organisation et de fonctionnement, ni les mêmes objectifs. Enfin, Les acteurs publics locaux rencontrés envisagent leur rôle en matière de commerce et distribution alimentaire avant tout comme un rôle de contrôle et de régulation de l'activité commerciale, regrettant parfois ce prisme unique d'appréciation de l'activité commerciale. De fait, c'est la façon dont ils sont perçus par les commerçants et distributeurs qui y voient avant tout la contrainte d'un régulateur, certains d'entre eux s'empressant par exemple en entretien de souligner qu'ils sont « *en règle* », que ce soit en matière d'approvisionnements et de contractualisation avec les fournisseurs, ou encore d'hygiène ou de demandes d'autorisations diverses. Les acteurs du commerce et de la distribution envisagent donc rarement d'autres types d'interactions avec les pouvoirs publics.

IV.3. Enjeux commerciaux et registres d'intervention de l'acteur public

Le niveau territorial témoigne d'une déconnexion forte entre une action publique alimentaire en construction, et une action publique commerciale essentiellement orientée vers la régulation des activités commerciales et la planification, s'exprimant essentiellement à travers l'urbanisme commercial. Les choix conduits en matière de politique commerciale sont à la fois liés aux types d'espaces, qui répondent à des logiques différentes, et aux types de commerçants et distributeurs considérés. La dimension alimentaire en est donc généralement absente. Certains projets investis par les pouvoirs publics, comme par les acteurs du commerce et de la distribution, font néanmoins apparaître des champs thématiques communs aux deux types d'acteurs.

IV.3.1. Des liens oscillant entre régulation et soutien à l'activité commerciale

Les interactions entre acteurs publics et acteurs du commerce et de la distribution sur le Grand Clermont sont avant tout guidées par la régulation publique de l'activité commerciale. Certaines formes de soutien public s'expriment néanmoins dans le cadre de partenariats plus ponctuels avec les commerçants et distributeurs. De façon générale, les liens entre ces deux types d'acteurs sont ténus ; ces derniers interagissent parfois ponctuellement, dans le cadre d'un soutien public au développement de l'activité commerciale par exemple.

IV.3.1.1. L'acteur public : un régulateur, pour des actions dédiées et spécifiques en fonction de l'espace considéré

La fonction de régulation de l'activité commerciale dépasse le seul périmètre des activités de commerce et de distribution uniquement alimentaires. Néanmoins, cette dimension de l'action publique correspond aux points de rencontres les plus réguliers entre pouvoirs

publics et acteurs de la distribution au niveau local, en-dehors de moments plutôt informels entre ces acteurs, et mérite à ce titre d'être prise en compte dans l'analyse. En effet, lorsque distributeurs et commerçants sont interrogés sur les liens entretenus avec les pouvoirs publics, ils mentionnent avant tout le rôle primordial occupé par ces derniers en matière d'aménagement et d'urbanisme commercial sur le territoire, dans une optique plutôt régalienne.

Les registres régissant l'action publique commerciale ne sont cependant pas uniques, et varient en fonction du type de commerce et d'espace considérés : ainsi, le développement et l'urbanisme commercial en centre-ville repose sur des outils et leviers distincts de celui de la périphérie urbaine, voire des zones plus rurales. Les décisions liées à la régulation de l'implantation des commerces touchent plutôt à des problématiques d'urbanisme commercial, dont une vision partagée est absente du territoire du Grand Clermont. Plusieurs acteurs publics rencontrés (municipalité, CAM) relèvent ainsi que certaines communes poursuivent un développement commercial périphérique, plutôt que de soutenir le commerce de centre-ville. La volonté du Grand Clermont, telle qu'exprimée dans le SCoT, est pourtant avant tout de garantir un développement commercial harmonieux sur le territoire, en maintenant et renforçant les pôles commerciaux déjà présents (au nombre de douze), et en soutenant les commerces en centre-ville, particulièrement en cœur d'agglomération à Clermont-Ferrand. Aucune distinction n'est faite concernant le commerce alimentaire, ce dernier étant considéré au même titre que les autres activités commerciales du territoire. Les opérations publiques liées à l'aménagement commercial sur le Grand Clermont visent donc essentiellement au maintien de commerces en zone urbaine, ainsi qu'à l'orientation de l'offre commerciale du territoire, qui peut impliquer la mobilisation du droit de préemption pour les municipalités.

A cette vision politique se confrontent les perceptions des commerçants et distributeurs rencontrés, qui revendiquent au contraire une plus grande liberté dans le déploiement de leur activité et une reconnaissance de leur rôle dans la dynamisation de certains quartiers : « *On est quand même dans une situation où il faut laisser un peu plus de main libre aux commerçants, aux commerces de proximité… Moi demain s'ils me donnent une terrasse par exemple, on ouvrira toute la journée, on aura une offre de cafés, on fera des brunchs le weekend, voilà !* » (PS_C_1). Le mode de régulation mis en place par les municipalités, qui délivrent les autorisations d'occupation de la voie publique pour un usage commercial, est questionné et parfois remis en cause par les acteurs rencontrés. Ils reconnaissent néanmoins le rôle d'écoute de l'acteur public, et sa fonction : « *Alors ils ont compris qu'il fallait venir parler aux commerçants, parce qu'il y a plein de commerçants qui ont des choses à dire, qui essayent de développer des belles choses – plus ou moins hein, je dis pas tout le monde – donc du coup maintenant, ils ont décidé de se déplacer, ils viennent, ça permet de voir ce que les gens font, si c'est bien, si c'est pas bien, c'est à eux de juger… Si ça correspond à la politique de la ville ou pas, voilà. Nous on demande des places de stationnement, alors ok ça*

va gêner certains commerçants ou certains habitants, à côté de ça c'est que deux ou trois places. » (PS_C_1).

Les liens apparaissent plus distendus entre les acteurs de la grande distribution alimentaire interrogés, et les acteurs publics locaux. En effet, les groupes de distribution alimentaire possèdent généralement leur propre société foncière. Les relations avec les pouvoirs publics ne se tissent alors pas de la même manière qu'entre commerçants indépendants et municipalités par exemple, mais sont plutôt engagées en amont de l'implantation d'un magasin (Desse, 2016). De tels échanges peuvent se dérouler à l'occasion d'une commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), à laquelle siègent plusieurs élus du territoire départemental. Ainsi, les visions des acteurs de la grande distribution alimentaire interrogés sur le Grand Clermont, dessinent une intervention publique essentiellement orientée vers la régulation des nouvelles implantations commerciales. L'action publique en la matière est alors décriée par certains autres commerçants, qui jugent par exemple que la municipalité clermontoise « *laisse trop installer* » les enseignes de grande distribution alimentaire particulièrement en centre-ville. Les enseignes citées par ces acteurs, sont notamment celles de Leader Price ou de Monoprix, un hard-discounter et un magasin populaire, distinctes et concurrentes de celles de grande distribution alimentaire.

Les acteurs du commerce et de la distribution interrogés ont certains *a priori,* concernant les choix d'urbanisme commercial effectués. Certains ressentent des déséquilibres dans l'intérêt des pouvoirs publics. Ainsi, plusieurs commerçants indépendants soutiennent le fait que les élus locaux souhaitent favoriser, pour plus de simplicité dans la gestion quotidienne, une enseigne de distribution unique plutôt qu'un marché alimentaire de centre-ville dans un bâtiment dont les emplacements sont loués aux commerçants par la Ville : « *on [ne] les intéresse pas, c'est un bâtiment [celui d'un marché en centre-ville] qu'ils préfèreraient, je suppose, supprimer et puis mettre un « Grand Frais*[121] *» et payer un loyer sur une personne, que 40 personnes. Ça fait plus de frais, ça [ne] les intéresse pas.* ». Ces éléments dévoilent les différences de points de vue entre les acteurs interrogés, ainsi que les tensions et phénomènes de concurrences pouvant exister entre ces derniers quant à une action publique commerciale et l'appui des pouvoirs publics au développement de celle-ci.

IV.3.1.2. Un rôle de soutien public aux acteurs du commerce et de la distribution

Au-delà des actions en faveur de l'approvisionnement local de la restauration collective, les commerçants et distributeurs interrogés reconnaissent le rôle des pouvoirs publics dans le soutien aux marchés urbains de plein air et ce, pour plusieurs communes du Grand Clermont. C'est avant tout l'intervention des municipalités qui est reconnue, comme en témoigne cette commerçante indépendante basée à Cournon d'Auvergne, au Sud Est de Clermont-Ferrand : « *y'a plus de petit commerce donc, les personnes âgées et tout se retrouvent vraiment sans rien. Donc ils [la mairie] ont essayé de remonter le petit marché qui*

[121] Enseigne nationale de distribution de détail spécialisée en fruits et légumes et produits frais.

est en haut. Donc ça, là-dessus, ouais. Pour les marchés, ouais. » (PS_T_4). Il s'agit en effet d'une intervention publique courante en matière commerciale.

Le soutien des pouvoirs publics aux initiatives locales en matière de commerce s'exerce aussi à travers le versement de certaines aides à l'installation. Dans ce cadre, la région (Conseil régional) est identifiée en priorité par les commerçants et distributeurs comme un soutien financier essentiel. C'est par exemple le cas de l'appel à projets lancé par l'association Auvergne Nouveau Monde (AF_E_4), qui mène la politique d'accueil de nouvelles populations en Auvergne. D'autre acteurs offrent ce type de soutien sans pourtant être identifiés en la matière, c'est notamment le cas de la CAM qui appuie certains porteurs de projets pour des opérations de communication ou de marketing par exemple.

Enfin, certains arrangements se déroulent en-dehors des activités de régulation et de contrôle de l'activité commerciale et de distribution par les pouvoirs publics. Ces dernières peuvent apparaître comme autant de marges de manœuvre potentielles concernant les liens entre acteurs publics et privés ; pour les collectivités locales, ce soutien peut par exemple prendre forme au cas par cas, en réponse à un besoin identifié sur le territoire : « *La mairie […], on s'entend très bien avec eux, parce que eux ils ont vraiment poussé… Quand je suis venue les voir ici, ils voulaient vraiment parce que déjà le quartier était en train de mourir, et il fallait vraiment redynamiser le truc donc eux ils croyaient vraiment à mon projet.* »

Ces interactions tiennent aussi parfois à des liens « de personnes », à l'image de cette expérience relatée par l'un des distributeurs émergents rencontrés : « *c'est la mairie qui me laisse un petit emplacement mais on paye comme un marché en fait, au mètre linéaire. Et à Riom ça sera sur le parking d'une brasserie et donc voilà. Mais au début c'est vrai je démarche plutôt les privés parce que déjà normalement ils te répondent plus rapidement, et puis après ils te font ça gratos, je leur verse des petits trucs par ci par là, mais ils sont beaucoup moins chiants.* » (AF_E_1).

Devant la diversité de situations vécues par les commerçants et distributeurs rencontrés, certains acteurs publics rencontrés justifient leur faible niveau d'intervention en matière commerciale, d'une part du fait de leur difficulté à appréhender les activités qui en relèvent, mais aussi de leur incapacité à instaurer un climat de confiance propice au dialogue avec les commerçants, qui constituent une population cible bien spécifique. Enfin, l'absence de moyens dédiés au soutien à l'activité commerciale – notamment en termes d'ingénierie – limite aussi largement leur intervention en la matière. Au sein de l'une des communautés de communes enquêtée par exemple, la compétence de développement économique effectivement dévolue à l'intercommunalité n'était prise en charge par aucun agent (ou seulement de façon très ponctuelle) avant la fusion des intercommunalités au 1er janvier 2016, du fait d'effectifs limités. La fusion des intercommunalités et le transfert des compétences associées a également rendu la compétence de développement économique facultative pour les municipalités, qui étaient jusqu'alors les partenaires et interlocuteurs « de proximité » et de quotidienneté des commerçants et distributeurs.

Au-delà de l'intervention publique commerciale avant tout fondée sur le contrôle et la régulation des activités économiques, les interactions entre acteurs publics et privés sont donc limitées.

IV.3.1.3. Des interactions fondées sur des préoccupations quotidiennes

Sortir des préoccupations quotidiennes de l'activité commerciale constitue une véritable difficulté pour envisager la participation des commerçants et distributeurs à des projets, en-dehors de la seule commercialisation de leurs produits.

Aussi, les sujets sur lesquels les commerçants rencontrés interrogent les pouvoirs publics en local sont très liés à ces préoccupations, qu'il s'agisse de l'accès aux commerces (voirie), de la disponibilité de places de stationnement pour la clientèle, ou encore du prix des loyers pratiqués lorsqu'ils sont locataires (particulièrement lorsqu'ils louent un emplacement à une municipalité), par exemple. Plusieurs acteurs interrogés montrent ainsi ce type de préoccupations : « *nous on a un gros souci, c'est le stationnement. La mairie comprend pas qu'il y a un problème au niveau du stationnement, les clients ils montent en centre-ville, ils font l'effort d'être encore clients en centre-ville, ce qui devient de plus en plus rare, le parking est horriblement cher…* » (PS_T_4), ou encore par exemple : « *je pense qu'actuellement les mairies ils ont tellement autre chose comme soucis, que là-dessus. Après, oui, ils veulent qu'il y ait des commerçants, ils veulent ci, ils veulent ça… Le souci c'est que les loyers sont très très chers, et là la mairie devrait faire quelque chose, et ils [ne] le font pas.* » (PS_T_5). L'information des commerçants et distributeurs en cas de travaux constitue pour les municipalités une obligation légale, ces travaux pouvant impacter l'activité des commerçants riverains.

Par ailleurs, certains commerçants indiquent entretenir des liens « interpersonnels » avec les pouvoirs publics car certains élus (municipaux en général) réalisent leurs achats alimentaires dans leur point de vente. Si ces pratiques peuvent effectivement permettre des points de contact ponctuels entre les élus locaux et les commerçants, elles ne correspondent néanmoins pas aux types de liens que nous avons cherché à identifier entre commerçants et pouvoirs publics, puisqu'ils sont avant tout marchands : « *ils sont nos clients, ils ont le droit eux d'être client donc tout ce qui est mairie, conseil général, conseil régional, la police, l'armée, les pompiers, tous ces trucs-là ont le droit d'être client donc on a des relations avec eux fournisseurs-clients.* » (GMS_C_5). Les relations entretenues par les commerçants et distributeurs interrogés avec les pouvoirs publics apparaissent dans ce cas comme indistinctes de rapports fournisseurs / clients, à la différence près que les visites régulières de certains élus (en particulier municipaux) peuvent effectivement offrir aux commerçants la possibilité de faire remonter certains problèmes liés à leur activité aux acheteurs concernés, et constituer ainsi une ressource pour l'action de part et d'autre (commerçants comme pouvoirs publics).

Des points de contact très brefs ont également lieu lorsque les commerçants se trouvent dans l'obligation de solliciter la municipalité pour obtenir certaines autorisations. Ces

interactions concernent en priorité (mais pas exclusivement) les commerçants et distributeurs situés en centre-ville urbain, qui ont régulièrement des requêtes liées à l'occupation de la voirie publique pour une activité commerciale, pour la mise en place d'une terrasse ou d'un étal extérieur par exemple. Ces interactions sont donc essentiellement liées à des aspects plutôt réglementaires, particulièrement des demandes d'autorisations diverses (ex. terrasses, affichage, etc.) : « *si on veut par exemple pour l'été monter une extension de vente on est obligé, lorsqu'il y a des travaux d'agrandissement, on est obligé de passer par des commissions, évidemment. On a également une commission de sécurité qui passe nous voir tous les ans pour vérifier que tout est bien aux normes et qu'il y a aucun risque.* » (GMS_C_5). Les activités de contrôle et de régulation de l'activité commerciale font donc partie intégrante de l'activité des pouvoirs publics en matière commerciale.

Plus rarement, certaines relations entre pouvoirs publics et acteurs du commerce et de la distribution dépassent le cadre du contrôle et de la régulation de l'activité commerciale : il peut alors s'agir de l'intervention des pouvoirs publics en soutien à l'installation d'un commerçant (soutien financier ou non), par exemple. Enfin, la plupart des interactions relevées au-delà des échanges présentés précédemment, s'inscrivent dans de l'évènementiel ponctuel, souvent porté par les municipalités mais découlant aussi parfois d'initiatives des commerçants et distributeurs. Il peut s'agir dans ce cas d'initiatives nationales d'enseignes (c'est par exemple le cas des « Journées de l'Europe », mises en place par une enseigne de grande distribution alimentaire), d'initiatives organisées par les organisations professionnelles de la distribution telles que les fédérations professionnelles du commerce et de la distribution (ex. de la Semaine du goût), ou encore de projets plus spécifiques aux magasins, à l'initiative du commerçant ou directeur de magasin. L'acteur public est alors plutôt perçu par les commerçants et distributeurs comme un partenaire. Les autres exemples cités par les acteurs interrogés sont des journées thématiques et/ou festives, autour des enjeux de protection de l'environnement ou de la mise en valeur de la gastronomie locale. A Clermont-Ferrand, la Fête de la gastronomie[122] est par exemple organisée par la municipalité en partenariat avec la fédération des artisans-commerçants. On peut également citer la Fête du Fin gras du Mézenc, organisée chaque année par l'un des bouchers rencontrés à Clermont-Ferrand. Ce type d'évènement est reconnu comme propice aux échanges par l'ensemble des acteurs du commerce et de la distribution. Ces derniers indiquent par exemple être sollicités pour participer à des animations : « *On est sollicités pour ce genre de choses, c'est à dire des événements précis et que certaines collectivités veulent mettre en valeur, et dans ce cas-là on intervient.* » (GMS_C_1) ; « *quand il y a une activité […] sur la ville, effectivement ça nous permet de rentrer en contact.* » (GMS_C_4).

Les interactions avec les pouvoirs publics ont donc lieu dans un cadre défini et « classique », qui relève avant tout des préoccupations inhérentes et quotidiennes aux métiers du

[122] Il s'agit d'une opération nationale organisée à l'initiative du Ministère de l'Economie en partenariat avec le Ministère en charge de l'agriculture, « dédié à la gastronomie, à ses acteurs et à ses savoir-faire ». Divers acteurs sont invités à porter l'évènement en local : « particulier, entreprise, association, fédération professionnelle, collectivité territoriale » (Source : https://www.economie.gouv.fr/fete-gastronomie/presentation-fg)

commerce et de la distribution. Quand l'acteur public dépasse le statut de simple client, il est aussi envisagé comme un régulateur, garant du respect de la réglementation à la fois sanitaire et commerciale. Enfin, ce dernier peut également – et plus rarement – revêtir le rôle de partenaire, en appui (souvent financier, mais pas exclusivement) voire en portage de certaines initiatives locales.

IV.3.2. Des espaces d'échanges rares

Avant d'aborder les espaces d'interactions identifiés entre acteurs du commerce et de la distribution et pouvoirs publics, nous revenons sur les principaux motifs des interactions entre ces types d'acteurs, qui sont limitées. En effet, les acteurs interrogés, distributeurs comme acteurs publics, témoignent d'une méconnaissance réciproque particulièrement marquée, ainsi que de l'absence de lieux d'échanges communs et bien identifiés.

Commerçants et distributeurs interrogés n'identifient pas les mêmes acteurs lorsqu'ils sont interrogés sur leurs interactions avec les pouvoirs publics. Avant tout, l'acteur public spontanément repéré par les acteurs du commerce et de la distribution est la municipalité, qui représente un interlocuteur de proximité et de quotidienneté pour ces derniers. Ainsi, qu'il s'agisse par exemple des commerçants sédentaires du marché Saint-Pierre de Clermont-Ferrand dont les emplacements sont loués par la Ville ou d'hypermarchés positionnés en périphérie urbaine, les échanges avec la commune sont plus systématiques et réguliers qu'avec le reste des acteurs publics locaux, plus rarement identifiés (tels que les communautés de communes, ou encore les conseils régionaux ou départementaux) mais néanmoins cités.

Les moments et lieux d'échanges avec les pouvoirs publics évoqués par nos interlocuteurs se font rares, voire inexistants. En effet, ils sont généralement très ponctuels, comme dans le cas de réunions municipales pouvant annoncer des travaux, ou plutôt anecdotiques dans le cas d'un partenariat autour d'un événement donné, par exemple. Lorsque ce type de réunion se tient, les commerçants et distributeurs rencontrés ne sont pas toujours en mesure d'y assister du fait de l'absence d'informations sur leur tenue, des horaires choisis parfois peu adaptés à l'activité commerciale (très contraignante en la matière) ou encore de la localisation.

Les espaces de dialogue entre acteurs publics et acteurs du commerce et de la distribution sont finalement peu développés et mal identifiés, bien que certaines commissions ou réunions régulières existent. Ainsi, aucun des acteurs n'a mentionné le comité régional de l'alimentation (CRALIM) par exemple, organisé par les DRAAF une fois par an autour d'une thématique donnée en lien avec le PNA (le gaspillage alimentaire en 2015 en Auvergne). Ces réunions annuelles auraient cependant pu faire office de lieux d'échanges en matière alimentaire, puisqu'elles sont pensées comme des « *instance[s] de concertation et d'information mutuelle entre les représentants des acteurs, publics et privés, de la*

déclinaison régionale du PNA[123] » par l'Etat. Le CRALIM organisé en (ancienne région) Auvergne n'est cependant pas orienté spécifiquement vers les acteurs du commerce et de la distribution, et ceux-ci y sont donc rarement associés. D'autres espaces d'interactions, à l'image du Comité Consultatif du Commerce, qui ambitionnait être une instance consultative sur les installations commerciales et devait se tenir préalablement aux commissions départementales d'aménagement commercial (en associant le Grand Clermont, la CCI et la CMA du Puy de Dôme) auraient pu faire office de lieu de débat et de partage sur le Grand Clermont en associant l'ensemble des acteurs commerciaux du territoire (privés comme publics). La situation sur le Grand Clermont laisse néanmoins apparaître que ces espaces de dialogue potentiels sont peu exploités, car ils ont des difficultés de fonctionnement, sont pilotés par des acteurs publics distincts et sont mal identifiés.

Certaines organisations professionnelles du commerce et de la distribution, organisées par type de filière (ex. des unions nationales du commerce de gros) et de métier (ex. des différentes fédérations d'artisans), ou de l'enseigne considérée, pour la grande distribution, fournissent un cadre d'échanges potentiels entre acteurs privés et publics. En effet, les unions ou fédérations commerciales sont généralement organisées à un niveau national, puis déclinées en région voire en département ; elles portent parfois des stratégies visant à mieux communiquer, et à faire connaître, les métiers du commerce et de la distribution. Sur le Grand Clermont, c'est notamment le cas de l'union nationale du commerce de gros de fruits et légumes (UNCGFL) : les deux grossistes interrogés ont rencontré la municipalité clermontoise afin d'envisager des partenariats potentiels. Cette rencontre découle d'une volonté de l'UNCGFL nationale, encourageant ses adhérents à « *faire connaître* » (AF_C_2) le métier de grossiste alimentaire. Dans cette situation, le mouvement est plutôt « *top-down* », les organisations professionnelles départementales ou régionales obéissant à des stratégies définies au niveau national, plus rarement infranational. La communication réalisée dans ce cadre peut s'organiser autour des métiers de la distribution alimentaire, ou plutôt du produit en lui-même. Aussi, ces organisations sont parfois à l'origine d'opérations de communication visant à valoriser le métier ou les produits (par exemple, la Semaine du Goût, « Made in Viande », etc.). De façon plus générale et à l'échelle nationale, le commerce de gros s'oriente progressivement vers une transparence accrue envers les consommateurs finaux, comme des pouvoirs publics (notamment parce qu'ils mettent en place les marchés publics), après plusieurs années d'activités plutôt discrètes qui ont pu desservir la visibilité de leur activité.

Finalement, la situation sur le Grand Clermont donne à voir des espaces d'échanges potentiels, mais qui, au moment du travail de thèse, restaient non identifiés par les acteurs du commerce et de la distribution enquêtés ou qui ne les associaient pas. Certains de ces espaces, à l'image du Comité consultatif du commerce, sont très ancrés dans les politiques d'aménagement local ou régional, et ne fonctionnent pas pour une diversité de raisons. D'autres, à l'image des organisations professionnelles de la distribution alimentaire, sont

[123] Source : note de service DGAL/SDPAL/2014-87 du 5/02/2014.

plutôt des espaces d'échanges professionnels ne réunissant que certains types acteurs (professionnels, précisément), qui tentent de s'ancrer territorialement et de se rapprocher des pouvoirs publics. De tels espaces d'échanges sectoriels semblent nécessaires, dans la mesure où ils contribuent à renforcer les interactions entre des acteurs du même secteur, mais aussi de secteurs différents.

IV.3.3. Ancrage territorial et revendications des acteurs du commerce et de la distribution

Plusieurs acteurs du commerce et de la distribution évoquent leur besoin d'interaction et de participation, ou *a minima* de reconnaissance de cette participation par les pouvoirs publics, au développement territorial. Ces besoins sont avant tout exprimés à travers certains leviers et barrières à leur participation, qui tiennent notamment à l'absence d'inscription territoriale de certains types d'acteurs de la distribution, et plus généralement aux difficultés des acteurs du commerce et de la distribution à s'associer pour porter des projets communs.

Certains commerçants expriment une forme de rancœur liée à leur implantation dans un quartier qu'ils considèrent comme « délaissé » par les pouvoirs publics (généralement la municipalité, les quartiers étant considérés à l'échelle d'un centre-ville) : « *C'est assez difficile, parce que du coup les liens avec la mairie sont quand même assez compliqués dans les quartiers autre que « place de Jaude » et « la Victoire », ils ont du mal à dynamiser et équilibrer une ville, sur l'animation, des choses comme ça. […] Pour eux, l'animation se fait dans le centre-centre, donc ça c'est un peu difficile.* » (PS_C_1). Cet acteur défend les « *concepts* » développés par son enseigne (qui reposent en particulier sur des formats et offres spécifiques) qui visent notamment à dynamiser certains quartiers en proposant des horaires d'ouverture adaptés aux modes de vie des habitants des quartiers considérés (horaires larges, ouverture dominicale, etc.). Pour ce dernier, l'absence de vision globale de dynamisation et d'équilibre par les acteurs publics locaux entre les différents quartiers à l'échelle d'une municipalité est préjudiciable à l'activité commerçante.

Quelques commerçants et distributeurs revendiquent un rôle accru dans l'aménagement du territoire, et envisagent pour cela des passerelles avec les pouvoirs publics : « *tout ce qui est politique pur c'est mon président*[124] *[…] Parce qu'une fois de plus, je pense qu'il a, il participe à la vie de la cité. De par ses responsabilités de chef d'entreprise, et puis […] Son envie de créer de belles enseignes, enfin de créer de belles bâtisses qui sont très ambassadrices d'une ville comme Clermont-Ferrand* » (GMS_C_3). Les partenariats construits avec les collectivités, permettraient ainsi de faire émerger une vision des projets portés par les commerçants à plus long terme : « *il faut penser à un besoin général, aussi, du quartier, pour voir un peu plus loin, à deux-trois ans, ce qu'on souhaite faire sur une partie de la ville quoi*. » (PS_C_1), pour éventuellement penser un aménagement urbain en commun.

[124] Il s'agit en effet d'une enseigne de grande distribution associée, pour laquelle chaque point de vente compte à la fois un directeur de magasin (interrogé ici) et un président.

Néanmoins, un seul acteur, directeur d'hypermarché et représentant régional de la fédération du commerce et de la distribution (FCD), évoque une réunion visant à confronter les stratégies respectives de développement de l'activité commerciale des pouvoirs publics (à l'échelon départemental) : « *Il y a un an maintenant, on est allés à la rencontre d'un député de la Haute-Loire, il était intéressé de savoir le développement, et comment la grande distribution et la FCD*[125] *voyait son développement à moyen et long terme. Et nous ça nous a permis de voir un petit peu comment les pouvoirs publics voyaient à moyen et long terme, le développement territorial et forcément, le nôtre !* » (GMS_C_2). Ce type d'interactions est rare, particulièrement sur des sujets stratégiques tels que celui-ci. Pour cet acteur, il s'agit alors de reconnaître le rôle des acteurs du commerce et de la distribution dans l'aménagement territorial et la dynamisation d'un espace (le centre-ville, en l'occurrence), et de permettre pour cela qu'ils s'associent entre eux.

L'une des formes d'association entre acteurs du commerce et de la distribution est constituée par les associations de commerçants, régulièrement évoquées par les commerçants et distributeurs enquêtés. Leur fonctionnement pose cependant un certain nombre de difficultés, particulièrement liées à la mobilisation des commerçants : « *je pense que l'idée d'avoir une association de commerçants c'est bien, commerce et services, mais c'est très difficile à les mobiliser. Parce que contrairement […] à l'entreprise où vous êtes obligé de travailler en équipe, eux il faut leur démontrer que ça va leur apporter quelque chose.* » (PS_T_11). Ce commerçant se réfère au comportement plutôt individualiste du commerçant, lié à la nature économique de son activité, qui privilégierait avant tout ses intérêts propres plutôt que ceux d'un collectif au sein duquel peuvent être associés ses concurrents.

Les actions les plus récentes conduites par la municipalité clermontoise en lien avec l'alimentation, concernent les réflexions menées avec l'association de producteurs La Jonquille[126], une étude menée sur le dynamisme et le fonctionnement du marché Saint-Pierre (en centre-ville de Clermont-Ferrand) ou encore un projet de création du marché de producteurs le dimanche sur la place de Jaude, véritable centre névralgique de la ville qui concentre une grande partie des animations (culturelles, sportives, commerciales, etc.). Dans ce cadre, les interlocuteurs de la Ville sont généralement les associations de commerçants, fédérées en quartiers au niveau clermontois. Les commerçants interrogés notent cependant des difficultés de fonctionnement pour les associations, et témoignent de leur insatisfaction quant au rôle joué par l'acteur public dans ce type d'organisation : « *en fait nous on voudrait qu[e les pouvoirs publics] soient partie prenante et en tout cas nous s'ils ne le sont pas qu'ils nous laissent libres de faire ce que l'on veut, mais on n'a pas ce dialogue-là.* » (PS_T_6).

---

[125] Fédération du commerce et de la distribution.

[126] Ces dernières concernent la mise en place d'un second créneau d'occupation de la halle Saint-Joseph à Clermont-Ferrand par l'association, déjà ouverte au marché des producteurs de La Jonquille chaque vendredi matin.

Certains distributeurs, plutôt conventionnels, revendiquent par ailleurs un rôle dans la « *vie de la cité* » (GMS_C_3). Pour l'un des directeurs d'hypermarché rencontrés, « *C'est s'informer, être acteur principal aussi quand même dans la ville dans laquelle on est implantés.* » (GMS_C_4). Un autre acteur considère que le rôle de son commerce est à la fois social, et économique dans l'animation du centre-ville clermontois : « *On est là aussi pour créer un lien social avec les commerces et les commerçants, parce que si tous les commerces ferment le samedi/dimanche parce qu'il y a pas d'étudiant, faut pas venir se plaindre derrière qu'il y a pas d'animation et que tout est morne, etc. Nous si on nous accepte certaines choses et qu'on développe des choses, on va dynamiser. Voyez, juillet/août, on est les seuls à ouvrir. […] Donc voilà, la région essaye de dynamiser au niveau du tourisme, etc., ils veulent passer à l'Unesco*[127] *mais quand vous venez en juillet/août à Clermont, enfin ça donne pas envie au touriste de rester !* » (PS_C_1). Ce rôle, ou la possibilité qu'il existe, est tempéré par certain des commerçants et distributeurs interrogés, pour qui l'implication d'un point de vente dans le développement territorial est avant tout dépendante de la politique du magasin : « *c'est au bon vouloir du directeur de magasin : on n'a pas extrêmement de rapport, ça c'est uniquement de la volonté du directeur : si le directeur est plutôt « relationship », etc., il va essayer de développer comme ça un réseau parce que c'est quand même bien aussi de se faire connaître et de faire parler de nous.* » (GMS_C_5). Les acteurs font ici référence au facteur humain (et plus spécifiquement à la personnalité du directeur de magasin), déterminant dans l'inscription territoriale des points de vente. Plus largement, ils se rapportent à l'absence fréquente d'ancrage territorial des stratégies d'enseignes, définies au national et adaptées seulement à la marge sur les territoires. De façon générale, le fonctionnement national voire international des chaînes de distribution alimentaire est générateur de craintes pour les pouvoirs publics. Cette inscription nationale entraîne en effet un décalage entre les possibilités d'ancrage territorial de certains acteurs du commerce et de la distribution, et des centres de commandement éloignés. L'un des distributeurs émergents, dont le développement est pensé à l'échelle nationale avant d'être décliné sur les territoires, en est conscient : « *le fait que ça soit aussi un site au niveau national est-ce que ça leur fait pas peur ? Ça aussi ça peut jouer en ma défaveur je pense. Parce qu'au moins [il évoque un autre distributeur émergent] ils ont fait leur site eux-mêmes, ils ont demandé à un webmaster mais au moins ça vient d'eux*. » (AF_E_1). Un autre acteur émergent fait face à des réticences semblables de la part des acteurs publics locaux : « *en gros, à Clermont, tout le monde dit : « Réfléchissez petit, commencez petit, développez petit », c'est juste la plus grosse des conneries du monde.* » (AF_E_2).

L'un des acteurs publics rencontrés, en charge de la rédaction du document d'aménagement artisanal et commercial pour le Grand Clermont, s'oppose également à la participation des commerçants et distributeurs à l'aménagement territorial, arguant que la concurrence est trop forte entre ces acteurs pour qu'ils puissent porter une vision cohérente en la matière. Il

[127] Il fait référence à la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco de la Chaîne des Puys – Faille de Limagne, portée notamment par le département du Puy-de-Dôme.

existe donc une suspicion quant à la capacité des acteurs du commerce et de la distribution à porter des projets d'intérêt collectif. De plus, ces derniers témoignent de difficultés à travailler en commun, y compris au sein de structures préexistantes telles que les associations de commerçants par exemple. L'enjeu est donc de taille pour les acteurs du commerce et de la distribution, puisqu'il s'agit pour ces derniers d'être en mesure de s'associer en tant qu'acteur collectif (et non individuel) pour porter les problématiques et attentes d'une catégorie d'acteurs, plutôt que d'un ensemble d'acteurs individuels. Les concurrences existantes dans le champ du commerce et de la distribution alimentaires laissent cependant apparaître des difficultés, pour ces derniers, à se fédérer en acteur collectif.

Finalement, l'acteur public apparaît donc comme revêtant plusieurs rôles (potentiels ou avérés) pour les acteurs du commerce et de la distribution. En particulier, son rôle va parfois au-delà de la régulation de l'activité commerciale, pourtant prioritaire, par des formes de soutien ou d'accompagnement aux acteurs commerciaux. Ce dernier point nous intéresse notamment car il permet d'envisager certaines formes de coopérations entre ces acteurs publics et privés.

IV.4. Interactions et potentiels d'intégration à partir des champs alimentaires

L'analyse conduite sur le Grand Clermont permet de mettre en évidence des interactions limitées entre acteurs publics, et acteurs du commerce et de la distribution. En effet, ces dernières s'inscrivent essentiellement dans des préoccupations liées à l'activité commerciale, finalement peu investie par les acteurs publics territoriaux. Ainsi, au-delà des actions conduites dans le cadre de l'urbanisme et de la régulation, peu semblent toucher directement aux acteurs du commerce et de la distribution.

L'hypothèse formulée pour la thèse autour du caractère intégrateur de l'alimentation, nous conduit à explorer les rapprochements qu'elle permet entre ces types d'acteurs. Pour cela, nous proposons de centrer l'analyse sur l'alimentation et la façon dont elle peut être investie par les divers acteurs du commerce et de la distribution considérés. En particulier, nous proposons ici de décomposer l'alimentation selon ses différents enjeux ou « champs », qui correspondent plus largement aux champs de traitement de la question alimentaire (notamment par les pouvoirs publics). Cette proposition s'inscrit dans une conception systémique de l'alimentation, qui guide notre recherche. L'ensemble de ces champs est repris dans le tableau 11.

Le tableau reprend les divers champs investis par les acteurs du commerce et de la distribution rencontrés, à partir des projets auxquels ils prennent part en parallèle de leur activité principale. Ces éléments ont été abordés en entretien auprès des acteurs du commerce et de la distribution avec la volonté d'identifier des « points de contacts » entre les actions menées par ces acteurs, et celles portées par les acteurs publics territoriaux. Ces actions ou initiatives correspondent donc à des **liens potentiels entre acteurs publics et**

acteurs du commerce et de la distribution, pouvant en définitive, représenter des leviers pour leur intégration à la gouvernance alimentaire territoriale.

Pour identifier les actions investies par les acteurs du commerce et de la distribution et ce, en-dehors de la seule commercialisation des produits, nous avons recensé l'ensemble des projets auxquels ils pouvaient prendre part. Pour cela, les acteurs étaient dans un premier temps interrogés de façon générale, sur les projets auxquels ils pouvaient prendre part en-dehors de la commercialisation des produits. L'identification de ces projets impliquait parfois de citer certains champs d'action, de sorte à aiguiller les acteurs interrogés. Certains n'étaient en effet pas spontanément identifiés.

Les acteurs du commerce et de la distribution rencontrés ont ainsi pu montrer qu'ils s'inscrivaient dans un ensemble de champs en lien avec l'alimentation. Ils sont néanmoins rarement envisagés, ou visibles, en tant qu'acteurs agissant sur ces champs ou dimensions.

Les actions liées aux approvisionnements locaux par l'ensemble des acteurs du commerce et de la distribution, telles qu'elles ont pu être décrites au cours de ce chapitre, ne sont pas reprises ici puisqu'elles sont mises en œuvre par l'ensemble des acteurs rencontrés.

En premier lieu, les acteurs du commerce et de la distribution portent des projets en lien avec la préservation de l'environnement. Les initiatives qui en relèvent sont diverses, et correspondent avant tout à des projets de réduction du gaspillage alimentaire, à travers la participation à des « disco-soupes » ou les dons aux associations caritatives. Certaines initiatives visent plutôt à réduire les emballages des produits, à récupérer ces derniers lorsque c'est possible, ou à assurer leur recyclage. Le volet environnemental se trouve également dans les caractéristiques des produits, en favorisant par exemple la commercialisation de produits issus de modes de production respectueux de l'environnement (agriculture biologique en particulier). D'autres initiatives visent à réduire « l'empreinte carbone » des produits en favorisant la mutualisation logistique des produits, ou le regroupement des consommateurs pour la constitution d'un point de vente par exemple. Le volet environnemental est pris en charge par tous types d'acteurs rencontrés. Ce volet environnemental est notamment pris en charge dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Le second champ investi par les acteurs interrogés, est celui de la culture et la gastronomie alimentaires. Plusieurs acteurs proposent en effet des ateliers de cuisine, ou encore des concours culinaires. Ces initiatives reposent notamment sur des partenariats mis en œuvre avec des acteurs de l'hôtellerie / restauration (ex. du Guide Michelin, des lycées hôteliers…). Ainsi, les acteurs du commerce et de la distribution concernés (qu'ils soient émergents, conventionnels ou traditionnels) peuvent s'appuyer sur un réseau d'acteurs de la restauration (qui sont aussi des clients, dans le cas des grossistes alimentaires rencontrés), ce qui leur confère une légitimité particulière pour agir en la matière. D'autres initiatives s'inscrivent dans ce champ, à l'image de l'organisation ou la participation à des foires

gastronomiques par certains commerçants. Ces évènements leur permettent notamment d'être en lien avec les acteurs publics territoriaux, souvent impliqués dans de telles initiatives.

Ensuite, certains projets des commerçants et distributeurs touchent au soutien à l'économie et aux filières locales. Bien souvent, ces projets sont en lien avec la commercialisation de produits locaux, et permettent de communiquer autour de ce dernier via l'organisation de visites d'exploitations agricoles (chez les fournisseurs d'un point de vente donné) ou la mise en valeur des producteurs, particulièrement pour les acteurs émergents de la distribution, qui sont en mesure de proposer des fiches de présentation des producteurs sur leurs sites Internet. En particulier, un projet d'installation d'un maraîcher sur les terres attenantes à un magasin (au stade de réflexion au moment des entretiens) peut être souligné, puisqu'il traduit la volonté du distributeur (magasin de grande distribution alimentaire) de maîtriser l'ensemble de la filière, de la production à la distribution.

Le champ social est investi à travers les projets des acteurs du commerce et de la distribution, majoritairement à travers les dons alimentaires (obligatoires[128] pour les magasins d'une surface supérieure à 400 m^2). Certaines initiatives consistent également à proposer des produits à prix accessibles aux populations à faibles revenus (étudiants, habitants de cités HLM).

Enfin, certaines actions relèvent de la communication autour des enjeux de nutrition – santé. Il s'agit par exemple de sensibilisation de divers publics, auprès de public en difficulté ou de scolaires par exemple. Très peu d'actions sont relatives aux champs de l'urbanisme et de l'aménagement territorial, qui correspondent aux champs d'action des acteurs publics. Certains acteurs du commerce et de la distribution ont néanmoins indiqué entretenir quelques échanges sur le sujet avec ces derniers.

Finalement, tous les types d'acteurs du commerce et de la distribution mènent des actions en lien avec les divers champs de l'alimentation. Certains projets s'inscrivent dans des stratégies d'enseigne, mais se déclinent néanmoins à l'échelon territorial (c'est notamment le cas des projets à vocation environnementale, avec l'exemple d'une journée « Nettoyons la nature », ou encore de l'adoption de systèmes de réfrigération réduisant les émissions de gaz à effets de serre pour l'un des grossistes rencontrés). D'autres sont, au contraire, pensés à l'échelon territorial et défini en fonction du contexte (à l'exemple du projet de « Maison des confiseurs » qui s'inscrit dans la tradition artisanale et gastronomique auvergnate à travers l'histoire des pâtes de fruits). Les acteurs du commerce traditionnel, sur de petites surfaces (artisans – commerçants, il s'agit des cases grisées dans le tableau) sont en proportion peu engagés dans les types de projets décrits ici. Plusieurs d'entre eux ont en effet décrit n'en porter aucun. Cela tient notamment au temps nécessaire pour s'investir dans de tels projets, dont ils ne disposent pas toujours au sein de petites structures, mais

[128] Il s'agit d'une obligatoire introduite par la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

également à la conception du métier de commerçant, avant tout centrée sur la commercialisation.

Finalement, la participation des acteurs du commerce et de la distribution nous renseigne sur des enjeux alimentaires pouvant permettre des interactions avec les acteurs publics. En effet, le recensement des projets auxquels ils participent permet d'illustrer leur capacité à investir une diversité d'enjeux alimentaires (qui s'inscrit dans le soutien aux filières et à l'économie locale), pouvant également être traités par les acteurs publics territoriaux. Par ailleurs, le fait que certains acteurs du commerce et de la distribution investissent plusieurs champs, nous renseigne sur leur propre capacité à intégrer ces enjeux.

Tableau 11 : Champs alimentaires investis par les acteurs du commerce et de la distribution sur le Grand Clermont, en fonction des projets mis en œuvre

	Économie & filières locales	**Environnement**	**Culture / Gastronomie**	**Nutrition / Santé**	**Social**	**Urbanisme / aménagement**
AF_E_1	- Fixation des prix par les producteurs - Visites d'EA pour les consommateurs					
AF_E_2	- Fiches producteurs en ligne	- Disco-soupe - Récupération des emballages : cagettes, sacs, pots, etc. - Encouragement à la mutualisation côté clients (ex. : nombre minimum de consommateurs pour créer un point de livraison)	- Concours de cuisine amateur (fourniture des produits) - Participation à un magazine culinaire local (« Mug »)	- Sensibilisation de publics en difficultés, en lien avec des associations préexistantes, sur l'alimentation (ex. : à la Gauthière)	*- Actions de sensibilisation via les bailleurs sociaux ; proposition d'un marché à bas prix au pied des logements HLM*	
AF_E_3		*- En projets, dans les futurs magasins : réutilisation des fruits et légumes abimés (transformation)* - Vente de produits sous SIQO / labels Déméter, etc.				

AF_E_4	- Page dédié aux producteurs fournisseurs - Affichage en ligne de la rémunération / produit aux producteurs - Couplage d'une association à l'entreprise chargée de la promotion des agriculteurs	- Limitation des invendus (pas de produits supplémentaires p/r aux commandes) - Réduction des emballages - Consigne des bouteilles en verre - Approvisionnements : petits producteurs, « *si possible AB* »				
AF_E_5		- Disco-soupe - Réduction des emballages, consigne, etc.	- Ateliers de cuisine (régionale / du monde)		- Prix spécifiques destinés aux étudiants, et partenariat avec AF_E_2 pour la distribution de paniers à prix réduit (pour les étudiants)	
AF_C_1		- Dons des invendus : Secours Populaire, Banque Alimentaire d'Auvergne, + associations de protection des animaux - Marché annuel avec les Restos du cœur		- Dégustation de fruits et légumes aux enfants (clientèle RC) - Semaine « Fraîch'Attitude » (Interfel)		
AF_C_2	- Visites d'exploitations	- Mutualisation logistique	- Concours de cuisine entre lycées	- Dégustation de fruits et légumes aux enfants		

	agricoles pour les clients	- Recyclage (cartons, bois, etc.) des « dérivés » des produits alimentaires	hôteliers (Massif Central) - Partenariats : Toques d'Auvergne ; Maîtres Restaurateurs - Développement de la filière de l'Ombre d'Auvergne avec le Conservatoire national du saumon sauvage	(clientèle RC), écoles, collèges, lycées		
GMS_C_1	- Animations / dégustations par les producteurs en magasin - Photos des producteurs (initiative centrale régionale) - Engagement pour la formation des bouchers (apprentis) ; liens aux organismes de formation	- Recyclage (cartons) - Restos du cœur - Revente à une société de recyclage des produits alimentaires, à destination de l'alimentation animale (Saria Sarval)	- Mise en avant des produits du terroir : pâtes de fruits, pounti[129], etc.		- Produits « 1er prix », y. c. sur les produits du quotidien (ex. baguette à prix inférieur que celui préconisé par l'enseigne)	- Relations avec la mairie et les associations de commerçants (échanges sur la stratégie d'urbanisme commercial)
GMS_C_2		- Dons à des associations caritatives - Projet de méthanisation, avec			- Dons à des associations caritatives	

[129] Le pounti est une spécialité auvergnate à base de blettes, de lard et de pruneaux.

		Veolia				
GMS_C_3		- Réutilisation des produits abimés (transformation) - Dons aux associations : Restos du cœur ; Banques alimentaires - Opération « Nettoyons la nature » (enseigne) - *« Zéro prospectus 2020 » (enseigne)* - Mécénat pour une société d'entomologie locale (Auvergne)			- Dons aux associations : Restos du cœur ; Banques alimentaires	
GMS_C_4	- *Installation d'un agriculteur sur un terrain attenant au magasin*	- Dons aux associations : Petites sœurs des pauvres ; Restos du cœur - Agrément « bio » de la cafétéria	80% des plats portent le label « Fait maison » en traiteur			
GMS_C_5		- Changement du système de réfrigération pour diminution des émissions de GES (enseigne) - Collecte des huiles usagées, récupération du matériel, etc.	- Partenariat : Guide Michelin - Partenariat : lycées hôteliers - Partenariats : organisations professionnelles de la restauration			
GMS_C_B_1	- Achat (du	- Espaces de recyclage			- Don association de	

	matériel) d'un moulin pour un producteur via Terre de Liens	en magasin - Travail / soutien à associations bios : Bio 63 ; Nature & Progrès ; Biaujardin			personnes fragiles - Adhésion entreprise de maraîchage en insertion - - Opération ponctuelle : p. ex. financement d'un repas pour un évènementiel « Action contre la faim »	
GMS_C_B_2	- Animation de producteurs en magasin	- Bacs de récupération (clients / fournisseurs)	- Restaurant biologique attenant au magasin			
PS_C_1	- Restaurant attenant au magasin : travail exclusivement de produits locaux et approvisionnement du magasin					
PS_E_1		- Disco'Soupe - Réduction des emballages, consigne, etc.	- Ateliers de cuisine (régionale / du monde)		- Prix spécifiques destinés aux étudiants + partenariat avec AF_E_2 pour la distribution de paniers à prix réduit	
PS_T_1						
PS_T_2			- Dégustations lors de marchés de producteurs, réunions associatives			
PS_T_3	- Accueil		- Participation foires			

	d'apprentis bouchers - Evènementiel, p. ex. Fête du Fin Gras à Clermont		gastronomiques (ex. foire Grasse des Estables à Mézenc, dégustations) - Participation émissions de radio culinaires (3 ou 4 ans auparavant)			
PS_T_4						
PS_T_5	- Photos des producteurs / EA sur le site Internet de la boucherie - Création d'un « drive » pour les produits du magasin	- Dons SPA - Sacs papier, « biodégradables »	« Matinées découvertes » : ateliers cuisine pour la clientèle (p. ex. fabrication de paupiettes, rosbifs, etc.)			
PS_T_6		- Ecocharte : réduction de l'impact environnemental - Arrêt des sacs plastiques (2004) - Voiture électrique pour les livraisons - Tri cartons	- Bar à fromages - Participation émissions culinaires à la radio *- Projet : dégustation, repas et animations sur la place Saint-Pierre (centre-ville de Clermont-Ferrand)*			*- Projet : dégustation, repas et animations sur la place Saint-Pierre (Clermont-Ferrand)*
PS_T_7						
PS_T_8						
PS_T_9						
PS_T_10		- Diminution des pertes (produits onéreux)	- Dégustations d'entreprises (Michelin)	- Accueil, visites et dégustations pour les classes		

PS_T_11	- Relance filière locale d'angélique (via producteurs et transformateurs) - Marché de producteurs via l'association de commerçants du quartier		- Promotion, défense du patrimoine culinaire (confiserie) auvergnat : création d'une association dédiée - Expositions - *Maison des confiseurs d'Auvergne*	- Accueil, visites et dégustations pour les classes		- Marché de producteurs via l'association de commerçants du quartier
PS_T_12						

CONCLUSION DU CHAPITRE IV : ACTEURS DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION : DE LIENS DIFFICILES A DE POSSIBLES INTERACTIONS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND CLERMONT

1. Convergences et différences de points de vue en fonction des distributeurs

L'ensemble des acteurs du commerce et de la distribution a témoigné d'un intérêt récent et marqué pour l'alimentation de proximité. Cependant, ce regain d'intérêt pour le « local » est envisagé comme une tendance générale, avant tout nationale, plutôt que liée au territoire. C'est cette tendance globale, portée en particulier par les consommateurs, qui conduit commerçants et distributeurs à se doter d'une offre locale, et pour cela à adapter leurs pratiques d'approvisionnement. L'ensemble des acteurs interrogés propose en effet des produits dits « locaux ». Aucune règle, aucune définition en la matière n'est partagée par les acteurs sur le territoire du Grand Clermont ; cet approvisionnement local et sa définition, pour l'ensemble des acteurs, est finalement très liée aux modes d'organisation de la distribution (participation à un réseau de distribution ou non), ainsi qu'à certaines contraintes identifiées telles qu'une offre limitée sur le territoire régional, fonction des types de produits recherchés.

Des pratiques distinctes de relocalisation des approvisionnements, variables suivant les types d'acteurs considérés, sont donc mises en œuvre par les acteurs du commerce et de la distribution. Les approvisionnements réalisés en local concernent finalement essentiellement la production maraîchère (salades, légumes fanes, pommes de terre, oignons), quelques petits fruits, les fromages (essentiellement sous AOP régionales, Saint-Nectaire en tête) ainsi que la volaille et la viande bovine.

Ainsi, bien que la problématique de l'identification de fournisseurs touche l'ensemble des acteurs du commerce et de la distribution pour proposer un approvisionnement local, aucun ne semble disposer de méthode systématique pour cela. L'un des acteurs de la grande distribution interrogés estime qu'il est du rôle des pouvoirs publics de favoriser cette identification, par des outils tels que des annuaires des produits locaux par exemple. Cependant, ce type d'initiative (dont une seule a pu être identifiée lors des entretiens conduits auprès des pouvoirs publics, mis en œuvre par l'ancienne communauté de communes des Cheires) s'adresse généralement aux consommateurs eux-mêmes, puisqu'y figurent essentiellement les producteurs en vente directe. De manière générale, peu d'initiatives de ce type sont dédiées aux acteurs professionnels de la distribution (et aucune n'a été identifiée sur le Grand Clermont).

Si l'ensemble des acteurs témoigne d'un changement des comportements de consommation ainsi que d'un retour au local, leurs conceptions en la matière divergent. Le rôle des acteurs publics dans la mise en œuvre de ces pratiques est pourtant imperceptible, voire quasi-inexistant à partir du retour d'expérience des acteurs du commerce et de la distribution. Ainsi, si des échanges avec les pouvoirs publics locaux (municipalité clermontoise en tête) sont évoqués sur le sujet de la « *livraison en centre-ville* » par exemple, l'approvisionnement

local ne semble pas être un sujet sur lequel se retrouvent ces deux types d'acteurs. Au contraire, les acteurs conventionnels du commerce de gros rencontrés reprochent globalement aux élus de la Ville, la faible cohérence entre une volonté politique affichée de soutien à l'économie et à l'alimentation locale, et des pratiques déconnectées de ces préoccupations.

2. Des synergies public / privé délicates

Le croisement des visions portées par les acteurs du commerce et de la distribution et les acteurs publics, a permis de dégager certains grands types d'interactions, en fonction des acteurs considérés. Ainsi, les acteurs traditionnels de la distribution, qui constituent la plus large part des acteurs rencontrés sur le Grand Clermont, témoignent de liens réguliers avec les pouvoirs publics. Ces liens s'inscrivent avant tout dans des échanges quotidiens, parfois marchands, que ces acteurs semblent avoir de la difficulté à dépasser du fait de contraintes liées à la profession trop prégnantes, et de la faiblesse du temps disponible pour s'investir dans ce type de relation. En particulier, la faible participation à des projets « annexes » à la commercialisation de ces acteurs (sur l'ensemble des champs identifiés comme pouvant toucher à l'alimentation) est caractéristique de leur manque de disponibilité pour cela.

Sans surprise, les acteurs plus conventionnels, et notamment la grande distribution alimentaire, témoignent d'interactions moins fréquentes avec les pouvoirs publics sur le territoire du Grand Clermont. Ces derniers s'inscrivent en effet bien souvent dans une stratégie nationale (rarement en-deçà), fortement dépendante de la logique du groupe de grande distribution considéré.

Les acteurs de la distribution émergents se distinguent particulièrement des deux précédents en matière d'échanges avec les pouvoirs publics ; en effet, leur capacité à interagir tient souvent à leurs parcours (de formation comme professionnel), qui leur confère bien souvent une connaissance des acteurs publics locaux et de leurs fonctionnements (par exemple, en étant intégrés à une pépinière d'entreprises, ou en ayant répondu à un appel à projets porté par une collectivité territoriale).

Finalement, les acteurs du commerce et de la distribution rencontrés sur le Grand Clermont ne possèdent pas une vision claire, ni exhaustive, du secteur public local. Ainsi, ils expriment des formes de confusion entre les différents niveaux de collectivités locales, tout comme entre les rôles et fonctions classiques de ces dernières : par exemple, les services déconcentrés de l'Etat (tels que la direction départementale de la protection des populations ou DDPP) qui prennent essentiellement en charge des fonctions régaliennes de contrôle et de régulation de la sécurité sanitaire des aliments en particulier, et les collectivités territoriales (à l'exemple des municipalités) qui interviennent plus à la marge sur ces fonctions, sont régulièrement confondus. Ces éléments témoignent donc du faible niveau de connaissance des acteurs du commerce et de la distribution au sujet des pouvoirs publics, comme du « flou » régnant autour de la définition de leur intervention en matière commerciale. Une seule personne, parmi les commerçants interrogés, témoigne du rôle que peuvent jouer certains

acteurs intermédiaires entre commerçants et pouvoirs publics, permettant de faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle entre ces derniers. Sa situation est néanmoins bien spécifique, puisque cette dernière fait appel à sa propre expérience pour évoquer ce type d'intervention.

A l'inverse, les acteurs du commerce et de la distribution soulignent avec force les difficultés rencontrées par les pouvoirs publics locaux dans l'appréhension des problématiques commerciales, tout comme celles liées au fonctionnement des activités de commerce et de distribution. La légitimité des pouvoirs publics en matière commerciale est en effet questionnée par les acteurs du commerce et de la distribution interrogés, bien qu'elle soit justifiée pour les premiers par un rôle indispensable de régulation de l'activité économique. Le constat est partagé par plusieurs acteurs publics locaux interrogés, qui soulignent (notamment aux niveaux municipal et intercommunal) leur incapacité à être « *experts* » de la thématique, tout en appuyant l'intérêt que pourrait présenter le fait de disposer d'une expertise commerciale spécifique sur le territoire, afin de favoriser le dialogue avec les commerçants et distributeurs pour pouvoir, *in fine*, « *apprendre à se comprendre et agir* » (Mond'Arverne Communauté). C'est de telles préoccupations que vient le souhait, partagé par plusieurs acteurs au sein de la municipalité clermontoise et de la CAM, de recruter un « manager de centre-ville ». Ce dernier prendrait le rôle d'interlocuteur privilégié et dédié pour les commerçants et distributeurs de l'agglomération, pour les années à venir.

Pour les acteurs publics interrogés, les rapports avec les commerçants sont donc complexes, notamment car ces derniers ne se placent pas dans une posture propice à l'échange ou au dialogue mais ont, au contraire, tendance à se positionner en opposition aux pouvoirs publics. En outre, La diversité des acteurs du commerce et de la distribution ne facilite pas les interactions avec ces derniers, qui ne possèdent ni les mêmes modes d'organisation et de fonctionnement, ni les mêmes objectifs. Enfin, Les acteurs publics locaux rencontrés envisagent leur rôle en matière de commerce et distribution alimentaire comme étant avant tout un rôle de contrôle et de régulation de l'activité commerciale, regrettant parfois ce prisme unique d'appréciation de l'activité commerciale. De fait, c'est la façon dont ils sont perçus par les commerçants et distributeurs qui y voient en premier lieu la contrainte d'un régulateur, certains d'entre eux s'empressant par exemple en entretien de souligner qu'ils sont « *en règle* », que ce soit en matière d'approvisionnements et de contractualisation avec les fournisseurs, ou encore d'hygiène ou de demandes d'autorisations diverses. Les acteurs du commerce et de la distribution envisagent donc rarement d'autres types d'interactions avec les pouvoirs publics. Par ailleurs, les espaces d'échanges entre acteurs publics territoriaux et acteurs du commerce et de la distribution sont peu nombreux, ou ne fonctionnent pas bien.

Enfin, les entretiens conduits sur le Grand Clermont ont permis d'identifier des champs d'intervention des acteurs du commerce et de la distribution diversifiés en matière alimentaire, et parfois non identifiés par les acteurs publics. Ces derniers, déjà investis ou en projet, constituent pourtant des « potentiels » pour la mise en œuvre d'une situation de gouvernance alimentaire territoriale dans le sens où ils peuvent être le support d'interactions entre acteurs publics et acteurs du commerce et de la distribution.

CHAPITRE V : DISCUSSION

Les résultats présentés visaient à répondre à la question suivante : *Les processus de gouvernance alimentaire territoriale permettent-ils d'intégrer la pluralité des acteurs de l'alimentation, dans les territoires ?*

Pour y répondre, nous nous sommes fondés sur deux sous-questions :

(i) Quels sont ces processus de gouvernance alimentaire territoriale ?

(ii) Comment les acteurs du commerce et de la distribution s'intègrent-ils dans ces processus ?

La première partie propose de croiser les résultats de l'ensemble des terrains d'étude de la thèse : les trois démarches alimentaires territoriales à Nantes, Lyon et Figeac, et l'étude conduite sur le Grand Clermont. Ce retour général nous permet en particulier de discuter les deux hypothèses formulées au démarrage de la thèse. Ces hypothèses concernent en premier lieu la capacité des acteurs publics territoriaux à intégrer la pluralité des acteurs des systèmes alimentaires dans les démarches alimentaires de territoires, ainsi que le fait que les acteurs du commerce et de la distribution aient un rôle à jouer dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale, du fait des fonctions qu'ils prennent en charge.

La seconde partie revient plus particulièrement sur l'outillage dont nous nous sommes dotée pour la thèse, à savoir la grille de lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale. Elle rappelle non seulement la façon dont cette grille a été élaborée, mais propose également de revenir sur sa mobilisation et ses apports pour la recherche.

Enfin, la dernière partie de la discussion vise à répondre à la question de recherche de la thèse à partir des éléments exposés plus tôt. Elle propose ainsi de mettre en discussion le caractère intégrateur de l'alimentation, en soulevant en particulier le dépassement des clivages entre modèles alimentaires qu'elle implique.

I. PROCESSUS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE ET INTEGRATION DES ACTEURS

Cette partie revient sur les divers freins et blocages identifiés à la mise en œuvre d'une situation de gouvernance alimentaire territoriale, sur les territoires étudiés. Pour cela, nous croisons les apports des quatre terrains d'étude. Cette analyse fournit en effet avant tout, une illustration des difficultés pouvant se poser à l'intégration des acteurs du commerce et de la distribution dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale.

Nous revenons dans un premier temps sur le rôle des acteurs publics dans ces processus. En effet, ils sont à la fois à l'origine des dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale étudiés, et y revendiquent un rôle spécifique de coordinateurs entre acteurs. De fait, la description des processus à l'œuvre en matière de gouvernance alimentaire territoriale est

notamment fondée sur le rôle joué par les acteurs publics territoriaux, dont nous supposions qu'ils étaient en mesure d'intégrer l'ensemble des acteurs de l'alimentation à des démarches alimentaires territoriales. Les résultats nous amènent finalement à infirmer, tout du moins partiellement, l'hypothèse portant sur la capacité des acteurs publics territoriaux à intégrer l'ensemble des acteurs de l'alimentation.

Les cas étudiés à travers cette thèse ont permis de mettre en évidence le rôle limité joué par les acteurs du commerce et de la distribution dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale. Ces derniers sont en effet, sinon absents, du moins très peu associés aux processus étudiés, ou uniquement au titre de compétences bien spécifiques. Cette absence tient notamment aux conceptions portées par les acteurs publics territoriaux en matière alimentaire, qui les conduisent à limiter l'association avec certains types d'acteurs. De plus, leur méconnaissance de l'ensemble des maillons du système alimentaire et particulièrement, du commerce et de la distribution alimentaire, conduit les acteurs publics territoriaux à laisser de côté certains acteurs privés dans le cadre de démarches alimentaires territoriales.

Cette partie revient ainsi sur le rôle des acteurs publics dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale, en éclairant dans un premier temps les visions et modèles agricoles portés par les acteurs publics territoriaux, et qui s'expriment à travers les situations étudiées. Puis, elle se consacre plus particulièrement aux questions associées à la prise en charge de la question alimentaire par ces acteurs, notamment en termes de compétences et de légitimité sur les territoires.

I.1. Des démarches alimentaires territoriales porteuses de modèles agricoles et alimentaires : des freins identifiés

Les acteurs publics territoriaux jouent un rôle bien spécifique en matière de gouvernance alimentaire territoriale, puisqu'ils sont généralement – à tout le moins dans le cadre des dispositifs étudiés ici – à l'origine des démarches alimentaires territoriales. L'analyse des démarches, en particulier, démontre néanmoins que ces acteurs sont porteurs de certaines conceptions de l'alimentation et des systèmes alimentaires, qui s'ancrent dans la défense de certains modèles alimentaires.

Cette partie revient dans un premier temps sur les trois démarches à l'étude à Lyon, Nantes et Figeac, pour comprendre les oppositions pouvant se jouer entre acteurs de l'alimentation et leurs conceptions au sein de ces dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale. Au sein des démarches analysées, les acteurs (publics) à l'origine des démarches ont en effet fait preuve d'une vision duale des systèmes alimentaires, voire simpliste. De façon schématique, cette dernière oppose en effet l'alternatif et le conventionnel. Les acteurs publics territoriaux à l'origine des démarches portent donc des visions « idéalisées » des systèmes alimentaires.

Nous montrons ensuite le rôle spécifique qu'occupent les acteurs du commerce et de la distribution dans le croisement de ces modèles.

I.1.1. Des acteurs porteurs de démarches… et de modèles agricoles et alimentaires

Sur la question de l'intégration des acteurs du commerce et de la distribution aux processus de gouvernance alimentaire territoriale, l'analyse des cas d'étude fournit avant tout une illustration des difficultés pouvant se poser à l'association avec ces acteurs, dans le cadre de dispositifs publics alimentaires. Il s'agit donc essentiellement de l'ensemble des « obstacles » ou « freins » qui se posent aux acteurs (avant tout publics, s'agissant des porteurs des démarches) dans l'association aux acteurs privés que sont les acteurs du commerce et de la distribution. Ces freins limitent d'autant plus la possibilité de construction d'une situation de gouvernance alimentaire territoriale, intégrant l'ensemble des acteurs des systèmes alimentaires.

L'analyse des démarches a en particulier permis de faire émerger un ensemble de tensions entre acteurs parties prenantes. Ces tensions peuvent être d'ordre général, quant aux systèmes alimentaires et aux « modèles » à suivre, et sont avant tout marquées par une opposition duale entre l'alternatif et le conventionnel.

Chacune des démarches étudiées est en effet porteuse d'une « *promesse de différence* » (Le Velly, 2017) par sa volonté de changer les choses par rapport aux pratiques et fonctionnements en place dans le système alimentaire conventionnel. L'étude des démarches a permis de dégager les contours, dans les grandes lignes, de cette « *promesse* ». Cette dernière correspond au projet poursuivi par les porteurs des démarches. Son explicitation a donc permis d'en comprendre les objectifs, mais aussi les limites. De façon générale, l'ensemble des démarches étudiées est marqué par un caractère alternatif, et une défense des modèles agri-alimentaires associés : la recherche d'une alimentation fondée sur les circuits de proximité, souvent issue de l'agriculture biologique, reposant sur des acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc. sont en effet autant d'éléments qui peuvent être associés au caractère alternatif de ces démarches (Forssell, 2017 ; Mount, 2012). Ce caractère alternatif est également issu de la nature des acteurs associés. Ainsi, les processus de mobilisation des acteurs (exposés au chapitre III) mis en œuvre par les pouvoirs publics, témoignent de passerelles inexistantes entre certains « mondes » d'acteurs : publics et privés, agricoles et non agricoles, etc.

Un certain nombre de limites ont pu être identifiées du point de vue des processus de gouvernance entre acteurs. Ces limites se trouvent dans le nombre et dans les types d'acteurs pouvant se trouver écartés des processus d'échanges et de coordination à l'œuvre, sur chaque territoire considéré. Elles peuvent ainsi largement réduire la portée de ces démarches, en se cantonnant à un petit groupe d'acteurs convaincus, souvent militants et fervents défenseurs des systèmes alimentaires alternatifs. Cette situation peut conduire à négliger la diversité des parties prenantes des systèmes alimentaires (Lamine, 2015), en

présumant à l'avance du caractère « *alternatif* » ou non des acteurs des systèmes alimentaires. Les cas présentés en fournissent une illustration, puisque la participation de certains acteurs aux démarches a été rejetée d'office au prétexte qu'ils ne correspondaient pas aux profils attendus : c'est notamment le cas de l'exemple lyonnais, sur la question des acteurs du commerce et de la distribution « classiques », c'est-à-dire ne s'inscrivant pas dans l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs pour Brand (2015), le fait que les acteurs alternatifs classiquement associés à ce type de démarches de gouvernance alimentaire territoriale (à l'exemple des « *Food Policy Councils* ») soient « *très nombreux et [aient] des motivations variées qui brouillent encore la définition d'une ambition collective* », peut limiter le succès, comme la portée, de ces dernières. Les parties prenantes sont en effet à l'image du foisonnement identifié en matière alimentaire, porteurs d'une diversité de visions et conceptions du système alimentaire. Ils peuvent, de la sorte, contribuer à brouiller le message porté à travers de tels dispositifs à travers leurs diverses conceptions et motivations. Le risque sous-jacent, concernant les processus de gouvernance alimentaire territoriale, est donc celui de ne pas aboutir à l'action dans le cadre de dispositifs n'associant que des acteurs identifiés comme alternatifs.

Les entretiens ont toutefois pu montrer une prise de conscience pour les porteurs des démarches, remettant en cause une vision parfois manichéenne des systèmes alimentaires pour envisager des liens entre ces sphères d'acteurs. Cette conception simpliste, voire binaire, des systèmes alimentaires, peut en effet jouer sur l'intégration des acteurs aux processus de gouvernance alimentaire à l'œuvre. Les représentations associées à une vision duale de ces systèmes ainsi peuvent conduire à ne pas associer les acteurs des circuits majoritaires de distribution : un rapport du réseau Terres en Villes (2013) souligne à ce titre que les programmes d'actions menés par les agglomérations membres du réseau, dont font partie Nantes et Lyon, sont « *presque à la marge si l'on considère qu'elles ne se préoccupent généralement pas des circuits de distribution majoritaires (en termes de volumes) que sont les grandes surfaces, voire la restauration d'entreprises privées* ».

Les acteurs du commerce et de la distribution sont particulièrement intéressants à étudier dans cette perspective, puisqu'ils peuvent, en leur caractère d'acteurs avant tout marchands et classiquement associés à un système alimentaire conventionnel, cristalliser un ensemble de réticences exprimées par les porteurs des dispositifs, comme par les autres participants. Ces acteurs sont en effet généralement considérés comme n'étant pas « *suffisamment alternatifs* » (Forssell et Lankoski, 2016) par les promoteurs des systèmes alimentaires alternatifs, conduisant d'office à leur éviction de démarches alimentaires territoriales. La grande diversité du secteur du commerce et de la distribution n'apparaît par ailleurs que peu aux acteurs porteurs des démarches, qui se focalisent d'emblée sur le caractère « marchand » ou « conventionnel » des acteurs du commerce et de la distribution, pour s'opposer fermement à leur intégration. Leur absence peut néanmoins limiter l'impact de ces démarches.

Au sein des démarches analysées, les frontières entre ce qui pouvait initialement avoir été défini par les porteurs des démarches comme relevant d'une « bonne » ou d'une « mauvaise » conception de l'alimentation ont pu bouger, pour dépasser le clivage classiquement observé. Ce dépassement tient à la fois aux caractéristiques de l'alimentation (durable, biologique, de qualité différenciée, etc.) ainsi qu'aux échelles de fonctionnement des systèmes alimentaires. Ce croisement des acteurs, mais aussi des pratiques et des modèles associés aux systèmes alimentaires, permet d'envisager des formes d' « *hybridation* » des systèmes. De telles hybridations reposent sur le croisement des pratiques, mais aussi des acteurs classiquement associés à chaque système. Elles peuvent être portées par les consommateurs eux-mêmes, qui pratiquent par exemple bien souvent les deux types de systèmes (Sonnino et Marsden, 2006), étant eux-mêmes porteurs d'hybridations entre ces derniers.

Suivant cette logique, Smith *et al.* (2016) enjoignent ainsi les décideurs à concevoir des politiques alimentaires orientées vers des systèmes alimentaires pluriels, en prêtant une attention particulière aux articulations entre systèmes alimentaires locaux et globaux. Les systèmes alimentaires alternatifs, et les initiatives qui en relèvent, sont en effet généralement pensés à une échelle « *locale* » (Forssell et Lankoski, 2016). Cependant, ils reposent généralement sur des fonctionnements semblables aux systèmes conventionnels, qui s'inscrivent dans des échelles supérieures.

I.1.2. Des acteurs du commerce et de la distribution placés au cœur des oppositions entre modèles

Les tensions existantes entre les différentes conceptions des systèmes alimentaires portées par ces acteurs peuvent conduire à évincer volontairement certains acteurs, en raison de leurs liens au système dominant. Ainsi, la capacité des acteurs publics territoriaux à intégrer certains acteurs aux démarches se joue en partie sur les modèles portés à travers ces dispositifs. C'est particulièrement le cas des acteurs du commerce et de la distribution, dont l'association est à l'origine de réticences de la part des autres acteurs. D'une certaine façon, ces acteurs du commerce et de la distribution cristallisent les oppositions entre modèles alimentaires. En effet, par leur capacité à mobiliser des pratiques, mais aussi des « codes » ou des discours associés aux systèmes alimentaires alternatifs (à l'exemple de l'approvisionnement local), ils sont en mesure de se placer au croisement des modèles défendus par les porteurs des démarches, avec des modèles alimentaires plus conventionnels.

Au sein des démarches étudiées, l'appréhension du secteur du commerce et de la distribution paraît à la fois difficile, mais aussi secondaire pour les acteurs publics territoriaux. En effet, elle est souvent reléguée au second plan par rapport à l'association à d'autres types d'acteurs, tels que les représentants de la profession agricole : la participation de diverses visions portées au sein de la profession agricole constitue déjà, en soi, un défi

pour les processus de gouvernance alimentaire territoriale. Le constat est semblable sur le Grand Clermont, où l'essentiel des actions portées jusqu'alors par les acteurs publics territoriaux en matière alimentaire est centré sur une volonté de relocalisation alimentaire, liée avant tout à une préoccupation agricole. De fait, commerçants et distributeurs ne se trouvent pas associés à de telles réflexions et démarches, ou du moins pas en première intention. Cela tient non seulement à la priorisation des enjeux et acteurs agricoles sur la thématique alimentaire par rapport aux enjeux de commerce et distribution, mais peut aussi s'expliquer par des difficultés à être en contact et à échanger. Le « *prisme agricole* » (Bonnefoy et Brand, 2014) d'entrée sur la question alimentaire et marqué par la prégnance de l'enjeu de relocalisation alimentaire, s'avère donc limitant en termes d'acteurs associés, les acteurs du commerce et de la distribution n'étant pas systématiquement envisagés comme de potentiels participants aux démarches.

Les acteurs du commerce et de la distribution sont rarement envisagés par les acteurs publics territoriaux, en-dehors des interactions liées à la régulation de leur activité. Par ailleurs, leur association est avant tout envisagée au regard de leur activité de commercialisation, sans envisager d'autres champs que ce dernier. Il s'agit de l'une des difficultés majeures de la mise en politique de l'alimentation, du fait de la diversité des secteurs et des acteurs qu'elle peut intégrer.

Des « risques » ou limites constatés aux processus de gouvernance alimentaire territoriale se trouvent ainsi dans le nombre, comme dans la nature des acteurs évincés des processus d'échanges et de coordination. Cela peut conduire à des phénomènes « d'entre-soi » et d'exclusion des acteurs. Pour les acteurs publics en particulier, l'association de certains acteurs (notamment du marché) peut constituer un moyen de soutenir certains fonctionnements et systèmes. L'inclusion d'acteurs perçus comme étant associés à certains systèmes ou modèles alimentaires peut en effet permettre d'afficher le soutien des pouvoirs publics à ces derniers. Dans cette perspective, les acteurs émergents du commerce et de la distribution, qui revendiquent souvent un double rôle à la fois économique et social, en sont l'illustration puisqu'ils peuvent être reconnus pour leur double vocation, et associés à ce titre aux démarches de gouvernance alimentaire territoriale. Dans le cadre des démarches étudiées, leur association est particulièrement questionnée (à l'exemple de La Ruche Qui dit Oui !) ; sur le territoire du Grand Clermont, ils sont plutôt envisagés comme des acteurs permettant de faire une « passerelle » avec les acteurs du marché plus conventionnels, et d'entrer en contact avec ces derniers. Cette distinction est liée au type d'approche développée sur chaque territoire : en effet, les démarches alimentaires territoriales étudiées se caractérisent avant tout par leur caractère « alternatif », dont les acteurs du commerce et de la distribution peuvent sembler éloignés. Au contraire, sur le Grand Clermont, les acteurs alternatifs constituent une exception dans le paysage de l'alimentation, et plus particulièrement de la distribution alimentaire. C'est en ce sens que leur association est plus facilement envisagée.

Ainsi, bien que pour Clark et Inwood (2015), le rôle de l'acteur public en matière alimentaire se situe particulièrement dans la reconnaissance des compétences spécifiques des différents maillons des systèmes alimentaires pour favoriser les connexions entre ces acteurs, les différents cas d'étude tempèrent fortement cette capacité des pouvoirs publics, au moins dans le contexte français. En effet, ces derniers ont à la fois démontré leur difficulté à identifier l'ensemble des acteurs relevant, par exemple, des secteurs du commerce et de la distribution alimentaire, mais ont également fait preuve d'une difficulté à dialoguer avec ces derniers, du fait de préoccupations ou de modes de fonctionnement distincts. On observe en effet des formes de déconnexion entre les échelles d'action publique commerciale, et celles du fonctionnement des acteurs du commerce et de la distribution. L'intervention des acteurs publics territoriaux sur l'activité commerciale a ainsi lieu aux différents échelons de l'action publique territoriale, quand l'activité des acteurs du commerce et de la distribution n'est pas calquée sur ces échelles de fonctionnement.

Ces éléments viennent infirmer, du moins partiellement, notre hypothèse consacrée à la capacité des acteurs publics territoriaux à intégrer les acteurs dans leur pluralité, aux démarches alimentaires territoriales.

Au-delà de réticences liées à des tensions entre modèles alimentaires, les acteurs publics territoriaux reconnaissent également leur méconnaissance du secteur du commerce et de la distribution. Son appréhension est en effet marquée par la difficulté qu'ont ces derniers, à envisager les acteurs du commerce et de la distribution dans leur diversité, mais aussi pour la diversité des initiatives qu'ils portent.

I.2. Des contacts limités, pour des interactions difficiles

Le deuxième obstacle majeur à la prise en compte des acteurs du commerce et de la distribution aux processus de gouvernance alimentaire territoriale, semble être le manque de connaissance qu'ils ont les uns des autres. En effet, les quatre terrains d'étude ont mis en lumière les relations restreintes entre ces types d'acteurs, mais aussi des réticences que peuvent avoir chacun à travailler l'un avec l'autre. Cette méconnaissance réciproque affecte les possibilités de construction de processus de gouvernance alimentaire territoriale inclusifs. La participation des acteurs du commerce et de la distribution aux processus de gouvernance alimentaire territoriale est en effet envisagée à travers les liens qu'ils peuvent entretenir avec les acteurs publics, à l'échelle territoriale. La grille de lecture y consacre justement une catégorie. Ces liens s'avèrent finalement ténus, en lien notamment avec l'absence d'interactions entre ces deux types d'acteurs, comme une méconnaissance marquée de l'un comme l'autre pour chacun des secteurs.

Cette partie reprend dans un premier temps des éléments d'analyse liés à l'action publique commerciale, en précisant en quoi elle se distingue d'une action publique alimentaire plus transversale. De plus, elle revient sur la méconnaissance marquée (et réciproque) entre acteurs publics territoriaux et acteurs du commerce et de la distribution.

I.2.1. Une action publique commerciale avant tout axée sur la régulation

Comme cela a pu être mis en évidence à l'étude du territoire du Grand Clermont, les liens entre acteurs publics territoriaux et acteurs du commerce et de la distribution se tissent essentiellement dans le cadre de l'action publique commerciale.

Globalement, les acteurs du commerce et de la distribution sont mal connus des acteurs publics territoriaux, et sont envisagés en premier lieu par les acteurs publics territoriaux dans le cadre du contrôle et de la règlementation. Des interrogations se posent dès lors, quant à la nature de l'action publique commerciale : ainsi, le positionnement de l'acteur public sur une action de régulation (de l'activité commerciale) ignore la fonction, comme le contenu, d'une politique alimentaire territoriale. En effet, du fait de son caractère incitatif, la politique alimentaire est peu appropriée par les acteurs au niveau territorial. De ce fait, le développement d'autres liens que ceux de subordination et de coercition entre acteurs publics territoriaux et acteurs du commerce et de la distribution s'en trouve diminué. Ce positionnement sur le règlementaire complique par ailleurs la possibilité pour les acteurs publics, de jouer un rôle fédérateur dans la gouvernance alimentaire territoriale, alors même qu'il s'agit du positionnement revendiqué par ces derniers au sein des démarches étudiées. Ce constat illustre les difficultés à articuler les politiques publiques incitatives et règlementaires, ce qui peut conduire à des tensions au niveau territorial. Les acteurs publics territoriaux doivent finalement combiner deux conceptions de l'action publique sur un même champ, celui du commerce alimentaire. Cette combinaison correspond à une véritable difficulté pour ces derniers, puisqu'elle implique de dépasser la « *tension permanente entre contrainte et incitation* » (Lascoumes et Le Galès, 2011, p. 6), qui régit les logiques de l'action publique. Leur rôle en matière d'accompagnement et de fédération des acteurs peut, dès lors, s'en trouver compliqué.

Probablement en lien avec cette conception de l'action publique, les liens entre acteurs publics et privés se sont révélés ténus, ou difficiles à tisser. Si ces difficultés peuvent parfois uniquement être associées à des oppositions de principe (à travailler avec tel ou tel type d'acteur), elles soulèvent parfois des enjeux de légitimité des acteurs (notamment publics) à travailler la question commerciale hors du champ de l'urbanisme ou de la réglementation sanitaire. Les blocages identifiés sur le territoire du Grand Clermont relèvent donc avant tout de questions de cohérence plutôt spécifiques au commerce (et à l'action publique associée), plutôt qu'à l'alimentation en tant que telle. La question commerciale est, du reste, quasiment absente des démarches étudiées à Lyon, Nantes ou Figeac, puisqu'elle cède la place aux relations directes entre producteurs et consommateurs. Elle ne nous permet donc pas directement d'identifier des blocages semblables à ceux qui ont pu être décrits sur le territoire du Grand Clermont. Finalement, aborder les processus de gouvernance alimentaire territoriale à partir de l'entrée de l'activité commerciale (et des acteurs qui la prennent en charge) apparaît donc comme un niveau supplémentaire de complexité. La question commerciale n'est, en effet, pas spécifique à l'alimentation, et induit des problématiques spécifiques. Cela peut pour partie expliquer l'absence de travaux scientifique (constatée dès

le démarrage de la thèse) consacrée au rôle des acteurs du commerce et de la distribution dans les évolutions liées à la gouvernance alimentaire au niveau territorial.

I.2.2. Une méconnaissance réciproque entre acteurs publics territoriaux et acteurs du commerce et de la distribution

Les acteurs publics territoriaux ont exprimé leur méconnaissance de l'ensemble des maillons des systèmes alimentaires, manifeste à l'exemple des acteurs du commerce et de la distribution. Ce constat limite fortement leur capacité à intégrer l'ensemble des acteurs de l'alimentation aux démarches alimentaires territoriales.

Le cas du Grand Clermont, en particulier, vient illustrer l'absence d'interconnaissance entre ces acteurs : on observe en effet des formes de déconnexion entre l'action publique commerciale, axée sur la régulation de l'activité des acteurs privés, et l'activité des acteurs du commerce et de la distribution. En particulier, les acteurs du commerce et de la distribution semblent se « perdre » dans les échelles de l'action publique commerciale, lorsqu'ils indiquent ne pas être en mesure d'identifier un interlocuteur public pertinent sur les thématiques qui les concernent. Par ailleurs, certaines tensions se font jour quant à la légitimité de l'acteur public à intervenir en matière commerciale. Les acteurs du commerce et de la distribution peuvent en effet mettre en cause cette intervention, sur un secteur essentiellement privé.

Ces éléments confirment les apports des travaux de Fischer *et al.* (2009) ou encore de Clark et Inwood (2015), qui soulignent notamment l'absence de connaissance des acteurs de la planification en matière de distribution et logistique alimentaire, pour justifier de ces liens inexistants. Cette incapacité des acteurs à dialoguer revient à l'impossibilité de créer un lien, ou une capacité de discussion, entre des acteurs qui ne se connaissent pas, et sur des sujets peu consensuels tels que l'aménagement commercial. La capacité des acteurs publics à intégrer l'ensemble des acteurs aux processus de gouvernance alimentaire territoriale peut donc s'en trouver limitée. Sur la question du commerce et de la distribution alimentaire, les acteurs publics territoriaux rencontrés sur le Grand Clermont expriment en particulier la volonté de se doter d'une « expertise » en matière commerciale, qui permettrait de jouer le rôle d'interface entre ces acteurs.

Finalement, ces éléments interrogent la posture revendiquée par les acteurs publics territoriaux en matière alimentaire, en tant que coordinateur des acteurs et initiatives sur les territoires. Ils confirment également la nécessité, pour les acteurs publics territoriaux, de se doter d'expertise et de compétences nouvelles, permettant une meilleure connaissance du système alimentaire. Les évolutions constatées dans le temps de la thèse témoignent néanmoins de lignes mouvantes sur la question, alors que nous avons pu observer à partir d'une prise de conscience de leur méconnaissance du secteur du commerce et de la distribution, certains élus se saisir du sujet de la distribution alimentaire pour reconnaître la nécessité de gagner en capacité sur la question. La connaissance de l'alimentation et des

systèmes alimentaires ne passe pas nécessairement par l'internalisation d'une compétence alimentaire pour les acteurs publics territoriaux, mais pourrait s'acquérir en faisant appel à des acteurs tiers, en fonction des thématiques. Ces acteurs tiers, qui sont par exemple des experts de la thématique alimentaire ou commerciale, peuvent ainsi jouer le rôle d'interface entre acteurs.

Ainsi, les formes de déconnexion identifiées entre acteurs publics territoriaux, et acteurs du commerce et de la distribution, sont non seulement liées aux échelles, mais aussi à l'absence de liens visibles ou directs entre des champs du commerce et l'alimentation. Envisager la mise en place d'une situation de gouvernance alimentaire à l'échelle territoriale à travers le prisme des liens entre distributeurs et acteurs publics n'est pas des plus simples, puisque nous avons pu constater que ces derniers se référaient à des conceptions, fonctionnements, et des objectifs souvent différents. Ces questionnements renvoient plus largement au mode d'intervention publique en France, plus interventionniste que dans les modèles anglo-saxons plus libéraux qui questionnent le rôle de l'Etat ainsi que sa capacité à articuler les acteurs.

Les éléments présentés nous permettent finalement de revenir sur les hypothèses de recherche formulées pour la thèse.

En premier lieu, l'hypothèse liée à la capacité des acteurs publics territoriaux à intégrer la pluralité des acteurs de l'alimentation est en partie mise en cause. En effet, bien que ces derniers revendiquent un rôle de coordinateur des acteurs autour de démarches alimentaires territoriales, ils ont démontré à la fois la méconnaissance qu'ils avaient des acteurs de l'alimentation (acteurs du commerce et de la distribution à plus forte raison) et fait preuve de réticences à s'associer à ces derniers. Un certain nombre de blocages sont ainsi liés à la difficulté à dépasser des conceptions, comme des modèles alimentaires qui s'opposent.

De plus, les éléments exposés témoignent du rôle jusqu'ici limité joué par les acteurs du commerce et de la distribution dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale. Ce rôle réduit tient notamment à un ensemble de blocages, tels que nous avons pu les présenter plus tôt. Le dépassement de ces blocages implique en premier lieu de surmonter la question des seuls enjeux logistiques, et d'approvisionnement local, pour envisager la participation de ces acteurs du commerce et de la distribution aux processus de gouvernance alimentaire territoriale. De plus, leur intégration impose le développement d'une connaissance réciproque des acteurs publics territoriaux et de ces acteurs privés. Les conditions de cette interconnaissance restent à définir, et particulièrement les espaces de mise en lien de ces acteurs.

II. UNE LECTURE DES PROCESSUS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

La thèse propose, à partir de l'étude de quatre cas (trois démarches, un territoire), une lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale. Pour cela, nous nous sommes dotée d'une grille de lecture de ces processus.

Cette partie revient sur la grille de lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale élaborée.

II.1. Un outil de compréhension des processus : une grille de lecture systémique et inclusive

Cette partie propose un retour critique sur la mobilisation de cette grille de lecture, en mettant en particulier l'accent sur ses principaux apports, mais également les limites qui ont pu être identifiées.

II.1.1. Une construction pas à pas, pour une articulation entre les entrées de « terrain » de la thèse

La grille de lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale a été élaborée à partir de la littérature, puis alimentée par l'étude des démarches afin de préciser les catégories à étudier. Elle a ensuite pu être mobilisée pour l'étude d'un territoire, sur le Grand Clermont. Nous revenons dans cette partie sur l'intérêt présenté par une telle grille : ses principaux apports, mais également les limites que nous avons pu identifier à l'usage.

Notre grille d'analyse s'est avant tout fondée sur des apports théoriques, en croisant les travaux consacrés à la gouvernance territoriale de Rey-Valette (2014), ainsi que ceux de Wiskerke (2009) sur la gouvernance alimentaire territoriale. Les premiers permettent de considérer la gouvernance territoriale comme un processus dynamique, et fournissent les principales clés de lecture de ces processus à travers une grille d'analyse. Les seconds, portant spécifiquement sur l'alimentation, décrivent les grandes catégories d'acteurs impliqués dans les évolutions de la gouvernance alimentaire (acteurs publics, du marché, ou de la société civile) et les placent au cœur de l'analyse. Ce cadrage fournit par ailleurs une vision systémique de l'alimentation, en tant qu'objet permettant de traiter une diversité d'enjeux. Le croisement de ces deux types de travaux a permis de proposer une première grille de lecture de la gouvernance alimentaire territoriale, utilisée pour identifier et décrire des situations correspondantes sur les territoires (chapitre III). Cette grille de lecture se compose des principales caractéristiques permettant de décrire les processus de gouvernance territoriale. Ainsi, elle indique les principaux éléments à prendre en compte pour cette description : depuis la description du contexte territorial, aux dispositifs en place et aux acteurs impliqués, ainsi qu'aux types de ressources mobilisés par ces derniers et aux spécificités du contexte territorial.

L'étude des différentes situations de gouvernance alimentaire territoriale, à partir des trois démarches, a ensuite permis d'alimenter cette grille. En particulier, le rôle spécifique joué

par les acteurs publics territoriaux dans ces dynamiques, la description du contexte territorial (notamment quant aux initiatives agricoles et / ou alimentaires préexistantes), ainsi que les divers champs identifiés en matière alimentaire ont été précisés. La grille initiale s'est donc trouvée complétée par l'étude des démarches, sur l'ensemble des éléments spécifiques à l'alimentation, pour aboutir à une grille de lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale. Ainsi, cette grille de lecture permet de s'attacher à décrire l'émergence et mise en politique de l'enjeu alimentaire, la diversité des acteurs impliqués, les modes de coordination entre ces derniers et les évolutions observées quant aux interactions entre acteurs. La grille permet par ailleurs d'identifier certains points de controverse pouvant faire blocage en matière de gouvernance alimentaire territoriale, liés avant tout à la façon dont la question alimentaire est prise en charge et affichée par les acteurs publics territoriaux, mais également à la diversité des acteurs impliqués dans ces processus, et à la façon dont ils interagissent. En particulier, la prise en compte de l'alimentation à partir d'une entrée unique peut rapidement s'avérer limitante pour une démarche de gouvernance alimentaire territoriale qui se veut transversale. Certains enjeux (pourtant liés à l'alimentation) ne sont pas traités du tout à travers une telle démarche, qui perd alors son caractère systémique. De plus, l'absence de certains acteurs de l'alimentation peut également conduire à des blocages, les démarches se trouvant rapidement cantonnées à certains types d'acteurs, eux-mêmes porteurs de visions parfois réduites de l'alimentation.

Cette grille de lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale a finalement été mobilisée en tant qu'objet intermédiaire de la recherche, pour l'étude du territoire du Grand Clermont. Elle permet ainsi l'articulation entre les deux phases de terrain de la thèse, en proposant une lecture simplifiée des processus à l'œuvre en matière de gouvernance alimentaire sur le territoire concerné. Aucun dispositif structuré, tels qu'ils avaient pu être identifiés sur les démarches, ne pouvait être observé sur le Grand Clermont. Aussi, l'usage de la grille sur ce territoire a consisté à y repérer les éléments à observer sur le territoire, pour en dégager des caractéristiques en matière de gouvernance alimentaire territoriale. En premier lieu, nous avons donc porté attention à l'émergence de l'enjeu alimentaire sur le territoire, en identifiant à la fois quelles initiatives visibles (en cours ou en projet) pouvaient y être associées, ainsi que les types d'acteurs qui les portaient. Une attention particulière a ensuite été portée au rôle des acteurs publics territoriaux en matière alimentaire, et à la façon dont ils portaient progressivement la question à l'agenda politique local. La grille permet notamment de détailler les types d'enjeux (ou de « champs » alimentaires) pris en compte par ces acteurs. Enfin, nous avons conclu l'analyse du territoire en observant plus particulièrement les interactions que les projets alimentaires pouvaient générer entre acteurs. Etant à l'étude d'un type d'acteurs spécifique, les acteurs du commerce et de la distribution, nous avons fait en sorte d'étudier en détail les interactions qu'ils pouvaient avoir avec les pouvoirs publics, en prêtant attention aux scènes d'échanges, ainsi qu'à la fréquence et au contexte de ces échanges. Cette approche, adoptée à partir des catégories décrites dans la grille de lecture, nous a permis de conduire notre analyse sur le Grand

Clermont et d'y décrire la situation en matière de gouvernance alimentaire territoriale, à partir du rôle des acteurs du commerce et de la distribution.

La mobilisation de cette grille de lecture sur les quatre terrains d'étude permet finalement de saisir le caractère dynamique des processus de gouvernance alimentaire territoriale à l'œuvre, en les prenant en compte à partir de diverses caractéristiques. L'un des apports clés de la grille de lecture élaborée est donc de permettre, en ciblant les caractéristiques à analyser, une lecture des dynamiques à l'œuvre sur un territoire donné en matière de gouvernance alimentaire territoriale. Son utilisation se prête par ailleurs bien à notre clé d'entrée par les acteurs du commerce et de la distribution, dans la mesure où elle est largement focalisée sur la question des acteurs impliqués, et de leurs interactions.

Enfin, l'application de la grille de lecture à la situation du Grand Clermont a finalement permis d'y déceler certains « potentiels » en matière de gouvernance alimentaire territoriale, notamment concernant l'affichage progressif de la question alimentaire à l'agenda politique local, ou encore à partir des projets préexistants en matière alimentaire sur le territoire. En effet, elle permet de décrire de quelle façon l'enjeu alimentaire est saisi sur le territoire, en prêtant une attention particulière aux acteurs qui s'en saisissent, ou aux scènes d'échanges qui émergent sur le sujet. De plus, elle propose de s'attarder sur les champs à partir desquels la question alimentaire est envisagée. Ces points d'attention permettent ainsi d'identifier des marges de manœuvre en matière de gouvernance alimentaire territoriale, que nous assimilons à des potentiels.

Des limites à l'emploi de la grille ont néanmoins pu être identifiées : en particulier, certaines catégories sur lesquelles la grille met l'accent n'ont pu être renseignées intégralement. C'est le cas de la catégorie consacrée à la « diversité des parties prenantes » : en effet, sans dispositif placé au cœur de l'étude, il est impossible de définir le périmètre de cette participation. Dans notre cas, le fait d'étudier un type d'acteur spécifique permettait de contourner cette difficulté en s'intéressant spécifiquement aux interactions des acteurs publics territoriaux, avec ces acteurs en particulier. La grille permet néanmoins d'aborder les interactions entre acteurs de l'alimentation au sens large (avec, dans notre cas, un focus sur les acteurs du commerce et de la distribution), les interactions qu'ils peuvent entretenir avec les acteurs publics territoriaux, ainsi que les lieux de ces interactions.

De plus, si les processus de gouvernance alimentaire territoriale en construction peuvent être décrits à l'aide de la grille, il est impossible de renseigner les effets produits par ces processus, dans la mesure où ces mêmes processus sont précisément en cours (et parfois à leurs prémisses). Ce point spécifique sera repris en conclusion, de sorte à aborder des perspectives envisageables pour contourner cette difficulté.

La grille de lecture proposée permet finalement d'identifier les principaux éléments (ou caractéristiques) à analyser afin d'être en mesure de caractériser la situation d'un territoire en matière de gouvernance alimentaire territoriale. Son utilisation présente néanmoins quelques limites, liées notamment à l'incapacité à évaluer les effets des processus à l'œuvre.

Cette incapacité est due à l'absence d'indicateurs dédiés à ces effets. Malgré cela, la grille proposée permet la comparaison de plusieurs situations territoriales en matière de gouvernance alimentaire, que nous formalisons en un « gradient » de gouvernance alimentaire territoriale.

II.1.2. Une lecture de « gradients » de situations de gouvernance alimentaire territoriale ?

Notre travail de thèse visait à fournir des éclairages sur les conditions de mise en œuvre de la gouvernance alimentaire territoriale. Les cas étudiés donnent en effet à voir des situations différenciées en termes de types de démarches considérées (lorsqu'elles existent), de localisation géographique, d'échelle d'inscription ou encore de stade d'avancement.

Nous proposons ici une lecture de ces situations à l'aune de notre grille, qui permet de dégager différents « gradients » de gouvernance alimentaire territoriale. En effet, bien que chaque situation diffère quant aux types d'acteurs associés, ou au type de modèle alimentaire qu'elle défend, la grille de lecture mobilisée propose une lecture commune des processus à l'œuvre. De ce fait, l'évolution des situations analysées peut s'étudier à l'aune de certains critères : intégration plus ou moins large des acteurs de l'alimentation ; capacité à dépasser une conception « alternative » de l'alimentation, etc.

La confrontation des différents cas a permis de témoigner de la façon dont les processus de gouvernance alimentaire se mettent en place au niveau territorial. Les cas étudiés fournissent ainsi l'illustration de ces processus, depuis la conscientisation des enjeux alimentaires sur les territoires, aux modes d'organisation des acteurs autour de celui-ci. Ainsi, à partir de la diversité des situations, il est possible d'entrevoir un « gradient » de situation de gouvernance alimentaire territoriale.

Ce gradient rend compte des évolutions des stades de gouvernance alimentaire territoriale. Celui-ci est fonction de l'ensemble des catégories mobilisées pour la lecture des processus de gouvernance : de la façon dont émerge et est porté l'enjeu alimentaire sur les territoires, à la diversité des acteurs impliqués, ou à l'entrée adoptée pour aborder la question alimentaire sur les territoires. Les cas étudiés laissent ainsi entrevoir des formes d'évolution, liées notamment aux calendriers des démarches, mais également aux caractéristiques mises en lumière concernant les processus de gouvernance alimentaire territoriale. La notion de gradient propose finalement d'identifier une diversité de stades de cette gouvernance alimentaire territoriale.

Ainsi sur le Grand Clermont, la question alimentaire émerge tout juste au moment de conduire les enquêtes sur le terrain. Des réflexions sur l'alimentation sont identifiées, notamment quant à l'intégration des acteurs à une démarche alimentaire territoriale, mais aucune stratégie commune, ni affichage sur la question, n'est visible : il s'agit bien des prémisses d'une telle démarche. La mise en œuvre d'un PAT sur les territoires du PNR du Livradois-Forez et du Grand Clermont confirmera par la suite cette trajectoire. Le cas de

Nantes Métropole est finalement proche, dans la mesure où l'expression de volontés politiques visant à travailler sur la question alimentaire peut effectivement y être identifiée. Cependant, des liens sont tissés à ce stade uniquement avec les acteurs de l'agriculture (via les représentants de la profession agricole) ou les acteurs de l'économie sociale et solidaire, bien structurés à Nantes par l'action d'une association. En ce sens, la démarche se trouve seulement engagée avec une volonté d'ouverture à d'autres types d'acteurs, notamment dits « conventionnels ».

A Lyon, la démarche alimentaire est avancée et a notamment permis la production de conceptions communes entre acteurs, et la prise en compte d'une diversité de champs alimentaires. Le principal frein identifié vient avant tout des types d'acteurs associés, conduisant à la persistance d'un caractère alternatif de la démarche. Aussi, une fois les productions réalisées, et compte-tenu des réticences déjà exprimées par les acteurs, il semble délicat pour cette démarche de s'ouvrir plus largement. La dynamique semble en outre, laissée de côté à l'issue du programme d'échanges. Enfin, le cas de Figeac correspondrait à l'exemple le plus abouti en matière de gouvernance alimentaire territoriale. La démarche fournit en effet une illustration de la capacité des acteurs impliqués à démarrer une première réflexion depuis un enjeu de développement rural, pour l'étendre ensuite à l'enjeu alimentaire en y associant plus largement, et durablement, les acteurs de l'alimentation sur le territoire.

La question de l'intégration des acteurs aux processus de gouvernance alimentaire territoriale a été particulièrement étudiée à travers la thèse, à partir du cas des acteurs du commerce et de la distribution.

III. DU CARACTERE INTEGRATEUR DES PROCESSUS DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

Cette partie propose de répondre à la question de recherche de la thèse, à savoir : *Les processus de gouvernance alimentaire territoriale permettent-ils d'intégrer la pluralité des acteurs de l'alimentation, dans les territoires ?*

Nous nous fondons, pour cela, sur une réponse en deux temps. Avant tout, nous revenons sur les oppositions entre modèles qui se trouvent au cœur des processus de gouvernance alimentaire territoriale décrits, mais aussi sur le fait que ces processus permettraient d'envisager certaines formes de coexistence et d'hybridations entre modèles alimentaires. Puis, nous reprenons les éléments liés au caractère intégrateur de l'alimentation, et de sa capacité à dépasser des « silos » d'intervention publique classiques. Pour cela, nous reprenons les résultats ayant permis de dégager certaines des spécificités de l'action publique alimentaire, ainsi que les éléments relatifs à la capacité des acteurs publics territoriaux à se saisir de cette question. Enfin, nous revenons sur la capacité des acteurs du commerce et de la distribution à jouer sur leur propre intégration aux processus de

gouvernance alimentaire territoriale. Ces questions sont discutées au regard du contexte sociopolitique français.

III.1. Un enjeu central : dépasser les tensions entre modèles

Les visions portées par l'ensemble des porteurs des démarches étudiées, qui s'avèrent souvent être des promoteurs des systèmes alimentaires alternatifs, sont fortement ancrées dans une conception duale des systèmes alimentaires. Ces visions conduisent à des difficultés, liées notamment à la capacité des porteurs de ces alternatives à posséder une vision « fidèle » à la réalité des systèmes alimentaires, plutôt qu'idéalisée et souvent en faveur des systèmes alimentaires alternatifs. De plus, de telles oppositions conduisent à de véritables freins à l'association de l'ensemble des acteurs de l'alimentation – certains étant jugés indésirables au regard de leur éloignement des modèles défendus.

La vision duale des systèmes alimentaires est très présente à l'étude des démarches, notamment à travers la sollicitation des acteurs ou l'opposition ferme à la participation de certains acteurs. Ces tensions peuvent être à l'origine de processus d'exclusion de certains acteurs (notamment les commerçants et distributeurs). Sur le Grand Clermont, des distinctions marquées sont réalisées par les acteurs enquêtés (privés comme publics) entre la grande distribution et le reste des acteurs du commerce et de la distribution, qui cherchent alors à s'en détacher. Les acteurs « émergents » de la distribution semblent disposer d'un statut particulier, aussi bien dans le cadre des démarches où leur participation est régulièrement interrogée (avec des acteurs porteurs se demandant « *jusqu'où* » il est possible d'aller dans le lien aux structures de marché classiques), que sur le Grand Clermont, où certains acteurs publics rencontrés démontrent un intérêt spécifique pour ces acteurs à la vocation à la fois économique et sociale. Le soutien à certains systèmes alternatifs (qu'ils s'agisse de systèmes alimentaires, ou simplement de systèmes de distribution de produits par exemple) peut constituer, pour les acteurs publics, un moyen de « rééquilibrer les forces » en présence par le renforcement d'acteurs portant un modèle alimentaire recherché. Ce renforcement passe en particulier par la possibilité de donner une voix à ces acteurs, parfois peu entendus (Harper *et al.,* 2009). Ces éléments interrogent le rôle de l'acteur public quant aux oppositions entre modèles alimentaires constatés : ainsi, par le soutien à certains types d'acteurs, il peut jouer le rôle de « garde-fou » en contrôlant un éventuel risque de « conventionnalisation » de démarches alternatives par des acteurs associés au modèle dominant.

Si les systèmes alimentaires alternatifs se définissent avant tout par ce qui les distingue du système alimentaire conventionnel, plusieurs auteurs s'accordent à dire qu'ils puisent en réalité dans l'un et l'autre des systèmes. Ces auteurs appellent ainsi à dépasser une vision duale et trop simpliste des systèmes alimentaires, pour penser des formes de combinaison, voire d'hybridations entre les deux systèmes (Sonnino et Marsden, 2006 ; Holloway *et al.,* 2007 ; Lamine, 2015 ; O'Neill, 2014). Les travaux de Guthman (2004) par exemple, consacrés à la « *conventionnalisation* » de l'agriculture biologique, figurent parmi les premiers à inviter

les lecteurs à dépasser cette vision dichotomique. Au contraire, l'auteur replace les systèmes alimentaires alternatifs dans un environnement aussi concurrentiel que celui des systèmes alimentaires conventionnels : ces systèmes regroupent en effet une gamme d'acteurs et de pratiques distincts (Watts *et al.,* 2005) qui peuvent entrer en concurrence, du fait d'objectifs et de visions parfois différents, ou divergents. Dans la même perspective, Sonnino et Marsden (2006, p. 184) évoquent l'existence de distinctions uniquement « *théoriques* » entre l'alternatif et le conventionnel, sans que ces dernières ne puissent constituer des frontières nettes entre les deux systèmes[130]. Ils soulignent ainsi le fait que la distinction entre une alimentation standardisée ou localisée n'a pas lieu d'être, puisqu'elle ne reflète finalement pas la réalité du secteur alimentaire[131]. De la même façon, certains travaux, à l'image de ceux de Forssell et Lankoski (2016), démontrent que les « *real-life AFNs* » empruntent à la fois aux pratiques et chaînes de valeurs issues de l'alternatif, comme du conventionnel. Ainsi, si la notion d'alternative est particulièrement utile pour questionner les pratiques en place dans le système alimentaire dominant et afin d'en dégager des façons d'y résister, sa limite principale réside justement dans cette opposition sous-jacente binaire entre l'alternatif et le conventionnel, par trop éloignée de la réalité (Maxey, 2007).

Les conséquences sont en effet directes sur la façon dont peuvent être perçus les acteurs des systèmes alimentaires par les porteurs d'initiatives alternatives, et à plus forte raison les acteurs du commerce et de la distribution qui sont fréquemment envisagés comme étant rattachés au système agro-industriel conventionnel. Lamine (2014) nous interpelle particulièrement par rapport à cette vision « *normative* » du caractère alternatif de certains acteurs, qui peut limiter la transition vers des systèmes alimentaires plus durables, en excluant ces acteurs *a priori*. Par ailleurs, pour Bonnefoy et Brand (2014), l'un des risques majeurs associés à la persistance des oppositions entre modèles alimentaires, est lié à la possibilité de voir plusieurs scènes de gouvernance alimentaire émerger : l'une plutôt alternative et impliquant fortement la société civile ; l'autre, plus conventionnelle, reposant sur les acteurs économiques privés de l'alimentation. La coexistence de ces scènes de gouvernance distinctes peut conduire à produire des divergences concernant les systèmes alimentaires, entraînant alors une séparation de la société.

Ces arguments appellent finalement à dépasser une conception manichéenne des systèmes alimentaires, pour envisager au contraire des formes de combinaisons, voire d'hybridations, entre les systèmes considérés comme alternatifs et conventionnels.

Ainsi pour Maxey (2007, p. 56), les travaux consacrés à la relocalisation alimentaire et aux pratiques « alternatives » associées, permettent de traiter des questions au cœur d'un enjeu global de durabilité. Selon l'auteur, la notion de durabilité et le recentrage des travaux étudiant les pratiques alimentaires alternatives permettrait de décentrer le terme

---

[130] « *although abstract distinctions between alternative and conventional food systems can be made, there are no clear boundaries between them.* » (Sonnino et Marsden, 2006, p. 184).

[131] « *the conventional dichotomy between standardized and localized food does not thoroughly reflect the present reality of the food sector* » (Sonnino et Marsden, 2006, p. 184).

« *conventionnel* » rattaché à l'alimentation, en dépassant ainsi la dualité habituellement constatée entre l'alternatif et le conventionnel. La notion d' « *alimentation durable* » est ainsi proposée par l'auteur, non seulement parce qu'elle permettrait selon l'auteur, d'obtenir un jugement objectif sur l'état de notre alimentation, mais aussi car elle amènerait l'attention sur un processus de recherche de durabilité qui est voulu à la fois créatif, participatif et partial (c'est-à-dire qui participe d'une transition durable plus large). De plus, les acteurs semblent pouvoir s'approprier la notion de durabilité bien plus aisément que celle d' « alternativité », qui a tendance à les cantonner à une initiative marginale. La mobilisation de ces termes peut s'avérer utile pour envisager des passerelles entre acteurs de l'alimentation, dont certains ne sont pas forcément ancrés dans un système alternatif ou conventionnel donné. La notion d'alimentation durable évite néanmoins les conflits, et voile la question des rapports de pouvoir pourtant au cœur des processus de gouvernance alimentaire territoriale.

Finalement, la question du dépassement de la dualité entre l'alternatif et le conventionnel est centrale, en étant à l'étude d'acteurs du commerce et de la distribution. Ces derniers se situent en effet régulièrement dans un « entre-deux », en termes de fonctionnement, d'organisation et de pratiques, particulièrement en termes d'approvisionnement, explorées en détail ici. En tant qu'acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires comme des conceptions et modèles associés, ils cristallisent un ensemble de tensions pouvant être exprimées par les autres acteurs des systèmes alimentaires, notamment quant aux liens qu'ils entretiennent avec les opérateurs comme les outils des circuits de distribution conventionnels. Ces éléments conduisent à masquer la grande diversité de ces acteurs, qui n'est alors que rarement perçue par les acteurs publics en particulier. Au-delà de l'approche adoptée pour aborder la question alimentaire, la dimension intégratrice des processus de gouvernance alimentaire territoriale se joue dans leur capacité à associer des acteurs divers. Des difficultés peuvent être identifiées quant aux représentations que portent les acteurs publics territoriaux sur les systèmes alimentaires, qui induisent des biais dans la constitution des groupes de parties prenantes aux démarches et dispositifs alimentaires territoriaux.

Les démarches et les fortes oppositions à la participation de certains acteurs, commerçants et distributeurs en tête, mettent finalement en évidence l'un des écueils de dispositifs d'échanges autour de l'enjeu alimentaire, résidant avant tout dans le projet politique poursuivi à travers l'émergence de ces dispositifs. Ce dernier peut en effet s'avérer plus ou moins alternatif et en conséquence, plus ou moins inclusif. Finalement, les cas étudiés mettent en évidence le fait que, bien que les travaux de recherche appellent progressivement à dépasser ces visions dichotomiques, ce positionnement n'est pas encore intégré sur le terrain.

III.2. Une capacité à tisser des liens entre acteurs publics et privés, sur la question alimentaire

Une partie des résultats de la thèse fait référence, de façon générale, à la prise en charge de l'alimentation au niveau territorial. En effet, l'intégration des acteurs aux processus de gouvernance alimentaire territoriale se joue notamment dans la capacité des acteurs publics territoriaux à prendre en charge la question alimentaire, c'est-à-dire dans leur montée en compétence en la matière. Cette prise en charge conduit également à des questions de légitimité sur la question alimentaire. De plus, l'intégration des acteurs du commerce et de la distribution se joue aussi dans leur propre capacité à se mettre en lien avec les acteurs publics territoriaux, en adoptant un positionnement « territorial ».

Nous revenons donc dans un premier temps sur les modalités de prise en charge de l'alimentation par les acteurs publics au niveau territorial, à la fois de façon générale, mais aussi en référence à la question plus spécifique du commerce, lorsque c'est possible. Puis, nous détaillons de quelle façon le fait de prendre en charge cette question confère aux acteurs publics territoriaux une capacité à agir en intersectoriel sur la question alimentaire. Enfin, nous reprenons le positionnement propre des acteurs du commerce et de la distribution, pour évoquer la façon dont ils peuvent prendre part à leur intégration aux processus de gouvernance alimentaire territoriale.

III.2.1. Modalités de prise en charge la question alimentaire par les acteurs publics territoriaux

Cette sous-partie revient dans un premier temps sur la question des compétences des pouvoirs publics en matière alimentaire et le fait qu'elle se construit peu à peu, à partir des compétences existantes des collectivités territoriales en particulier. Nous proposons dans un second temps, de discuter les tensions qui peuvent découler de la prise en charge de l'alimentation par les acteurs publics territoriaux, qui conduit parfois à de véritables enjeux de légitimité sur les territoires.

Dans l'ensemble des cas étudiés, quel que soit le niveau « d'évolution » des processus de gouvernance alimentaire territoriale analysés, l'alimentation apparaît comme un champ d'action nouveau pour les acteurs publics territoriaux. Les cas analysés ont ainsi mis en lumière la façon dont l'enjeu alimentaire pouvait émerger sur les territoires, avant d'être porté à l'agenda politique local. Sur le territoire du Grand Clermont, si la question alimentaire n'apparaissait pas en tant que telle à l'agenda politique local au départ, les évolutions survenues dans le temps de la thèse ont néanmoins permis d'être le témoin de son appropriation au niveau territorial. Cette appropriation s'est mise en place à partir d'un double mouvement de sensibilisation d'une petite équipe d'élus, conjoint à la multiplication d'initiatives alimentaires sur le territoire, et ce jusqu'à la formalisation d'un projet alimentaire territorial. De façon générale, les quatre territoires d'étude donnent à voir une

conception proche du rôle de la collectivité par les acteurs publics, qui vise plutôt à l'impulsion d'une dynamique et à la mise en coordination des acteurs en présence.

La difficulté à établir une transversalité dans l'approche des enjeux alimentaires ressort nettement des cas d'étude. A Nantes, Lyon et Figeac, il s'agit avant tout de difficultés à croiser des points de vue et enjeux divers dans l'émergence d'un projet alimentaire de territoire. La question de la capacité des acteurs à dépasser les silos d'action publique traditionnels, ressort également des cas étudiés (et notamment le Grand Clermont). C'est notamment le cas des actions publiques commerciale et agricole par exemple : l'action commerciale est avant tout envisagée par les acteurs publics territoriaux comme étant ancrée dans la compétence dédiée au développement économique ; au contraire, l'action alimentaire ne s'inscrivant dans aucune compétence spécifique (puisqu'étant inexistante à ce jour), elle n'est pas identifiée par un échelon de collectivité territoriale spécifique. Elle s'inscrit ainsi dans d'autres champs de l'action publique, qui peuvent être régis par des logiques distinctes (Guiomar, 2011 ; Rochard, 2017).

L'action publique alimentaire peut aussi être envisagée par certains acteurs publics comme un moyen de revendiquer leur légitimité (parfois nouvelle) sur un territoire (Lardon et Loudiyi, 2014), en construisant à partir d'une diversité d'entrées et d'actions, une compétence alimentaire. Les exemples les plus marqués concernent les départements ou métropoles, qui se trouvent souvent en concurrence du fait de périmètres et compétences proches. Dans ces cas, la légitimité de l'acteur public en matière d'alimentation est d'autant plus forte, qu'elle passe par la mise en œuvre de dispositifs participatifs qui visent la « délibération collective » (Chevallier, 2003) : c'est le cas des dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale étudiés. La mise en œuvre de dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale, tels qu'ils ont été étudiés dans les démarches ou pouvaient être envisagés sur le Grand Clermont à travers l'émergence du PAT conjoint avec le PNR Livradois-Forez, est le signe d'une capacité d'action des acteurs publics territoriaux en matière alimentaire. Ces dispositifs peuvent en effet conduire à une forme de reconnaissance de la part des acteurs du territoire, conduisant les acteurs publics à gagner en légitimité sur la thématique alimentaire.

Tous les cas étudiés pour la thèse, mettent particulièrement l'accent sur la nécessité d'un portage politique fort qui permette d'intégrer la question alimentaire à l'agenda local. En effet, la question n'émerge sur les territoires considérés qu'à la faveur d'un affichage politique, conditionnant par exemple la structuration d'un projet alimentaire territorial (PAT) sur le territoire. Ces exemples illustrent donc la question des choix pouvant être pris en matière d'action publique alimentaire (Brand, 2015) : ainsi, est-il préférable de porter une politique visant à changer en profondeur des systèmes alimentaires, ou faut-il lui préférer le développement d'actions concrètes sur le territoire, immédiatement appréhendables par les acteurs en présence ? La question est présente en filigrane pour chacun des cas étudiés, alors que la réponse politique apportée peut varier : le cas lyonnais est par exemple orienté vers un changement radical du système alimentaire, conduisant à la multiplication des

échanges (voire des scènes dédiées à ces échanges) alors que peu d'actions concrètes semblent être directement issues du programme d'échanges Urbact. Le Conseil local de l'alimentation durable (CLAD) en est l'illustration. Au contraire, la démarche nantaise est avant tout fondée sur la recherche de cohérence entre des initiatives diversifiées et déjà existantes sur le territoire de la métropole ; le projet pourrait ainsi manquer d'une véritable vision politique à long terme pour assurer sa pérennité, à plus forte raison car il émane à l'origine des services de la métropole (sans portage politique initial). Les deux approches se croisent à Figeac, puisque la démarche se fonde à la fois sur un ensemble de dispositifs de concertation et d'échanges, mais aussi sur un certain nombre de projets et d'actions concrètes menés en parallèle. Cet « entre-deux » est probablement l'une des raisons de la pérennité de la démarche, malgré les changements survenus dans l'organisation territoriale.

Comme Brand (2015, p. 469) le soulignait déjà, « *La question alimentaire amène à reposer les rapports entre les institutions territoriales et les acteurs des territoires qui doivent, dans un premier temps, apprendre à se connaître.* ». L'alimentation est en effet positionnée à la croisée entre des logiques sectorielles et territoriales, laissant une marge de manœuvre importante aux acteurs publics qui souhaitent s'en saisir. Adopter cette approche centrée sur l'alimentation reste cependant complexe pour les gouvernements locaux, puisqu'elle repose sur une approche à la fois multidisciplinaire et pluri-acteurs (Smith *et al.,* 2016). Ainsi, bien que les trois démarches analysées soient voulues aussi transversales et intersectorielles que possible par leur entrée alimentaire, elles se heurtent à des difficultés semblables sur les territoires d'analyse. Le cas du Grand Clermont laisse présager des difficultés semblables, du fait des silos préexistants sur la thématique. Ces difficultés tiennent notamment aux échanges parfois inexistants entre services d'une même collectivité, voire au sein des services, qui constituent pourtant un premier niveau d'intersectorialité lorsqu'ils sont mis en relation. En effet pour les démarches nantaise et lyonnaise, un seul service est en charge du dispositif (agriculture ou économie sociale et solidaire) : l'investissement de la question alimentaire n'est de ce fait pas à l'origine de nouveaux échanges ou de partenariats sur les territoires considérés et ce, dès le niveau des services des collectivités impliquées. Le portage au niveau de la direction du Pays de Figeac permet au contraire d'envisager plus facilement une approche large de la question alimentaire, pensée initialement en lien avec le développement territorial. De la même façon, sur le Grand Clermont, la prégnance des silos de traitement des questions alimentaire et commerciale est également marquée, limitant l'existence de passerelles potentielles entre les deux. Ces résultats viennent finalement confirmer ceux de Capt *et al.* (2014), qui montrent que la répartition des compétences entre chaque niveau institutionnel peut conditionner l'intervention des collectivités sur cette thématique.

La question de l'échelle pertinente pour mener à bien des approches transversales sur la question alimentaire est également cruciale : l'échelle municipale est ainsi particulièrement questionnée par les acteurs rencontrés pour prendre en charge une politique alimentaire territoriale. Ces derniers reconnaissent néanmoins son intérêt pour la proximité aux acteurs

de terrain. Il ne s'agit pas de favoriser un échelon plutôt qu'un autre, mais de penser les complémentarités possibles entre ces derniers en posant les bases d'une gouvernance alimentaire multi-niveaux (Barling *et al.,* 2002) : les élus locaux pourraient ainsi constituer les relais politiques locaux (indispensables pour mobiliser les acteurs sur les territoires) de collectivités plus importantes telles que les métropoles, voire les régions. De la sorte, la gouvernance alimentaire territoriale en évolution, à l'intersection entre les cadres sectoriels et territoriaux classiques, pourrait conduire à l'émergence de « *marges de manœuvres synonymes de nouveaux pouvoirs* » (Boisseaux, 2007) pour les acteurs qui se saisissent de la thématique alimentaire.

Les jeux d'échelles et d'acteurs observés mettent en évidence à quel point l'alimentation fait l'objet de convoitises et de concurrences, en tant qu'enjeu de pouvoir sur les territoires. Ainsi, qu'il s'agisse des démarches ou du territoire du Grand Clermont, des tensions s'expriment entre les acteurs publics positionnés sur la question alimentaire, engendrant des formes de concurrence liées à la fois aux compétences nécessaires à cette action, mais aussi aux savoirs disponibles et à un enjeu de visibilité politique sur la thématique.

III.2.2. Une capacité des acteurs publics territoriaux à agir en « intersectoriel » ?

L'intersectorialité en matière d'alimentation peut se jouer à plusieurs niveaux pour les acteurs publics territoriaux : à la fois en termes de compétences des acteurs sur la question alimentaire, mais aussi de connaissance de ces derniers concernant l'alimentation et les systèmes alimentaires, afin d'être en mesure de les solliciter. Enfin, elle repose également sur la capacité des acteurs publics territoriaux à dépasser les silos classiques de l'action publique, et notamment sur leur capacité à travailler en interservices.

L'analyse des différents terrains d'étude vient confirmer l'idée, développée en particulier par les travaux des *Agri-Food Studies*, d'un caractère « *intégrateur* » de l'alimentation (Lang *et al.,* 2009 ; Wiskerke, 2009 ; Plantinga et Derkzen, 2012). Ce caractère repose en effet à la fois sur la diversité des enjeux traités à partir de l'entrée alimentaire, mais aussi sur la diversité des acteurs impliqués dans les démarches alimentaires à l'échelle territoriale. En effet, si les acteurs publics territoriaux ne parviennent pas systématiquement à faire émerger une action publique alimentaire en tant que telle au niveau territorial, ils reconnaissent néanmoins que l'alimentation se situe au croisement de plusieurs enjeux. Ce constat rejoint celui formulé par C. Brand (2015, p. 336), qui constate que « *le traitement du fait alimentaire s'oriente aujourd'hui vers un croisement entre champs sectoriels d'action* », relevant ainsi que des changements sont à l'œuvre en la matière. Cependant, et malgré la reconnaissance effective que l'action alimentaire nécessite une mise en cohérence des différents silos d'action publique territoriale, cette dernière n'est que partiellement réalisée dans le cadre de dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale tels que nous avons pu les analyser. Le cas du Grand Clermont, par exemple, témoigne avant tout de la forte sectorisation entre les problématiques traitées, et les compétences des collectivités territoriales. Les formes de

déconnexions identifiées concernant non seulement les échelles, mais aussi l'absence de liens visibles, ou directs, entre les champs d'action du commerce et de l'alimentation.

Ce travail nous conduit finalement à dépasser une vision exclusivement centrée sur la relocalisation alimentaire. Cette dernière est en effet au cœur des enjeux identifiés et travaillés par les acteurs en matière alimentaire, et l'étude des démarches de gouvernance alimentaire territoriale a notamment permis de mettre en évidence le fait que les acteurs du commerce et de la distribution, y sont avant tout envisagés pour leur participation aux dynamiques de relocalisation alimentaire. Ces derniers, ont effectivement démontré leur capacité à renouveler leurs pratiques, notamment à travers la mise en œuvre d'un approvisionnement local. Cette perception correspond finalement à une vision restreinte de l'alimentation et des enjeux sous-jacents, dans la mesure où elle est envisagée en premier lieu à travers un « *prisme agricole* » (Brand et Bonnefoy, 2011, p. 11).

Plus généralement, ces éléments peuvent conduire à penser que la conception systémique de l'alimentation, telle qu'envisagée par la littérature anglo-saxonne et plus particulièrement la conception développée par Wiskerke (2009) et notamment à partir du cadrage théorique de la gouvernance alimentaire territoriale mobilisé, est difficilement adaptable au contexte socio-politique français. Les limites de cette conception au regard du contexte français, tiennent en premier lieu au rôle de l'acteur public par rapport aux acteurs privés, à l'exemple des acteurs du commerce et de la distribution : l'action publique, plutôt interventionniste dans le contexte français, se heurte ainsi à une conception de l'action publique qui serait moins axée sur le règlementaire, et le respect des normes d'urbanisme ou sanitaires. Ensuite, ils sont aussi liés aux dispositifs de participation analysés. Ces derniers sont fortement inspirés des « *Food Policy Councils* » (FPC) à l'anglo-saxonne. Le Conseil local de l'alimentation durable (CLAD) lyonnais se fonde par exemple explicitement sur le modèle de ces conseils. Des interrogations en découlent, notamment quant à l'appropriation des acteurs locaux d'un tel dispositif, issu essentiellement d'une volonté politique et n'émanant pas nécessairement de la société civile, comme cela a pu se produire dans certaines villes nord-américaines par exemple (Spear, 2014). Le mouvement des Food Policy Councils est par ailleurs plus ancien, et par conséquent mieux connu, en Amérique du Nord. Les interrogations sont également liées aux interactions entre acteurs publics et privés, ces dernières étant probablement plus délicates dans le contexte français que dans le contexte anglo-saxon plus libéral. Par ailleurs, les FPC proposent généralement d'aborder l'alimentation par une entrée (il s'agit souvent d'enjeux tels que la nutrition ou l'accès social à l'alimentation) avant de s'ouvrir à la question alimentaire de façon transversale. Si la démarche est identique dans le cadre des démarches étudiées qui, comme nous l'avons montré, ont vocation à traiter l'alimentation de façon transversale, l'entrée souvent adoptée par le prisme agricole semble conduire à des difficultés supplémentaires quant à l'ouverture de ces démarches à d'autres enjeux.

L'efficacité et l'appropriation de ces dispositifs dans le contexte français peuvent finalement être questionnées : en effet, les collectivités locales françaises disposant d'une marge de

manœuvre limitée pour agir sur l'alimentation, fondée avant tout sur les compétences qui leur sont dévolues comme aux moyens humains ou financiers dont elles disposent, leur action en matière d'alimentation s'inscrit dans les configurations institutionnelles en place (Michel et Soulard, 2017).

III.2.3. Des compétences à développer pour les acteurs du commerce et de la distribution

Cette partie revient avant tout sur les principaux champs alimentaires pouvant être investis par les acteurs du commerce et de la distribution, en croisant à la fois les résultats exposés à partir du terrain du Grand Clermont, avec les situations observées au sein des démarches. En effet, bien qu'une analyse aussi fine n'ait pas été conduite sur chacune des démarches concernant les champs alimentaires investis (notamment en relation avec l'action des acteurs du commerce et de la distribution), la prégnance du champ lié à l'économie et aux filières locales apparaît nettement, à travers la volonté affichée par les acteurs publics territoriaux de relocaliser l'alimentation. Le croisement des quatre terrains d'étude invite néanmoins à dépasser cette entrée unique de prise en charge de l'alimentation.

Le cas du Grand Clermont fournit en effet un ensemble de pistes envisageables, pouvant éventuellement être préalables, aux interactions entre acteurs du commerce et de la distribution et pouvoirs publics. Ces potentiels reposent sur l'investissement de champs d'action spécifiques par les acteurs du commerce et de la distribution. Ainsi, les divers projets investis par les commerçants et distributeurs rencontrés, en marge de la seule commercialisation des produits, permettent d'envisager des passerelles thématiques entre les enjeux commerciaux et alimentaires. Les acteurs du commerce et de la distribution portent par exemple des projets en lien avec la valorisation de la gastronomie du territoire, à travers des ateliers culinaires, la valorisation d'une recette élaborée à partir de produits du terroir, etc. Ces interventions des commerçants et distributeurs sur d'autres champs ou « dimensions » alimentaires que la seule relocalisation alimentaire (soit le soutien aux filières et à l'économie locale) ne sont pas systématiquement identifiées par les acteurs publics locaux. Pourtant, certains de ces champs alimentaires permettent de croiser les intérêts et les actions des acteurs publics comme privés. C'est en ce sens qu'ils peuvent représenter des leviers potentiels à activer pour permettre l'émergence d'une situation de gouvernance alimentaire territoriale, en permettant de mobiliser une diversité d'acteurs sur un champ donné.

L'apport du terrain clermontois sur les « champs » ou les « dimensions » de l'alimentation investies par ces deux types d'acteurs, permet ainsi d'identifier des points de contact potentiels entre ces derniers et ainsi, de compléter l'analyse conduite à partir des démarches. C'est bien l'exploration des divers champs de l'alimentation qui permet d'envisager des leviers d'intégration des acteurs du commerce et de la distribution, aux processus de gouvernance alimentaire territoriale. En effet, le recensement effectué auprès

des distributeurs aboutit à identifier certains champs sur lesquels ils interviennent, mais ne sont pas nécessairement identifiés. C'est notamment le cas des champs liés à l'environnement, ou à la culture et la gastronomie, au sein desquels ils peuvent s'inscrire à travers certains projets sans toutefois que cela ne soit visible « d'emblée ».

Dans les démarches étudiées, le fait que divers champs alimentaires soient traités est lié à une volonté (des acteurs publics territoriaux, porteurs des démarches) d'adopter une approche systémique de l'alimentation. Ces derniers sont plus ou moins abordés à travers les démarches ; ainsi, si la dimension sociale est particulièrement présente sous l'angle de l'économie sociale et solidaire (et des acteurs qui en relèvent), d'autres champs comme la dimension environnementale, ou celui de la culture et de la gastronomie, sont présents dans une moindre mesure.

Le cas du Grand Clermont permet de mettre en évidence la capacité de certains acteurs du commerce et de la distribution à activer des ressources territoriales, par l'investissement de champs de l'alimentation jusqu'ici mal identifiés par les acteurs publics territoriaux. A Figeac, la participation d'une coopérative agricole dont l'activité principale repose sur la distribution alimentaire, est une illustration de cette capacité à adopter un mode de fonctionnement pouvant être qualifié de « territorial ». La participation active de cet acteur à la démarche « Terres de Figeac, Mêlée gourmande » témoigne aussi de sa faculté à être identifié, et à dialoguer avec les acteurs du territoire, notamment publics à travers le Pays de Figeac. Il s'agit cependant d'un acteur de la distribution bien spécifique, dont l'ancrage territorial est au cœur de la stratégie de développement économique.

Un positionnement « territorial » semble donc constituer un préalable indispensable à la participation des acteurs du commerce aux processus de gouvernance alimentaire territoriale. Si ce dernier peut effectivement – et classiquement – passer par la mise en œuvre de pratiques d'approvisionnement local, les cas étudiés ont pu mettre en évidence le fait que cela n'était pas suffisant. Il importe ainsi d'être en capacité de se détacher du prisme unique des « circuits de proximité » pour aborder la question de la participation des acteurs du commerce et de la distribution aux processus de gouvernance alimentaire territoriale, en se fondant sur d'autres champs ou dimensions de l'alimentation. Ce positionnement repose également, comme dans l'exemple figeacois, dans la connaissance de l'acteur public et la capacité des acteurs du commerce et de la distribution à solliciter ce dernier.

CONCLUSION GENERALE

Cette conclusion propose dans un premier temps, de reprendre les principaux apports de la thèse, à la fois en termes conceptuels, mais aussi analytiques et méthodologiques. Puis, elle reprend les perspectives identifiées à travers la thèse en déroulant, en particulier, les thématiques sur lesquelles l'analyse pourrait être poursuivie.

I. PRINCIPAUX APPORTS DE LA THESE

L'ambition initiale de la thèse visait à renseigner les nouvelles modalités de gouvernance alimentaire territoriale, à partir de cas concrets étudiés dans le contexte français. Le cadre d'analyse construit à partir de nos études de cas est donc avant tout fondé sur les pratiques observées sur le terrain.

Notre travail s'inscrit dans les travaux conduits en géographie et consacrés à l'alimentation. Plus particulièrement, il alimente les travaux consacrés à la gouvernance territoriale, à partir de l'enjeu alimentaire. La thèse propose en ce sens une grille de lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale, inédite jusqu'ici. De plus, elle propose d'alimenter les travaux en géographie du commerce, à partir d'une entrée liée à la participation des acteurs du commerce et de la distribution aux dynamiques territoriales. Cette question est abordée à partir de l'intégration de ces acteurs à des dispositifs territoriaux.

Le principal apport de ce travail réside dans la proposition d'une grille de lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale. Cette dernière permet de pointer les éléments à prendre en compte pour l'étude de ces processus. En particulier, elle offre à la fois un cadre de lecture des principales caractéristiques de la gouvernance alimentaire territoriale, mais permet également d'identifier les éléments manquants pour la construction de ces processus.

L'enjeu qui apparaît au fil de la thèse, visible notamment à travers la volonté parfois exprimée d'associer les acteurs du commerce et de la distribution aux processus de gouvernance alimentaire territoriale en construction, est celui de l'entrainement d'un « effet de masse » (« *scaling-up* ») pour la transition vers des systèmes alimentaires plus durables. Il s'agit finalement de déterminer de quelle(s) façon(s) un projet politique global visant à améliorer les systèmes alimentaires de façon générale pourrait être établi, détaché des oppositions binaires plusieurs fois évoquées, en reposant sur la combinaison d'une diversité de projets et d'acteurs. En ce sens, l'impact des démarches alimentaires territoriales telles que celles que nous avons pu analyser peut apparaître limité et ce, pour plusieurs raisons. La question alimentaire est en effet récemment investie par les acteurs publics au niveau territorial ; comme nous avons pu le voir, ces derniers ne disposent à ce stade ni d'outils de politique publique tout à fait adaptés, ni systématiquement de légitimité en la matière. De plus, les dispositifs mis en œuvre sur les territoires se centrent en premier lieu sur les

alternatives existantes au système dominant en place. Enfin, elles reposent avant tout sur la participation d'acteurs issus des milieux associatifs et souvent bénévoles, ce qui peut limiter la pérennité de ces structures porteuses.

Par ailleurs, les frontières entre conventionnel et alternatif étant dans la réalité parfois ténues, le fait de se focaliser sur des acteurs « charnières » entre ces conceptions présente un intérêt puisqu'il permet de dépasser ces oppositions, en démontrant que certains « traditionnels » ou « classiques » peuvent prendre part à ce mouvement plus général de contestation du système déjà en place.

Plus largement, et à une échelle supra-territoriale, les conceptions duales des systèmes alimentaires dont nous avons pu témoigner à partir des différents cas d'étude, font écho aux évolutions récentes concernant les régimes alimentaires et l'apparition de certains « radicalismes » alimentaires. Ces évolutions dans les modèles et comportements alimentaires interrogent particulièrement la façon dont il est possible de « faire société » en composant avec ces différents modèles et régimes.

Si la thèse a pu dévoiler certains leviers permettant d'envisager la participation des acteurs du commerce et de la distribution aux processus de gouvernance alimentaire territoriale, il ne s'agit à ce stade que d'une première étape. Dans la pratique, la question de l'intégration des acteurs privés aux démarches alimentaires territoriales reste en suspens. Les récents échanges tenus au sein du réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé (Rn PAT), dans le cadre d'un séminaire consacré à « L'intégration des opérateurs économiques dans les démarches alimentaires territoriales[132] », le 6 juin 2018, peuvent par exemple en témoigner. Ce type de journée d'échanges permet en effet d'identifier les questions vives auxquelles sont confrontés les acteurs impliqués dans des PAT à l'échelle nationale ; en l'occurrence, sur la question des acteurs économiques, il s'agit d'identifier des « leviers » pour les impliquer aux démarches alimentaires territoriales, afin de « favoriser leur implication ». La question est donc largement ouverte, et il s'agit à ce stade (au sein d'une instance d'échanges pourtant identifiée comme un lieu ressource au niveau national sur la question des PAT) d'identifier des leviers pour penser leur intégration, en amont de la description de la façon d'activer ces derniers.

De la même façon, depuis le monde de « l'action » et plus particulièrement des services déconcentrés de l'Etat[133], les acteurs économiques (du secteur du commerce et de la distribution en particulier) ne font pas, ou peu, partie des interlocuteurs de la DRAAF dans le cadre de la déclinaison régionale du Programme national pour l'alimentation. A titre d'exemple, l'appel à projets régional du PNA s'adresse exclusivement aux structures publiques ou privées à but non lucratif, ce qui exclut de fait un certain nombre d'acteurs. Les chambres consulaires, essentiellement agricoles, se positionnent progressivement pour

[132] http://rnpat.fr/2018/05/04/notez-la-date-seminaire-sur-lintegration-des-operateurs-economiques-dans-les-demarches-alimentaires-territoriales-le-mercredi-6-juin-2018/

[133] Etant en poste à la DRAAF Centre – Val de Loire depuis septembre 2017, sur des missions liées à la déclinaison régionale du Programme national pour l'alimentation (PNA) et du plan Ecophyto.

travailler une approche dépassant le seul stade de la production agricole, pour intégrer les aspects de transformation, voire de distribution alimentaires. Force est de constater, cependant, que les porteurs de projets travaillent avant tout la vente directe et le développement d'expériences d'approvisionnement local (avec le développement de plateformes logistiques par exemple).

Enfin, soulignons que notre recherche s'inscrit dans un contexte en constante évolution. L'évolution du nombre de démarches de type PAT sur l'ensemble du territoire français en est l'une des illustrations. De plus, la notion de gouvernance alimentaire territoriale est à ce jour largement mobilisée par un ensemble d'acteurs, sur les territoires comme dans la recherche. Sur le terrain, il est par exemple travaillé par des acteurs tels que les porteurs de la démarche étudiée à Figeac, de divers réseaux travaillant sur des thématiques liées (à l'image du réseau Terres en Villes, déjà cité plus tôt), ou encore progressivement par les collectivités locales. Les travaux de recherche qui s'y consacrent se développent également, en France notamment (à l'exemple du projet interrégional PSDR FRUGAL, spécifiquement consacré à la gouvernance alimentaire des agglomérations associées au projet, ou encore du projet PSDR Inventer en Auvergne). L'affichage de la notion de gouvernance alimentaire territoriale devient alors un véritable enjeu pour ces organisations, qui se positionnent sur la thématique afin que leur expertise en la matière soit reconnue.

En ce sens, il importe de fournir des travaux consacrés à la lecture des processus qui peuvent « faire » gouvernance alimentaire territoriale. Le fait que ce travail soit particulièrement ancré dans des situations empiriques permet par ailleurs d'illustrer son caractère « opérationnel » pour l'étude d'autres situations territoriales dans le contexte français.

II. PERSPECTIVES DE LA THESE

Ce travail de thèse a permis de dégager plusieurs perspectives de recherche. Ces perspectives permettent d'identifier des pistes de recherches futures, de sorte à préciser certains aspects de l'analyse uniquement abordés à travers la thèse. Ces pistes touchent avant tout à la description plus fine des stratégies et des jeux d'acteurs, et les capacités associées. De plus, elles touchent aux types d'acteurs étudiés eux-mêmes, qui pourraient être élargis. Elles se réfèrent également à la grille de lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale proposée ici, dont certains aspects restent abordés de façon marginale. Plus largement, des recherches complémentaires pourraient être conduites sur l'articulation entre les échelles territoriales – au cœur de notre travail – et les dynamiques survenant aux échelles supra-territoriales en matière alimentaire.

Avant tout, l'étude des processus de gouvernance alimentaire territoriale a permis de révéler des jeux d'acteurs, et notamment l'existence de jeux de pouvoir entre ces derniers sur la question alimentaire. Notre travail, et la méthodologie adoptée pour celui-ci, n'a

cependant pas permis d'entrer dans le détail des stratégies et des jeux d'acteurs à l'œuvre, notamment sur le plan économique. Ainsi, la thèse permet d'identifier certaines tensions, telles que les dualités entre modèles et systèmes alimentaires. Notre travail n'entre cependant pas dans le détail de ces dernières, et les mécanismes de coexistence ou d'hybridations possibles entre ces modèles. Ainsi, la question des jeux de pouvoir reste en suspens, et pourrait être abordée plus amplement.

Une autre question liée aux jeux d'acteurs émerge à l'étude des acteurs du commerce et de la distribution : celle de la capacité des acteurs (privés comme publics) à circuler entre les échelles pour atteindre leurs objectifs, en jouant à la fois sur un plan territorial et supra-territorial. C'est l'idée du « *scale-jumping* » (Swyngedouw, 2000), en référence à la capacité des acteurs de circuler d'une échelle à une autre pour l'atteinte de leurs objectifs, qui ne peuvent être réalisés à une échelle unique. Cette idée fait référence aux stratégies des acteurs, que nous avons commencé à décrire à travers ce travail. Cette capacité est elle-même liée à l'existence de scènes d'échanges et de négociation entre ces échelles, non identifiées à travers notre travail de thèse. Ces dernières pourraient néanmoins être étudiées plus finement, en mettant en œuvre des méthodologies adaptées telles que l'observation participante (Arborio et Fournier, 1999 ; Peneff, 2009) par exemple. Ces dernières permettent en effet une plus grande implication du chercheur dans la recherche et avec les sujets observés. L'étude plus fine des stratégies des acteurs permettrait aussi de décrire plus particulièrement les formes d'engagement existantes et portées par les acteurs de l'alimentation, au regard de certains systèmes ou modèles alimentaires.

Par ailleurs, alors que les réflexions développées dans les travaux de recherche, comme les démarches territoriales, semblent négliger les acteurs en-dehors des producteurs et consommateurs, ce travail se veut être une première étape dans l'analyse du rôle spécifique joué par un type d'acteur – les acteurs du commerce et de la distribution – dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale. Ces acteurs ne sont néanmoins pas les seuls à agir en matière d'alimentation, encore moins parmi les acteurs du « marché », tels qu'identifiés par Wiskerke (2009). Ainsi, au-delà de l'approfondissement de l'étude de la place des acteurs du commerce et de la distribution, à travers une lecture plus exhaustive de leurs formes d'engagement, cette recherche pourrait en effet être élargie à d'autres types d'acteurs. Ce travail pourrait donc être complété par l'étude d'autres types d'acteurs, particulièrement d'acteurs faisant l'objet de travaux de recherche peu nombreux, à l'image des acteurs de la transformation alimentaire. Des problématiques semblables pourraient être identifiées concernant ces derniers, qui sont également des acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires.

Comme cela a pu être abordé dans la discussion concernant la grille de lecture des processus de gouvernance alimentaire territoriale et ses principaux apports, la grille proposée présente certaines limites concernant les effets des processus étudiés sur l'organisation des acteurs et des espaces. La grille de lecture est donc mobilisée pour décrire un processus de gouvernance alimentaire territoriale, sans toutefois nous permettre d'évaluer l'ensemble

des effets de ce dernier. Cette difficulté tient à la fois aux terrains d'étude, les démarches alimentaires territoriales étant « en train de se faire » et en constante évolution, mais également à l'absence d'indicateurs pertinents pour mesurer les effets de ces démarches. L'analyse des effets des processus étudiés implique ainsi de se doter d'indicateurs pertinents, mais aussi de conduire une étude sur le temps long de sorte à pouvoir rendre compte de ces effets. En particulier, il semble pertinent d'étudier les processus d'apprentissage entre acteurs, notamment sur leur capacité à adopter certains modes de fonctionnement (par exemple, un mode plus « territorial » que « filière » pour les acteurs du commerce et de la distribution), leur conférant une capacité à dialoguer avec d'autres acteurs. En lien avec les effets des processus analysés sur l'organisation des territoires, il convient de souligner que la question des liens urbain / rural est finalement peu présente à travers l'exposition des résultats de la thèse. Cette dernière était pourtant structurante à travers la revue de littérature, du fait du rôle potentiel de l'alimentation dans le rapprochement urbain / rural (Sonnino et Spayde, 2014). Notre approche, centrée sur des acteurs, laisse finalement cet aspect de côté, puisqu'elle n'aborde pas outre mesure les enjeux de planification alimentaire (qui sont au cœur des travaux de l'*Urban Food Planning*). Poursuivre l'analyse des processus de gouvernance alimentaire territoriale au regard de leurs impacts sur le renforcement du lien urbain / rural, semble pourtant nécessaire et pourrait être envisagé pour compléter ce travail.

La question des « potentiels » à activer pour permettre la mise en place de situations de gouvernance alimentaire territoriale est finalement seulement évoquée à travers ce travail. Pour aller plus loin, il conviendrait de développer les recherches consacrées aux processus d'apprentissage qui se jouent entre acteurs, ainsi qu'aux scènes d'échanges pouvant être identifiées et construites.

La question du poids et de l'impact effectifs des démarches alimentaires pensées à l'échelle territoriale se pose. Ces démarches s'inscrivent en effet dans des dynamiques nationales, voire supranationales, de transition des systèmes alimentaires. Ces démarches ne peuvent donc s'affranchir du caractère « multi-niveaux » de la gouvernance de l'alimentation et ce, particulièrement en étant à l'étude de certains acteurs de la distribution, qui sont eux-mêmes inscrits dans ces différentes échelles. Ainsi, si le contexte général laisse entrevoir un phénomène de territorialisation marqué de l'alimentation, la question de l'articulation des échelles de gouvernance reste prégnante. Elle interroge en particulier l'émergence d'une politique alimentaire à l'échelle européenne, inexistante à ce jour (De Schutter, 2017). L'articulation entre échelles de gouvernance alimentaire interroge aussi la répartition des pouvoirs entre ces dernières, ceux des instances territoriales pouvant alors sembler limités pour le traitement de l'ensemble des problématiques des systèmes alimentaires contemporains.

La thèse ne propose pas d'éclairage sur l'impact de ces dispositifs territoriaux sur les dynamiques associées aux systèmes alimentaires aux échelles « supra » territoriales ; cependant, la question de l'articulation des échelles transparaît nettement, à travers la

nécessité de dépasser les clivages constatés entre certaines conceptions et modèles alimentaires. Par ailleurs, pour Barling *et al.* (2002), ces démarches territoriales peuvent être à l'origine d'innovations politiques et de liens nouveaux entre la production et la consommation alimentaire (2002, p. 571). Cela souligne tout l'intérêt et la nécessité de poursuivre l'analyse de tels dispositifs.

Pour conclure, les perspectives qui se dessinent à travers ce travail de thèse restent centrées sur le caractère territorial de l'alimentation. Les récents échanges ayant eu lieu au niveau national, et notamment dans le cadre des Etats Généraux de l'alimentation (EGA), semblent pourtant évacuer progressivement cette dimension territoriale de l'alimentation ; le récent projet de loi, issu des débats des EGA, en est l'illustration. En effet, alors que les ateliers des EGA au national ont notamment été consacrés aux projets alimentaires territoriaux, un seul article s'y consacre dans le projet de loi (dans la version soumise au Sénat en juillet 2018) en proposant d'intégrer la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires aux PAT. L'article consacré aux approvisionnements ouvre quant à lui largement les possibilités en termes d'approvisionnements, en imposant une part de produits (50%) sous SIQO, mentions valorisantes ou démarches de certification ; issus d'exploitations agricoles ayant la certification environnementale ; possédant le label « pêche durable », ou encore des produits « acquis en prenant en compte le coût des externalités environnementales au long de leurs cycles de vie ». Cette dernière proposition veut englober les approvisionnements « locaux » (qui ne peuvent être inscrits en tant que tels dans la loi du fait de la réglementation européenne) mais s'avère finalement à la fois plus large, et peu opérante.

Finalement, ce travail a permis d'identifier certaines des modalités de participation des acteurs du commerce et de la distribution aux processus de gouvernance alimentaire territoriale. Les perspectives identifiées laissent néanmoins entrevoir un ensemble de pistes à explorer pour poursuivre les apports présentés ici. Ces dernières se fondent avant tout sur les freins ayant pu être identifiés à la construction de processus de gouvernance alimentaire territoriale, et particulièrement sur l'absence d'interconnaissance entre des « mondes » d'acteurs (publics / privés), ou sur les oppositions pouvant exister entre ces dernier sur la question alimentaire. D'un point de vue plus opérationnel, et pour le monde de « l'action », cette thèse identifie des leviers permettant de mieux appréhender les acteurs du commerce et de la distribution, pour mieux les intégrer aux politiques publiques alimentaires. Elle propose ainsi de mettre en évidence des articulations possibles entre des stratégies privées (celles des distributeurs) et publiques, à l'échelle territoriale.

BIBLIOGRAPHIE

Abatekassa, G., et Peterson, C. (2011). « Market Access for Local Food through the Conventionnal Food Supply Chain ». *IFAMA* Vol. 14, n° 1, p. 41-60.

Alavoine-Mornas, F., et C. Camman (1998). « Fruits et légumes de terroir : des producteurs face aux attentes des consommateurs et des distributeurs ». *Ingénieries - EAT*, p. 47-59.

Alkon A., et Guthman J (2017). « Introduction ». In Alkon A., Guthman J., *The New Food Activism: Opposition, Cooperation and Collective Action*, University of California Press. Oakland.

Allain, M.-L., et Chambolle, C. (2011). « V. Les relations entre producteurs et distributeurs ». *Repères*, p. 77-98.

Amilien, V. (2005). « Préface : à propos de produits locaux », *Anthropology of food*, Vol. 4.

Arborio, A.-M., et Fournier, P. (1999). *L'enquête et ses méthodes : l'observation en direct*. Nathan Université. Paris.

Arnaud, A.-J., et Simoulin, V (2011). « Gouvernance territoriale ». In Pasquier *et al.* (Eds), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po., p. 265-70.

Arnault de Sartre, X., Douence, H. et Mercier, C.-E. (2010). « Choisir et redéfinir le local. L'exemple d'un type de filière courte : les AMAP en Béarn ». In Traversac, J.-B. et Villard, S., *Les circuits courts alimentaires*, Educagri, p. 100-120.

Ascher, F. (2005). « "Dis moi ce que tu manges...". La vie urbaine hypermoderne révélée par les pratiques alimentaires ». *Informations sociales* Vol. 8, n° 125, p. 92-104.

Aubry, C., Kebir, L., et Pasquier, C. (2012). « Le raccourcissement des circuits alimentaires: une nouvelle ruralité en périphérie des villes? » In Papy, F., Mathieu, N. et Férault, C., *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Quae, p. 55-69.

Barham, J. (2011). « Regional Food Hubs. Understanding the Scope and Scale of Food Hub Operations - Preliminary Findings From a National Survey of Regional Food Hubs ». USDA, Agricultural Marketing Service.

Baritaux, V., et Billion, C. (2018). « Rôle et place des détaillants et grossistes indépendants dans la relocalisation des systèmes alimentaires : perspectives de recherche. » *Revue de l'organisation responsable* Vol. 1, p. 1-11.

Baritaux, V., et Houdart, M. (2015). « Relations fournisseurs-grande distribution dans les filières agroalimentaires. Une analyse de la trajectoire d'une démarche "filière qualité". » *Economie rurale* n°346, p. 15-30.

Barling, D., Lang, T., et Caraher, M. (2002). « Joined-up food policy? The trials of governance, public policy and the food system ». *Social Policy & Administration* Vol. 36, n° 6, p. 556-74.

Baron, C. (2003). « La gouvernance: débats autour d'un concept polysémique ». *Droit et société* Vol. 2, n° 54, p. 329-49.

Barthe L., (2009). « Le développement territorial dans les espaces ruraux, nouveau défi des politiques publiques ». In Compagnone C., Auricoste C., Lemery B. (dir.). *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?*, Dijon/Versailles, Educagri, Editions Quae.

Béal, V., Gauthier, M. et Pinson, G. (2011). *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*. Presses universitaires de Saint-Etienne. Dynamiques métropolitaines.

Belasco, W. et Scranton, P. (2002). *Food nations. Selling Taste in Consumer Societies*. Routledge. Hagley perspectives on business and culture. New York.

Beuret, J.-E. (2006). « Dialogue et concertation dans les réserves de biosphère : problématique et enjeux ». In UNESCO, *Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation*, Réserve de biosphère - Notes techniques 1, p. 8-22.

Bevir, M. (2011). *The SAGE handbook of Governance*. SAGE Publications. London.

Beylier, R. P., Messeghem, K. et Fort, F. (2011). « Les distributeurs en quête de légitimité territoriale : le cas Carrefour ». *Management & Avenir*, n° 44, p. 235-55.

Billion, C. (2017). « La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France ». *Géocarrefour* Vol. 91, n° 4, 21 p.

Binninger, A.-S. (2013). *La distribution*. Gualino.

Bissardon, P., et Boulianne, M. (2016). « Gouvernance alimentaire territorialisée. Le cas des collectivités canadiennes. » In Mundler P., Rouchier J., *Alimentation et proximités. Jeux d'acteurs et territoires.*, p. 323-341. Transversales. Dijon, Educagri Editions.

Blay-Palmer, A. (2009). « The Canadian Pioneer: The Genesis of Urban Food Policy in Toronto ». *International Planning Studies* Vol. 14, n° 4, p. 401-416.

Boden, S., et Hoover, B. H. (2018). « Food Policy Councils in the mid-Atlantic: Working toward justice ». *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development,* Advance online publication, 14 p.

Bognon, S. (2014). « Les transformations de l'approvisionnement alimentaire dans la métropole parisienne. Trajectoire socio-écologique et construction de proximités. » Thèse de Doctorat en Géographie, Aménagement, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Boisseaux, S. (2007). « Interstices et pluralisme limité : la gestion des produits de terroir en Suisse ». In Faure, A., Leresche, J.-P., Muller, P., & Nahrath, S., *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*, L'Harmattan, Paris, p. 219-34.

Bonnefoy, S. (2008). « Concilier urbanisation, gestion des espaces naturels et des activités agricoles : des progrès mais... », *Revue Pour* Vol. 4, n° 199, p. 123-31.

Bonnefoy, S. (2011). « La politisation de la question agricole périurbaine en France : points de repère ». *Urbia. Les cahiers du développement urbain durable* Vol. 12, p. 17-38.

Bonnefoy, S. et Wallet, F. (2016). « Projet CAPDOR. Emergence de la gouvernance alimentaire locale comme objet de recherche et d'action publique. Une lecture historique à partir du cas de Terres en Villes ». Présentation du projet CAPDOR. Terres en Villes, INRA.

Bonnefoy, S. et Brand, C. (2014). « Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire ». *Géocarrefour* Vol. 89, n° 1-2-3, p. 85-94.

Born, B., et Purcell, M. (2006). « Avoiding the Local Trap. Scale and Food Systems in Planning Research. » *Journal of Planning, Education and Research* Vol. 26, n° 2, p. 195-207.

Bosona, T. G., et Gebresenbet, G. (2011). « Cluster building and logistics network integration of local food supply chain ». *Biosystems Engineering*, n° 108, p. 293-302.

Borraz, O., Besançon, J. et Clergeau, C. (2006). « Is it just about trust? The partial reform of French food safety regulation ». In *What's the Beef? The Contested Governance of European Food Safety*, MIT Press., Cambridge, p. 125-152.

Bowen, S. et Mutersbaugh, T. (2013). « Local or localized? Exploring the contributions of Franco-Mediterranean agrifood theory to alternative food research. » *Agriculture and Human Values* Vol. 31, n° 2, p. 201-13.

Brand, C. (2015). « Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée ». Thèse de Doctorat en Géographie, Université Grenoble Alpes.

Brand, C., Bricas, N., Conaré, D., Daviron, B., Debru, J., Michel, L. et Toussaint-Soulard, C. (2017) *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches.* Quae. Paris.

Bricas, N., Lamine, C., et Casabianca, F. (2013). « Agricultures et alimentations : des relations à repenser? » *Natures Sciences Sociétés* Vol. 21, n° 1, p. 66-70.

Brives, H., Chazoule C., Fleury P., et Vandenbroucke P. (2017). « La notion d'« agriculture du milieu » est-elle opérante pour l'analyse de l'agriculture de Rhône-Alpes ? » *Economie Rurale* n°357-358, p. 41-56.

Brunel, S. (2002). *Famines et politique*. Presses de Sciences Po. La Bibliothèque du Citoyen.

Brunel, S. (2008). « La nouvelle question alimentaire ». *Hérodote* Vol. 4, n° 131, p. 14-30.

Busch, L. (2014). « Governance in the age of global markets: challenges, limits, and consequences ». *Agriculture and Human Values* 31, n° 3, p. 513-23.

Busch, L. (2011). « The private governance of food: equitable exchange or bizarre bazaar? » *Agriculture and Human Values* Vol. 28, p. 345-52.

Canada, J. S., et Muchnik, J. (2011). « Introduction : ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés ». *Economie rurale*, n° 322, p. 4-10.

Capt, D., Lepicier, D., et Leseigneur, A. (2014). « Le rôle des territoires de projets infra-régionaux sur l'agriculture et l'alimentation. Le cas du développement des circuits de proximité. » *Géocarrefour* Vol. 89, n° 1-2, p. 105-14.

Caraher, M., Carey, R., McConell, K., et Lawrence, M. (2013). « Food Policy Development in the Australian State of Victoria: A Case Study of the Food Alliance ». *International Planning Studies* Vol. 18, n° 1, p. 78-95.

Chabrat, S. (2015). « Impacts des conditions territoriales sur la mise en place et le développement des démarches collectives de valorisation de la viande bovine en zones de moyenne montagne auvergnate ». Thèse de Doctorat en Géographie, Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II.

Chairopoulos, P. (2011). « Quand les grandes surfaces jouent la proximité ». *60 millions de consommateurs*, n° 460, p. 14-16.

Charvet, J.-P. (1987). *Le désordre alimentaire mondial. Surplus et pénuries, le scandale.* Hatier. Bremont.

Chazoule, C., Fleury, P., et Vitrolles, D. « Filières agroalimentaires biologiques de proximité en Rhône-Alpes : diversité des modes d'organisation et éclairages sur la notion de proximité ». *Innovations Agronomiques* Vol. 32, p. 163-73.

Chia, E., Torre, A., et Rey-Valette, H. (2008). « Vers une "technologie" de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires ». *Norois* Vol. 209, n° 4, p. 167-77.

Chiffoleau, Y. (2017). « Dynamique des identités collectives dans le changement d'échelle des circuits courts alimentaires ». *Revue Française de Socio-Economie* 1, n° 18, p. 123-41.

Christy, G. et Scandella, D. (2011). *L'approvisionnement des magasins en circuit court : opportunités et menaces pour la filière fruits et légumes*. Ctifl.

Clapp, J. (2014). « Financialization, distance and global food politics. » *The Journal of Peasant Studies* Vol. 41, p. 797-814.

Clark, J. K., Freedgood, J., Irish, A., Hodgson, K. et Raja, S. (2017). « Fail to Include, Plan to Exclude: Reflections on Local Governments' Readiness for Building Equitable Community Food Systems ». *Built Environment* 43, n° 3, p. 315-27.

Clark, J. K., Sharp, J. et Dugan, K. L. (2015). « The agrifood system policy agenda and research domain ». *Journal of Rural Studies* Vol. 42, p. 112-22.

Clark,J. K. et Inwood, S. M. (2015). « Scaling-up regional fruit and vegetable distribution: potential for adaptive change in the food system ». *Agriculture and Human Values* Vol. 33, n° 3, p. 1-17.

Cleveland, D. A., Müller, N. M., Tranovich, A. C., Mazaroli, D. N. et Hinson, K. (2014). « Local food hubs for alternative food systems: a case study from Santa Barbara County, California ». *Journal of Rural Studies* Vol. 35, p. 26-36.

Codron, J.-M., et D'Hauteville, F. (1998). « Une approche conceptuelle des relations fournisseurs-distributeurs. Cas du vin, des fruits de contre-saison et des produits ultra frais laitiers ». *Economie Rurale* Vol. 245, p. 16-23.

Coley, D., Howard, M., et Winter, M. « Local food miles and carbon emissions: A comparison of farm shop and mass distribution approaches. » *Food Policy* 34, n° 2 (2009): 150-55.

Combris, P., Hossenlopp, J. et Zitt, E. (1977). « L'évolution des associations de consommateurs et leur impact sur les industriels ». *Économie rurale* Vol. 121, n° 1, p. 67-72.

Conseil national de l'alimentation (2005). « Avis sur la politique nutritionnelle. » Avis n°49 du CNA.

Courade, G. (1992). « Le fait alimentaire territoire à conquérir de la géographie ». *Revue Tiers Monde* Vol. 33, n° 132, p. 743-62.

Darly, S. (2009). « Faire coexister ville et agriculture au sein des territoires périurbains : antagonismes localisés et dynamiques régionales de la conflictualité : analyse du cas de l'Ile de France ». Thèse de Doctorat en Géographie, Ecoles des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Darly, S. (2011). « La relocalisation des circuits d'approvisionnement de la restauration collective entre politique régionale et réseaux d'acteurs: le cas de l'action des Chambres d'agriculture

et des PNR en Ile-de-France ». In *Circuits courts: contribution au développement régional*, Educagri., 224 p., Dijon.

Darly, S., et Aubry, C. (2014). « La demande en produits locaux de la restauration collective : quels liens avec l'offre de proximité dans une région d'agriculture industrielle ? Le cas de l'Ile-de-France ». *Géocarrefour* Vol. 89, n° 4, p. 145-57.

Darrot, C. (2014). « Rennes, ville vivrière ? » *Revue Pour GREP* Vol. 4, n° 224, p. 405-14.

Daumas, J.-C. (2006). « Consommation de masse et grande distribution. Une révolution permanente (1957-2005) ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* Vol. 3, n° 91, p. 57-76.

Daviron B., Perrin C., et Soulard C.-T. (2017). « Histoire des politiques alimentaires urbaines en Europe, de la ville antique à la ville industrielle. » In Brand *et al., Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*, Quae. Update Sciences & technologies.

De la Blache, P. V. (1922). *Principes de géographie humaine. Publiés d'après les manuscrits de l'auteur par Emmanuel de Martonne,* ENS Editions, Lyon.

Delfosse, C. (2017). « Les crémiers-fromagers. Entre commerce de proximité et gastronomie. » *Ethnologie française*, n° 165, p. 99-110.

Delfosse, C. (2012). « La France et ses terroirs. Un siècle de débats sur les produits et leurs liens à l'espace. » *Revue Pour*, n° 215-216, p. 63-74.

Delfosse, C., et Bernard, C. (2007). « Vente directe et terroir ». *Revue géographique des pays méditerranéens* Vol. 109, p. 23-29.

Delvallée, J. (2014). « Frais d'ici : ce qu'il faut savoir sur le nouveau supermarché d'InVivo et ses ambitions ». LSA.

De Schutter, O. (2014). « The specter of productivism and food democracy ». *Wisconsin Law Review*, n° 2, p. 199-233.

Desse, R. P., Madry, P. et Wayens, B. (2016). « Acteurs et opérateurs du commerce ». *Bulletin de la Société Géographique de Liège* Vol. 66, p. 45-50.

Deverre, C. et Lamine, C. (2010). « Les systèmes alimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. » *Economie Rurale* Vol. 317, p. 57-73.

Dioux, J., et Dupuis, M. (2009). « La distribution : origines, fonctions, dynamique ». In *La distribution. Stratégies des réseaux et management des enseignes.*, Pearson Education., p. 9-31.

Diry, J.-P. (1985). *L'industrialisation de l'élevage en France*. Ophrys, Paris.

Drozdz, M. (2013). « La gouvernance alimentaire des territoires urbains en Angleterre ». *Revue Pour* Vol. 1, n° 217, p. 26-32.

Dubuisson-Quellier, S. (2009). *La consommation engagée*. Presses de Sciences Po.

Duran, P. (2011). « Action publique, action politique ». In J. P. Leresche (dir.), *Gouvernance locale, coopération et légitimité*, Pédone, Paris, p. 369-389.

Duran, P., et Thoenig, J.-C. (1996). « L'Etat et la gestion publique territoriale ». *Revue Française de Science Politique* Vol. 46, n° 4, p. 580-623.

Durbiano, C. (1996). « Les M.I.N. provençaux face à l'évolution de la filière des fruits et légumes ». *Méditerranée* Vol. 1-2.

Esnouf, C., Russel, M., et Bricas, N. (2011). « duALIne - durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux. Questions à la recherche ». Rapport INRA/Cirad. France.

FAO (1996). « Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale ». Rome.

FAO (2006). « Sécurité alimentaire. Notes d'orientations. ».

Faure, A. (2005). « Territoires/Territorialisation ». In Dictionnaire des Politiques Publiques, Presses de Sciences Po, p. 430-436.

Felicetti, M. (2014). « Food Hubs: Reconnecting Alternative Food Networks and the Conventional Food Supply Chain ». *Advanced Engineering Informatics* Vol. 11, p. 621-24.

Fellmann, T, et Morel, B. (1998). « Métropolisation et archipels commerciaux : le Grand Marseille et ses enseignements ». *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 78, p. 20-27.

Filser, M., Des Garets, V., et Paché, G. (2001). *La distribution : organisation et stratégie*. EMS Management & Société. Les essentiels de la gestion.

Fine, G. (1996). *Kitchens: The culture of restaurant work*. University of California Press.

Fischer, C., Hartmann, M., Reynold, N., Leats, P., Revodero-Giha, C., Henchion, M., Albisu, L. M. et Gracia, A. (2009). « Factors influencing contractual choice and sustainable relationships in European agri-food supply chain ». *European Review of Agricultural Economics* Vol. 36, n° 4, p. 541-69.

Fischler, C. (1990). *L'Homnivore : le goût, la cuisine et le corps*. Odile Jacob. Paris.

Forssell, S. (2017). « Perspectives on the sustainability promise of alternative food networks ». Helsinki (Finland).

Fortier, J.-F. (2014). « La déterritorialisation en tant que désinstitutionnalisation de l'espace politique. Réflexions sur la gouvernance territoriale et les conditions de possibilité d'une critique sociale. » In *Visages contemporains de la critique sociale. Réflexions croisées sur la résistance quotidienne*, Editions de l'ACSALF, 2014.

Fouilleux, E. (2008). « Les politiques agricoles et alimentaires ». In *Politiques publiques 1*, Presses de Sciences Po., p. 113-146.

Fourcade, C., Muchnik, J., et Treillon, R. (2010). *Coopérations, territoires et entreprises*. Quae. Update Sciences et Technologies. Versailles.

Fournié, S. (2016). « Construction sociotechnique et relationnelle d'une gouvernance alimentaire territoriale ». Thèse de Doctorat en Sciences Sociales, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement.

Fox, C. (2010). « Food Policy Councils. Innovations in Democratic Governance for a Sustainable and Equitable Food System ». Présentation Powerpoint présentée à Los Angeles Food Policy Task Force, Los Angeles.

Frayssignes, J. (2008). « Démarches de qualité et développement territorial : quels apports pour la géographie rurale ? L'exemple des AOC fromagères françaises. » *Géocarrefour* Vol. 83, n° 4, p. 295-305.

Fumey, G. (2007). « La mondialisation de l'alimentation. » *L'information géographique* Vol. 2, n° 71, p. 71-82.

Fung, A. et Wright, E. O. (2003). *Deepening democracy. Institutional innovations in empowered participatory governance*. Verso. The Real Utopias Project. London.

Lescureux, F. (2004). « Les relations des agriculteurs au territoire au travers de la vente directe et de l'accueil à la ferme. Le cas de la région des Monts de Flandre ». *Ruralia* 15, p. 10.

Gahinet, M. C. (2014). « Les nouveaux formats alimentaires de proximité : regards croisés des distributeurs et consommateurs ». *Management & Avenir* Vol. 71, p. 153-58.

Gaudin, J.-P. (2010). « La démocratie participative ». *Informations sociales* Vol. 158, n° 2, p. 42-48.

Gaudin, J.-P. (2002). *Pourquoi la gouvernance ?* Presses de Sciences Po. La Bibliothèque du Citoyen.

Girard, L. (2016). « La guerre du cochon... et des bonnets bretons ». *Le Monde*, 23 janvier 2016, sect. Economie.

Girard, L. (2016). « Les éleveurs de porcs bretons contre le dumping fiscal allemand ». *Le Monde*, 2 février 2016, sect. Economie.

Girard, L. (2016). « L'UFC-Que Choisir dénonce les "marges exorbitantes" de la grande distribution sur les fruits et légumes bio ». *Le Monde*, 29 août 2017, sect. Economie.

Gonçalves, A., Morganti, E., et Blanquart, C. (2014). « Alimenter les villes par les circuits courts: le défi de la conciliation des politiques publiques et des logiques d'acteurs ». *Géocarrefour* 89, n° 4 (2014): 247-59.

Goodman, D. (2003). « The quality "turn" and alternative food practices: reflections and agenda ». *Journal of Rural Studies* Vol. 19, p. 1-7.

Guiomar, X. (2011). « Les collectivités locales à la recherche d'une agriculture de proximité ». *Revue Pour* Vol. 2, n° 209-210, p. 169-83.

Guthman, J. (2004). « The Trouble with "Organic Lite" in California: A Rejoinder to the "Conventionalisation" Debate ». *Sociologia Ruralis* Vol. 44, n° 3, p. 301-16.

Halliday, J. (2017). « Objectifs et leviers des villes pour une alimentation durable ». In *Construire des politiques alimentaires urbaines : concepts et démarches*, Quae., 67-90. Update Sciences & technologies.

Halliday, J. (2015). « A new institutionalist analysis of local level food policy in England between 2012 and 2014 ». Thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy in Food Policy, City University London.

Harper, A. M., Alkon, A., Shattuck, A., Holt-Giménez, E., et Lambrick, F. (2009). « Food Policy Councils: Lessons learned ». Development Report. Food First.

Hassanein, N. (2003). « Practicing food democracy : a pragmatic politics of transformation ». *Journal of Rural Studies* Vol. 19, p. 77-86.

Hinrichs, C. C. (2008). « Interdisciplinarity and boundary work: challenges and opportunities for agrifood studies ». *Agriculture and Human Values* Vol. 25, p. 209-2013.

Hinrichs, C. C. (2003). « The practice and politics of food system localization ». *Journal of Rural Studies* Vol. 19, n° 1, p. 33-45.

Hochedez, C., et Le Gall, J. (2016). « Justice alimentaire et agriculture : introduction ». *Justice spaciale* Vol. 9, p. 31.

Holloway, L., Kneafsey, M., Cox, R., Venn, L., Dowler, E. et Tuomainen, H. (2007). « Beyond the "Alternative-Conventional" Divide? Thinking Differently About Food Production-Consumption Relationships ». In D. Maye, L. Holloway & M. Kneafsey (Eds), *Alternative Food Geographies*, Emerald., p. 76-93. Elsevier Science.

Ilbery, B. et Maye, D. (2006) « Retailing local food in the Scottish-English borders: A supply chain perspective ». *Geoforum* 37, n° 3, p. 352-67.

Inwood, S. M., Clark, J. K. et Sharp, J. (2009). « Distribution: The Missing Link ». Présentation Powerpoint, Colombus, Ohio (USA).

Izumi, B. T., Wright, W. D. et Hamm, M. W. (2010). « Farm to school programs: exploring the role of regionally-based food distributors in alternative agrifood networks ». *Agriculture and Human Values* 27, p. 335-350.

Jarrige, F., Thinon, P., et Nougarèdes, B. (2006). « La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier. », *Revue d'économie régionale et urbaine* Vol. 3, p. 393-414.

Jobert, B. (1998). « La régulation politique : le point de vue d'un politiste ». In J. Commaille, *Les métamorphoses de la régulation politique*, LGDJ, p. 119-44. Paris.

Jobert, B. (2004). « Une approche dialectique des politiques publiques ». *Revue de science politique de l'Europe méridionale* Vol. 4, n° 21, p. 43-54.

Jouve, B., et Lefèvre, C. (1999). « De la gouvernance urbaine au gouvernement des villes? Permanence ou recomposition des cadres de l'action publique en Europe ». *Revue française de science politique* Vol. 49, n° 6, p. 835-854.

Kneafsey, M., Venn, L., Schmutz, U., Balàzs, B., Trenchard, L., Eyden-Wood, T., Bos, E., Sutton, G., et Blackett, M. (2013). « Short Food Supply Chains and Local Food Systems in the EU. A State of Play of their Socio-Economic Characteristics. » IPTS' publications. Institute for Prospective Technological Studies.

Koç, M., MacRae, R., Noack, A. M., et Güçlü Ustündag, O. (2012). « What is Food Studies? Characterizing an Emerging Academic Field through the Eyes of Canadian Scholars ». In Koç M., Summer J., Winson A., *Critical Perspectives in Food Studies*, Oxford University Press. Canada.

Kotler, P., Dubois, B., et Manceau, D. *Marketing Management* (12ième édition). Paris. Pearson Education, 2006.

Lamine, C. (2015). « Sustainability and Resilience in Agrifood Systems: Reconnecting Agriculture, Food and the Environment ». *Sociologia Ruralis* Vol. 55, n° 1, p. 41-61.

Lamine, C., Renting, H., Rossi A., Wiskerke J. S. C. et Brunori, G. (2012). « Agri-Food systems and territorial development: innovations, new dynamics and changing governance mechanisms ». In *Farming Systems Research into the 21st century : The New Dynamic*, p. 229-257.

Lang, T., Barling, D., et Caraher, M. (2009). *Food Policy. Integrating health, environment and society.* Oxford University Press. Oxford.

Lardon, S., Houdart, M., Loudiyi, S., Filippini, R. et Marraccini, E. (2017). « Food, integrating urban and agricultural dynamics in Pisa (Italy) ». In Soulard C.-T., Perrin C. et Valette E., *Towards*

Sustainable Relations between Agriculture and the City, Springer. Urban Agriculture Book Series.

Lardon, S., et Loudiyi, S. (2014). « Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales ». *Géocarrefour* Vol. 89, n° 1-2, p. 3-10.

Lascoumes, P., et Le Galès, P. (2004). *Gouverner par les instruments*. Presses de Sciences Po.

Le Galès, P. (2003). « Gouvernance ». In Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, p. 418-22.

Le Galès, P. (1995). « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ». *Revue française de science politique* Vol. 45, n° 1, p. 57-95.

Le Velly, R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : une promesse de différence.* Presses des Mines.

Le Velly, R., et Bréchet, J.-P. (2011). « Le marché comme rencontre d'activités de régulation. Initiatives et innovations dans l'approvisionnement bio et local de la restauration collective. » *Sociologie du Travail* Vol. 53, n° 4, p. 478-92.

Ledo, L. (2015). « Valorisation de l'agriculture périurbaine dans le cadre d'une politique alimentaire locale et durable : le cas de l'agglomération nantaise ». Mémoire de fin d'études de M2. Paris: Université Paris Diderot.

Lemarchand, N. (2011). « Nouvelles approches, nouveaux sujets en géographie du commerce ». *Géographie et cultures*, n° 77, p. 9-24.

Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? » *Géographie, économie, société* Vol. 7, n° 4, p. 321-331.

Leresche, J.-P. (2007). « Introduction. Logiques de pouvoirs et gouvernance multi-niveaux. » In *Action publique et changements d'échelle : les nouvelles focales du politique*, L'Harmattan., 253-58. Logiques politiques. Paris.

Lestrade, S. (2013). « Le commerce de proximité de la grande distribution en France. De nouveaux modèles de magasins pour de nouvelles relations avec la ville ? » *Les Annales de la recherche urbaine* Vol. 108, n° 1., p. 24-35.

Loudiyi, S. (2017). « Construire une politique publique transversale dans le champ de l'alimentation ? Premiers éléments d'analyse de la trajectoire de la politique alimentaire en France. » Présentation orale, Séminaire Irstea DTAM UMR Territoires - La mise en œuvre des politiques européennes environnementales, Clermont-Ferrand, 20 novembre 2017.

Loudiyi, S. (2008). « Le SCoT, instrument de gouvernance territoriale ? La conduite locale de la concertation dans le Pays du Grand Clermont ». *Norois* Vol. 209, n° 4, p. 37-56.

Loudiyi, S., Maury, C., et Lardon, S. (2011). « Agriculture(s) et projet urbain durable : issues incertaines, destinées imprévisibles. Le SCoT du Grand Clermont (Auvergne, France). » *VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement* Vol. 11, n° 2.

Lowe, M., et Wrigley, N. (2000). « Retail and the Urban ». *Urban Geography* Vol. 21, n° 7, p. 640-53.

Lyon, P., Colquhoun, A., et Janhonen-Abruquah, H. (2003). « Consumer confidence and UK food retailing: Why does local food matter? » *Food, Agriculture & Environment* Vol. 1, n° 1, p. 12-21.

Madry, P. (2016). « Ville et commerce à l'épreuve de la déterritorialisation ». Thèse de Doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Bretagne Occidentale.

Magrini, M. B., Fares, M. et Filippi, M. (2011). « La signalisation de la qualité chez les petites coopératives agricoles françaises ». *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°176.

Malassis, L. (1992). « Politique agricole, politique alimentaire, politique agro-alimentaire ». *Economie rurale*, n° 211, p. 47-52.

Marache, C. et Meyzie, P. (dir.) (2015). *Les produits de terroir. L'empreinte de la ville.* Presses Universitaires de Rennes.

Maréchal, G. (2008). *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Educagri.

Margetic, C. (2005). « L'agro-alimentaire chez les géographes des campagnes en France au xxe siècle ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 197, p. 37-53.

Marsden, T. K. et Morley, A. (2014). « Current food questions and their scholarly challenges: creating and framing a sustainable food paradigm ». In Marsden, T. K., Morley, A. *Sustainable Food Systems. Building a New Paradigm.*, Routledge., p. 1-29. Earthscan Food and Agriculture.

Marsden, T. K., Robert, L. Flynn, A., et Thankappan, S. (2010). « The Anatomy of the Food Crisis: Regulating the Risk Geographies of Agri-Food in the 21st Century ». In *The New Regulation and Governance of Food. Beyond the Food Crisis?*, Taylor & Francis. Routledge Vol. 29, p. 3-23.

Marty, P. (2014). « De la restauration scolaire à l'intégration de l'agriculture dans le projet de territoire. Vers une ville acteur normatif de la question agricole ? » *Géocarrefour* Vol. 89, n° 1-2, p. 135-43.

Marty, P. (2013). « Les appropriations urbaines de la question agricole. Le cas de Brive, de 1945 à 2012. » Thèse de Doctorat en Géographie, Aménagement, Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Maxey, L. « From "alternative" to "sustainable" food ». In Maye D., Holloway L., Kneafsey M. (dir.), *Alternative Food Geographies. Representation and Practice*, Emerald, p. 55-75.

Mérenne-Schoumaker, B. et Deprez, S. (2016). « La géographie du commerce de détail: outils et méthodes ». *Bulletin de la Société Géographique de Liège* Vol. 66, p. 13-17.

Michel, S. (2014). « La survie des intermédiaires face au circuit court : le cas des grossistes en fruits et légumes ». *Management & Avenir* Vol. 5, n° 71, p. 135-152.

Michel, L., et Soulard, C. T. (2017). « Comment s'élabore une gouvernance alimentaire urbaine? Le cas de Montpellier Méditerranée Métropole ». In Brand *et al., Construire des politiques alimentaires urbaines : concepts et démarches*, Quae., p. 137-150.

Moati, P. (2010). « La poussée des marques de distributeurs sur le marché alimentaire : interprétations et perspectives ». *Varia* vol. 131, p. 133-54.

Moati, P., Libouton, J. et Pouquet, L. (2004). « L'évolution de la géographie du commerce en France : une approche par les statistiques d'emploi ». Cahier de recherche du CREDOC. CREDOC.

Monod, J. et De Castelbajac, P. (2012). *L'aménagement du territoire*. Presses Universitaires de France. Que Sais-Je ? Presses Universitaires de France.

Moreau-Defarges, P. (2003). *La gouvernance*. Presses Universitaires de France. Que sais-je ? Paris.

Morgan, K. (2009). « Feeding the city: the challenge of urban food planning ». *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society* Vol. 4, n° 14, p. 341-48.

Morgan, K. et Sonnino, R. (2010). « The urban foodscape: world cities and the new food equation ». *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society* Vol. 3, p. 209-24.

Morgan, K., et Sonnino, R. (2008). *The school food revolution: Public food and the challenge of sustainable development*. Routledge.

Mount, P. (2012). « Growing local food: scale and local food systems governance ». *Agriculture and Human Values*, Springer Science+Business Media, Vol. 29, n° 1, p. 107-21.

Mount, P., et Smither, J. (2014). « The Conventionalization of Local Food: Farm Reflections on Local, Alternative Beef Marketing Groups ». *Journal of Agriculture, Food Systems and Community Development* Vol. 4, n° 3, p. 101-19.

Muchnik, J., Canada, J. S., et Torres Salcido, G. (2008). « Systèmes agroalimentaires localisés : états des recherches et perspectives ». *Cahiers Agricultures* Vol. 17, n° 6, p. 513-19.

Navarro, A. (2015). « Le marché de plein vent alimentaire et la fabrique des lieux. Un commerce de proximité multifonctionnel au coeur de la recomposition des territoires ». Université Lyon 2.

Naves, P. (2016). « L'encadrement des circuits courts. Du secteur agricole aux territoires ? ». *Économie rurale*, n° 355, p. 3-19.

O'Neill, K. J. (2014). « Situating the "alternative" within the "conventional" - Local food experiences from the East Riding of Yorkshire, UK ». *Journal of Rural Studies* Vol. 35, p. 112-22.

Ost, F. « De la pyramide au réseau : un nouveau paradigme pour la science du Droit ? » In *Tisser le lien social*, Maison de la Science de l'Homme., 175-96. Paris: Supiot A. (dir.), 2004.

Paché, G. et Pardo, C. (2015). *Commerce de gros, commerce inter-entreprises*. Management et Société Eds. Gestion en Liberté. Paris.

Papadopoulos, Y. (2003). « Gouvernance et transformations de l'action publique: quelques notes sur l'apport d'une pespective de sociologie historique ». In *Historicités de l'action publique*, Presses Universitaires de France, p. 119-35. Paris.

Pasquier, R., Simoulin, V., et Weisbein, J. (2013). *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories.* LGDJ. Droit et Société. Paris.

Paturel, D. (2015). « La précarité alimentaire des agriculteurs ». *Revue POUR* Vol. 1, n° 225, p. 77-81.

Peneff, J. (2009). *Le goût de l'observation. Comprendre et pratique l'observation participante en sciences sociales.* La Découverte. Grands Repères.

Péron, R. (1991). « Les commerçants dans la modernisation de la distribution ». *Revue Française de Sociologie*.

Perrin, C. (2013). « Regulation of Farmland Conversion on the Urban Fringe: From Land-Use Planning to Food Strategies. Insight into Two Case Studies in Provence and Tuscany ». *International Planning Studies* Vol. 18, n° 1, p. 21-36.

Perrin, C., et Soulard, C.-T. (2014). « Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan. » *Géocarrefour* Vol. 89, n° 1-2, p. 125-34.

Pilleboue, J. (2000). « Les nouveaux bassins de production de la qualité agro-alimentaire : clarification ou confusion territoriale ? » *Hommes et Terres du Nord* Vol. 4, p. 202-16.

Pinson, G. (2009). *Gouverner la ville par projet : urbanisme et gouvernance des villes européennes*. Presses et Sciences Po.

Pinson, G. (2004). « Le projet urbain comme instrument d'action publique ». In Lascoumes, P., Le Galès, P. (Eds), *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po. Paris.

Pires, A. (1997). « Echantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique ». In Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires (Coord.). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, p. 113-69. Les classiques des sciences sociales. Montréal (Québec, Canada).

Pitte, J.-R. (1991). *Gastronomie française : histoire et géographie d'une passion*. Fayard. Paris.

Plantinga, S., et Derkzen, P. (2012). « How food travels to the public agenda ». In Viljoen, A., Wiskerke, J. S. C., *Sustainable food planning: evolving theory and practice*, Wageningen Academic Publishers., p. 79-90.

Pothukuchi, K., et Kaufman, J. L. (2000). « The food system: A stranger to the planning field. » *Journal of the American Planning Association* Vol. 66, n° 2, p. 112-24.

Poulot, M. (2014). « Agriculture et ville : des relations spatiales fonctionnelles en réaménagement. Une approche diachronique. » *Revue POUR* Vol. 4, n° 224, p. 51-66.

Pouzenc, M. (2016). « Commerce et espaces ruraux. » *Bulletin de la Société Géographique de Liège* Vol. 66, p. 25-29.

Pouzenc, M., (2002). « L'expansion de la grande distribution alimentaire : une fragilisation des espaces ruraux ? » In *Commerce et espaces fragiles*, CERAC., p. 153-164.

Pouzenc, M. (1999). « Grande distribution alimentaire et recomposition des territoires. Etude de stratégies d'acteurs dans des zones rurales de Midi-Pyrénées. » Thèse de Doctorat en Géographie, Université Toulouse II-Le Mirail.

Pouzenc, M. et Navereau, B. (2016). « Perceptions et représentations du commerce ». *Bulletin de la Société Géographique de Liège* Vol. 66, p. 89-93.

Pouzenc, M., Coquart, D., Pilleboue, J., Olivier, V. et Guibert, M. (2007). « Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires : risque ou opportunité pour les terroirs ? » *Revue géographique des pays méditerranéens* Vol. 109, p. 31-40.

Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C., et Mundler, P. (2014). « Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires ». *Géographie, économie, société* Vol. 16, n° 4, p. 455-78.

Som Castellano, R. L. (2014). « Creating Rupture through Policy: Considering the Importance of Ideas in Agri-food Change ». In Stevan A. Wolf, A. Bonanno, *The Neoliberal Regime in the Agri-Food Sector. Crisis, Resilience, and Restructuring*, Routledge. Earthscan. Oxon.

Rastoin, J.-L. (2014). « Les systèmes alimentaires territorialisés: le cadre conceptuel ». *Résolis* Vol. 4 p. 11-13.

Rastoin, J.-L., et Ghersi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques.* Editions Quae.

Milestad, R., Bartel-Krakochvil, R., Leitner, H. et Axmann, P. (2010). « Being close: The quality of social relationship in a local organic cereal and bread network in Lower Austria ». *Journal of Rural Studies* 26, n° 3, p. 228-40.

Renting, H. (2008). « New Emerging Roles for Public Institutions at the Urban-Rural Interface: The Cases of Public Food Procurement and Urban Food Strategies ». Présentation, Conférence « *Transitions towards sustainable agriculture, food chains and peri-urban areas* », Wageningen, NL.

Renting H., et Wiskerke, J. S. C. (2010). « New Emerging Roles for Public Institutions and Civil Society in the Promotion of Sustainable Local Agro-Food Systems ». In *Transitions towards sustainable agriculture: From farmers to agro-food systems*, p. 1902-1912.

Renting, H., Marsden, T. K, et Banks, J. (2003). « Understanding alternative food networks: exploring the role of short food supply chains in rural development ». *Environment and Planning A* Vol. 35, n° 3, p. 393-411.

Requier-Desjardins, D. (2010). « L'évolution du débat sur les SYAL : le regard d'un économiste ». *Revue d'économie régionale et urbaine* Vol. 4, p. 651-68.

Rey-Valette, H., Chia, E., Mathé, S., Michel, L., Nougarèdes, B., Soulard, C.-T., Maurel, P., Jarrige, F., Barbe, E., et Guiheneuf, P.-Y. (2014). « Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture ». *Géographie, Economie, Société* Vol. 16, p. 65-89.

Rey-Valette, H., Pinto, M., Maurel, P., Chia, E., Guiheneuf, P.-Y., Michel, L., Nougarèdes, B., *et al.* (2011). « Guide pour la mise en oeuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires ». Rapport PSDR. Cemagref, CNRS, Geyser, INRA, SupAgro, Université Montpellier 1.

Rhodes, R. A. W. (1997). *Understanding governance. Policy networks, Governance, Reflexivity and Accountability*. Open University Press. Public Policy and Management. Glasgow.

Richards C., Bjorkhaug H., Lawrence, G., et Hickman, E. (2013). « Retailer-driven agricultural restructuring - Australia, the UK and Norway in comparison ». *Agriculture and Human Values* Vol. 30, n° 2, p. 235-45.

Rieutort, L. (2009). « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture ». *L'information géographique* Vol. 73, n° 1, p. 30-48.

Sauvée, L. et Valceschini, E. (2004). « Agro-alimentaire: la qualité au coeur des relations entre agriculteurs, industriels et distributeurs ». In *Déméter 2004 - Economie et stratégies agricoles*, p. 181-226. Déméter, Club Déméter.

Semmoud, Nora. « Les mutations socio-spatiales d'une ancienne cité ouvrière Michelin (la Plaine à Clermont-Ferrand) ». *Cahiers de géographie du Québec* 52, n° 146 (2008): 137-57.

Sino Forssell, et Leena Lankoski. « Navigating the tensions and agreements in alternative food and sustainability: a convention theoretical perspective on alternative food retail ». *Agriculture and Human Values*, 2016, 15. https://doi.org/10.1007/s10460-016-9741-0.

Smith, Julie, Tim Lang, Bill Vorley, et David Barling. « Addressing Policy Challenges for More Sustainable Local–Global Food Chains: Policy Frameworks and Possible Food "Futures" ». *Sustainability* 8, n° 4 (25 mars 2016): 299. https://doi.org/10.3390/su8040299.

Sonnino, R. (2014). « The new geography of food security: exploring the potential of urban food strategies ». *The Geographical Journal* Vol. 182, n° 2, p. 190-200.

Sonnino, R. (2013). « Local foodscapes: place and power in the agri-food system ». *Acta Agriculturae Scandinavica Section B - Soil and Plant Science* Vol. 63, p. 2-7.

Sonnino, R., et Beynon, B. (2015). « Rethinking Food Governance: Urban Innovations ». In Deakin, M., Diamantini, D. & Borrelli, N., *The Governance of City Food Systems*, Fondazione Giangiacomo Feltrinelli., p. 30-41. Utopie 35.

Sonnino, R., Lozano Torres, C., et Schneider, S. (2014). « Reflexive governance for food security: The example of school feeding in Brazil ». *Journal of Rural Studies* Vol. 36, p. 1-12.

Sonnino, R. et Spayde, J. J. (2014). « The "new frontier"? Urban strategies for food security and sustainability ». In *Sustainable Food Systems. Building a New Paradigm.*, Earthscan., p. 186-205. Earthscan Food and Agriculture.

Sonnino, R., et Marsden, T. K. (2006). « Beyond the divide: rethinking relationships between alternative and conventional food networks in Europe ». *Journal of Economic Geography* Vol. 6, p. 181-99.

Sorre, M. (1952). « La géographie de l'alimentation ». *Annales de Géographie* Vol. 61, n° 325, p. p. 184-199.

Spear, G. (2014). « Democratizing the Food System- The Food Policy Council Movement ». *Kaleidoscope* Vol. 11, n° 93, 16 p.

Steel, C. (2012). « Sitopia - harnessing the power of food ». In Viljoen, A., Wiskerke, J.S.C.n *Sustainable food planning: evolving theory and practice*, Wageningen Academic Publishers, p. 37-45. The Netherlands.

Steel, C. (2008). *Hungry City: How Food Shapes Our Lives*. Chatto & Windus, 2008.

Fournier, S. et Touzard, J.-M. (2014). « La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire? » *VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement* Vol. 14, n° 1.

Stoker, G. (1998). « Governance as theory: five propositions ». *International Social Science Journal* Vol. 50, n° 155, p. 17-28.

Swyngedouw, E. (2000). « Authoritarian governance, power, and the politics of rescaling ». *Environment and Planning D* Vol. 18, p. 63-76.

Tarteret, O., et Hanne, H. (2012). « Grande distribution et croissance économique en France ». DGCCRF.

Thouvenot, C. (1980). « Géographie de l'alimentation », *Annales de géographie* Vol. 89, n°493, p. 259-398.

Torre, A., et Beuret, J.-E. (2012). *Proximités territoriales*. Economica. Anthropos. Paris.

Trubeck, A. B. (2008). *The taste of place. A cultural journey into terroir.* University of California Press. California Studies in Food and Cultures.

Trubeck, A., et Bowen, S. (2008). « Creating the taste of place in the United States: can we learn from the French? » *GeoJournal* Vol. 73, n° 1, p. 23-30.

URIAA (2015). « Union régionale des industries agroalimentaires d'Auvergne. Document de présentation ».

Vandercammen, M. et Jospin-Pernet, N. (2010). *La distribution*. De Boeck.

Vernède, A. (2011). « Les circuits courts, un mode de commercialisation remis au goût du jour ». *Détail fruits et légumes* Vol. 282.

Viljoen, A. et Wiskerke, J. S. C. (2012). *Sustainable food planning: evolving theory and practice*.

Winter, M. (2003). « Embeddedness, the new food economy and defensive localism ». *Journal of Rural Studies* Vol. 19, n° 1, p. 23-32.

Wiskerke, J. S.C. (2009). « On Places Lost and Places Regained: Reflections on the Alternative Food Geography and Sustainable Regional Development ». *International Planning Studies* Vol. 14, n° 4, p. 369-87.

ANNEXES

Annexe 1 : Typologie des acteurs rencontrés lors des entretiens exploratoires, et rôle de ces derniers en matière alimentaire

Types d'acteurs	Représentants des organisations rencontrés	Rôle en matière d'alimentation
Services de l'Etat	Direction générale de l'alimentation (DGAL) du MAAF	Elaboration de la politique nationale de l'alimentation
	Service régional de l'alimentation (SRAL) de la DRAAF Auvergne	Déclinaison de la politique alimentaire du MAAF au niveau régional
Collectivités territoriales	- Conseil régional (CR) Auvergne - Conseil général du Puy-de-Dôme	Elaboration de politiques en faveur de la relocalisation de l'économie agricole
Organismes professionnels	- Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - Chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Auvergne	Implication dans la distribution de produits agroalimentaires, soutien aux filières et aux commerçants
	Coop de France Auvergne/Rhône-Alpes	Fédération interrégionale de coopératives agricoles et agroalimentaires
	Union régionale des industries agroalimentaires d'Auvergne (URIAA)	Organisation professionnelle agroalimentaire de représentation des entreprises agroalimentaires d'Auvergne ; à l'origine de « Bravo l'Auvergne » avec le Conseil régional Auvergne
Syndicats professionnels	Confédération française du commerce de gros et international (CGI)	Représentation des fédérations de grossistes au niveau national, tous produits confondus. Rôle de formation, sensibilisation, lobbying
	Fédération du commerce et de la distribution (FCD)	Représentation de l'ensemble des enseignes de la grande distribution (hard-discounters compris), hormis Leclerc et Intermarché.
	ARDAT'mv, pôle d'innovation de la boucherie	Créé en 2004 à l'initiative de la confédération française de la boucherie, charcuterie et traiteur, et l'école nationale de. Défense des intérêts des adhérents au niveau national.
Associations	A.N.I.S. Etoilé	Association régionale d'éducation à l'alimentation (formations, sensibilisation, accompagnement des collectivités, etc.)
	Bravo l'Auvergne	Association de promotion des produits agroalimentaires auvergnats (« marque régionale » commercialisée en grande distribution)
	FRCIVAM Auvergne	Association de portage de projets agri-ruraux

		(thématiques : diversification des exploitations, circuits courts, accueil en milieu rural, transmission et installation)
	MBIM : Manger Bio Ici et Maintenant	Réseau de plateformes d'approvisionnement local de la restauration collective
	Macéo	Association visant au « développement économique durable » du Massif Central
Distributeurs	Grossiste	Grossiste régional en produits biologiques
	Réseau de grossistes	Réseau de grossistes en boucherie/charcuterie (français et espagnol)

Annexe 2 : Guide d'entretien mobilisé dans le cadre des entretiens exploratoires

Guide d'entretien

Objectifs des enquêtes exploratoires :

- *Identifier les principaux enjeux/problématiques relevés par les acteurs en lien avec l'alimentation sur le territoire. Faire émerger leur vision en matière de gouvernance alimentaire.*
- *Faire l'inventaire et comprendre les relations, existantes ou non, entre les acteurs rencontrés et les distributeurs sur le territoire, ainsi que leur point de vue sur le rôle de tels acteurs en matière d'alimentation de proximité.*

1. Présentation de la structure et de l'acteur interrogé

1.1. Présentation générale de la structure, grandes missions et intitulé du poste de la personne interrogée.

2. Enjeux du territoire en matière d'agriculture et alimentation, actions mises en œuvre et partenariats autour de l'alimentation de proximité

2.1. Selon vous, quelles sont les questions qui font débat/sont sujets à discussion autour de l'alimentation, sur le territoire ? Qu'est-ce que, pour vous, l'**alimentation de proximité** ? Comment définiriez-vous un **produit local** ?

2.2. Pouvez-vous me parler du rôle de votre structure en matière d'agriculture et d'alimentation ? Comment positionneriez-vous le rôle de votre structure en matière d'alimentation ?

Préciser le propos : Quelles sont les actions mises en œuvre par votre structure, en lien avec l'alimentation ? Dans quel but ont-elles été menées (accessibilité sociale, éducation, nutrition, développement économique, etc.) ? Qui est à l'origine de telles actions (élus, associations, etc.) ?

2.3. Y-a-t-il des projets ou réflexions déjà engagés sur le territoire, en lien avec l'alimentation ? Si oui, lesquels ? Qui en est à l'origine ?

3. Acteurs de l'alimentation de proximité, place des distributeurs et gouvernance

3.1. Quels sont vos partenaires/quels sont les acteurs impliqués avec vous dans de tels projets ? Pour quelle(s) raison(s) ?

3.2. Selon vous, les acteurs de la distribution alimentaire peuvent-ils être intégrés/contribuer à une réflexion sur l'alimentation de proximité ? Si oui, lesquels ?

3.3. Selon vous, quelle place les distributeurs (*grossistes y compris*) peuvent-ils avoir au sein des initiatives en faveur de l'alimentation de proximité ?

3.4. Les « **projets alimentaires territoriaux** » proposés par la loi d'avenir sont des dispositifs qui n'ont pas fait l'objet d'une définition claire… En avez-vous entendu parler ? Pouvez-vous m'en dire quelque chose ?

3.5. Enfin, on entend de plus en plus parler de gouvernance, et le terme de « **gouvernance alimentaire territoriale** » a fait son apparition. Pouvez-vous m'en parler ? Qu'est-ce qu'il vous évoque ?
Dérouler : Quels acteurs pensez-vous qu'il faille réunir au sein d'une telle gouvernance ? Dans quel but ? De quelle façon pourraient-ils être réunis, à quelle fréquence ? Pensez-vous que ce soit difficile ou au contraire, facilement réalisable ?

Annexe 3 : Guide d'entretien mobilisé dans le cadre des entretiens auprès des acteurs parties prenantes des démarches alimentaires territoriales (Figeac, Nantes, Lyon)

Guide d'entretien à destination des acteurs parties prenantes des « Démarches alimentaires territoriales »

- **Présentation de mon objet d'étude :**

Je suis doctorante à l'UMR Métafort (Mutation des activités, des espaces et des formes d'organisation dans les territoires ruraux) à Clermont Ferrand, qui regroupe 4 institutions : l'INRA, l'Irstea, VetAgro Sup et AgroParisTech, mon laboratoire d'accueil.

Ma thèse porte sur les acteurs de la distribution, et leur participation à la relocalisation de l'alimentation dans les territoires. Je l'ai débutée en septembre 2014 et suis donc en 2ième année de thèse.

Je réalise des entretiens auprès de distributeurs à Clermont Ferrand, mon terrain d'étude, afin de procéder à un diagnostic de la situation de leur participation à des projets en lien avec la l'alimentation sur le territoire. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'un territoire où tout semble à construire, je souhaite m'inspirer d'autres démarches ou initiatives en France qui pourraient se rapprocher d'une situation de « gouvernance alimentaire territoriale », c'est-à-dire des manières qu'ont les acteurs de se coordonner autour de la question alimentaire dans les territoires. Au-delà de décrire et caractériser les situations que je peux observer en dehors de Clermont Ferrand, je souhaite être en mesure d'illustrer de quelle façon les acteurs de la distribution – puisque c'est le cœur de mon sujet de thèse – ont été, ou non, intégrés aux projets en lien avec l'alimentation dont nous allons parler.

Questions
• **Présentation de la personne interrogée** Intitulé du poste, grandes missions. Fonctions de la structure, principaux projets en cours.
• **Champ d'action de l'acteur/la structure rencontrée et liens avec l'alimentation** Pouvez-vous me parler de vos actions ou projets en lien avec l'alimentation ? Quels domaines concernent ces actions *(restauration collective, foncier, etc.)* ? *A déduire éventuellement.*
• **Présentation de la démarche ayant retenu notre attention** **Grandes lignes du projet** Avant tout, pouvez-vous me présenter cette démarche en quelques mots/dans les grandes lignes ?

A quelle échelle s'inscrit ce projet ? Quel est le territoire concerné par cette démarche ?

A quels problèmes ou enjeux cherchez vous à répondre par cette action/ce projet ? Lien à l'alimentation *(éducation, réduction du gaspillage, emploi, diversification, accès social à l'alimentation, etc.)* ?

Démarche, objectifs, **échelle/territoire**, public concerné ou visé.

Origine du projet

Savez-vous quand a débuté cette initiative ? / De quelle façon ? Pouvez-vous me dire qui est à l'origine du projet ?

Pourriez-vous m'en dresser une rapide chronologie/me raconter l'évolution de cette démarche *(y a t-il eu des événements marquants dans son évolution)* ?

Quels étaient les objectifs initiaux d'une telle démarche ?

Pourriez-vous comment vous en êtes venus à intégrer/vous engager dans ce projet ?

Aujourd'hui, où en est le projet ?

Acteurs gravitant autour du projet/initiative

Comment avez-vous entendu parler du projet (la première fois) ?

Etes-vous associé au projet ? Si oui, à quel moment avez-vous été associé à celui-ci ?

[*Si la personne/structure rencontrée n'est pas à l'origine de l'initiative*] : Pour quelle raison diriez-vous que vous avez été associé/sollicité dans le cadre d'un tel projet ?

Quel est votre degré d'implication dans ce projet ?

Avez-vous une idée des acteurs ou structures qui sont également associées à ce projet ?

Existe t-il des moments d'échange spécifiquement dédiés au projet ? Si oui, lesquels ?

Dans quel cadre avez-vous pu échanger sur le sujet *(réunions collectives, entretiens individuels, etc.)* ? *Caractériser les moments d'échange/la chronologie également ?*

Certains partenariats sont-ils antérieurs au projet (*ex. de Nantes Métropole et la chambre d'agriculture de Loire Atlantique, en partenariat depuis 2000*) ?

Le projet (/démarche/initiative) a t-il permis de créer du lien entre acteurs ? Si oui, lesquels/de quel type ?

L'avenir

Selon vous, quel est l'avenir de ce projet ?

- **Focus sur les acteurs de la distribution**

Je souhaite maintenant aborder avec vous la question des distributeurs.

Selon vous, les acteurs de la distribution ont-ils été associés à la démarche ?

Si oui, lesquels ? *Préciser qu'il s'agit d'une catégorie d'acteurs très divers, éventuellement*

proposer des éléments de classification. Si certains acteurs ne sont pas cités/intégrés, faire dire pour quelle raison (si elle est connue). Pour quelle raison ont-ils été intégrés à la démarche ? [*Si c'est le cas*] : Savez-vous qui a été à l'initiative de leur intégration ? Si les acteurs rencontrés ont une volonté d'intégrer les acteurs de la distribution à la démarche, de quelle façon pensent-ils le faire ? Quels sont les freins ? *Difficulté à identifier le bon interlocuteur, ne pas savoir pas quel acteur commencer, etc. ?*
Pour élargir : avez-vous connaissance d'acteurs qui pourraient me parler plus en détail de cette démarche ? Me fournir leur point de vue sur ce projet ? **Pour finir** : Si je revenais vous voir dans un an… Pourriez-vous me dire sur quelles compétences vous vous seriez appuyés pour avancer entre-temps ? (*Animation, démarche/conduite de projet, levée de fonds, etc.)*

- **Si jamais la question n'est pas abordée lors de l'entretien** : Comment vous identifiez les projets potentiels qui peuvent s'inscrire dans cette politique ?

Annexe 4 : Guide d'entretien mobilisé dans le cadre des entretiens conduits auprès des acteurs du commerce et de la distribution

Guide d'entretien à destination des acteurs de la distribution

- **Présentation de mon objet d'étude :**

Je suis doctorante à l'UMR Métafort (Mutation des activités, des espaces et des formes d'organisation dans les territoires ruraux) à Clermont Ferrand, qui regroupe 4 institutions : l'INRA, l'Irstea, VetAgro Sup et AgroParisTech, mon laboratoire d'accueil.

Ma thèse porte sur le rôle des acteurs de la distribution dans la relocalisation de l'alimentation. Je l'ai débutée en septembre 2014 et suis donc en 2ième année de thèse.

L'idée de ce sujet de thèse, c'est qu'on est dans un contexte où la question alimentaire revient fortement au goût du jour, d'abord portée par la société civile puis progressivement par les pouvoirs publics (AMAP, approvisionnement de la restauration collective). Dans ce mouvement, les acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires semblent avoir été laissés de côté et c'est notamment le cas des distributeurs. Ce sont aussi des acteurs peu étudiés par les travaux de recherche. Je m'interroge donc sur le rôle de tels acteurs dans les changements qui ont lieu aujourd'hui en matière d'alimentation, notamment par rapport aux questions de relocalisation de l'alimentation et d'apparition d'acteurs nouveaux (société civile p. ex.) sur le sujet.

Questions
1. Présentation générale de la personne interrogée Intitulé du poste actuel de la personne rencontrée, grandes missions. Parcours, ce qui a conduit à ce poste. --- Historique de l'enseigne/du point de vente, situation géographique (spécificités territoire ? + choix localisation + urbaine, périurbaine, rurale), surface, chiffre d'affaires (alimentaire et non alimentaire), nombre de salariés, **organigramme**. Selon vous, quelle est la spécificité de l'enseigne ? Qu'est-ce qui est mis en avant pour attirer la clientèle ? Selon vous, quelles sont les valeurs de l'enseigne ? Si c'est une franchise : Avez-vous volontairement choisi cette enseigne ? Si oui, pourquoi ? Types de produits alimentaires (frais/secs) ? Combien de références (alimentaires/non alimentaires) ? Quels critères de sélection des produits ? Si produits « locaux », « de terroir », etc : relancer sur les termes (leur signification). Image de l'enseigne, grandes stratégies, orientations (historique ?) par rapport aux autres (positionnement prix).

Quel type de clientèle ?
2. Modalités et pratiques d'approvisionnement Pouvez-vous me parler de la façon dont vous vous approvisionnez ? Par quel type de réseaux *(centrale d'achat, grossistes régionaux, direct producteur, etc.)* ? Comment se fait la répartition des tâches / quelle organisation en interne pour l'approvisionnement (+ rôle du chef de rayon) ? + si produits spécifiques type ultra-frais + rayons où produits locaux ? Quelle organisation ? + organisation des livraisons (fréquence, fonction des produits/fournisseurs) ? **S'il s'agit d'un réseau/d'une franchise** : qu'est-ce que cela implique ? En particulier, quel est votre degré de dépendance quant aux approvisionnements, par rapport au réseau/à la maison mère/aux autres magasins/à la centrale ? Choix des fournisseurs : combien de fournisseurs compte le magasin ? Quelles caractéristiques ? Qui les sélectionne ? Démarche spécifique de référencement (centrale/point de vente) ? Partenariat via la contractualisation ?
3. Liens avec les acteurs au niveau territorial/les réseaux Parlez-moi de vos relations avec vos fournisseurs. Selon vous, quel intérêt les producteurs/transformateurs locaux peuvent-ils avoir à travailler avec vous ? --- Etes-vous en lien avec d'autres commerces alimentaires (ex. : magasins de producteurs, artisans, supermarchés, etc.) ? Types de relations ? Si concurrence : stratégie pour y faire face ? Etes-vous associés à une structure type association de commerçants p. ex. ? --- Etes-vous en contact avec certaines collectivités (ex. : la commune) ? Pourquoi ? Avez-vous bénéficié d'une aide, d'un soutien (financier ou non) de la part des municipalités lors de votre installation ? *Laisser cette question ouverte pour qu'elle puisse être complétée.* S'agit-il d'échanges ponctuels *(ex. : lors de l'installation, lors d'une manifestation particulière, etc.)* ou réguliers ? + Rôle des territoires de projet ? (Pays Grand Clermont ; PNR) --- Lors de quelles instances/dans quel cadre pouvez-vous échanger avec les acteurs évoqués ? Existe t-il des passerelles avec la société civile, c'est à dire des lieux d'échanges pour les consommateurs/citoyens avec les dirigeants de l'entreprise de distribution *(p. ex. les réseaux sociaux peuvent remplir ce rôle pour de petites structures : échange au plus près*

avec les consommateurs, et connaissance fine des attentes de la clientèle) ?
4.1. Positionnement en matière d'alimentation / quelles échelles ? Pourriez-vous me dire quels sont les sujets qui vous tiennent le plus à cœur en matière d'alimentation ? Au delà de la commercialisation de produits, type d'actions menez-vous en matière d'alimentation ? Avec quel objectif ? Qu'est-ce qui relève de l'enseigne ? De la politique du magasin ? Si « rien » ne transparaît au fil de l'entretien, peut être peut-on citer certaines dimensions identifiées au préalable : Portez-vous des actions en faveur de… - l'accessibilité sociale à l'alimentation ? - la réduction du gaspillage alimentaire ? - le soutien à l'agriculture/à la production locale ou de proximité ? A l'économie locale ? - l'éducation à l'alimentation ? - etc. Par exemple. A compléter au fil de l'entretien. • Si oui, pourriez-vous m'en dire plus *(à destination de quelle clientèle / quels acteurs, à l'initiative de qui, dans quel but, etc.)* ?
4.2. Participation (parties prenantes) à des initiatives en cours Prenez-vous part à des initiatives en lien avec l'alimentation ? Si oui, lesquelles ? Par qui sont-elles mises en œuvre ? A quelle échelle ? *(ex. : campagne nationale d'approvisionnement en produits « de terroir », etc.).* Par qui sont-elles menées ? A quelle échelle *(ex. : campagne nationale d'approvisionnement local… Ou participation à un projet d'approvisionnement local de la restauration collective)* ? Si vous y êtes associé : pour quelle raison participez-vous à une telle initiative/action/démarche, etc. ?
• **De la gouvernance alimentaire territoriale…** Est-ce une notion qui vous est familière ? Qu'est-ce qu'elle vous évoque ?

Annexe 5 : Support d'entretien mobilisé dans le cadre des entretiens auprès des acteurs publics territoriaux, sur le Grand Clermont : éléments de restitution et d'analyse sur la base des entretiens conduits auprès des acteurs du commerce et de la distribution, et questions aux acteurs

Rappel : la grille d'entretien se compose de deux éléments : d'une part, des éléments issus de l'analyse des entretiens conduits dans un premier temps auprès des acteurs du commerce et de la distribution rencontrés sur le Grand Clermont ; d'autre part, de questions à l'intention des acteurs publics territoriaux (encadrées dans le texte), qui constituent notre grille d'entretien. Ces questions s'articulent avec les éléments livrés aux acteurs interrogés ; elles visent précisément à se fonder sur ces éléments de restitution, pour permettre d'approfondir les sujets identifiés avec les acteurs publics territoriaux.

Support des entretiens auprès des acteurs publics territoriaux

Contexte et présentation de mon objet d'étude :
Je suis doctorante à l'UMR Métafort (Mutation des activités, des espaces et des formes d'organisation dans les territoires ruraux) à Clermont Ferrand, qui regroupe 4 institutions : l'INRA, l'Irstea, VetAgro Sup et AgroParisTech, mon laboratoire d'accueil.

Ma thèse porte sur le rôle des acteurs de la distribution dans la relocalisation de l'alimentation. Je l'ai débutée en septembre 2014 et suis donc en 2ième année de thèse.

Les entretiens que je vais évoquer, ont été conduits auprès d'une trentaine de distributeurs sur le Grand Clermont, essentiellement à Clermont-Ferrand (+ Riom, Ceyrat, Lempdes, Cournon). Type d'acteurs rencontrés : acteurs « traditionnels » et « conventionnels » de la distribution à l'image des artisans-commerçants, commerçants indépendants ou GMS (enseignes de distribution) et grossistes ; acteurs « émergents » sur le territoire proposant des systèmes de paniers en ligne (mais hors vente directe, car on se focalise sur l'intermédiaire).
Intérêt essentiellement porté aux pratiques des distributeurs (hors commercialisation) et à la façon dont ils interagissent, à la fois avec d'autres commerçants, leurs fournisseurs mais aussi avec les acteurs publics, lorsque c'est le cas.
Retours, ressenti + discussion à partir des éléments présentés.

1. Emergence de l'enjeu alimentaire

Perception d'une « **évolution des modes de consommatio**n » par les distributeurs rencontrés, avec une tendance au **retour au local** pour les consommateurs.
P. ex., nombreux extraits du type : « *les gens essayent de se réapproprier une alimentation qui leur échappe* » (GMS_C_3)
Cependant, rares mentions d'une volonté publique locale de favoriser l'alimentation locale p. ex... Les exceptions : Agrilocal ou certains marchés publics. Une critique : fait que l'action publique en la matière soit cantonnée à la restauration scolaire (AF_E_2).

→ *Selon vous, la question alimentaire est-elle émergente sur le territoire du Grand Clermont ?*
→ *Pouvez-vous me parler des actions alimentaires qui se développent sur le territoire ? Par qui sont-elles portées ?*
→ *Pouvez-vous me présenter les actions que vous menez en la matière ?*

2. Postures distributeurs / acteurs publics : Comment perçoivent-ils l'acteur public territorial, et lequel ?

L'acteur public est envisagé en tant que :
- **Client** (clientèle individuelle ; acheteur public) : comptes spécifiques ouverts pour les collectivités p. ex., offre traiteur à destination des collectivités (Ville, CD, CR)
- **Financeur** (appui au lancement de projets émergents notamment), **appui** à la création de projets : les structures mentionnées sont Auvergne Active, l'ARDTA (AF_E_2) et la plateforme d'initiative locale de Clermont Agglo (PS_T_10 et PS_T_5 qui évoquent des prêts à taux zéro), le conseil régional (soutien financier), la CCI.
- **Partenaire** ponctuel, dans le cadre de journées / évènements spécifiques p. ex. (Journée de l'Europe, GMS_C_1 ; opérations portées par la Ville, GMS_C_4)
- **Aménageur**, en lien avec l'urbanisme : des problématiques récurrentes autour de l'accès aux commerces, du stationnement (disponibilité, proximité, cherté). Préemption de locaux.
Les installations jugées intempestives et peu contrôlées de la grande distribution sont aussi soulignées (p. ex. « *Le maire est pas très cool hein, pour ça. Il laisse trop installer* » PS_T_4).
Les coûts trop élevés des loyers reviennent aussi plusieurs fois (Clermont, Cournon d'Auvergne).
Rôle de « dynamiseur » d'un quartier en y proposant des animations… Mais plusieurs fois, regret que certains quartiers semblent laissés de côté : ex. Delille ; Marché Saint-Pierre ; Beaux-Arts…
- **Gestionnaire des marchés** : Rôle de la municipalité dans la redynamisation d'un quartier de Cournon (PS_T_5) avec la mise en œuvre d'un marché ; dans la location d'un emplacement p. ex. (AF_E_1).
Néanmoins, des projets sont en cours : ex. de la « Maison des confiseurs » en partenariat avec la CC Nord-Limagne.
- Garant du respect de la **réglementation, rôle de régulation** en matière sanitaire, commerciale (répression des fraudes), sécurité au travail…

→ *Avez-vous une influence sur l'activité de distribution alimentaire ? Si oui, de quelle façon ? Si non, pourquoi ?*
→ *Avec quels outils ?*

3. Quelles interactions sont identifiées ?

Côté **acteur public**, les échanges sont minimes. Certains affirment même n'en avoir aucun (ex. : « *On n'a aucune relation ! On n'a personne qui vient nous voir, personne !* » PS_T_4).

Les interlocuteurs publics les plus cités sont : la mairie (Ville) ; la préfecture ; le conseil départemental (avec Agrilocal notamment qui semble bien identifié, ex. de PS_C_1)
Plus rare : les communautés de communes (GMS_C_4 ; PS_T_11 p. ex.)
Manque d'implication souligné en matière de commerce (AF_E_1).
Mais : **remise en cause des compétences** / voire de la **légitimité** des pouvoirs publics à intervenir en matière d'alimentation : méconnaissance de l'activité commerciale, mais aussi des produits eux-mêmes (ex. fruits et légumes AF_C_1) ; conduisant notamment à l'élaboration de marchés publics considérés comme peu avantageux pour les opérateurs locaux, etc.
Les choix conduits en matière d'**urbanisme commercial** sont également questionnés (organisation et développement des activités commerciales – trop ou pas assez contraints selon les interlocuteurs – sur le territoire)
Les extraits qui se rattachent à cette dimension sont nombreux et émanent de tout type de distributeurs (émergents compris, alors qu'ils semble plus accompagnés). P. ex. : « il n'y a pas toujours des personnes qui maîtrisent le commerce, qui l'organisent aussi au niveau des pouvoirs publics » (GMS_C_2) ; « ils ont pas des gens très compétents » (PS_T_1) ; « ils sont pas très axés sur l'aide des commerçants, malgré ce qu'ils disent », « je les trouve pas super arrangeants » ou encore « ils sont pas très sérieux » (PS_T_10).

De fait, certains expriment leur volonté de limiter les échanges avec les acteurs publics : « il faut se débrouiller seul » (PS_T_11).

→ *Côtoyez-vous les acteurs de la distribution dans le cadre de votre activité (élu ou professionnel) ? Si oui, lesquels et pourquoi ?*

Certains **moments d'échanges** évoqués : les réunions municipales consacrées aux travaux de voirie p. ex. (Carrefour City + PS_T_5).
Des **lieux** qui peuvent faciliter les échanges : ex. des **associations de commerçants** qui sont à la fois un lieu d'échanges entre commerçants, mais offrent aussi un lien avec les municipalités concernées (Association du Centre Jaude ; Espace Delille ; Association des commerçants de Ceyrat ; APR, Association pour la Promotion de Riom et son territoire ; Espace 4 à Cournon d'Auvergne). Néanmoins, de grosses difficultés à mobiliser les adhérents sont régulièrement soulignées ce qui limite l'impact et l'intérêt de telles structures.
Ou encore : les **fédérations professionnelles**, spécifiques à certains métiers. P. ex. fédération de la boucherie, FCD Auvergne, etc.
Certaines **associations de producteurs** (ex. Association du Fin Gras) fédèrent également des professions comme les bouchers.

→ *Quels moments d'échanges identifiés ?*
→ *Sur quel type d'actions faites-vous appel / contactez-vous ces acteurs ?*

→ Vous arrive-t-il d'être sollicité par certains distributeurs ? Si oui, pourquoi ? Si non, sauriez-vous me dire pourquoi ?

- **Liens entre commerçants :**

Ils sont fréquents à l'échelle d'un quartier (ou espace commercial) et peuvent exister également entre artisans (concurrence moindre).
L'un des intérêts de ces partenariats (lorsqu'ils passent par l'achat-revente de produits p. ex.) est de bénéficier de la renommée de certains produits haut-de-gamme, à l'exemple des produits issus des grandes maisons de confiseurs : Cruzilles, etc. Ou encore de certains traiteurs réputés sur l'agglomération ex. Lassalas.

4. Dimensions de l'alimentation, citées par les distributeurs :

→ Selon vous, quel rôle la distribution peut-elle jouer, au niveau territorial ?

Il s'agit ici de toutes les initiatives recensées, au-delà de la « simple » commercialisation des produits, et sont mises en œuvre par les acteurs rencontrés.

- **Soutien et valorisation de la production locale**

L'ensemble des distributeurs interrogé propose des **produits locaux** (y. c. des enseignes de grande distribution qui ont une obligation d'approvisionnement auprès de leur centrale). Le point de vente est conçu comme une « tribune » pour les producteurs locaux (GMS_C_3). Dans le cas des enseignes de grande distribution, l'enregistrement d'un producteur local peut lui ouvrir la poste à d'autres points de vente (pratique fréquente du référencement régional).
Les **raisons** invoquées pour cet approvisionnement local : sensibilité à la demande des consommateurs ; praticité et régularité possible des approvisionnements ; soutien aux producteurs locaux.
L'origine des produits est généralement valorisée sur le point de vente (dépendant aussi de l'enseigne / du responsable du magasin ex. GMS_C_3 qui ne communique que très peu sur l'origine locale de certains produits) : soit le concept d'épicerie en ligne / système de paniers est volontairement axé sur la production locale ; soit l'origine des produits est indiquée en magasin, en affichant parfois l'identité des producteurs.
Pour des acteurs spécifiques, positionnés sur le haut-de-gamme en particulier (ex. boucherie PS_T_3) les produits sont traités / considérés indifféremment, qu'ils soient locaux ou non.
Des producteurs qui reviennent au fil des entretiens : Jardins de la Limagne ; Grelet (pour les deux, clientèle de grossistes et GMS).

Les **acceptions d'un « produit local »** relevées sont très larges : souvent une délimitation géographique du local (50-250 km).

Pas de confusion de local/qualité mais un rapprochement fort local/circuit court (direct, donc) et les « produits locaux industriels » (PS_C_1 ; GMS_C_2 p. ex.).

Des **freins** identifiés pour l'approvisionnement local, néanmoins : l'absence ou le manque de production locale, particulièrement en maraîchage ainsi que les difficultés d'identification des producteurs (GMS_C_1 et 2 ; AF_C_2) ; la main d'œuvre supplémentaire mobilisée pour les approvisionnements en direct (ex. identification des producteurs, commandes, mise en rayon…) ; le risque de rupture de stock, « critère de mécontentement majeur du client » (GMS_C_1) (lié à l'augmentation du nombre de références en magasin) ; dans le cas d'une enseigne centralisée, problématiques qui apparaissent lors d'opérations promotionnelles p. ex. ; l'absence de professionnalisme de certains producteurs (dans les conditions d'approvisionnements, ou encore la relation commerciale, ex. PS_C_1) ou les quantités limitées ; le manque d'outils de transformation (ex. abattoirs) en local, surtout pour les produits de boucherie-charcuterie.

Au-delà de l'approvisionnement local :
Evènementiel autour des produits locaux (ex. marché de producteurs, Fête du fin gras PS_T_3) ; conférences, expositions sur les productions et savoir-faire locaux (PS_T_11).

Projet embryonnaire mais néanmoins inédit : installation d'un producteur sur des terres attenantes et appartenant à une grande surface alimentaire, pour mettre en œuvre un approvisionnement hyper-local.

- **Renforcement des liens producteurs/consommateurs**

Les producteurs sont régulièrement sollicités pour des animations en magasin / en point de distribution (ex. GMS_C_1 ; GMS_C_5 ; GMS_C_B_2, etc. C'est très répandu) ; nombreux supports de communications en magasin autour de l'origine locale des produits (ex. Bio 63 et GMS_C_B_1) ; organisation d'un marché de producteurs à Montferrand (porté par l'association Commerces et Services Montferrand)

- **Education à l'alimentation et formation**

Distinguer les visites « promotionnelles » ou commerciales des visites de classes, qui sont plutôt faites par bénévolat ou pour rendre service (ex. d'Intermarché Ceyrat ; du Nougat des Arts, etc.).
Elle passe par l'intervention de professionnels de la distribution dans les restaurants qu'ils livrent, p. ex. ; dans certaines classes (voire crèches, primaires p. ex. PS_T_11) ; l'accueil de classes, d'étudiants (GMS_C_ CEYRAT ; GMS_C_B_1 ; PS_T_10).
Dans la formation avec des apprentis (essentiellement pour la profession bouchère, ex. d'une moyenne surface et de boucher, des stagiaires, GMS_C_1.

Au-delà des visites et de l'évènementiel (ex. des concours culinaires), l'éducation à l'alimentation passe aussi par l'apprentissage et la restitution des procédés de fabrication (ex. PS_T_2), l'explication de la saisonnalité des produits à la clientèle, etc.

➔ Des initiatives qui témoignent d'une volonté de communiquer sur le métier, mettre en avant certaines façons de pratique le métier de distributeur (ex. des grossistes, de Ceyrat) y compris auprès d'un public de jeunes consommateurs.

- **Réduction de l'impact environnemental du distributeur**

Opérations très ponctuelles, dépendantes à la fois de l'enseigne et de la volonté des responsables de magasins.
Ex. opération « Nettoyons la nature » (GMS_C_3) qui est une opération de l'enseigne.
Ex. révision du système de réfrigération pour limiter les effets de serre (GMS_C_5), opération de l'enseigne.
Collecte des huiles usagées, récupération de matériel usagé (GMS_C_5).
Pratiques plus classiques d'utilisation de sacs biodégradables (PS_T_5), réduction de l'utilisation des sacs ou réutilisation (AF_E_2).
Réduction des emballages (en lien avec les producteurs locaux) (AF_E_4).

- **Gastronomie**

Diffusion de spécialités ou recettes traditionnelles auvergnates en magasin ; association de valorisation des confiseries d'Auvergne (mentionnée par PS_T_11 et PS_T_10 qui sont adhérents) ; partenariats avec des restaurateurs étoilés (ex. AF_C_2 ; PS_T_3), le Guide Michelin (GMS_C_5) ou encore des lycées hôteliers. Ex. d'un partenariat entre l'école de commerce de Clermont et PS_C_1 qui fournit des produits locaux pour faire découvrir la gastronomie auvergnate aux étudiants étrangers.
Mise en place d'ateliers culinaires (p. ex. de fabrication de paupiettes, PS_T_5).
A souligner, le lien fort entre la promotion de la gastronomie locale et le patrimoine, la volonté de mettre en avant et préserver ce dernier.

Eventuellement dans cette dimension : quelques initiatives visant à diversifier l'offre, en proposant p. ex. une offre traiteur (ex. PS_T_3).

- **Réduction du gaspillage alimentaire**

Une question pas toujours comprise ou envisagée comme « allant de soi » par certains commerçants, notamment ceux proposant des produits de luxe (ex. PS_T_10).
Divers projets : méthanisation (GMS_C_2).
Thématique essentiellement en lien avec les opérations de dons aux associations caritatives.

- **Dons alimentaires**

Dons aux associations caritatives, sur la base d'un fonctionnement « au jour le jour » (appels et don au plus réactif), et flou constaté sur l'organisation de ces dons (qui appeler, qui vient récupérer, etc.).
Participation à des opérations nationales de collectes des Restos du cœur et de la Banque alimentaire (initiatives d'enseignes).

- **Aspect social, accessibilité alimentaire des publics en difficulté :**

Projets de mini-marchés à prix avantageux en bas de certains immeubles clermontois…

- **Nutrition / Santé :**

Aspect valorisé notamment pour la production locale : le fait de passer par les « filtres » du distributeur (cahier des charges, audits, etc.) permet de garantir la qualité sanitaire d'un produit.

- **Logistique**

Réflexions en cours sur la logistique intra-urbaine (AF_C_2)
Plusieurs acteurs « émergents » rencontrés proposent un mode de commercialisation « innovant » car reposant sur l'utilisation d'Internet p. ex. Mais cette pratique touche aussi des commerces traditionnels : ex. d'une boucherie qui monte un site de commercialisation en ligne (PS_T_5).
Souvent, les éléments concernant la logistique sont uniquement au stade de réflexion. Ex. de proposition d'une offre de paniers de légumes par un primeur (PS_T_3) pour les comités d'entreprise…

- **Sponsoring**

Un moyen de s'ancrer au niveau local et le revendiquer (ex. GMS_C_1).
Sponsoring et mécénat divers : ex. associations locales (souvent sportives, sur la municipalité), association d'entomologie, associations de promotion de l'agriculture biologique (ex. GMS_C_B_1)